



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



|          |   |            |
|----------|---|------------|
| <b>1</b> | <b>PRÉSENTATION DU GROUPE TF1</b>   | <b>3</b>   |
|          | 1.1 Attestation du responsable du Document de référence   | 4          |
|          | 1.2 Message du Président Directeur Général  | 5          |
|          | 1.3 L'équipe dirigeante   | 6          |
|          | 1.4 Organigramme simplifié au 17/02/2010  | 7          |
|          | 1.5 Faits marquants 2009  | 8          |
|          | 1.6 Indicateurs du Groupe   | 11         |
|          | 1.7 Activités du Groupe   | 14         |
| <b>2</b> | <b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE</b>                         | <b>19</b>  |
|          | 2.1 Composition du Conseil d'Administration, des Comités du Conseil et noms des Commissaires aux Comptes                                | 21         |
|          | 2.2 Rapport du Président  | 28         |
| <b>3</b> | <b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2010 (PARTIE ORDINAIRE)</b>                  | <b>59</b>  |
|          | 3.1 Tendances de marché 2009  | 61         |
|          | 3.2 Activités et résultats 2009   | 71         |
|          | 3.3 Capital et actionnariat   | 89         |
|          | 3.4 Titre TF1   | 96         |
|          | 3.5 Point social et environnemental   | 99         |
|          | 3.6 Éléments présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne | 113        |
|          | 3.7 Autorisations financières soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010  | 114        |
|          | 3.8 Résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale  | 117        |
|          | 3.9 Résultats financiers de la société TF1 au cours des cinq derniers exercices   | 118        |
| <b>4</b> | <b>ÉTATS FINANCIERS 2009</b>  | <b>119</b> |
|          | 4.1 Comptes consolidés  | 120        |
|          | 4.2 Annexes des comptes consolidés  | 125        |
|          | 4.3 Comptes individuels   | 183        |
|          | 4.4 Annexes des comptes individuels   | 187        |
| <b>5</b> | <b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>  | <b>203</b> |
|          | 5.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels  | 204        |
|          | 5.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président  | 205        |
|          | 5.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés   | 206        |
|          | 5.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés   | 207        |
| <b>6</b> | <b>INFORMATIONS JURIDIQUES</b>  | <b>211</b> |
|          | 6.1 Renseignements concernant la société TF1  | 212        |
|          | 6.2 Environnement Juridique   | 221        |
|          | 6.3 Assemblée Générale du 15 avril 2010   | 224        |
|          | 6.4 Responsables de l'information   | 227        |
|          | 6.5 Informations incluses par référence   | 228        |
|          | 6.6 Adresse des principales filiales et participations  | 229        |
|          | 6.7 Table de concordance du Document de référence   | 230        |

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



# PRÉSENTATION DU GROUPE TF1

|              |  |           |
|--------------|--|-----------|
| <b>1.1</b>   | <b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b> | <b>4</b>  |
| <b>1.2</b>   | <b>MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>              | <b>5</b>  |
| <b>1.3</b>   | <b>L'ÉQUIPE DIRIGEANTE</b>                                 | <b>6</b>  |
| <b>1.4</b>   | <b>ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 17/02/2010</b>                | <b>7</b>  |
| <b>1.5</b>   | <b>FAITS MARQUANTS 2009</b>                                | <b>8</b>  |
| <b>1.6</b>   | <b>INDICATEURS DU GROUPE</b>                               | <b>11</b> |
| <b>1.6.1</b> | Indicateurs de management                                  | 11        |
| <b>1.6.2</b> | Chiffres clés financiers                                   | 12        |
| <b>1.6.3</b> | Chiffres clés boursiers                                    | 13        |
| <b>1.7</b>   | <b>ACTIVITÉS DU GROUPE</b>                                 | <b>14</b> |
| <b>1.7.1</b> | Antennes France  | 14        |
| <b>1.7.2</b> | Droits audiovisuels  | 16        |
| <b>1.7.3</b> | Antennes internationales                                   | 17        |
| <b>1.7.4</b> | Activités diverses   | 18        |

## 1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

*Personne qui assume la responsabilité du Document de référence :  
M. Nonce Paolini, Président directeur général de TF1.*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 59) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification de l'information, portant sur la situation financière et les comptes, donnée dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées ou incluses par référence dans ce document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 203 dudit document ou inclus par référence en page 228 de ce document, qui contiennent des observations relatives au changement de méthode comptable :

- pour 2007, relatif à la comptabilisation des variations d'écart actuariels (suite à l'application de l'option proposée par l'amendement à la norme IAS 19, avantages du personnel) et au changement de présentation des impôts différés au bilan,
- pour 2008, relatif à la comptabilisation du chiffre d'affaires pour compte de tiers,
- pour 2009, relatif à l'entrée en vigueur de nouvelles normes IFRS, sans incidence sur les comptes.

Fait à Boulogne, le 29 mars 2010

Le Président directeur général

Nonce Paolini

## 1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

2009 a été l'année la plus complexe de l'histoire de TF1 privatisée mais nous n'avons jamais fléchi.

Les équipes de la régie publicitaire ont su rapidement s'adapter. Les équipes de l'Antenne et de TF1 Production se sont mobilisées pendant plus d'un an pour imaginer et concevoir de nombreuses nouveautés. Dans tous les genres de programmes, nous avons connu des réussites, qui contribuent à maintenir nos audiences à des niveaux que beaucoup nous envient.

Les filiales ont elles aussi apporté leur lot de satisfaction. LCI Radio qui monte en puissance sur le Web, les sites TF1.fr, TF1News ou excessif.com refondus en profondeur, le portail MyTF1 ou encore TF1 Player sur l'iPhone illustrent notre capacité à innover. Le renouveau éditorial d'Ushuaïa TV, d'Odyssee et d'Histoire et leur passage au 16/9 nous permettent de disposer aujourd'hui d'une offre ciblée de grande qualité. Le groupe Eurosport renforce ses positions, grâce notamment aux performances des chaînes HD, à ses audiences Internet et au lancement réussi de l'application sur iPhone.

Le dynamisme de nos équipes s'est également révélé dans nos activités de distribution, qu'il s'agisse des licences, des jeux ou encore des ventes d'albums et des spectacles *Cléopâtre*, *Dernière Reine d'Egypte* et *Mozart, l'Opéra Rock* ; chez TF1 Vidéo encore, notre offre VOD riche de 6 500 titres qui propose notamment la diffusion, en exclusivité et en

Version Originale Sous-Titrée, de séries américaines moins de 24 heures après leur diffusion aux Etats-Unis.

La rigueur imposée par les circonstances dans la gestion de l'entreprise nous a poussés à accroître notre créativité, à être encore plus performants et nous a permis de réaliser une centaine de millions d'euros d'économies.

À aucun moment, les collaborateurs n'ont ménagé leurs efforts pour nous assurer les succès dont nous avons besoin. Avec le soutien sans faille de Martin Bouygues et la solidarité de notre équipe de direction, nous avons marqué des points importants, fédéré comme jamais les énergies, conclu des partenariats inédits, renouvelé dans d'excellentes conditions nos grands contrats, renforcé notre structure financière et lancé l'acquisition de TMC et NT1.

Ainsi, en 2009, nous avons résisté, maintenu le cap sans ralentir les développements d'avenir et surtout, nous avons posé les bases d'un groupe rénové, dynamique et soudé.

En 2010, le groupe TF1 va aborder à nouveau une année économique incertaine, avec des enjeux opérationnels et financiers majeurs. Mais nous voici à nouveau à pied d'œuvre pour faire de 2010 une année de conquête, d'innovation et de réussite pour le Groupe.

Nonce Paolini,  
Président directeur général

## 1.3 L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Février 2010

### Comité de Direction générale TF1

---

Nonce Paolini, Président directeur général du groupe TF1

Arnaud Bosom, Directeur général adjoint Stratégie, Organisation et Marketing Groupe

Jean-Michel Counillon, Secrétaire général

Philippe Denery, Directeur général adjoint Finances du Groupe

Martine Hollinger, Directrice générale de TF1 Publicité

Frédéric Ivernel, Directeur central de la Communication Externe

Jean-François Lancelier, Directeur général adjoint de l'Antenne

Gilles Maugars, Directeur général adjoint Technologies, Systèmes d'Information, Moyens Internes et Développement Durable

Catherine Nayl, Directrice déléguée à l'Information du Groupe

Jean-Pierre Paoli, Directeur délégué aux Affaires Internationales

Régis Ravanas, Directeur délégué Diversifications

Jean-Pierre Rousseau, Directeur général adjoint Ressources Humaines et Communication Interne

Laurent Solly, Président de TF1 Digital

Laurent Storch, Directeur général adjoint de l'Antenne en charge des Programmes et des Acquisitions

### Comité de Direction générale groupe TF1

---

Edouard Boccon-Gibod, Président de TF1 Production

Yann Boucraut, Directeur général de Téléshopping

Michel Brossard, Directeur général de TF1 Entreprises

Pierre Brossard, Président directeur général de TF1 Vidéo

Eric Jaouën, Secrétaire général de l'Information du groupe TF1

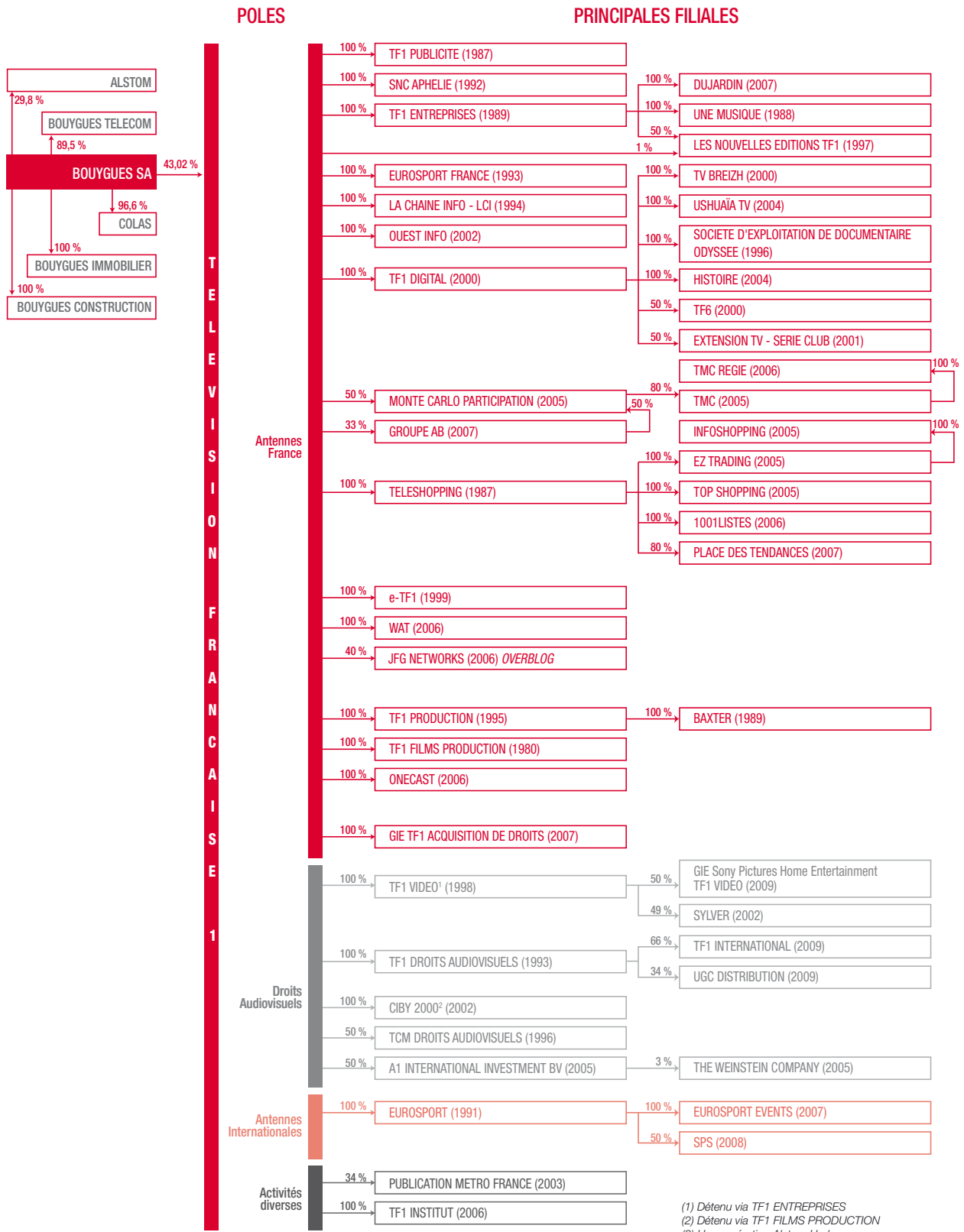
Laurent-Eric Le Lay, Président d'Eurosport et Directeur des Achats des droits sportifs du Groupe

Benoît Louvet, Directeur général délégué de TF1 Publicité

Eric Revel, Directeur de LCI



# 1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 17/02/2010



L'année de création et / ou d'acquisition figure entre parenthèses

## 1.5 FAITS MARQUANTS 2009

### JANVIER 2009

---

1<sup>er</sup> janvier 2009 : les sociétés Alma, Glem, Quai Sud, TAP, TPP et Yagan ont été regroupées dans une seule entité TF1 Production.

1<sup>er</sup> janvier 2009 : TF1 Publicité prend position sur le marché de la radio et devient la régie du Groupement d'Intérêt Economique Les Indépendants, 122 radios réparties sur le territoire constituant la première offre nationale radio.

5 janvier 2009 : adoption de la loi audiovisuelle supprimant la publicité sur France Télévisions de 20h à 6h et autorisant une seconde coupure publicitaire sur les chaînes françaises. La loi a été promulguée le 7 mars 2009. France Télévisions conserve ses écrans publicitaires de la journée.

15 janvier 2009 : lancement de LCI Radio, la première radio d'information disponible gratuitement sur Internet.

### FÉVRIER 2009

---

4 février 2009 : par l'extinction du signal analogique, Coulommiers devient la première ville française 100 % numérique.

12 février 2009 : TF1 cède surinvitation.com, site de ventes privées du groupe TF1, à Initiatives & Développements.

12 février 2009 : TF1 cède ses titres détenus au sein du capital de France 24 à la société Audiovisuel Extérieur de la France.

16 février 2009 : TMC a revêtu un nouvel habillage avec un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle et de nouveaux programmes.

### MARS 2009

---

6 mars 2009 : record d'audience de l'année 2009 pour l'émission *Les Enfoirés* avec 12,3 millions de téléspectateurs.

14 mars 2009 : Odyssée, la chaîne du bien-être et de l'art de vivre s'est dotée d'un nouvel habillage et d'un nouveau site Internet.

### AVRIL 2009

---

7 avril 2009 : LCI débute son partenariat avec Aéroport de Paris et JCDecaux pour fournir un nouveau programme d'information afin d'alimenter le premier média télévisuel dédié à la relation passager / aéroport.

16 avril 2009 : lancement du nouveau TF1.fr.

28 avril 2009 : TF1 et cinq partenaires ont donné le coup d'envoi d'Ecoprod, pour des productions cinématographiques et audiovisuelles respectueuses de l'environnement.

29 avril 2009 : le meilleur des programmes d'Ushuaïa TV, Odyssée et Histoire devient disponible sur CanalSat à la demande.

## MAI 2009

---

16 mai 2009 : lancement des déplacements en région des membres de la Direction générale et d'animateurs pour de nombreux rendez-vous avec le public.

22 mai 2009 : TF1 lance une campagne de communication « On se retrouve sur TF1 » afin de toucher un large public grâce à un dispositif plurimédia important.

24 mai 2009 : TF1 Vidéo édite et distribue *Le Ruban Blanc* qui a obtenu la Palme d'Or à l'issue du 62<sup>e</sup> Festival de Cannes.

29 mai 2009 : TF1 Vidéo et Sony Pictures Home Entertainment s'associent pour créer un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) de distribution de produits DVD et de disques Blu-ray sur le marché français.

31 mai 2009 : lors du Licensing Show de Las Vegas, TF1 Games s'est vu décerner par la Twentieth Century Fox le trophée du Licencié de l'année (médaillon d'argent) pour son travail novateur sur la marque L'Âge de Glace.

## JUIN 2009

---

1<sup>er</sup> juin 2009 : lancement par SPS (*joint-venture* entre Eurosport et Serendipity) de la plateforme de jeux en ligne au Royaume-Uni.

3 juin 2009 : décision de la Cour de Cassation sur le litige relatif à l'émission de télé-réalité *L'Île de la tentation*. Les règlements participants sont requalifiés en contrat de travail. La Cour de Cassation a rejeté le statut d'acteurs-interprètes et la notion de travail dissimulé.

11 juin 2009 : TF1 et Groupe AB signent un accord visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et des 40 % de TMC détenus par Groupe AB, ce qui porterait à 80 % la participation de TF1 dans cette dernière chaîne.

15 juin 2009 : TF1 Vision, en partenariat avec Sony Ericsson, lance la première plateforme de vidéo à la demande locative pour téléphone mobile.

## JUILLET 2009

---

1<sup>er</sup> juillet 2009 : TF1 et UGC signent un accord de co-investissement dans la production et de coopération en matière de distribution de films en salles et de commercialisation de droits à l'international.

10 juillet 2009 : TF1 Licences remporte un contrat d'agent pluriannuel pour la marque All Blacks pour une exploitation en licence promotionnelle sur le marché français.

27 juillet 2009 : TF1 lance TF1 Player, l'application iPhone qui permet de voir et revoir des émissions en rattrapage et de suivre TF1 en direct.

29 juillet 2009 : LCI lance son application Android, à l'occasion de la sortie du téléphone Samsung Galaxy chez Bouygues Telecom, premier *smartphone* grand public fonctionnant grâce au système d'exploitation de Google.

30 juillet 2009 : Eurosport lance son application sur l'iPhone.

30 juillet 2009 : Orange et TF1 Vidéo annoncent la signature d'un accord portant sur l'exploitation de contenus de TF1 Vision, le service de vidéo à la demande du groupe TF1, sur la plateforme VOD (*Video on Demand*) d'Orange, 24h/24.

## AOÛT 2009

---

3 août 2009 : le groupe Eurosport lance la chaîne Eurosport 2 North and Eastern Europe, diffusé 24h/24 exclusivement en Haute Définition, dans 22 pays d'Europe du Nord et de l'Est.

26 août 2009 : TF1 présente sa grille de rentrée à la presse avec de nombreuses nouveautés.

28 août 2009 : après une consultation lancée auprès des opérateurs satellite, afin d'envisager une distribution non exclusive, les chaînes thématiques TF1 (Eurosport, Eurosport 2, TV Breizh, LCI, Histoire, Ushuaïa TV) restent en exclusivité sur CanalSat jusqu'à fin 2011.

## SEPTEMBRE 2009

---

15 septembre 2009 : TF1 Licences est nommé agent de la marque Babar en France, en Belgique, en Suisse francophone, aux Pays-Bas, à Monaco, en Andorre et dans les DOM-TOM.

25 septembre 2009 : finale de *Secret Story 3* après quatorze semaines de diffusion ; succès sur toutes les Antennes et sur Internet, validant la stratégie du rebond.

29 septembre 2009 : TF1 lance sa première campagne de communication sur le handicap organisée par la Mission Actions Handicap et le Comité de Direction.

## OCTOBRE 2009

---

5 octobre 2009 : TMC lance son service de télévision de rattrapage.

5 octobre 2009 : Ushuaïa TV, Odyssée, Histoire proposent l'intégralité de leurs programmes au format 16/9.

5 octobre 2009 : la chaîne Histoire se pare d'un nouvel habillage plus moderne et plus vivant.

24 octobre 2009 : TF1 reçoit à Deauville une mention lors de la 36<sup>e</sup> édition du Grand Prix de l'Affichage 2009 pour sa campagne publicitaire « On se retrouve sur TF1 ».

## NOVEMBRE 2009

---

4 novembre 2009 : lancement de TF1News. Le nouveau site d'information du groupe TF1 change d'identité, d'ergonomie et d'habillage pour offrir une meilleure lisibilité de l'information.

9 novembre 2009 : TF1 refond excessif.com, un site d'information complet sur le cinéma, les séries, les DVD et les jeux vidéo.

18 novembre 2009 : TF1, Artémis et Recruit cèdent la totalité de leur participation dans la société Top Ticket.s, éditrice du journal d'annonces Pilipili, à la société Vente Ciblée.

18 novembre 2009 : pour la première fois, le *Journal de 20h* reçoit le 2<sup>e</sup> Prix parmi 23 compétiteurs au niveau mondial, pour la diversité de ses sujets lors de la 10<sup>e</sup> édition des Media Tenor Global TV Awards.

23 novembre 2009 : lancement de MyTF1, premier portail interactif gratuit reprenant les contenus de TF1 et accessible par la Bbox, les boîtiers Internet et télévision de Bouygues Telecom.

23 novembre 2009 : TF1, TF1News, LCI, LCI Radio se mobilisent pour la semaine de l'emploi afin d'aider les téléspectateurs à trouver des solutions concrètes.

## DÉCEMBRE 2009

---

7 décembre 2009 : TF1 lance le 1<sup>er</sup> indicateur de la consommation Carbone des Français dans le *Journal de 20h*.

9 décembre 2009 : TF1 et Samsung Electronics France signent un partenariat stratégique de trois ans. Il vise, au travers de télévisions connectées à Internet, à offrir des services interactifs aux téléspectateurs (information, sport, VOD, météo...).

14 décembre 2009 : lancement du site arabia.eurosport.com.

18 décembre 2009 : la Fédération Française de Football attribue à TF1 les droits de diffusion exclusive des matches (amicaux et internationaux) de l'Équipe de France de Football jusqu'en juin 2014.

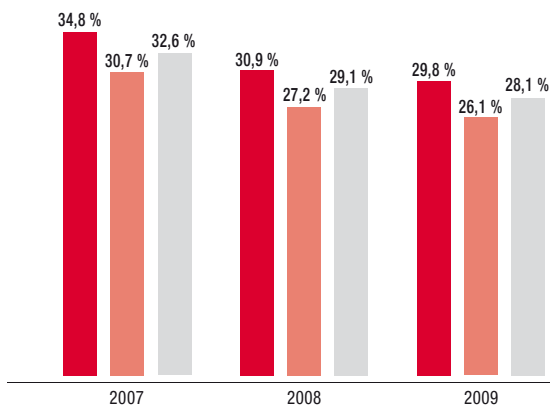
28 décembre 2009 : cession effective par TF1 des 9,9 % du capital de Canal + France à Vivendi.

31 décembre 2009 : TF1 recueille 96 des 100 meilleures audiences en 2009.

## 1.6 INDICATEURS DU GROUPE

### 1.6.1 Indicateurs de management

#### PART D'AUDIENCE DE LA CHAÎNE TF1



- Femmes de moins de 50 ans rda
- Individus âgés de 4 ans et plus
- Individus âgés de 25 à 49 ans

Source : Médiamétrie Médiamat

#### PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE TOUTES TÉLÉVISIONS



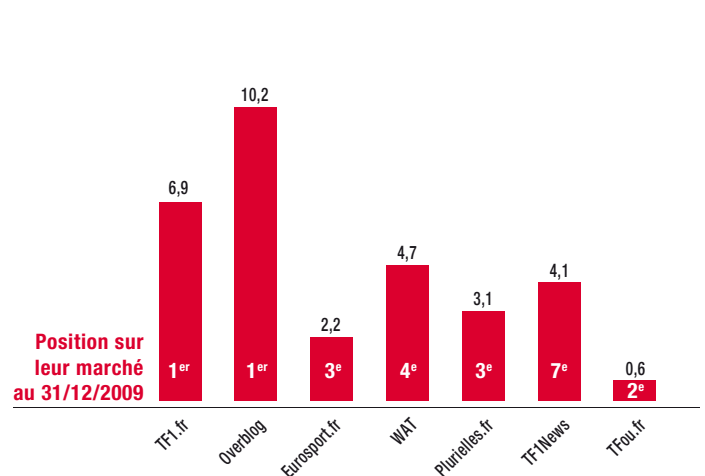
Source : Données brutes Kantar Média-France

#### NOMBRE D'EMPLOYÉS DU GROUPE



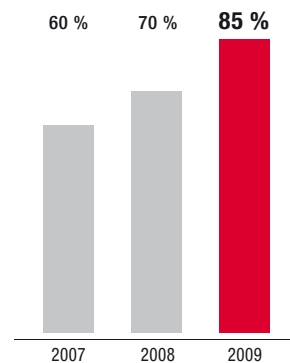
#### PERFORMANCES DES SITES DU GROUPE TF1

en millions de visiteurs uniques



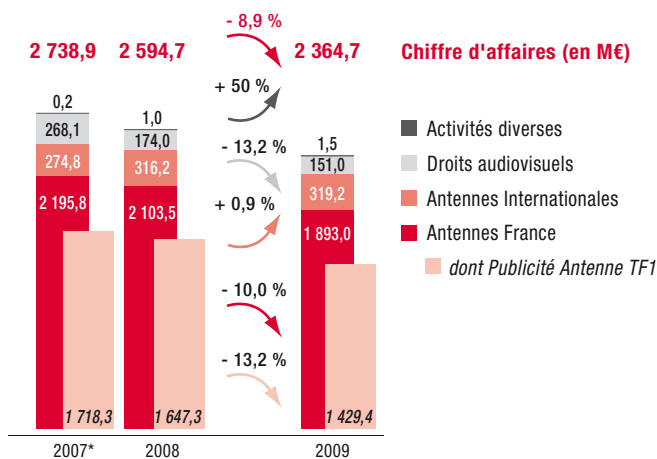
Source : Panel NNR Médiamétrie-décembre 2009

#### PART D'HEURES DE PROGRAMMES SOUS-TITRÉS



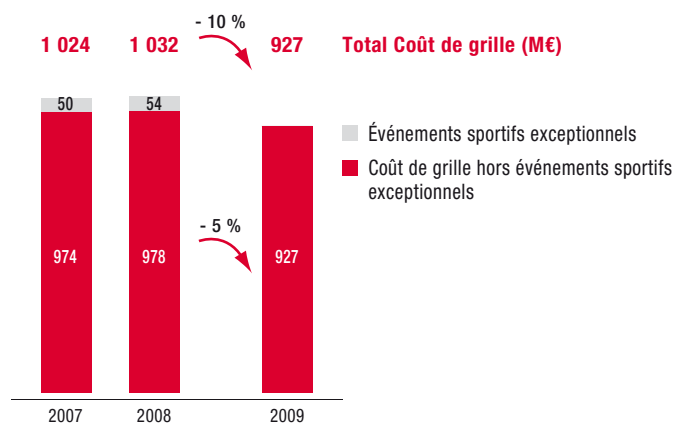
## 1.6.2 Chiffres clés financiers

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR



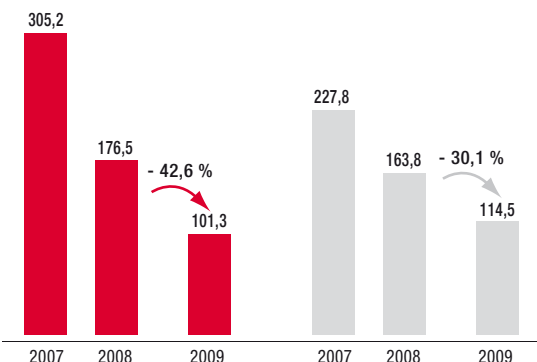
(\*) 2007 a été retraité du chiffre d'affaires pour compte de tiers (-25 M€), suite au changement de méthode comptable intervenu en 2008. Ce changement de méthode (norme IAS 18) n'a pas d'incidence sur le résultat. Il concerne notamment la régie publicitaire et 1001 Listes.

## COÛT DE LA GRILLE



## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

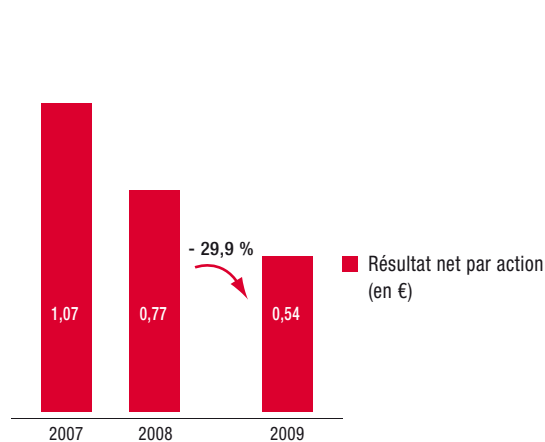
## RÉSULTAT NET



■ Résultat Opérationnel (M€)

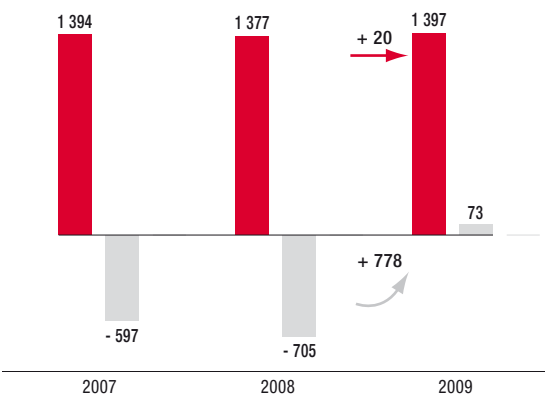
■ Résultat Net (M€)

## RÉSULTAT NET PAR ACTION



■ Résultat net par action (en €)

## CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT NET / TRÉSORERIE NETTE



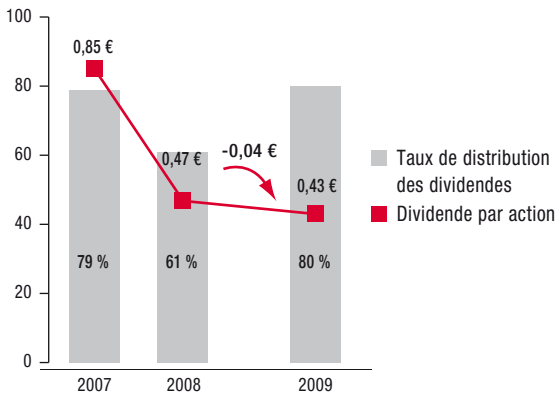
■ Capitaux propres (M€)

■ Trésorerie nette (+) (M€) / Endettement net (-) (M€)

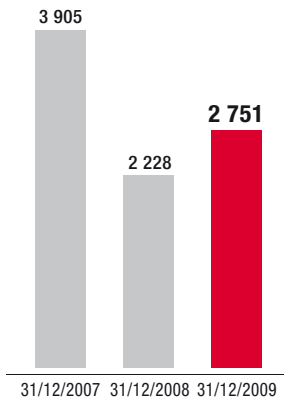
### 1.6.3 Chiffres clés boursiers

#### DIVIDENDE PAR ACTION

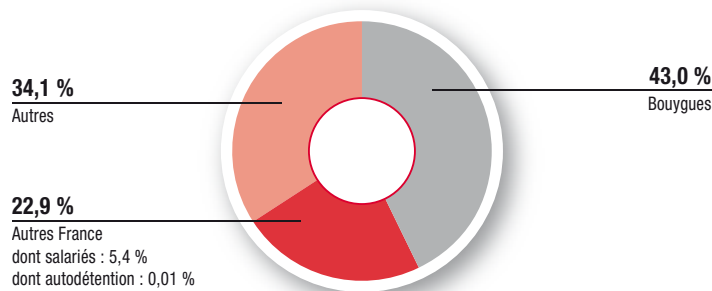
#### TAUX DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES



#### CAPITALISATION BOURSÈRE (EN MILLIONS D'EUROS)

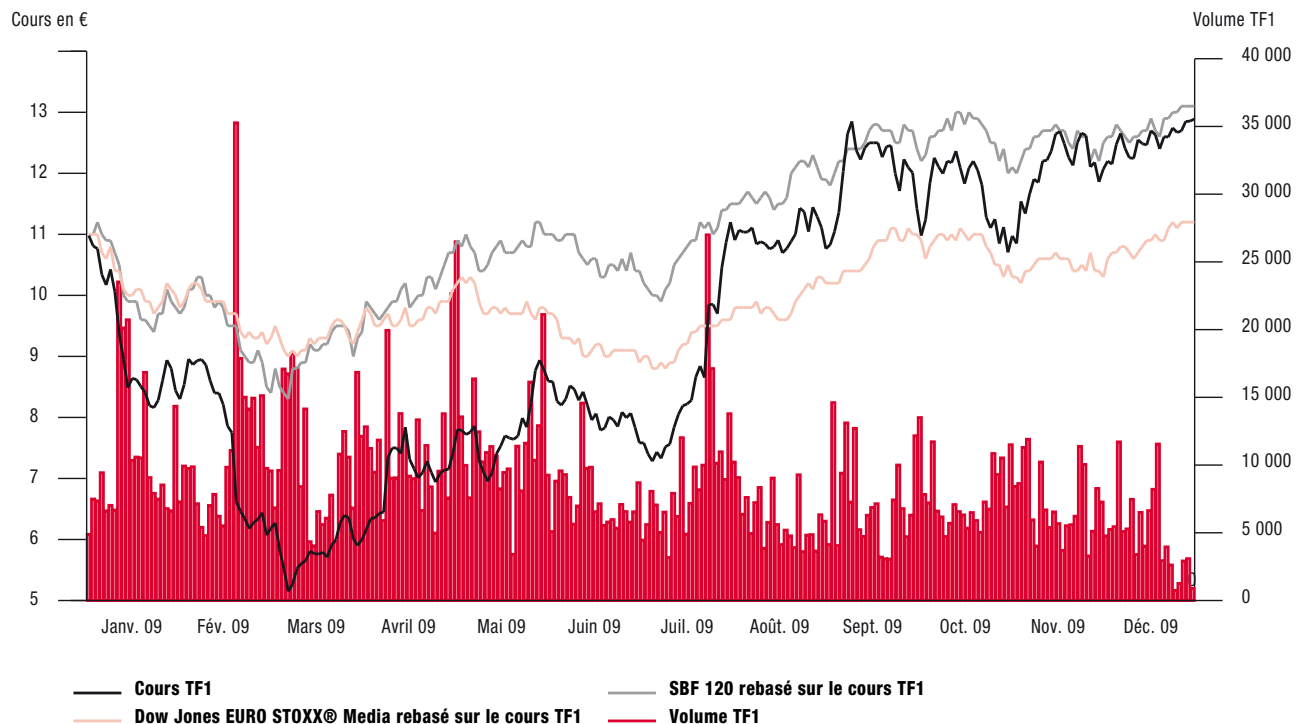


#### ACTIONNARIAT AU 31/12/2009<sup>(1)</sup>



(1) Estimations Euroclear au 31/12/2009, porteurs non identifiés inclus.

#### ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE TF1



## 1.7 ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe TF1 a pour vocation d'informer et de divertir sur tous les canaux. Tout en continuant de se renforcer sur son métier de base, la télévision, avec des chaînes gratuites et payantes, le Groupe s'est diversifié notamment sur le Web, dans les droits audiovisuels, la production, le téléachat, les licences et les jeux.

### 1.7.1 Antennes France

#### ANTENNE TF1

##### LA CHAÎNE TF1

La chaîne TF1 propose une programmation familiale et événementielle autour des grands thèmes qui séduisent un large public, de l'information au divertissement, en passant par la fiction, le sport, le cinéma, la jeunesse, les magazines et les documentaires. TF1 offre une programmation s'appuyant sur des repères fédérateurs en renouvellement permanent, répondant ainsi aux attentes des téléspectateurs.

En 2009, dans un univers plus fragmenté, TF1 reste largement leader tant sur l'ensemble des téléspectateurs avec 26,1 % de part d'audience que sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats, principale cible publicitaire, avec 29,8 % de part d'audience. TF1 prouve à nouveau le dynamisme de sa programmation en recueillant 96 des 100 meilleures audiences de l'année et en étant la seule chaîne à rassembler plus de 9 millions de téléspectateurs (avec 23 émissions) en 2009.

Source : Médiamétrie

##### TF1 PUBLICITÉ – LA RÉGIE PUBLICITAIRE

Régie publicitaire pluri-audiovisuelle de référence du marché, TF1 Publicité propose à ses annonceurs des solutions de communication adaptées, grâce à la puissance et à la diversité des supports publicitaires qu'elle commercialise.

La chaîne TF1 est plus que jamais le support de référence d'un plan média. Dans un contexte de développement rapide de l'audiovisuel et de fragmentation de l'offre, la puissance publicitaire de TF1 assure aux annonceurs une exposition unique de leurs produits auprès de tous les publics, permettant de développer rapidement notoriété et ventes. Le parrainage d'émissions de l'Antenne permet aux annonceurs d'associer leur marque aux programmes prestigieux de TF1 et aux valeurs qui sont véhiculées par ces programmes.

Une douzaine de chaînes thématiques, complémentaires et identitaires offrent des espaces de communication ciblés et qualifiés et apportent ainsi un renfort à l'offre nationale.

TF1 Publicité commercialise, par ailleurs, un large éventail de contenus vidéos déclinés de l'antenne TF1 sur le nouveau site TF1.fr (séances de rattrapage, inédits, etc.) ainsi que des programmes produits spécialement pour le Web. La régie s'impose ainsi comme un acteur majeur de la publicité vidéo en ligne.

TF1 Publicité a également fait une entrée réussie sur le marché de la radio en commercialisant l'espace publicitaire des 122 stations locales des Indépendants. Complétée par le couplage Sud Radio et Wit FM, cette offre, leader sur le marché, allie puissance et proximité, véritables accélérateurs de l'efficacité publicitaire.

Profitant des nouveaux supports comme le téléphone et l'IPTV, TF1 Publicité lance des produits modernes qui offrent plus d'interactivité et permettent aux annonceurs de transformer un nouveau contact en une relation *one-to-one* entre leurs prospects et clients.

La régie commercialise le portail de Bouygues Telecom et l'offre du groupe TF1. Au sein de cette dernière, de nombreuses applications ont vu le jour en 2009 comme TF1 Player (iPhone) et TF1 News (Android et Nokia).

Enfin, pour répondre à la demande de clients de plus en plus nombreux à vouloir plus de créativité et d'opérations spéciales construites sur-mesure, le département TF1 361° conçoit des dispositifs de communication plurimédia pertinents, combinant les supports autour d'une thématique ou d'un contenu exclusif, adaptés aux problématiques de chaque annonceur.

#### TÉLÉSHOPPING

Téléshopping est l'un des principaux acteurs de vente à distance en France. Les activités de cette filiale s'articulent autour de deux axes principaux, le téléachat et l'e-commerce grâce à ses émissions diffusées sur la chaîne TF1, à ses catalogues et à ses sites marchands.

En parallèle, Téléshopping possède trois magasins dont un ouvert à Lyon en 2008 (concept de points de vente originaux) et a lancé une activité d'Infomercials (publireportage) sur certaines chaînes du câble et du satellite (RTL9, NT1, TMC et Eurosport).

Enfin, Téléshopping a lancé en mars 2008 le site placedestendances.com et est propriétaire de 1001 Listes, leader dans l'activité d'organisation de listes de mariage sur Internet.

#### LES CHAÎNES THÉMATIQUES FRANCE

Fort de son expertise en matière de télévision, le groupe TF1 a développé une large offre de chaînes de complément. Depuis les lancements d'Eurosport en 1991 et de LCI en 1994, TF1 détient aujourd'hui une participation dans treize chaînes dont les chaînes thématiques



suivantes : TMC, LCI, les différentes chaînes Eurosport, TV Breizh, TF6, Série Club, Ushuaïa TV, Histoire, Odyssée.

Ainsi, le sport, l'information, le cinéma, le divertissement ou encore les documentaires sont déclinés sur l'ensemble de ces chaînes thématiques. D'une qualité éditoriale saluée par les téléspectateurs, les chaînes thématiques du Groupe complètent les programmes de la chaîne TF1 et s'affirment comme des relais d'information et de divertissement. Grâce à ces différentes chaînes, TF1 constitue une famille de chaînes capable de satisfaire les attentes de tous les publics, comme de tous ses clients, abonnés comme annonceurs.

**TMC**

Septième chaîne nationale devant Arte, TMC est l'un des leaders de l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT grâce à son positionnement unique de chaîne généraliste, familiale et de divertissement.

TMC est détenue par la Principauté de Monaco pour 20 % et via MCP par Groupe AB pour 40 % et par TF1 pour 40 %. TF1 et Groupe AB ont signé un accord le 11 juin 2009 visant au rachat par TF1 des 40 % détenus par Groupe AB.

**EUROSPORT FRANCE**

La chaîne Eurosport France est reconnue comme la chaîne de sport de référence en particulier par la richesse de sa programmation (programme international complété des matches de football de Ligue 2 et de Coupe de France, courses de Moto GP).

Près de quatre ans après son lancement, la chaîne Eurosport 2, la chaîne sport nouvelle génération, est disponible en France sur CanalSat et Noos-Numericable.

À la pointe de la dernière technologie, Eurosport France est diffusée également en Haute Définition depuis décembre 2008.

**TV BREIZH**

TV Breizh fait partie des chaînes les plus attractives en France pour les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats grâce à une programmation généraliste, populaire et fédératrice.

**LCI**

LCI, chaîne française d'information en continu, a fêté ses 15 ans en juin 2009. La Chaîne Info couvre tous les grands événements d'actualité et se démarque de la concurrence par une large place laissée au décryptage et à l'analyse. Elle couvre l'ensemble des événements majeurs avec notamment des éditions spéciales grâce à ses nombreux experts.

La mutualisation avec l'antenne TF1 et le site Internet TF1.fr a poursuivi son chemin, avec de plus en plus de journalistes de TF1 et LCI travaillant conjointement.

Les développements numériques connaissent une accélération avec deux nouveautés majeures.

LCI a investi un nouveau média, la radio, avec LCI Radio. Lancée sur le Web, disponible sur iPhone et autres supports mobiles, LCI Radio a été sélectionnée par le CSA pour diffuser sur la Radio Numérique Terrestre.

LCI.fr s'est transformé en TF1News, nouvelle marque proposant le meilleur de l'information TF1, LCI et de la rédaction dédiée au Web. TF1News est positionné sur l'information en temps réel et la vidéo.

**PÔLE DÉCOUVERTE**

**Odyssée, Histoire et Ushuaïa TV** composent ce pôle et diffusent des documentaires sur l'art de vivre, la découverte, l'Histoire et le développement durable. Elles sont accessibles par le satellite, le câble, l'ADSL et la 3G, en France et en Europe francophone, au Maghreb et en Afrique francophone (Odyssée).

Ushuaïa TV dispose d'une version Haute Définition depuis octobre 2008.

Les chaînes du Pôle Découverte sont diffusées en 16/9 depuis le 5 octobre 2009. Elles disposent d'une offre de télévision de rattrapage sur CanalSat et Numericable.

**SÉRIE CLUB**










Détenue à 50 % par TF1 (50 % sont détenus par M6), Série Club diffuse une offre complète de séries récentes dans l'ensemble des genres. Elle est diffusée à 100 % en numérique et en 16/9.

**TF6**

Chaîne majeure des 15 à 34 ans détenue à 50 % par TF1 (50 % sont détenus par M6), TF6 propose des divertissements événementiels, des séries générationnelles et incontournables pour sa cible privilégiée. La chaîne propose également des films et des émissions de télé-réalité.

**SYNTHÈSE DES MODES DE DIFFUSION**

**DES CHAÎNES THÉMATIQUES DU GROUPE TF1 EN FRANCE**

|   | TNT gratuite | TNT payante | CABLE | SATELLITE | ADSL | MOBILE |
|---|--------------|-------------|-------|-----------|------|--------|
|  | X            |             | X     | X         | X    | X      |
|  |              | X           | X     | X         | X    | X      |
|  |              |             | X     | X         | X    | X      |
|  |              |             | X     | X         | X    | X      |
|  |              | X           | X     | X         | X    | X      |
|  |              |             | X     | X         | X    | X      |
|  |              |             | X     | X         | X    | X      |
|  |              |             | X     | X         | X    | X      |
|  |              | X           | X     | X         | X    | X      |

## TF1 ENTREPRISES

Agence de marques et maison d'édition, TF1 Entreprises regroupe quatre activités majeures :

- TF1 Licences commercialise des licences de marques auprès des industriels (Ushuaïa, Barbapapa, Babar, Chuggington, Hello Kitty, Dragon Ball Z, Koh Lanta...),
- TF1 Games et Dujardin édite des jeux de société déclinés d'émissions de télévision comme *La Roue de la Fortune*, *Qui veut Gagner des Millions ?*, *Une famille en Or* et les jeux du catalogue Dujardin avec sa gamme *1000 Bornes*, *L'Autoroute*, les malles de jeux. L'ensemble formé par TF1 Games et Dujardin se positionne comme le premier éditeur français de jeux de société avec un catalogue de plus de 200 jeux,
- TF1 Musique développe des projets discographiques relatifs à des opérations musicales, des marques ou des personnages dont elle détient les droits. Les principales opérations portent sur des partenariats phonogrammes (Seal, Calogero, Johnny Hallyday, Florent Pagny...), des partenariats spectacles (*Mozart l'Opéra Rock*, *Cléopâtre*, *Dernière Reine d'Egypte*, *Zorro*...) et la conception distribution de produits dérivés liés à des spectacles et des événements (tournées d'artistes, spectacles...). Une Musique, filiale de TF1 Entreprises, édite et produit des musiques d'émissions de télévision et de films cinématographiques,
- TF1 Publishing édite des livres sous le label Éditions du Toucan et exploite des magazines (*Ushuaïa*, *Dora*). TF1 Publishing oriente ses ouvrages jeunesse vers la fiction pour adolescents (romans d'Alexandra Ledermann, *Le Tueur à la médaille*) et les albums sous des marques fortes (*Spiderman*, *Madagascar*). Les beaux livres *Ushuaïa* ont prolongé les succès durables de la marque en librairie.

## PRODUCTION

### TF1 FILMS PRODUCTION

TF1 Films Production coproduit des longs métrages. Elle acquiert les droits de diffusion destinés à la chaîne TF1 mais aussi des parts de coproducteur lui donnant droit aux recettes générées par l'exploitation des films.

Ces investissements permettent à TF1 d'honorer ses obligations de financer à hauteur de 3,2 % de son chiffre d'affaires publicitaire la

coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont 2,5 % en œuvres d'expression française.

### TF1 PRODUCTION

TF1 Production rassemble les activités de production interne du Groupe, hors émissions et journaux télévisés. La filiale est organisée autour de départements spécialisés avec, à la tête de chacun, des producteurs expérimentés :

- le département Magazines, documentaires & émissions sportives produit des magazines de société, d'information ou relatifs aux événements sportifs,
- le département Divertissements et télé-réalité a en charge la production d'émissions de divertissement,
- le département Fictions assure la production de saisons de séries françaises mais aussi de série unitaire, de série en cours de tournage ou en cours d'écriture pour l'Antenne de TF1,
- le département Formats courts gère la production de la totalité des bandes-annonces de la chaîne TF1, conçoit et fabrique des spots publicitaires, réalise des opérations de promotion, des génériques de parrainage et des programmes courts.

TF1 Production assure aussi une activité de « tourneur » dans le monde des spectacles vivants et musicaux.

La filiale met en œuvre également des processus de production qui répondent aux attentes de qualité des antennes du Groupe tout en veillant à optimiser les coûts. Elle s'est dotée d'une structure de veille internationale et de développement qui vise à proposer de nouveaux formats et concepts aux antennes du Groupe et de TF1 en particulier. En collaboration avec TF1, elle se fixe comme objectif de renouveler l'offre de programmes en s'appuyant sur ses équipes éditoriales et sa structure de veille et développement.

### e-TF1 – DIRECTION DES NOUVEAUX MÉDIAS

La Direction des Nouveaux Médias a pour objectif d'orchestrer les activités du groupe TF1 sur le Web et le mobile et, plus généralement, sur l'ensemble des supports émergents. Elle a pour mission de développer l'offre TF1 sur tous les nouveaux médias.

Premier groupe média TV de l'Internet français, e-TF1 propose des sites privilégiés par les annonceurs notamment TF1.fr, plurielles.fr, site sur l'univers féminin, Overblog, site de blogs ou WAT, site communautaire.

## 1.7.2 Droits audiovisuels

### TF1 DROITS AUDIOVISUELS

(Précédemment TF1 INTERNATIONAL)

Créée en 1995, TF1 Droits Audiovisuels est la filiale d'acquisition et de distribution de droits audiovisuels en France et à l'international. Sa filiale, TF1 International (détenue par UGC Images pour 34 %) est l'un des

principaux vendeurs français de droits à l'international. Elle est présente sur tous les grands marchés : Los Angeles, Cannes, Berlin, Venise, Toronto...

Sur le territoire français, TF1 Droits Audiovisuels est également l'un des principaux distributeurs de film en salles (via UGC Distribution dont elle détient 34 %).

Enfin, la filiale TF1 Droits Audiovisuels dispose d'un important patrimoine de droits audiovisuels qu'elle exploite au sein de ses catalogues de films en second cycle d'exploitation.

## TF1 VIDÉO

Depuis 20 ans, TF1 Vidéo s'impose comme un acteur majeur du marché de l'édition et de la distribution vidéo, grâce à un catalogue riche de plus de 4 000 programmes acquis auprès d'ayants droit français et étrangers. Premier éditeur distributeur indépendant, TF1 Vidéo s'illustre dans tous les genres avec succès : du cinéma aux spectacles d'humoristes, des programmes jeunesse aux séries TV. Une variété de l'offre qui, associée à un souci constant de qualité éditoriale et un sens permanent de l'innovation, différencie TF1 Vidéo de ses concurrents et a guidé les développements récents de l'entreprise.

TF1 Vidéo a lancé, en novembre 2005, TF1 Vision, le service de vidéo à la demande du groupe TF1, devenu pionnier mondial de la Premium VOD en proposant la diffusion en version originale sous-titrée des plus grandes séries américaines, simultanément à leur diffusion aux États-Unis.

TF1 Vision est aujourd'hui la plateforme la plus distribuée en France, facile d'accès grâce à son portail [tf1vision.com](http://tf1vision.com) et à ses boutiques

sur les principaux Fournisseurs d'Accès à Internet ainsi que sur l'iTunes Video Store. TF1 Vision dispose d'une offre de plus de 6 500 programmes, axée autour du cinéma, de l'humour avec un catalogue exclusif des plus grands humoristes français, des séries et des programmes jeunesse.

En s'appuyant sur les dernières technologies, TF1 Vision innove en permanence pour proposer à ses clients un service qui leur offre la meilleure expérience de vidéo à la demande possible : *catch-up TV*, programmes en version originale et en Haute Définition, téléchargement définitif avec sauvegarde, applications sur iPhone et Google Phone.

TF1 Vidéo s'est également lancé sur le marché de la Haute Définition avec, depuis la rentrée 2008, une collection de disques Blu-ray haut de gamme, basée sur les films phares de ces dernières années.

Autre innovation technologique : TF1 Vidéo a été le premier éditeur du marché français à proposer sur certaines éditions DVD, une copie numérique des programmes permettant à ses consommateurs de disposer, en complément d'un support physique, d'une copie numérique et légale du programme pour son ordinateur ou son baladeur portable.

Enfin, TF1 Vidéo s'est récemment associé à Sony Pictures Home Entertainment (SPHE) pour créer un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) sur la distribution de produits vidéo sur le marché français, effectif depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Ce nouvel ensemble a pour objet exclusif, par la mise en commun de moyens, d'assurer la vente commerciale des DVD et disques Blu-ray des catalogues de TF1 Vidéo et de SPHE et se positionne comme le leader de la distribution vidéo en France.

## 1.7.3 Antennes internationales

### EUROSPORT INTERNATIONAL

Présente dans 59 pays et diffusée sur l'ensemble des canaux de distribution payants en Europe (câble, satellite, numérique terrestre et ADSL), la chaîne Eurosport se décline en 20 versions linguistiques et est une véritable plateforme multimédia paneuropéenne.

La chaîne complémentaire Eurosport 2, lancée en 2005, prolonge l'offre paneuropéenne de chaînes sportives avec un portefeuille renforcé de droits (Bundesliga, Premier League). Elle est diffusée en 14 langues dans 46 pays.

La chaîne d'information sportive Eurosport News, installée durablement en dehors de l'Europe (en Afrique du Sud, en Inde, en Malaisie, en Australie, en Nouvelle-Zélande) est également distribuée en Europe auprès de foyers en quasi-totalité payants.

Eurosport se décline en 10 sites Internet. Lancée en 2007, la collaboration d'Eurosport et Yahoo! a permis la création d'un site Internet commun sur les marchés anglais, allemand, espagnol et italien. Cette collaboration s'intègre dans la stratégie de conquête d'Eurosport pour devenir le site de sport numéro 1 en Europe, en s'appuyant sur la qualité de l'éditorial d'Eurosport, la puissance commerciale et le savoir-faire technique de Yahoo!.

En 2008, le Groupe a renforcé son offre avec le lancement de la chaîne Eurosport en Haute Définition. Elle est aujourd'hui distribuée dans 30 pays. La plupart des grands événements bénéficient de cette technologie d'avant-garde qui illustre la capacité d'innovation, le savoir-faire et la réactivité du Groupe.

### SPS

En 2008, Eurosport a pris une participation dans la société SPS détenue à part égale avec Serendipity. Cette société investit dans le marché des jeux et paris en ligne.

TF1, qui détenait déjà, via sa filiale Eurosport, 50 % du capital de la société SPS, a porté, le 8 mars 2010, sa participation à 100 %, en rachetant les 50 % détenus par le fonds d'investissement Serendipity.

## 1.7.4 Activités diverses

### METRO FRANCE

Metro est un quotidien gratuit d'information lancé en France en 2002 à Paris, Marseille, Lyon puis à Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Rennes, Strasbourg et Cannes. Metro est distribué quotidiennement du lundi au vendredi.

TF1 détient 34 % de Metro France.

### GROUPE AB

Le Groupe AB édite et diffuse 18 chaînes de télévision – RTL9 (65 %), AB1, NT1, TMC (40 %) avec TF1 en France, AB3 et AB4 en Belgique. Le Groupe dispose également de l'un des plus importants catalogues de droits audiovisuels francophones de plus de 1 500 titres représentant 44 000 heures de programmes dont, par exemple, les épisodes des séries *Navarro* et *Femme d'Honneur* qu'il distribue en France et à l'étranger.

Le 28 mai 2009, TF1 et Monsieur Claude Berda, actionnaire majoritaire de Groupe AB, sont entrés dans une négociation exclusive visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et des 40 % de TMC détenus par Groupe AB, ce qui porterait à 80 % la participation de TF1 dans cette chaîne, pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

Le management de Groupe AB s'est vu consentir une option d'achat lui permettant d'acquérir dans un délai de deux ans la participation minoritaire de TF1 pour un montant de 155 millions d'euros.

D'autre part, les autres activités de Groupe AB seraient détenues par une société nouvelle. TF1 y conserverait une participation identique à celle qu'elle détient aujourd'hui dans Groupe AB, soit 33,5 %. Enfin, le groupe TF1 accroît sa participation de 33,5 % à 49 % dans la société holding détenue par Monsieur Claude Berda, WB Télévision, qui contrôle les chaînes francophones belges AB3, AB4 et Videoclick.

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision autorisant la prise de contrôle de TMC et NT1 par le groupe TF1, sous réserve « d'engagements comportementaux ». Ces engagements, discutés avec l'Autorité et acceptés par le groupe TF1, pour une durée maximale de 5 ans, ne retirent pas son intérêt à l'opération.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donné son agrément à l'opération, le 23 mars 2010, en constatant que le projet respectait les règles restreignant la concentration des chaînes de la TNT et a obtenu de TF1 des engagements garantissant le pluralisme et la diversité de l'offre des programmes dans l'intérêt des téléspectateurs. L'investissement de l'ordre de 192 millions d'euros devrait être financé par la trésorerie disponible du Groupe.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

# 2

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>2.1</b> | <b>COMPOSITION DU CONSEIL<br/>D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS DU CONSEIL<br/>ET NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> | <b>21</b> |
| 2.1.1      | Composition du Conseil d'Administration   | 21        |
| 2.1.2      | Composition des Comités du Conseil d'Administration   | 27        |
| 2.1.3      | Noms des Commissaires aux Comptes   | 27        |
| <b>2.2</b> | <b>RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>   | <b>28</b> |
| 2.2.1      | Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise   | 28        |
| 2.2.2      | Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne   | 39        |
| 2.2.3      | Facteurs de risques   | 48        |

**Rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les modalités relatives au gouvernement d'entreprise, aux rémunérations des mandataires sociaux et à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la société et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (article L. 225-37 du Code de Commerce)**

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

En complément du rapport de gestion du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte dans le présent rapport, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 février 2010, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de TF1, des modalités relatives au gouvernement d'entreprise, des principes et règles adoptés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la société, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il est précisé que la société se réfère aux recommandations figurant dans le Code de Gouvernement d'Entreprise publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF et que ces recommandations figurent en annexe du texte du règlement intérieur du Conseil.

Toutefois, certaines dispositions de ce code peuvent avoir été écartées et / ou ne pas correspondre au fonctionnement de la société, en raison de la situation particulière de la société due au fait qu'en application de la loi de privatisation du 30 septembre 1986, un groupe d'acquéreurs conduit par la société Bouygues a été désigné le 4 avril 1987 comme cessionnaire de 50 % du capital de TF1 et que Bouygues est devenu seul depuis le 27 janvier 2006, l'acteur de la privatisation de TF1 et, à ce titre, est responsable du bon respect des obligations souscrites par le groupe de repreneurs, notamment celle relative à la continuité de l'exploitation.

## 2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS DU CONSEIL ET NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 2.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Lors de la dernière Assemblée Générale du 17 avril 2009, les mandats d'Administrateurs de Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Patrick Le Lay, Nonce Paolini, Gilles Pélisson, Haïm Saban et Bouygues ont été renouvelés pour deux années.

Lors de la précédente Assemblée Générale du 17 avril 2008, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat a été renouvelé pour deux années et l'élection de Jean-Pierre Pernaut et Céline Petton en qualité d'Administrateurs représentant le personnel, a été constatée.

Sont énumérés ci-après les mandats et fonctions des Administrateurs de TF1. Il est précisé que, depuis l'Assemblée Générale du 17 avril 2009, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 17 février 2010, a coopté Administrateur, après avis du Comité de Sélection, Claude Berda, aux lieu et place de Patrick Le Lay, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

#### INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS AU 17 FÉVRIER 2010

##### NONCE PAOLINI

Né le 1<sup>er</sup> avril 1949

Titulaire d'une maîtrise de Lettres et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (1972). Nonce Paolini commence sa carrière chez EDF-GDF où il exerce des responsabilités opérationnelles (clientèle-commercial), puis d'état-major (organisation, formation, emploi, communication *corporate*). Il entre dans le groupe Bouygues en 1988, où il prend en charge la Direction du Développement des Ressources Humaines, puis, en 1990, la Direction centrale de la Communication Externe du Groupe. Il rejoint TF1 en 1993 comme Directeur des Ressources Humaines et devient, en 1999, Directeur général adjoint du groupe TF1. Il est nommé Directeur général adjoint de Bouygues Telecom en janvier 2002, en charge du commercial, de la relation clients et des ressources humaines, puis Directeur général délégué en avril 2004 et Administrateur en avril 2005.

**Directeur général de TF1 depuis le 22 mai 2007**

**Président directeur général de TF1 depuis le 31 juillet 2008**

**Administrateur de TF1 depuis le 22 mai 2007**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Détient 100 actions TF1

Adresse : 1, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

##### Mandats en cours

Président de la société TF1 Publicité (SAS)

Président-Administrateur de la Fondation d'entreprise TF1 (Fondation d'entreprise)

Président de la société TF1 Management (SAS)

Administrateur de la société TF1 Digital (SA)

Administrateur de la société Bouygues (SA)

Administrateur de la société Bouygues Telecom (SA)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Médiamétrie (SA)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Extension TV (SA)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société TF6 Gestion (SA)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur du GIE TF1 Acquisitions de droits (GIE)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Groupe AB (SAS)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société WB TV (SA)

Représentant de la société TF1 Management – gérante de La Chaîne Info (SCS)

##### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Membre et Vice-président du Conseil de Surveillance de France 24 (24/09/2007 – 2/02/2009)

Directeur général de TF1 (22/05/2007 – 31/07/2008)

Représentant permanent de TF1 – membre du Conseil d'Administration de Monte Carlo Participation (04/06/2008 – 24/11/2008)

Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Télé Monte Carlo (18/07/2007 – 24/11/2008)

Président directeur général de la société TF1 Digital (30/07/2007 – 07/12/2007)

Directeur général délégué de la société Bouygues Telecom (25/04/2006 – 30/04/2007)

Administrateur de la société Réseau Clubs Bouygues Telecom – RCBT (13/04/2005 – 30/04/2007)

Administrateur de la société Extenso Telecom (07/04/2005 – 30/04/2007)

**PATRICIA BARBIZET**

Née le 17 avril 1955

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP), Patricia Barbizet exerce des fonctions financières importantes au sein du groupe Renault, avant de devenir Directeur financier du groupe Pinault en 1989. Elle est Administrateur-Directeur général d'Artémis depuis 1992, Présidente du Conseil de Surveillance de PPR (de décembre 2001 à mai 2005), puis Vice-présidente du Conseil d'Administration de PPR depuis mai 2005.

**Administrateur de TF1 depuis le 12 juillet 2000**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

**Présidente et membre du Comité d'Audit de TF1****Présidente et membre du Comité des Rémunérations de TF1**

Détient 100 actions TF1

Adresse : 12, rue François 1<sup>er</sup> – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Directrice générale de la société Artémis (SA)

Directrice générale de la société Financière Pinault (SCA) – non mandataire social

Administrateur de la société Bouygues (SA)

Administrateur de la société Artémis (SA)

Administrateur de la société PPR (SA) et Vice-présidente

Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissement

Administrateur de la société Total (SA)

Administrateur de la société Air France – KLM (SA)

Administrateur de la société Fnac (SA)

Administrateur de la société Piasa (SA)

Administrateur de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de la Financière Pinault (SCA)

Membre du Conseil de Surveillance de la société Yves Saint Laurent (SAS)

Membre du Conseil de Gérance de la Société Civile du Vignoble de Château Latour (SCI)

Représentant permanent de la société Artémis – Administrateur de la société Sebdo le Point (SA)

Représentant permanent de la société Artémis – Administrateur de la société Agefi (SA)

Chairman of the Board de la société Christies International (Londres – Royaume-Uni)

Non executive Director de la société Tawa PLC (Londres – Royaume-Uni)

Member of the Board de la société Gucci (Amsterdam – Pays-Bas)

Administrateur délégué de la société Palazzo Grassi (Venise – Italie)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Présidente du Conseil de Surveillance de la société Piasa (26/04/2007 – 27/05/2008)

Administrateur de la société Afipa (06/06/2005 – 31/10/2006)

Présidente du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute (11/12/1992 – 19/05/2005)

Présidente du Conseil d'Administration de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny (22/02/2000 – 23/06/2005)

Représentant d'Artémis Administrateur de la société Bouygues (22/12/1998 – 13/12/2005)

**CLAUDE BERDA**

Né le 3 février 1947

Claude Berda fonde en 1977 une maison de disques indépendante, AB Productions. En 1987, Claude Berda décide de diversifier son activité sur le marché de la production audiovisuelle : son groupe devient rapidement leader et y adjoint une nouvelle activité de distribution de droits de programmes télévisés. En 1996, Claude Berda introduit Groupe AB au New York Stock Exchange pour financer sa croissance sur le nouveau marché de la télévision numérique par satellite en France. Il met ensuite son groupe en position de bénéficier du développement de la TNT gratuite, avec la création de NT1 en 2002 et l'acquisition de TMC, aux côtés de TF1, en 2005. Parallèlement, Claude Berda diversifie ses activités patrimoniales, notamment dans l'immobilier. En 2007, il cède 33.5% de Groupe AB à TF1. En 2009, il signe un accord prévoyant la cession de NT1 et TMC à TF1, recentrant ainsi Groupe AB autour de son catalogue et ses chaînes de télévision payante.

**Administrateur de TF1 depuis le 17 février 2010**

Détient 663 330 actions TF1

Adresse : 132, avenue du Président Wilson – 93210 Saint-Denis la Plaine

**Mandats en cours**

Gérant de la société Port Noir Investment (SARL)

Président (et Administrateur non mandataire) de la société GROUPE AB (SAS)

Président et Administrateur délégué de la société RTL 9 (SA)

Président de la société Monté Carlo Participation – MCP (SAS)

Vice-Président délégué et Administrateur de la société Télé Monté Carlo – TMC (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de la société Groupe Lucien Barrière (SAS)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Néant

**MARTIN BOUYGUES**

Né le 3 mai 1952

Martin Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974 en qualité de conducteur de travaux. En 1978, il fonde la société Maison Bouygues, spécialisée dans la vente de maisons individuelles sur catalogue. Administrateur de Bouygues depuis 1982, Martin Bouygues est nommé Vice-président en 1987. Le 5 septembre 1989, Martin Bouygues, succédant à Francis Bouygues, est nommé Président directeur général de Bouygues. Sous son impulsion le groupe poursuit son développement dans la construction ainsi que dans la communication (TF1) et lance Bouygues Telecom en 1996. En 2006, Bouygues acquiert une participation dans Alstom et entre ainsi dans de nouveaux métiers à forte croissance : les Transports et l'Énergie.



Aujourd'hui, Bouygues est un groupe industriel diversifié, structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour de deux pôles : la Construction (Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Colas) et les Télécoms-Médias (TF1, Bouygues Telecom).

**Administrateur de TF1 depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1987**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

**Président et membre du Comité de Sélection de TF1**

Détient 100 actions TF1

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Président Directeur Général Administrateur de la société Bouygues SA

Membre du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Francis Bouygues

Président de la société SCDM (SAS)

Représentant de SCDM, Président de la société SCDM Invest – 1 (SAS)

Représentant de SCDM, Président de la société SCDM Invest – 3 (SAS)

Représentant de SCDM, Président de la société SCDM Participations (SAS)

Représentant de SCDM, Président de la société ACTIBY (SAS)

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans (SADCS)

Administrateur de la SODECI – Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, Abidjan

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité – CIE (SA) Abidjan

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Représentant de SCDM, Président de la société Investaq Énergie (ex-SCDM Invest 2) (12/06/2008 – 28/07/2009)

Administrateur de la société HSBC France (30/07/2002 – 01/10/2007)

**OLIVIER BOUYGUES**

Né le 14 septembre 1950

Ingénieur de l'École nationale supérieure du pétrole (ENSPM), Olivier Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du Groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement Directeur de Boscarn, filiale camerounaise, puis Directeur Travaux France et Projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de Président directeur général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des services publics du groupe, qui regroupe les activités France et International de Saur. En 2002, Olivier Bouygues est nommé Directeur général délégué de Bouygues.

**Administrateur de TF1 depuis le 12 avril 2005**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Détient 100 actions TF1

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Président de la société SAGRI-E (SAS)

Président de la société SAGRI-F (SAS)

Président directeur général de la SECI (SA) Abidjan – Côte d'Ivoire

Directeur général de la société SCDM (SAS)

Administrateur de la société Eurosport (SA)

Administrateur de la société Alstom (SA)

Administrateur de la société Colas (SA)

Administrateur de la société Bouygues Construction (SA)

Administrateur de la société Bouygues Telecom (SA)

Administrateur de la société Finagestion (SA)

Administrateur de la société SDE – Sénégalaise des Eaux (SA) – Dakar – Sénégal

Administrateur de la SODECI – Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, Abidjan

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (SA) Abidjan

Membre du Comité de Direction de Cefina (SAS)

Gérant non associé de la société SIB (SNC)

Gérant non associé de la société SIR (SNC)

Représentant permanent de SCDM – Administrateur de Bouygues (SA)

Représentant de la société SCDM – Présidente de la société SCDM Investur (SAS) – Présidente de la société SCDM Investcan (SAS) – Présidente de la société SCDM Energie (SAS)

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans (SADCS)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Administrateur de Novasaur (SA) – (15/02/2005 – 22/02/2006)

**ALAIN POUYAT**

Né le 28 février 1944

Alain Pouyat entre chez Bouygues en 1970. D'abord ingénieur informatique, il est nommé Directeur Informatique en 1981, puis Directeur central Informatique en 1986. Il est Directeur général Informatique et Technologies Nouvelles du Groupe depuis 1988.

**Administrateur de TF1 depuis le 18 mars 1998**

dernier renouvellement : 17 avril 2008 jusqu'en 2010

**Membre du Comité de Sélection de TF1**

Détient 100 actions TF1

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Censeur de Bouygues (SA)

Administrateur de la Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion (SPEIG)

Administrateur de la société ETDE

Administrateur de la société Bouygues Telecom

Administrateur de la société C2S

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Administrateur de la société Bouygues (22/04/2004 – 06/12/2006)

**SFPG – SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION**

RCS Paris 332 888 916

**Administrateur de TF1, représenté par Olivier ROUSSAT depuis le 31 juillet 2007**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Détient 100 actions TF1

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

*Néant*

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

*Néant*

**OLIVIER ROUSSAT**

Né le 13 octobre 1964

Diplômé de l'INSA de Lyon, Olivier Roussat commence sa carrière en 1988 chez IBM où il occupe différentes fonctions dans les activités de services de réseau de données, de production de service et d'avant-vente. Il entre chez Bouygues Telecom en 1995 pour mettre en place le cockpit réseau et les *process* de la Direction des Opérations Réseau et prend ensuite la Direction des Opérations Réseau puis des activités de production de services télécoms et informatiques.

En mai 2003, Olivier Roussat est nommé Directeur du réseau et devient membre du Comité de Direction générale. En janvier 2007, il prend en charge le pôle Performances et Technologies. Celui-ci rassemble les structures techniques et informatiques transverses de Bouygues Telecom : réseau, systèmes d'information, développement projets métiers, achats, moyens généraux et immobilier. Il a en outre la responsabilité du nouveau siège et du technopôle, les futures implantations de Bouygues Telecom.

Directeur général délégué de Bouygues Telecom depuis le 20 février 2007, il devient Directeur général à compter du 29 novembre 2007.

**Représentant permanent de la Société Française de Participation & de Gestion – SFPG – Administrateur de TF1 – depuis le 9 avril 2009**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Directeur général – Administrateur de la société Bouygues Telecom (SA)

Administrateur de la société Extensio Telecom (SA)

Administrateur de la société Réseau Clubs Bouygues Telecom – RCBT (SA)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Administrateur de la société Stock com (03/09/2007 – 01/07/2008)

Directeur général délégué de la société Bouygues Telecom (20/02/2007 – 29/11/2007)

**BOUYGUES**

RCS Paris 572 015 246

**Administrateur de TF1, représenté par Philippe Marien depuis le 20 février 2008**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Détient 91 806 565 actions TF1

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Administrateur de la société Bouygues Telecom (SA), représentée par Jean-François Guillemin

Administrateur de la société Alstom (SA), représentée par Philippe Marien

Administrateur de la société Bouygues Construction (SA), représentée par Philippe Marien

Administrateur de la société Bouygues Immobilier (SA), représentée par Philippe Marien

Administrateur de la société Colas (SA), représentée par Philippe Marien

Administrateur de la société C2S (SA), représentée par Pierre Marfaing

Administrateur du GIE 32 Hoche, représentée par Philippe Metges

Membre associé de l'Organisme Gestionnaire du Centre Gustave Eiffel (Association Loi 1901)

Membre du Conseil d'Administration de l'Organisme Gestionnaire du Centre Gustave Eiffel (Association Loi 1901)

Trésorier de l'Organisme Gestionnaire du Centre Gustave Eiffel (Association Loi 1901)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Administrateur de la société Bouygues Bâtiment International (SA) – (10/06/1999 – 28/11/2008)

Administrateur de la société SOTEGI (SA) – (14/04/2003 – 07/04/2008)

Administrateur de la société Bouygues Travaux Publics (SA) – (10/06/1999 – 28/11/2008)

Administrateur de la société Bouygues Bâtiment Île de France (SA) – (28/05/2003 – 28/11/2008)

Administrateur de la société CATC (SA) – (10/04/2002 – 08/04/2008)

**PHILIPPE MARIEN**

Né le 18 juin 1956

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), Philippe Marien est entré dans le Groupe Bouygues en 1980, en tant que cadre financier International. Chargé de mission en 1984 dans le cadre de la reprise du groupe AMREP (parapétrolier), il est nommé en

1985 Directeur financier de Technigaz (construction de terminaux gaz naturel liquéfié).

En 1986, il rejoint la Direction financière du Groupe pour prendre en charge les aspects financiers du dossier de reprise de Screg. Il est nommé successivement Directeur Finances et Trésorerie de Screg en 1987 et Directeur financier de Bouygues Offshore en 1991.

Directeur général adjoint Finances et Administration de Bouygues Offshore en 1998, il rejoint Bouygues Bâtiment en 2000 en tant que Secrétaire général.

En mars 2003, Philippe Marien devient Secrétaire général du groupe Saur dont il a géré la cession par Bouygues à PAI Partners, puis par PAI Partners à un nouveau groupe d'actionnaires conduit par la Caisse des dépôts et consignations. En septembre 2007, il est nommé Directeur financier du groupe Bouygues. Le 18 février 2009, Philippe Marien est nommé Président du Conseil d'Administration de Bouygues Telecom et succède ainsi à Philippe Montagner.

**Représentant permanent de Bouygues – Administrateur de TF1 depuis le 20 février 2008**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

**Membre du Comité d'Audit de TF1**

**Membre du Comité des Rémunérations de TF1**

Adresse : 32, avenue Hoche – 75008 Paris

**Mandats en cours**

Président du Conseil d'Administration de la société Bouygues Telecom (SA)

Administrateur de la société Bouygues Telecom (SA)

Représentant permanent de Bouygues – Administrateur de la société Colas (SA)

Représentant permanent de Bouygues – Administrateur de la société Alstom (SA)

Représentant permanent de Bouygues – Administrateur de la société Bouygues Construction (SA)

Représentant permanent de Bouygues – Administrateur de la société Bouygues Immobilier (SA)

Directeur Général de la société SCDM (SAS)

Liquidateur de la société civile Finamag

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Représentant permanent de Bouygues – Administrateur de Bouygues Telecom (SA) – (25/02/2008 – 18/02/2009)

**GILLES PÉLISSON**

Né le 26 mai 1957

Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un MBA de *Harvard Business School*, Gilles Pélisson a débuté sa carrière dans le groupe Accor en 1983, aux États-Unis, puis en Asie-Pacifique et a été notamment coprésident de la chaîne hôtelière Novotel. Directeur général d'Euro Disney en 1995, puis Président directeur général en 1997, il rejoint en 2000 le groupe Suez, puis Bouygues Telecom en tant que Directeur général, puis Président directeur général (de février 2004 à octobre 2005).

**Administrateur de TF1 depuis le 18 février 2009**

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Détient 3 000 actions TF1

Adresse : 2, rue de la Mare Neuve – 91000 Évry

**Mandats en cours**

Président directeur général de la société Accor

Président de la Fondation d'Accor

Vice-président et membre du Conseil de Surveillance du groupe Lucien Barrière (SAS)

Administrateur de la société Accor (SA)

Administrateur de la société BIC (SA)

Administrateur de la société Accor Partecipazione Italia (Srl) Segrate – Italie

Administrateur de la société Sofitel Italia (ex : Sagar) – (Srl) Milan – Italie

Administrateur de la société Accor Hospitality Italia (Srl) Milan – Italie

Administrateur de la Global Business Coalition on HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria, Inc. New York (USA)

Représentant d'Accor au Conseil de Surveillance de la société Lenôtre (SA à Directoire et Conseil de Surveillance)

Représentant d'Accor au Conseil d'Administration de la société ASM (SA)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Administrateur Directeur général de la société Accor (09/01/2006 – 24/02/2009)

Président du Conseil de Surveillance de l'Essec jusqu'au 01/04/2009

Administrateur de la société Scapa Italia (28/04/2006 – 10/01/2007)

Administrateur de la société Club Méditerranée (14/03/2006 – 30/06/2006)

Président directeur général de la société Bouygues Telecom (19/02/2004 – 12/12/2005)

Administrateur de la société Bouygues Telecom (23/04/2003 – 12/10/2005)

Administrateur de la société Réseau Clubs Bouygues Telecom – RCBT (13/04/2005 – 24/11/2005)

Administrateur de la société TPS jusqu'au 27/06/2005

**HAÏM SABAN**

Né le 15 octobre 1944

Haïm Saban débute sa carrière professionnelle en Israël comme organisateur de concerts jusqu'en 1973.

Il démarre ensuite en France une activité de producteur de disques et connaît alors ses premiers succès avec des bandes originales de séries télévisées à succès, telles que *Goldorak*, *Starsky et Hutch* ou *Dallas*.

En 1983, il produit le titre *Si la vie est cadeau* interprété par Corinne Hermès, qui remporte le grand prix de l'Eurovision en représentant le Luxembourg.

Il émigre ensuite à Los Angeles où il importe des dessins animés japonais, et triomphe en 1993 en adaptant les séries japonaises de *sentai* avec les Power Rangers.

En 1995, il crée une coentreprise avec Rupert Murdoch pour lancer la chaîne pour enfants *Fox Kids* revendue au groupe Disney en 2001. Le catalogue musical de Saban Entertainment reste toutefois la possession d'Haïm Saban.

Il intervient ensuite sur le marché allemand lors de la chute du groupe audiovisuel de Leo Kirch en devenant en 2003 actionnaire principal du *consortium* supervisant Sat.1 et ProSieben.

En 2006, il acquiert avec des partenaires, le plus important groupe média espagnol aux États-Unis, comprenant 3 réseaux nationaux, 63 chaînes de télévision et 70 radios, ainsi que le site Internet espagnol le plus connu aux États-Unis.

#### Administrateur de TF1 depuis le 23 avril 2003

dernier renouvellement : 17 avril 2009 jusqu'en 2011

Détient 100 actions TF1

Adresse : 10100 Santa Monica Boulevard, Los Angeles, California – USA

#### Mandats en cours

Président et Directeur général de la société Broadcast Média Partners Inc. et Univision Communications Inc., Los Angeles

Président et Administrateur de la Saban Charitable support fund, a support fund of the Jewish Community foundation Inc., Los Angeles

Directeur général et Administrateur de la société Saban Capital Group (FKA KSF Corp.) Inc., Los Angeles

Directeur général et Administrateur de la société Saban Music, Inc. Los Angeles

Directeur général et Administrateur de la société German Média Partners Management LTD Inc., Los Angeles

Directeur général et membre du Comité de Direction de German Média Partners Ip, Los Angeles

Administrateur et Trésorier de Saban Family Foundation Inc., Los Angeles

Administrateur et Trésorier de 50 Ways to Save our Children Inc., Los Angeles

Administrateur et Trésorier de Women's Self Worth Foundation Inc., Los Angeles

Administrateur de la société SCG Investment Holdings (FKA Titanium Acquisition Corporation) Inc., Los Angeles

Administrateur de la société The Directv Group Inc., El Segundo

Administrateur de la société National Mentoring Partnership Inc., Alexandria Virginia

Administrateur du Comité directeur de The Brookings Institution Inc., Washington

Administrateur du Comité directeur de Friends of the Israel Defense Forces Inc., New York

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Président & Administrateur de la société Prosiebensat. 1 Media AG (2003 – mars 2007)

Membre du Comité de Direction de la société Gt Brands Holdings (2003 – 2005)

#### JEAN-PIERRE PERNAUT

Né le 8 avril 1950

Diplômé de l'École supérieure de journalisme de Lille, Jean-Pierre Pernaut entre à l'ORTF en 1972 en tant que reporter et présentateur. En 1975, il devient responsable et présentateur du *23h* de TF1.

De 1978 à 1980, il coprésente le *Journal de 13h* avec Yves Mourousi. Édition qu'il retrouve en février 1988 et qu'il continue de présenter plus de 22 ans après.

Jean-Pierre Pernaut est aussi le Directeur adjoint de l'Information et Administrateur du groupe TF1 depuis 20 ans.

En 1991, il crée l'émission *Combien ça coûte* qui continue toujours d'être diffusée sous le nom de *Combien ça coûte, l'hebdo*.

Jean-Pierre Pernaut a été cinq fois récompensé par un Sept d'or pour sa présentation du *Journal de 13h*. Il a également reçu en 1999, le prix Roland Dorgelès qui honore les professionnels de l'audiovisuel qui respectent le mieux la langue française.

#### Administrateur, représentant du personnel de TF1 depuis le 23 février 1988

dernier renouvellement : 17 avril 2008 jusqu'en 2010

Détient 49 402 actions TF1

Adresse : 1, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

#### Mandats en cours

Néant

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

#### CÉLINE PETTON

Née le 20 février 1971

Titulaire d'une Licence en archivistique et documentation, Céline Petton est entrée chez TF1 en novembre 1994 en qualité d'assistante archiviste. Elle occupe depuis mars 2009 un poste de technicienne supérieure logistique.

#### Administrateur, représentant du personnel de TF1 depuis le 19 mars 2002

dernier renouvellement : 17 avril 2008 jusqu'en 2010

Détient 10 actions TF1

Adresse : 1, quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

#### Mandats en cours

Néant

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

## PROPOSITIONS DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2010

### RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Sur proposition du Conseil d'Administration, après avis du Comité de Sélection, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010 de ratifier la cooptation décidée par le Conseil d'Administration dans sa

séance du 17 février 2010, en qualité d'Administrateur, de Claude Berda aux lieu et place de Patrick Le Lay, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Sur proposition du Conseil d'Administration, après avis du Comité de Sélection, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010, de renouveler pour une période de deux ans, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat.

## 2.1.2 Composition des Comités du Conseil d'Administration

Chacun des Comités est régi par le règlement intérieur. Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d'Administration. Ils sont choisis pour leur expérience et leurs connaissances spécifiques nécessaires à l'accomplissement des missions de chaque Comité, notamment les membres du Comité d'Audit ont une solide expertise comptable et financière de par leurs formations et fonctions.

### LE COMITÉ D'AUDIT

Il est, depuis le 17 avril 2010 (renouvellement), composé de Patricia Barbizet, Présidente, et de Philippe Marien.

### LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il est, depuis le 17 avril 2010, composé de Patricia Barbizet, Présidente, et de Philippe Marien.

### LE COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Il est, depuis le 17 avril 2010 (renouvellement), composé de Martin Bouygues, Président, et d'Alain Pouyat.

## 2.1.3 Noms des Commissaires aux Comptes

| Titulaires  | Date de premier mandat                   | Date de fin de mandat                               |
|---|--|---|
| <b>Cabinet KPMG</b><br>Immeuble Le Palatin – 3, Cours du Triangle 92939 La Défense Cedex      | Assemblée Générale<br>du 14 janvier 1988 | Assemblée Générale<br>statuant sur les comptes 2010 |
| <b>Cabinet MAZARS</b><br>Immeuble Exaltis – 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex     | Assemblée Générale<br>du 15 mai 2001     | Assemblée Générale<br>statuant sur les comptes 2012 |
| Suppléants  | Date de premier mandat                   | Date de fin de mandat                               |
| <b>Bertrand Vialatte</b><br>Immeuble Le Palatin – 3, Cours du Triangle 92939 La Défense Cedex | Assemblée Générale<br>du 12 avril 2005   | Assemblée Générale<br>statuant sur les comptes 2010 |
| <b>Thierry Colin</b><br>Immeuble Exaltis – 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex      | Assemblée Générale<br>du 15 mai 2001     | Assemblée Générale<br>statuant sur les comptes 2012 |

## 2.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT

### 2.2.1 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise

#### RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de votre société trouve naturellement sa position à côté de celles des dirigeants et des actionnaires. Le Conseil exerce un rôle clé dans la définition de la stratégie et des grandes orientations de votre société et de son Groupe, le suivi de leur exécution et l'examen des pratiques de la société.

Les Administrateurs mènent leurs réflexions sur le gouvernement d'entreprise tout en veillant au respect d'impératifs qui leur paraissent essentiels, à savoir la conformité aux dispositions législatives, le respect de l'égalité entre les actionnaires et la recherche de l'efficacité du Conseil d'Administration.

En 1987, dès la privatisation, dans l'intérêt de leurs actionnaires, la société TF1 et ses Administrateurs ont innové en se fixant un certain nombre de règles qui sont reprises aujourd'hui dans les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et qui figurent parmi les pratiques de gouvernement d'entreprise, comme la mise en place d'un Comité de Rémunération et la fixation à deux ans de la durée des mandats des Administrateurs et du Président directeur général.

En 2003, les Administrateurs ont renforcé les moyens mis à leur disposition pour favoriser la transparence de leur gestion, en prenant les dispositions suivantes :

- adoption du texte du règlement intérieur du Conseil d'Administration qui impose notamment aux Administrateurs de nouvelles obligations ainsi qu'un certain nombre de règles déontologiques (détention d'actions de fonction mises au nominatif, déclaration de leurs opérations sur les titres TF1, assiduité aux réunions du Conseil, présence à la réunion de l'Assemblée Générale, information de situation de conflit d'intérêt...),
- création d'un Comité des Comptes (désormais dénommé Comité d'Audit) et d'un Comité de Sélection des Administrateurs,
- désignation d'un Administrateur indépendant.

En 2007, les Administrateurs ont pris en compte les recommandations traitant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées fixées le 9 janvier 2007 par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP). Le Conseil a décidé de suivre ces recommandations en complétant son règlement intérieur et celui du Comité de Sélection.

Début 2008, lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 février, les Administrateurs ont à nouveau complété le texte du règlement intérieur :

- en prévoyant la détermination par le Conseil du nombre des actions gratuites ou des actions issues des levées d'options que le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général seront tenus de conserver jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette disposition a été

appliquée pour la première fois lors de l'attribution différée d'options décidée dans la même séance,

- en ajoutant des dispositions interdisant l'attribution d'options ou d'actions gratuites lors du départ d'un dirigeant et le recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites.

En novembre de la même année, les Administrateurs ont à nouveau complété le texte du règlement intérieur en décidant de se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008.

D'une manière générale, les Administrateurs disposent au préalable des informations tenues à leur disposition pour leurs prises de décisions. Ils émettent en toute connaissance leurs préconisations lors de débats, leurs décisions sont collégiales. Dans le cadre de projets significatifs, les Administrateurs peuvent solliciter de certains d'entre eux la constitution d'un Comité *ad hoc* chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des Comités spécialisés institués en son sein. Il fixe également le principe de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

L'évaluation porte notamment sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, les travaux des Comités, l'information des Administrateurs.

Le règlement intérieur est disponible sur le site Internet : [www.tf1finance.fr](http://www.tf1finance.fr).

#### POSITION DE TF1 AU REGARD DU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR ET ÉVALUATION DU CONSEIL

Chaque année, conformément aux dispositions du rapport AFEP / MEDEF, les Administrateurs examinent leurs pratiques et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil, évaluent le rôle réel du Conseil et apprécient l'adéquation de son organisation. Ils font de même pour les comités du Conseil.

Le règlement intérieur prévoit qu'un comité de sélection des Administrateurs examine périodiquement les questions relatives à la composition, l'organisation et au fonctionnement du Conseil, en vue de faire des propositions à ce dernier.

Le Conseil d'Administration procède ensuite à une évaluation de sa composition. Un questionnaire détaillé est préalablement envoyé aux Administrateurs pour préparer utilement cet échange.

Dans l'ensemble, les réponses confirment l'appréciation positive ou très positive que les Administrateurs ont sur la composition et le

fonctionnement du Conseil, tant pour le contenu des dossiers que pour la qualité de l'information ou le déroulement des séances.

L'information reçue est jugée très bonne sur la plupart des sujets ; les membres du Conseil sont particulièrement satisfaits de l'information qui leur est fournie sur l'activité du groupe TF1 et dans les domaines comptable, financier et juridique. La qualité des échanges avec l'équipe des dirigeants est appréciée. Certains Administrateurs indiquent que l'information et les débats pourraient être plus poussés sur certains sujets, comme la stratégie à long terme, le développement durable, la prévention et la gestion des risques et la R&D.

Une suggestion a été formulée sur l'opportunité de renforcer le Conseil par la présence d'autres Administrateurs indépendants.

Comme décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 novembre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 23 décembre 2008, TF1 se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF.

Ce code peut être consulté sur le site Internet du MEDEF : [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

Certaines dispositions de ce code ont été écartées pour ne pas correspondre au fonctionnement de la société, en raison de la situation particulière de la société issue de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et de sa privatisation. Ainsi :

- 5 Administrateurs représentent Bouygues, le principal actionnaire,
- 2 Administrateurs, Céline Petton et Jean-Pierre Pernaut, sont représentants du personnel, élus par les collèges électoraux des salariés, en application de l'article 66 de la loi du 30 septembre 1986.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le présent rapport précise les dispositions des recommandations AFEP / MEDEF écartées, à savoir : réunion des Administrateurs extérieurs hors la présence des Administrateurs internes ; composition des Comités d'au moins trois membres, nombre d'Administrateurs indépendants.

Les raisons pour lesquelles elles l'ont été sont les suivantes :

- le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé satisfaisant par les Administrateurs,
- le Conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par une proportion relativement élevée d'Administrateurs, représentant Bouygues, principal actionnaire de TF1, ou exerçant des fonctions dirigeantes au sein de Bouygues ou TF1, tient compte du fait qu'en application de la loi de privatisation du 30 septembre 1986, un groupe d'acquéreurs conduit par la société Bouygues a été désigné comme cessionnaire de 50 % du capital de TF1 ; Bouygues est ainsi devenu le principal acteur de la privatisation de TF1 et à ce titre a souscrit diverses obligations, notamment celle relative à la continuité de l'exploitation, ce qui justifie que cette société détermine la politique de gouvernance.

Le Conseil apporte une attention particulière à la compétence, à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque Administrateur possède pour participer efficacement aux travaux du Conseil d'Administration.

Conformément au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration a procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans le code précité, en particulier pour les Administrateurs exerçant ou ayant exercé des fonctions d'Administrateur au sein du groupe Bouygues, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter leur indépendance de jugement ou les placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Le Conseil estime que les compétences et liberté de jugement de madame Patricia Barbizet et monsieur Gilles Pélisson leur assurent toute l'indépendance de jugement requise pour l'exercice de leur mandat. Madame Patricia Barbizet et monsieur Gilles Pélisson sont ainsi qualifiés comme Administrateurs indépendants aux cotés d'Haim Saban, autre Administrateur indépendant.

Les Administrateurs réfléchissent à l'ouverture du Conseil à d'autres Administrateurs indépendants.

Lors de la cooptation effectuée le 17 février 2010, les Administrateurs ont estimé que l'entrée de Claude Berda au sein du Conseil d'Administration, en raison de sa très large connaissance des métiers de la télévision, élargirait encore l'expertise du Conseil. Claude Berda est Administrateur, non qualifié indépendant.

Ainsi, le Conseil d'Administration de TF1 est composé actuellement de 12 Administrateurs, dont 2 femmes, et compte :

- 5 Administrateurs représentant le seul actionnaire restant du groupe des repreneurs, responsable du bon respect des obligations souscrites par le groupe des repreneurs,
- 1 Administrateur représentant la Direction générale,
- 3 Administrateurs qualifiés indépendants,
- 1 Administrateur non qualifié indépendant,
- 2 Administrateurs représentant le personnel, élus conformément à l'article 10 des statuts, par les collèges électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986.

Les compétences des Administrateurs, leur complémentarité et leur implication sont un gage de la qualité des débats et des délibérations du Conseil. Le Conseil d'Administration est équilibré, diversifié, expérimenté et responsable.

Le Conseil n'a pas nommé de censeur.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## ORGANISATION ET ACTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du Groupe,
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructuration interne,
- le suivi de leur exécution,
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier,
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les Administrateurs reçoivent, 8 jours au moins avant chaque session, avec la convocation au Conseil, le procès-verbal de la précédente réunion. Ils disposent en séance de l'ensemble des documents et informations pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les Administrateurs ont accès aux comptes rendus du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et du Comité de Sélection des Administrateurs.

Les informations reçues périodiquement par les Administrateurs concernent la société et le Groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du Groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque Administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

Chaque Administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Les représentants du personnel désignés par le Comité d'Entreprise, le Secrétaire général, le Directeur financier, le Directeur des Ressources Humaines ainsi que le Directeur Juridique qui assure le secrétariat, assistent aux réunions du Conseil. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil appelées à examiner les états financiers.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels.

En 2009, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni sept fois.

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2009 ont été les suivantes :

- séance du 18 février : arrêté des comptes annuels 2008, stratégie, grands contrats d'Antenne, financement, gouvernement d'entreprise et préparation de l'Assemblée Générale,
- séances du 17 avril : 1<sup>re</sup> séance – plan, développement, stratégie. 2<sup>e</sup> séance – nomination (renouvellement) de Nonce Paolini Président directeur général après choix du Conseil de ne pas dissocier ses fonctions ; nomination des membres des Comités du Conseil,

- séance du 13 mai : examen des comptes du premier trimestre 2009 et développements,
- séance du 27 mai : développement et stratégie,
- séance du 24 juillet : examen des comptes du premier semestre 2009 et grands contrats d'antenne,
- séance du 10 novembre : examen des comptes du troisième trimestre 2009, analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice 2009, plan à trois ans, développement et stratégie, cession de participation dans Canal + France, examen de contrat d'acquisition de droits, évaluation du Conseil, développement durable et environnement social du Groupe.

## CUMUL DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 31 juillet 2008, le Conseil d'Administration a mis fin à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur général et a nommé Nonce Paolini Président directeur général. Le Conseil a confirmé ce choix de non-dissociation lors de la séance du 17 avril 2009.

Ce choix s'est révélé être un facteur de gouvernance efficiente, compte tenu notamment de l'organisation du groupe TF1, qui s'appuie sur un comité de direction générale TF1 et un comité de direction générale groupe, réuni en alternance chaque semaine, composé de 14 ou 22 membres, qui coordonnent la mise en œuvre des orientations stratégiques et assurent le suivi de la réalisation des objectifs.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière au pouvoir du Directeur général. Toutefois, le règlement intérieur du Conseil précise que le Conseil d'Administration doit examiner et décider les opérations d'importance véritablement stratégique. Le Conseil est saisi pour approbation préalable de toute opération jugée majeure au niveau du Groupe, d'investissement de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée de la Société.

L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans, celui du Directeur général est, conformément à la loi, de 65 ans.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « les Administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ».

À la connaissance de TF1, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et ses intérêts privés et / ou d'autres devoirs.



## AUTRES INFORMATIONS

Aucune restriction n'est imposée aux membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception :

- de l'obligation faite au Président directeur général de conserver jusqu'à la fin de ses fonctions, un nombre minimum d'actions attribuées gratuitement ou d'actions issues des levées d'options,
- de l'obligation faite à chaque Administrateur d'être propriétaire d'au moins une action de la société, étant précisé que le règlement intérieur du Conseil d'Administration recommande à chaque Administrateur non représentant du personnel d'être propriétaire d'au moins 100 actions de l'émetteur pendant la durée de leur mandat, et de respecter les règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Il n'existe pas (à l'exception des contrats de travail des Administrateurs salariés) de contrat de service liant les membres, personnes physiques, du Conseil d'Administration à TF1 ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé par TF1 aux Administrateurs, personnes physiques.

Les Administrateurs ont été informés de l'obligation qui leur incombe depuis le 25 novembre 2004 de déclarer les opérations qu'ils effectuent – ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux – sur les actions TF1 dans un délai de cinq jours de négociation conformément à l'article 222-14 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ces informations sont communiquées sous une forme individuelle et nominative à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les trois Comités spécialisés en fonction au sein du Conseil d'Administration sont le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les Administrateurs.

La présidence des Comités est assurée par des personnalités extérieures aux organes de Gestion et de Direction de la société et ont une voix prépondérante. Par ailleurs, ces Comités sont composés de deux à trois Administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur général ou Directeur général délégué de TF1 ne peut être membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Les Administrateurs estiment que ces dispositions garantissent l'indépendance et l'efficacité desdits Comités.

Les trois Comités se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents, sur l'initiative de leur Président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Toute délibération du Conseil d'Administration portant sur un domaine de compétence d'un Comité est précédée de la saisine du Comité dédié et est prise après compte rendu exposé par le Comité.

## LE COMITÉ D'AUDIT

Créé le 24 février 2003, (sous la dénomination Comité des Comptes), il a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière, et, à cette fin :
  - d'examiner au minimum deux jours avant leur présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés,
  - de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes,
  - d'examiner les procédures de contrôle interne relatives à l'établissement des états financiers, avec l'assistance des services internes et des conseils compétents,
  - d'examiner les changements ayant un impact significatif sur les comptes,
  - d'examiner les principales options de clôture, estimations et jugements ainsi que les principales variations du périmètre de consolidation ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes individuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes et à cette fin :
  - d'examiner le détail des honoraires versés par la Société et son groupe aux commissaires aux comptes et de vérifier que la part de ces honoraires dans le chiffre d'affaires du cabinet de chaque commissaire aux comptes n'est pas de nature à porter atteinte à son indépendance,
  - de piloter la procédure de sélection et de renouvellement des commissaires aux comptes,
  - d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de faire tout rapport et toute recommandation au Conseil d'Administration sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant.

Quatre réunions par an sont prévues, au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels ainsi que les suivis de trésorerie et les conclusions de l'Audit Interne, avant leur soumission au Conseil.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2009 et une fois au cours des deux premiers mois de 2010. Il a réuni à chaque session, le Directeur général Adjoint Finance, le Directeur Comptable, le Responsable de l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux Administrateurs.

## LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Créé en 1989, il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition,

- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs,
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe,
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
  - sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées,
  - sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société qui en sont les principaux bénéficiaires,
  - sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2009 et une fois au cours des deux premiers mois 2010. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Le Comité a notamment préparé à l'attention des membres du Conseil les éléments concernant l'évolution des rémunérations du mandataire, ainsi que les recommandations concernant l'attribution en 2009, d'options de souscription d'actions TF1. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux Administrateurs.

### LE COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Créé le 24 février 2003, il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier,
- d'examiner notamment :
  - les candidatures éventuelles à un mandat d'Administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes,
  - les projets de création de Comités d'Études du Conseil et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres,
  - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2009 et une fois au cours des deux premiers mois 2010. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Il a donné son avis sur la composition du Conseil d'Administration, la cooptation d'un administrateur et le renouvellement des mandats d'Administrateurs. Un compte rendu a été remis aux Administrateurs.

### TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS – SÉANCES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION 2009

Patricia Barbizet – 100 %

Martin Bouygues – 100 %

Olivier Bouygues – 100 %

Philippe Marien (Bouygues) – 100 %

Olivier Roussat\* (SFPG) – 100 %

Patrick Le Lay – 100 %

Nonce Paolini – 100 %

Gilles Pelisson – 72 %

Jean-Pierre Pernaut – 72 %

Céline Petton – 100 %

Alain Pouyat – 100 %

Haim Saban – 60 %

\* Taux de présence depuis sa nomination.

### MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont prévues à l'article 21 des statuts. Elles sont aussi publiées dans la partie 6 « Informations Juridiques ».

### MENTION DE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont énumérés ci-après :

- structure du capital : les renseignements figurent dans la partie 3 « Rapport de gestion », sous le tableau présentant la structure de l'actionariat,
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : articles 7 et 8 des statuts publiés dans la partie 6 « Informations Juridiques »,
- participations directes ou indirectes dans le capital dont TF1 a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce : les renseignements figurent dans la partie 3 « Rapport de gestion », sous le tableau présentant la structure de l'actionariat,
- pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission et de rachat d'actions : les renseignements figurent dans la partie 3 « Rapport de gestion », rubrique « Capital ».

### RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE TF1 EN 2009

Rapport sur les rémunérations selon article L. 225-102-1 et L. 225-37 alinéa 9 du Code de Commerce.

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP / MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

### DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE FIXATION DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE TF1 POUR L'EXERCICE 2009

Après avis du Comité des Rémunérations qui prend en compte les recommandations AFEP / MEDEF sur la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'Administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations du dirigeant mandataire social de TF1.

**Concernant la rémunération fixe et les avantages en nature Nonce Paolini**

La rémunération fixe de Nonce Paolini est restée fixe depuis sa prise de fonction chez TF1, le 22 mai 2007, pour un montant de 700 000 euros.

Les avantages en nature de Nonce Paolini en 2009 restent inchangés et consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction à laquelle s'ajoute la mise à disposition pour de besoins personnels d'une partie du temps d'une assistante et d'un chauffeur agent de sécurité.

**Concernant la rémunération variable Nonce Paolini**

La rémunération brute variable de Nonce Paolini au titre de l'année 2009 a été fonction des critères suivants :

- a) bénéfice net consolidé part du groupe de Bouygues,
- b) bénéfice net consolidé part du groupe de TF1,
- c) critères qualitatifs.

Selon leur nature, ces primes sont pondérées et plafonnées individuellement, sachant que, globalement, la part variable correspondant au cumul de ces primes, est plafonnée à 150 % du salaire fixe.

La rémunération variable de Nonce Paolini due au titre de l'année 2009 s'élève à 510 230 euros.

La rémunération fixe et variable de Nonce Paolini au titre de ses fonctions de Président directeur général de TF1 s'est élevée, pour l'année 2009, à 1 210 230 euros, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2008.

**Autres informations sur les rémunérations et complément de retraite**

**Nonce Paolini**

En sus de ses fonctions de Président directeur général de TF1, Nonce Paolini a été chargé en 2009 par Bouygues d'une mission supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009. 145 000 euros lui ont été versés en 2009 au titre de cette mission qui consiste à mener une réflexion approfondie sur la convergence (entre l'Internet, l'activité des médias et celle de la téléphonie fixe ou mobile) mais aussi à élaborer des stratégies et des propositions d'organisation pour réussir cette convergence.

Par ailleurs, en vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son Comité de Direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Nonce Paolini est membre dudit Comité. La retraite complémentaire annuelle est désormais plafonnée à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

**TABLEAU 1 – RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS, AVANTAGES EN NATURE ET OPTIONS CONSENTIES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2009**

| PAOLINI Nonce – PDG depuis le 01/08/2008 (en euros)   | 2009             | 2008             |
|---|------------------|------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice par TF1 (détaillées au tableau 2)                         | 1 271 386        | 1 308 707        |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice par Bouygues (détaillées au tableau 2)                    | 145 000          | 0                |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)                | 829 035          | 334 830          |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) | 0                | 0                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 245 421</b> | <b>1 643 537</b> |

**TABLEAU 2 – RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

| PAOLINI Nonce – PDG depuis le 01/08/2008 (en euros) | 2009                   |                        | 2008                   |                       |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
|   | Montant dus            | Montant versés         | Montant dus            | Montant versés        |
| Rémunération fixe                                   | 700 000                | 700 000                | 700 000                | 700 000               |
| Rémunération variable                               | 510 230 <sup>(1)</sup> | 551 530 <sup>(2)</sup> | 551 530 <sup>(2)</sup> | 96 515 <sup>(3)</sup> |
| Autres rémunérations <sup>(4)</sup>                 | 145 000                | 145 000                | 0                      | 0                     |
| Jetons de présence <sup>(5)</sup>                   | 55 696                 | 55 696                 | 52 140                 | 52 140                |
| Avantages en nature                                 | 5 460                  | 5 460                  | 5 037                  | 5 037                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 416 386</b>       | <b>1 457 686</b>       | <b>1 308 707</b>       | <b>853 692</b>        |

(1) En tant que Président directeur général, la rémunération variable de Nonce Paolini en 2009 versée en mars 2010 est de 510 230 euros, soit 51,4 % de moins que le maximum prévu (150 % de la rémunération fixe) compte tenu des performances de TF1.

(2) En tant que Directeur général du groupe TF1 entre le 01/01/2008 et le 31/07/2008 puis en tant que Président directeur général pour la période du 01/08/2008 au 31/12/2008.

La rémunération variable 2008 versée en mars 2009 est de 551 530 euros, soit 47,47 % de moins que le maximum prévu (150 % de la rémunération fixe) compte tenu des performances de TF1.

(3) Ce montant correspond à la période du 22/05/2007 au 31/12/2007 au cours de laquelle Nonce Paolini a exercé les responsabilités de Directeur général de TF1.

En 2007, la plus grande part de la rémunération variable a été prise en charge par Bouygues Telecom au titre de ses précédentes responsabilités entre le 01/01/2007 et le 22/05/2007.

(4) Rémunération versée au titre de la mission sur la convergence. Cette rémunération est directement versée par Bouygues. Cette information est donnée au titre de l'article L. 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce (rémunération versée par les sociétés qui contrôlent ou la société contrôlée).

(5) Dont en 2008 : 21 650 euros au titre de TF1, 18 294 euros au titre de Bouygues, 12 196 euros au titre de Bouygues Telecom.  
Dont en 2009 : 18 500 euros au titre de TF1, 25 000 euros au titre de Bouygues, 12 196 euros au titre de Bouygues Telecom.

**TABLEAU 3 – JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2009 :

- à chaque Administrateur : le montant théorique annuel est de 18 500 euros. Les jetons sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des Administrateurs et à hauteur de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil,
- aux membres des Comités :

- Comité d'Audit : 2 250 euros par membre, par trimestre,
- Comité des Rémunérations : 1 350 euros par membre, par trimestre,
- Comité de Sélection : 1 350 euros par membre, par trimestre.

En 2009, l'intégralité de l'enveloppe des jetons de présence de 350 000 euros n'a pas été utilisée.

Les jetons de présence, qui s'élèvent à 255 587 euros, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs comme indiqué dans le tableau de versement figurant ci-après.

**TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LE MANDATAIRE SOCIAL DIRIGEANT**

|               | Montants versés au cours de l'exercice 2009 | Montants versés au cours de l'exercice 2008 |
|---------------|---|---|
| Nonce Paolini | 55 696 € <sup>(1)</sup>                     | 52 140 € <sup>(2)</sup>                     |
| <b>TOTAL</b>  | <b>55 696 €</b>                             | <b>52 140 €</b>                             |

(1) Dont 18 500 euros versés par TF1, 25 000 euros par Bouygues et 12 196 euros par Bouygues Telecom.

(2) Dont 21 650 euros versés par TF1, 18 294 euros par Bouygues et 12 196 euros par Bouygues Telecom.

**TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

| Mandataires sociaux non dirigeants                             | Montants versés au cours de l'exercice 2009 | Montants versés au cours de l'exercice 2008 |
|--|---|---|
| BARBIZET Patricia  | 32 900                                      | 32 900                                      |
| BOUYGUES Martin  | 23 900                                      | 22 358                                      |
| BOUYGUES Olivier   | 18 500                                      | 16 958                                      |
| PELISSON Gilles  | 16 650                                      | 0   |
| LE LAY Patrick   | 38 500 <sup>(3)</sup>                       | 95 846 <sup>(2)</sup>                       |
| MARIEN Philippe  | 32 225                                      | 22 423                                      |
| ROUSSAT Olivier  | 15 250                                      | 0   |
| PERNAUT Jean Pierre <sup>(1)</sup> (représentant du personnel) | 15 262                                      | 18 500                                      |
| PETTON Céline <sup>(1)</sup> (représentant du personnel)       | 18 500                                      | 18 500                                      |
| POUYAT Alain   | 23 900                                      | 23 900                                      |
| SABAN Haim   | 17 575                                      | 15 416                                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>233 162</b>                              | <b>234 605</b>                              |

(1) Les jetons de présence versés aux Administrateurs représentants du personnel ont été versés aux syndicats CFTC (15 262 euros) et FO (18 500 euros).

(2) dont 63 650 euros versés par TF1, 20 000 euros versés par Colas et 12 196 euros versés par Bouygues.

(3) dont 18 500 euros versés par TF1 et 20 000 euros versés par Colas.

Les rémunérations perçues en 2009 par Martin Bouygues et Olivier Bouygues sont mentionnées dans le Document de référence de Bouygues.

Les Administrateurs salariés, Jean-Pierre Pernaut et Céline Petton, n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de leur mandat social dans le groupe TF1.

**Exercice 2010**

Au 17 février 2010, Nonce Paolini est le seul dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration du 17 février 2010 a décidé qu'aucune augmentation des rémunérations fixes ne serait accordée. Le niveau théorique et les critères d'attribution des parts variables n'ont pas été modifiés.

**OPTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE EN 2009**

Présentation requise par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP / MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

## LES PRINCIPES ET RÈGLES RETENUS POUR L'ATTRIBUTION DES OPTIONS OU ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, dans sa 29<sup>e</sup> résolution, a renouvelé pour une durée de vingt-six mois l'autorisation au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés. À cet effet, l'Assemblée Générale a donné une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options.

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008, dans sa 15<sup>e</sup> résolution, a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, soit d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions à émettre de la société, au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liées. À cet effet, l'Assemblée Générale a donné une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions dans lesquelles seront attribuées les actions.

### Règles générales applicables aux attributions d'options ou actions gratuites

Il est rappelé que :

- les options ou actions gratuites sont attribuées pour attirer les dirigeants et collaborateurs, pour les fidéliser, les récompenser et les intéresser à moyen et long terme au développement de l'entreprise, en raison de leur contribution à sa valorisation,
- plus de 150 collaborateurs sont bénéficiaires du plan d'attribution. Les bénéficiaires sont choisis et les attributions individuelles sont arrêtées en fonction des niveaux de responsabilité et des performances, une attention particulière étant apportée aux cadres à potentiel,
- aucune décote n'est appliquée en cas d'attribution d'options et d'actions,
- une obligation d'abstention a été fixée, prévoyant que les options attribuées ne pourront pas être exercées et les actions souscrites provenant des levées ne pourront pas être cédées, dans le délai de quinze jours calendaires précédant et les deux jours de Bourse suivant toute réunion du Conseil d'Administration de TF1 appelée à rendre publics les comptes consolidés annuels, semestriels ou trimestriels.

### Règles spécifiques applicables aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration a incorporé en annexe de son règlement intérieur les recommandations AFEP / MEDEF suivantes :

- interdiction de l'attribution d'options ou actions gratuites en raison du départ d'un dirigeant,
- interdiction du recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites,
- obligation de conserver jusqu'en fin de fonction un certain nombre d'actions issues des levées d'options.

Cette disposition a été mise en œuvre, pour la première fois, lors de l'attribution d'options en 2009. Le Conseil a choisi de fixer à 25 % (après la cession du nombre d'actions nécessaires au financement de la levée des options et au paiement des impôts et prélèvements sociaux afférents), la quantité d'actions issues de levées d'options que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

### Informations générales : les caractéristiques des options de souscription

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, sans décote,
- durée de validité : 7 ans à compter de la date d'attribution des options,
- délai d'indisponibilité : 3 ans après la date d'attribution des options (cessibilité : 4 ans),
- période d'exercice : les 4 ans suivant l'expiration du délai d'indisponibilité,
- annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES À OU LEVÉES PAR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET LES ADMINISTRATEURS SALARIÉS EN 2009

Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a décidé l'attribution à Nonce Paolini de 50 000 options de souscription le 20 mars 2009.

TABLEAU 4 – OPTIONS CONSENTIES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL  
PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan  | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice             |
|------------------------------------|---|--|---|---|-----------------|--------------------------------|
| PAOLINI Nonce                      | Plan TF1 n° : 11<br>Date du Conseil 18/02/2009<br>Date d'attribution 20/03/2009 | Souscription                               | 0,86  | 50 000  | 5,98 €          | du 20/03/2012<br>au 20/03/2016 |
| PAOLINI Nonce                      | Plan Bouygues<br>Date du Conseil 03/02/2009<br>Date d'attribution 01/04/2009    | Souscription                               | 5,24  | 150 000                                       | 25,95 €         | du 01/04/2013<br>au 30/09/2016 |
| <b>TOTAL</b>                       |   |  |   | <b>200 000</b>                                |                 |                                |

**TABLEAU 5 – LEVÉES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION EFFECTUÉES PAR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ TF1 EN 2009**

Aucune levée d'options de souscription n'a été effectuée par le mandataire social en 2009.

#### LES ACTIONS DE PERFORMANCE

**TABLEAU 6 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Aucune action de performance n'a été attribuée par la société en 2009.

**TABLEAU 7 – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Aucune action de performance n'a été attribuée par la société à Nonce Paolini.

Pour les actions de performance attribuées aux précédents mandataires sociaux, aucune action de performance n'est disponible en 2009.

À la date du 1<sup>er</sup> avril 2009, les critères de performance n'ayant pas été atteints, les actions attribuées sous conditions de performance au titre du Plan n° 9 sont devenues caduques.

**TABEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

|   | Plan n° 7  | Plan n° 8      | Plan n° 10     | Plan n° 11     |
|---|--|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée Générale   | 23/04/2002   | 23/04/2002     | 17/04/2007     | 17/04/2007     |
| Date du Conseil d'Administration  | 24/02/2003   | 31/08/2004     | 20/02/2008     | 18/02/2009     |
| Date d'attribution  | 12/03/2003   | 16/09/2004     | 20/03/2008     | 20/03/2009     |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :                      | 2 300 500  | 1 008 000      | 2 000 000      | 1 880 897      |
| <i>dont par les mandataires sociaux</i>   | <i>310 000</i>   | <i>0</i>       | <i>56 000</i>  | <i>56 000</i>  |
| PAOLINI Nonce   | 0  | 0              | 50 000         | 50 000         |
| LE LAY Patrick  | 300 000  | 0              | 0              | 0              |
| PERNAUT Jean-Pierre   | 10 000   | 0              | 6 000          | 6 000          |
| <i>dont par les 10 premiers attributaires salariés</i>                            | <i>390 000</i>   | <i>100 000</i> | <i>340 000</i> | <i>340 000</i> |
| Point de départ d'exercice des options  | 12/03/2006   | 16/09/2007     | 20/03/2011     | 20/03/2012     |
| Date d'expiration   | 12/03/2010   | 16/09/2011     | 20/03/2015     | 20/03/2016     |
| Prix de souscription ou d'achat (euros)   | 20,20 ou 21,26 <sup>(1)</sup>  | 23,46          | 15,35          | 5,98           |
| Modalités d'exercice(lorsque le plan comporte plusieurs tranches)                 | Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire. Cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire |                |                |                |
| Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009   | 524 900  | 0              | 0              | 0              |
| Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques | 118 000  | 122 500        | 84 500         | 0              |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice          | 1 657 600  | 885 500        | 1 915 500      | 1 880 897      |

(1) La décote de 5 % n'a pas été appliquée aux options accordées aux dirigeants mandataires sociaux.

Les options de souscription d'actions ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 susceptibles d'avoir un effet dilutif.

Au regard du cours moyen du titre TF1 sur l'année 2009, un impact dilutif a été pris en compte sur le plan n° 11.

Plans antérieurs échus :

- le plan n° 1 est devenu caduc le 10 octobre 2002,
- le plan n° 2 est devenu caduc le 8 avril 2004,
- le plan n° 3 est devenu caduc le 18 mars 2005,
- le plan n° 4 est devenu caduc le 20 septembre 2006,
- le plan n° 5 est devenu caduc le 6 décembre 2007,
- le plan n° 6 est devenu caduc le 11 décembre 2008.

## RAPPEL DU PLAN N° 9 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS TF1

|   |            |   |         |
|---|------------|---|---------|
| ■ Date de l'Assemblée Générale  | 12/04/2005 | ■ Nombre d'actions gratuites attribuées définitivement :  | 176 400 |
| ■ Date du Conseil d'Administration  | 21/02/2006 | – sans condition autre que la présence effective dans Groupe au 31/03/2008  | 176 400 |
| ■ Date d'attribution provisoire   | 08/03/2006 | <i>dont aux mandataires sociaux</i>   | 82 500  |
| ■ Date d'acquisition définitive   | 31/03/2008 | <i>dont aux dix premiers attributaires salariés</i>   | 42 375  |
| ■ Date de disponibilité à la vente des titres acquis                          | 31/03/2010 | – avec conditions de performance et de marchés  | 0       |
| <b>Nature des actions : actions existantes</b>                                |            |   |         |
| ■ Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine :                         | 445 725    | La période d'acquisition courait du 8 mars 2006 au 31 mars 2008. La période de conservation court du 1 <sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010. Les actions pourront être cédées par les attributaires à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2010. |         |
| – sans condition autre que la présence effective dans le Groupe au 31/03/2008 | 191 025    |   |         |
| – avec conditions de performance et de marchés                                | 254 700    |   |         |

**TABLEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION CONSENTIES A OU LEVÉES PAR DIX SALARIÉS (NON MANDATAIRES SOCIAUX) DE LA SOCIÉTÉ TF1 AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE L'EXERCICE 2009**

Les dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant reçu en 2009 le plus grand nombre d'options consenties par la société sont les suivants :

| Bénéficiaire            | Nombre d'options TF1 consenties | Prix unitaire d'exercice des options | Date d'échéance |
|-------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| Philippe DENERY         | 40 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Jean-François LANCELIER | 40 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Jean-Pierre ROUSSEAU    | 40 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Laurent STORCH          | 40 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Arnaud BOSOM            | 30 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Pierre BROSSARD         | 30 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Jean-Michel COUNILLON   | 30 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Martine HOLLINGER       | 30 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Benoit LOUVET           | 30 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |
| Gilles MAUGARS          | 30 000                          | 5,98 €                               | 20 mars 2016    |

Il n'y a pas eu de levées d'options TF1 en 2009.



**TABEAU 10 – AUTRES INFORMATIONS SUR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

|  | Contrat de Travail <sup>(1)</sup>        |     | Régime de retraite supplémentaire (cf. § 1.3) <sup>(2)</sup> |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>(3)</sup> |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |     |
|--|--|-----|--|-----|--|-----|--|-----|
|  | Oui                                      | Non | Oui  | Non | Oui  | Non | Oui  | Non |
|  | PAOLINI Nonce – PDG depuis le 01/08/2008 | X   |  | X   |  |     | X  |     |

(1) Nonce Paolini a un contrat de travail avec Bouygues SA et non avec TF1 SA.

(2) La retraite complémentaire annuelle est désormais plafonnée à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

(3) Indemnités de séparation : la société et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du dirigeant mandataire social. Aucun engagement ou promesse de ce type n'ont été consentis au bénéfice des Administrateurs salariés.

Pour ce dirigeant mandataire social ayant un contrat de travail au sein de la société mère, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne s'applique. Nonce Paolini est donc susceptible de

bénéficier des indemnités prévues au titre de cette convention collective dans le cas où il est mis fin à son contrat de travail.

## 2.2.2 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

### INTRODUCTION

#### CONTEXTE

Le présent rapport vise à rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il concerne TF1 SA en tant qu'éditeur et diffuseur de la chaîne TF1, mais également au titre de son rôle de coordination et de sa participation dans la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne au sein des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou majoritaire.

TF1 veille en effet à assurer l'homogénéité, sur l'ensemble du Groupe, des principales procédures financières, dans le respect des caractéristiques propres à chaque métier, afin de préserver la pertinence des analyses et la réactivité des décisions. Elle met également en place, sur l'ensemble de son périmètre, des procédures d'identification des risques afin d'élaborer, pour chaque cycle critique, les procédures adéquates et les contrôles pertinents. Le groupe TF1 se montre particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses, réalisés en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

L'élaboration de ce document a été coordonnée par le Département du Contrôle Interne. Le présent rapport a été soumis à un processus de validation impliquant notamment la Direction générale adjointe Finances (DGAF) et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ). Ce document a été communiqué aux Commissaires aux Comptes, puis présenté au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration pour approbation.

#### OBJECTIFS ET PRINCIPES DE CONTRÔLE INTERNE

Depuis l'exercice 2007, TF1 a choisi de s'appuyer sur le cadre de contrôle interne publié le 22 janvier 2007 résultant des travaux du Groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), pour analyser son dispositif de contrôle et présenter le rapport relatif aux procédures de contrôle interne.

Selon ce cadre, établi en cohérence avec le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) utilisé antérieurement à l'exercice 2007, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par les organes de Gouvernance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées, dont les contrôles clés sont détaillés dans le « Guide d'application relatif au contrôle de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs ».

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de la société. Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe peut être confronté.

Le groupe TF1 inscrit sa démarche dans une perspective dynamique d'adaptation en continu de son dispositif de contrôle interne à la nature de ses activités. Cette démarche vise à aboutir à terme à une appréciation sur sa pertinence et son efficacité.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONTRÔLE INTERNE

### ORGANISATION ET MODES OPÉRATOIRES

Les principes du gouvernement d'entreprise, l'organisation du Groupe notamment au travers de la définition de modes opératoires et d'une large diffusion de ses valeurs et de ses règles, constituent le socle de l'environnement général du contrôle interne.

#### Une organisation

L'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés qui l'assistent (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations, Comité de Sélection des Administrateurs), décrits dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, respectent les règles du gouvernement d'entreprise et concourent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Conseil d'Administration, sous l'autorité de son Président, détermine les orientations de la société et s'assure, avec l'appui de son Comité d'Audit de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Les principaux engagements, notamment en matière d'achats de droits sportifs ou plus généralement de droits audiovisuels (droits du football, contrats avec les grands Studios de Cinéma, etc.), font l'objet de processus de validation clairs, les décisions étant prises par la Direction générale sur propositions des différents Comités *ad hoc* et le Conseil d'Administration en étant régulièrement tenu informé.

Nonce Paolini en qualité de Président directeur général du groupe TF1 assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ; en particulier, il organise la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Dans sa mission, il s'appuie sur son Comité de Direction générale (CODG) réunissant de manière bimensuelle le Directeur de chacune des activités du groupe TF1 ainsi que les Directeurs fonctionnels. Ce Comité lui permet notamment de transmettre les grandes orientations en termes de contrôle interne et de responsabiliser chacun des membres du CODG dans la mise en place et le suivi des dispositifs de contrôle interne sur leur périmètre d'activité.

De plus, des délégations de pouvoir sont mises en place, en tenant compte des principes directeurs définis par le Groupe, afin de répondre notamment au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent. Sur ce deuxième point, l'organisation de l'entreprise assure la séparation des tâches de façon à permettre un contrôle indépendant, en s'efforçant de dissocier celles relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable.

#### Des objectifs

Le plan triennal reflète les orientations stratégiques à moyen terme, et le budget de l'année à venir en découle. Il constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe.

Ce plan à trois ans est un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le processus d'élaboration du plan triennal implique également le respect d'une démarche structurante concourant à s'assurer de la qualité des objectifs retenus. L'organisation de cette démarche est

réalisée par la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique de TF1, en liaison avec la Direction de la Stratégie, de l'Organisation et du Marketing Groupe. Les plans des différentes entités et sociétés du groupe TF1 font l'objet d'un processus de validation par la Présidence, conduit par la Direction générale adjointe Finance (DGAF).

Une synthèse de ces plans est présentée au Président directeur général et au Conseil d'Administration de TF1. Au cours du dernier trimestre de l'année, un document synthétisant l'ensemble de la démarche du plan triennal du groupe TF1 est présenté au Conseil d'Administration qui approuve le budget.

#### Des règles et principes

Le groupe TF1 est attentif au respect des règles et valeurs, diffusées d'une part au travers du règlement intérieur de TF1 SA et de ses filiales, de « chartes » de fonctionnement, et, d'autre part, à travers la diffusion du Code d'Éthique déployé au sein du groupe Bouygues. TF1 a nommé en 2009 le Secrétaire général de TF1 comme responsable Éthique Groupe, tenu de rendre compte régulièrement au Président des difficultés éventuelles rencontrées dans la pratique des affaires en liaison avec le Conseil d'Administration, afin de proposer les adaptations liées aux métiers du Groupe, et chargé de recueillir les interpellations éventuelles des collaborateurs sur ce thème.

TF1 s'appuie également sur le Code d'Éthique du groupe Bouygues qui a pour objectif de rassembler les managers et les collaborateurs autour de valeurs communes essentielles, le respect et les responsabilités de chacun notamment. À travers ce code, le Groupe s'engage à respecter des normes strictes dans la conduite des affaires. Il intègre par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'alerte visant à permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler des irrégularités constatées dans un champ prédéfini, et dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

De même, TF1 a adhéré en 2006 au Pacte Mondial des Nations Unies, s'attachant à adopter, promouvoir et faire respecter des principes et valeurs dans le domaine des droits de l'Homme, de l'environnement, des normes du travail, et de la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, évoluant dans un secteur en mutation permanente, du fait des évolutions technologiques, TF1 veille au maintien d'un niveau de compétence élevé de ses collaborateurs notamment au travers de sa politique de recrutement et d'un plan de formation continue contribuant à la maîtrise des opérations.

Enfin, l'Institut du Management Bouygues organise régulièrement des séminaires auxquels participent les cadres dirigeants de TF1. L'objectif est de les accompagner dans leur réflexion sur leurs rôles, leurs responsabilités, le respect des principes éthiques dans leur action quotidienne et de fédérer l'ensemble des dirigeants autour de valeurs communes.

Au-delà des différents processus de contrôle en place, le groupe TF1 veille de façon constante à l'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne.

Dans cette perspective, dès 2007 le groupe TF1 s'est inscrit dans une démarche conduite par le groupe Bouygues réunissant ses principaux Métiers, dont TF1, dans le but d'élaborer un dispositif de contrôle interne à partir du cadre de référence préconisé par l'AMF, et en intégrant les bonnes pratiques que le Groupe s'est imposé de respecter depuis plusieurs années dans chacune de ses activités.

Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'une organisation structurée, réunissant, mensuellement à l'origine, des représentants de chaque Métier, autour de deux groupes de travail relatifs :

- au « contrôle interne comptable et financier », spécialisé dans les processus liés au pilotage de l'organisation et de l'élaboration de l'information comptable et financière,
- aux « principes généraux de contrôle interne », relatifs aux cinq grandes composantes du contrôle interne mentionnées dans le cadre de référence publié par l'AMF.

Une équipe projet groupe Bouygues anime ces groupes de travail, avec l'appui d'un Commissaire aux Comptes du Groupe dans le domaine relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière. Ce dispositif est complété par un Comité de Coordination et un Comité de Pilotage.

Ces travaux ont permis d'aboutir à l'identification et à la définition de principes de contrôles simples et évaluables dont l'énoncé couvre les principales activités de l'entreprise. Ces principes communs ont été soumis courant 2008 à un test de validité et de pertinence sur un périmètre adapté afin d'en valider le potentiel d'évaluation. Les groupes de travail se réunissent désormais régulièrement pour organiser le suivi du dispositif ou pour gérer son adaptation lorsque la réglementation l'exige ou lorsque des principes complémentaires significatifs émergent des campagnes d'évaluation.

Ce dispositif commun a constitué la première étape et a été enrichi depuis la fin de l'année 2008 de principes de contrôle interne spécifiques aux activités de TF1 et à son environnement. Cette démarche s'est poursuivie en 2009 par une première campagne d'évaluation du contrôle interne sur un périmètre représentatif à la fois du chiffre d'affaires du groupe TF1 et des enjeux et risques propres à ses différentes activités. La démarche est étroitement liée aux travaux de cartographie des risques, les deux processus s'alimentant l'un l'autre.

La première campagne d'évaluation a eu lieu en 2009 ; elle a reposé sur une méthodologie d'auto-évaluation rigoureuse et homogène. Dans chaque entité, la personne habituellement en charge du processus établissait et argumentait l'évaluation qu'elle soumettait ensuite pour validation à une personne disposant d'une perspective critique sur sa réponse. L'évaluation comportait plusieurs volets dont une échelle numérique à quatre niveaux, une description du mode opératoire, un commentaire explicitant les modalités d'écarts éventuels entre le mode opératoire et la bonne pratique, ainsi que des plans d'actions le cas échéant. Les premiers résultats de cette campagne ont été présentés au Comité d'Audit de TF1.

Bien qu'elle n'en soit encore qu'à ses débuts, l'évaluation de l'application du dispositif de contrôle interne a reçu un accueil favorable et le groupe TF1 souhaite la poursuivre rapidement. Les principes de contrôle interne du Groupe ont été mis à disposition des collaborateurs de la filière Finance sur un portail collaboratif centralisant notamment les guides de procédures et les supports de connaissances métier.

À partir de 2010, une organisation complémentaire et des outils appropriés seront progressivement déployés à l'occasion de la seconde phase de déploiement des campagnes d'évaluation de l'application du dispositif, afin d'étendre et de systématiser la démarche à l'ensemble du Groupe à moyen terme.

## DIFFUSION DES INFORMATIONS EN INTERNE

Afin d'assurer, auprès des collaborateurs, la diffusion d'information concernant le groupe TF1 et ses évolutions, la Direction générale adjointe des Ressources Humaines et de la Communication Interne met notamment à leur disposition trois fois par an un magazine d'information (*Regards*) et une lettre d'information mensuelle (*Coups d'œil*).

De plus, un portail Intranet (*Déclic*) permet à chaque collaborateur d'appréhender son environnement personnel ainsi que celui du Groupe. Il permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder aux informations de l'entreprise (organisation, programmes...), aux informations publiées dans la presse concernant le secteur de l'audiovisuel, ainsi qu'aux offres de mobilité et de formation, aux procédures et modes opératoires communs, mais également aux sites Intranet des autres sociétés du Groupe ou de la maison mère.

En outre, cet outil permet aux managers de réunir les informations nécessaires à la gestion de leurs équipes, notamment en termes de formation professionnelle, de préparation des entretiens annuels etc.

Par ailleurs, l'organisation ponctuelle de conventions réunissant l'ensemble des collaborateurs, et la mise en place depuis 2007 de séminaires annuels ainsi que de Comités mensuels et trimestriels réunissant les principaux managers du groupe TF1 permet de partager et communiquer sur les évolutions, les enjeux et la stratégie du Groupe.

La Direction Technique et des Systèmes d'Information (DTSI) de TF1 SA définit au travers de sa Direction des Systèmes d'Information (DSI), et avec les directions opérationnelles et fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée et efficace des opérations.

TF1 exploite à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

Concernant les applications dédiées à l'information comptable et financière, ce travail est réalisé en étroite collaboration avec la Direction Comptabilité et Fiscalité, la Direction de la Trésorerie et du Financement, et la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique.

## GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques de TF1 se décline suivant deux axes :

- une maîtrise des risques opérationnels :
  - **une démarche générale de maîtrise des risques** relatifs à la qualité, à la sécurité et à l'environnement (QSE), et au développement durable. TF1 s'inscrit dans le cadre mis en place par le groupe Bouygues, qui anime deux Comités réunissant régulièrement les responsables métiers du Groupe sur ces questions,
  - **une démarche de continuité d'activité**, initiée dès 2004. Cette démarche vise spécifiquement l'identification des risques majeurs pouvant atteindre l'activité courante afin de définir un système décisionnel de gestion de crise et les processus à mettre en œuvre. Ce premier travail a donné lieu à la création de la structure « Réagir » dont l'objectif est de bâtir et mettre à jour les principaux

schémas de reprise des processus clés en cas d'incidents. En 2009, outre les tests réguliers des processus et outils de secours, le plan « Réagir » a été actualisé pour prendre en compte le cas de la grippe H1N1,

– **une démarche de sécurité des systèmes d'information.**

Depuis plusieurs années, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) œuvre à la formalisation d'une Politique de sécurité de l'information (PSI), permettant notamment la constitution d'un référentiel commun de sécurité du Groupe. Cette démarche se poursuit quotidiennement avec l'enrichissement des principes et règles de sécurité, au regard de l'évolution permanente des technologies.

■ une démarche systématique de cartographie des risques :

Dès 2007, un groupe de travail réunissant des représentants des principales activités de TF1 a élaboré des propositions afin d'optimiser l'organisation et les dispositifs de suivi et de maîtrise des risques de manière transversale sur l'ensemble des activités du groupe TF1. En 2008, la première étape d'identification et de caractérisation des risques majeurs fondée sur une méthodologie définie en collaboration avec le groupe Bouygues, a été réalisée au moyen d'entretiens menés auprès d'une centaine de managers du Groupe.

En 2009, cette démarche a abouti à la hiérarchisation et à la représentation synthétique et opérationnelle des principaux risques du groupe TF1. Ces risques font l'objet d'un suivi régulier au moyen de Comités dont l'objet, au-delà de l'identification d'éventuels risques émergents, est l'identification et la gestion des moyens mis en œuvre pour une meilleure maîtrise de ces risques.

La nature des principaux risques ainsi que les dispositifs destinés à les maîtriser sont décrits ci-dessous au point « 2.2.3 Facteurs de risques », point dans lequel est aussi abordée la politique du Groupe en matière d'assurances. Les risques de marché (taux, change...) sont abordés au paragraphe 30 de l'annexe des comptes consolidés.

Les principaux risques métiers que TF1 a identifiés et s'efforce de couvrir en permanence s'articulent notamment autour de grands processus : l'achat et le contrôle de la conformité des contenus audiovisuels, la maîtrise de l'Antenne et des activités.

### Processus achat

TF1, au travers d'une normalisation de ses contrats d'achat, veille à sécuriser ses approvisionnements matériels et immatériels et leurs conditions financières, à garantir une continuité de service, et vise à s'assurer de la souscription d'assurances par les fournisseurs.

Depuis novembre 2007, TF1 a mis en place une Direction des Achats qui a pour objectif de mettre en œuvre une politique permettant l'optimisation des performances du processus achat de manière transversale, dans le respect de la Charte Achat définie par le groupe Bouygues. Dans cette optique, la mise en place de contrats cadre et de référencement fournisseurs à l'échelle du groupe TF1 a permis de dégager des économies d'échelle et d'assurer un pilotage plus efficace des processus achats et des fournisseurs.

Les contrats d'achat de droits de diffusion sont souscrits par TF1 dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Les contrats présentent une certaine complexité sur le plan économique et juridique et portent sur des montants significatifs. Ces

projets d'investissements sont initiés sur la base de la politique éditoriale des chaînes et des besoins découlant de l'analyse des stocks et font l'objet d'une procédure d'autorisation d'investissement propre à chaque type de programme.

Par ailleurs, et en fonction des possibilités, des accords cadres sont conclus en amont du processus achat, afin de maîtriser les coûts de certains programmes et de sécuriser les approvisionnements. Le Groupe veille à centraliser et à mutualiser autant que possible ses achats de droits multicanaux (hertzien, TNT, câble et satellite, vidéo et nouveaux supports dont VOD et *catch-up*).

C'est dans cet esprit que TF1 a décidé fin 2007 de créer un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) en charge de l'acquisition des droits audiovisuels pour le compte des sociétés de diffusion du Groupe. Depuis lors, le GIE TF1 Acquisition de Droits acquiert les droits des longs métrages et des séries nécessaires aux différentes chaînes du Groupe. Afin d'optimiser la gestion de ses stocks, le GIE procède également à la cession de certains programmes en dehors du Groupe.

### Contrôle de la conformité des programmes

Les programmes diffusés à l'Antenne sont soumis au contrôle du CSA dans le cadre de la convention que la chaîne a signée. En conséquence, TF1 a notamment mis en place un service de conformité des programmes, qui exerce un contrôle en amont des programmes destinés à être diffusés à l'Antenne. Ce travail, réalisé dans certains cas avec les conseils de la direction des Affaires Judiciaires, permet, en outre, de minimiser les différents risques juridiques inhérents à la diffusion de programmes télévisuels.

Par ailleurs, les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues chargés de visionner notamment les programmes les plus sensibles.

Concernant les spots publicitaires, une équipe de TF1 Publicité visionne chacun des spots publicitaires après avis de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP). TF1 Publicité s'assure du respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur de multiples supports. Ce contrôle porte notamment :

- sur la conformité des films publicitaires à la réglementation et à la ligne éditoriale du support,
- sur la durée maximale des espaces publicitaires diffusés quotidiennement et par heure d'horloge,
- sur le respect des règles de facturation (loi dite Sapin n° 93-122 du 29 janvier 1993).

### Maîtrise de l'Antenne et des activités

La Direction Technique et des Systèmes d'Information (DTSI) de TF1 est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la diffusion des programmes et des réseaux de diffusion, de la conception à la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et techniques, ainsi que de la gestion du parc immobilier, de la logistique et des services généraux.

La DTSI garantit la continuité de l'Antenne en veillant à la disponibilité et à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires.

Par ailleurs, elle assure depuis plusieurs années le pilotage de l'identification, de la maîtrise et de la prévention des risques majeurs de

TF1, et poursuit la démarche d'analyse et de gestion opérationnelle des risques notamment *via* le Comité « Réagir ».

Le Comité « Réagir » effectue un travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus clés du Groupe. Il assure le maintien et l'enrichissement des différentes procédures, sur la base du principe d'amélioration continue au niveau de la sécurité des personnes et des biens, des infrastructures, des systèmes et des données. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non-accessibilité au bâtiment de TF1.

Depuis 2001, un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 et LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1.

En 2006, ce dispositif de secours a été amélioré avec la mise en place sur un nouveau site externe, d'un *process* numérique similaire à celui du dispositif de diffusion principal. Cette installation et les procédures associées permettent désormais d'envisager, en cas de nécessité, un basculement depuis le site principal sans perturbation notable des programmes. Depuis 2008, l'ensemble des moyens de secours est regroupé sur ce nouveau et unique site externe.

Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'Antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

L'équipe en charge de ce projet a également étendu l'éventail des facteurs de risques aux risques sanitaires pouvant entraver le fonctionnement normal de l'entreprise. Ces derniers ont été quantifiés et leur impact a été évalué ; les procédures de secours qui leur sont associées font également l'objet des tests. En 2009, le dispositif « Réagir » a permis de réunir les expertises concernées, d'adapter les procédures et de prendre les mesures préventives sur le dossier grippe H1N1.

De plus, la mise en place d'un site Internet et d'un numéro de téléphone (Numéro Vert) permet aux collaborateurs de se tenir informés en temps réel en cas de crise, et donc de rester en contact avec l'entreprise dès lors que la situation l'exigerait.

## ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Outre le dispositif de gestion des risques, le groupe TF1 dispose de multiples processus et systèmes qui contribuent à la mise en œuvre des orientations définies par la Direction générale, et permettent l'atteinte des objectifs fixés.

Le Groupe porte naturellement une attention particulière aux processus financiers, juridiques et des ressources humaines au travers des missions assurées par les directions fonctionnelles de TF1 SA. Ces directions supervisent et assistent les différentes entités du groupe TF1 dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, elles diffusent les procédures transversales, s'assurent de leur respect et participent à la validation des procédures spécifiques aux différents métiers du Groupe.

### Direction générale adjointe Finances (DGAF)

La DGAF regroupe les services financiers du Groupe et exerce un rôle de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

### Direction Comptabilité et Fiscalité (DCF)

La DCF est en charge de l'application de la doctrine comptable ; elle garantit la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières ainsi que la pertinence et la permanence des méthodes comptables.

Elle assure, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, l'élaboration d'états financiers individuels et consolidés reflétant sincèrement l'activité des sociétés du Groupe. La DCF veille à ce que ces informations soient fournies aux destinataires sous une forme et dans des délais leur permettant de les utiliser efficacement.

La DCF regroupe les services comptables de TF1 SA et le service de consolidation, et assure une supervision fonctionnelle des services comptables des filiales.

Elle veille à la coordination et la formation permanente des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes applicables dans l'ensemble du Groupe et s'assure de la mise en œuvre du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

### Direction de la Trésorerie et du Financement

La gestion des financements, des placements, de la couverture du risque de change et de taux, et la sécurité des moyens de paiement de l'ensemble des sociétés du Groupe sont placées sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement, à l'exception de quelques entités dans lesquelles TF1 n'assure pas un contrôle exclusif ou majoritaire. Cette organisation centralisée permet :

- d'assurer une gestion efficace des disponibilités du Groupe (« *cash pooling* ») en euros et en devises,
- d'assurer la sécurisation des paiements,
- de consolider les risques de taux et de change et de les gérer globalement,
- de maintenir un niveau d'expertise à la hauteur de la complexité de ces problématiques,
- d'attribuer des délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités par la Direction générale à traiter une liste limitative d'opérations financières pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation périodiques des prévisions de trésorerie, faisant l'objet d'un *reporting* communiqué à la Direction générale,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement de sécurité confortable et d'une maturité moyenne de 2 à 3 ans.

### **Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique**

TF1 et les filiales du Groupe font l'objet d'un processus de planification financière et stratégique ainsi que d'un contrôle budgétaire homogènes, dans le respect des contraintes réglementaires, notamment en matière de concurrence.

La première année du plan stratégique constitue un engagement ferme de la part des responsables des entités vis-à-vis de la Présidence du groupe TF1.

Ce processus est décentralisé au niveau de chaque société et / ou entité, et son organisation et animation sont assurées par la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique du Groupe.

Le budget annuel fait l'objet d'une actualisation deux fois par an afin d'ajuster les tendances à fin d'année et de réorienter les plans d'action en vue de l'atteinte des objectifs ; en complément, les actualisations sont l'occasion de revoir les projections à trois ans.

De plus, le Groupe a mis en place, courant 2009, un processus de prévision permanente afin d'affiner, sur ses comptes à fin d'année, l'impact des événements et des projets en cours.

Ainsi, chaque structure et activité établit mensuellement un tableau de bord intégrant un arrêté mensuel, une prévision fin d'année et des indicateurs clés de performance sous forme d'un *cockpit* depuis 2008 ; l'entité présente son tableau de bord à la Direction du Contrôle Financier lors de réunions organisées selon un calendrier prédéfini au début de chaque année.

Après contrôle, validation et analyse, la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique établit un Tableau de Bord consolidé du Groupe, présenté et commenté à la Direction générale.

Depuis 2008, une centaine d'indicateurs opérationnels reflétant les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, et élaborés de façon à servir de support à d'éventuels plans d'action, constituent le *cockpit* de management Groupe, instrument de mesure de la performance. Ces indicateurs sont présentés de manière graphique et débattus mensuellement au niveau du Comité de Direction générale du groupe TF1. Ce dispositif favorise une compréhension commune et partagée des enjeux et situations, ainsi que l'émergence de solutions transverses.

En 2009, ce dispositif a été décliné dans certaines filiales. En 2010, les *cockpits* seront systématisés dans chacune des entités du Groupe afin de se saisir de tous les vecteurs de performance existants et à tous les niveaux de responsabilité opérationnelle.

### **Direction générale adjointe des Ressources Humaines et Communication Interne**

La Direction générale adjointe des Ressources Humaines et de la Communication Interne joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre, et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du groupe TF1.

Elle veille au respect du Code du Travail, et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel, et coordonne également la politique de formation professionnelle du Groupe, qui vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités de chaque collaborateur. Soucieux du développement des compétences de ses collaborateurs, TF1 est attentif à la mobilité

entre les sociétés du groupe ; ainsi, en 2009, un poste sur deux a été pourvu par mobilité interne.

Dans le cadre du cycle de management, la Direction générale adjointe des Ressources Humaines, avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles, planifie les besoins en matière de ressources humaines. Ces besoins sont formalisés et font partie intégrante du processus de planification financière et stratégique à trois ans, arrêtée par la Direction générale. Toute demande de recrutement d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

Afin d'adapter le Groupe à son nouvel environnement économique, la démarche « Réinventer notre avenir » a mobilisé les cinq cents principaux managers de l'entreprise qui ont déployé la stratégie du Groupe à leur niveau, au travers de feuilles de route. Réunis en dix séminaires, ils ont ensuite défini les moyens de piloter leur action dans la durée et de mobiliser leurs collaborateurs.

### **Secrétariat général et Direction des Affaires Juridiques**

Le Secrétariat général Groupe anime et coordonne les deux fonctions ci-après :

- la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), en charge :
  - de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle au sein du Groupe,
  - du suivi juridique des différents aspects liés au droit des sociétés (dont le secrétariat des Conseils et Assemblées) et du suivi de l'aspect juridique des dossiers de développement,
  - des Affaires judiciaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux, le suivi des risques et contentieux étant réalisé en étroite collaboration avec la Direction Générale Adjointe Finances afin d'en rendre compte dans les états financiers,
  - du risque management, assurances et suivi du patrimoine immobilier : la DAJ veille notamment à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de primes et franchise au risque encouru.
- La Direction des Relations Institutionnelles et des Affaires Réglementaires en charge du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieures, du respect des obligations réglementaires.

Le Secrétariat général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standards pour tous les engagements récurrents. De plus, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les conséquences de risques éventuels en partenariat avec des courtiers intervenants auprès de compagnies de tout premier ordre.

Enfin, le Secrétariat général veille et participe à la mise en application d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir. Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe. Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

## SURVEILLANCE DU DISPOSITIF

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes faire l'objet de contrôles, à la fois de manière continue par l'ensemble du management de la société, et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité ni responsabilité directes sur les opérations.

### Comité d'Audit

Créé en 2003, le Comité d'Audit est composé de deux Administrateurs, sans qu'aucun Administrateur mandataire social ou salarié de TF1 puisse en être membre, afin d'en garantir l'indépendance.

Il examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels, et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. À cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement.

Il prend également connaissance des conclusions des missions de l'Audit Interne, et valide le plan de charge annuel du service d'Audit Interne.

Lui sont également présentées les politiques de couverture de taux et de change, ainsi que la politique de financement à moyen terme du groupe TF1 (lignes de crédit disponibles, ressources disponibles sur le marché financier...).

En outre, le Comité d'Audit est informé régulièrement du déploiement du dispositif de contrôle interne, et de la démarche liée au suivi des risques.

Les Commissaires aux Comptes s'assurent de la régularité et de la sincérité des résultats et de la situation financière et patrimoniale de la société, au regard des règles et principes comptables. Dans ce cadre, ils prennent connaissance de l'organisation et du fonctionnement des systèmes d'information et des procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière, et en tiennent compte dans leur démarche d'audit.

### Audit Interne

Le groupe TF1 dispose depuis 2004 de son propre service d'Audit Interne qui est amené à conduire des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel), à l'exception des missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information qui sont confiées à l'audit central du groupe Bouygues.

L'ensemble de ces missions suivent un plan d'audit annuel validé par la Direction générale et le Comité d'Audit du groupe TF1. Les missions portant sur les systèmes d'information font par ailleurs l'objet d'une validation complémentaire de la Direction générale et du Comité d'Audit du groupe Bouygues.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, donnant lieu à un rapport comportant des recommandations, lesquelles font l'objet d'un plan d'actions et d'un suivi.

L'Audit Interne constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques.

Dans le cadre de ses missions, l'Audit Interne s'assure, en coordination avec la DCFPS et en complément des travaux d'évaluation menés par celle-ci, de l'application des principes et règles de contrôle interne. A cette occasion, l'Audit Interne participe à la sensibilisation des collaborateurs aux principes de contrôle interne.

Par ailleurs, l'Audit Interne concourt à une veille active sur les meilleures pratiques de contrôle en place au sein du Groupe.

## PROCESSUS DE CONTRÔLE RELATIF À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

TF1 est particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Le présent chapitre propose de synthétiser les principaux processus de contrôle concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

### SYSTÈMES D'INFORMATION FINANCIERS

En relation étroite avec la Direction générale adjointe Finances (DGAF), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure le déploiement et la supervision des systèmes d'information financiers majeurs du groupe TF1, notamment les outils de comptabilité, de gestion, de trésorerie et de consolidation. En outre, des applications spécifiques métiers sont déployées dans certaines entités.

TF1 exploite dans le domaine comptable et financier à la fois des systèmes spécifiques développés en interne ainsi que des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

Le Groupe a mis en place, dans le cadre plus large de sa Politique de Sécurité de l'Information (PSI), des dispositifs intégrant des garde-fous techniques contre les agressions extérieures (plan d'urgence antivirus notamment).

Par ailleurs, le groupe TF1 a engagé depuis 2003 une démarche de sensibilisation des principaux cadres techniques, juridiques, financiers et ressources humaines aux enjeux de la sécurité des informations et des systèmes qu'ils sont amenés à utiliser.

Enfin, l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information rend critique la protection et la confidentialité des données de l'entreprise ; la charte *Eticnet* tient compte de ce facteur, sa diffusion et sa mise à jour régulière renforcent la responsabilisation des collaborateurs à cet égard.

TF1 SA a développé et déployé au niveau du Groupe son propre outil de gestion, interfacé avec le logiciel de comptabilité. Cet outil repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions adaptées aux besoins du contrôle financier, de la comptabilité et de la trésorerie.

Le système informatique de gestion garantit la maîtrise des engagements et des paiements, grâce :

- au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans l'application informatique et restreint aux seules personnes habilitées,
- au circuit de validation électronique pour les factures saisies et numérisées en regard desdits engagements.

Cet outil de gestion est complété et / ou alimenté par plusieurs applications répondant aux différents besoins métiers du Groupe, comme le système dédié aux processus de suivi des contrats d'acquisition de droits et de gestion des droits de diffusion.

Tous les types de moyens de paiement du Groupe font l'objet de procédures de sécurisation ; celles-ci sont complétées par un rapprochement bancaire comptable quotidien, formalisé mensuellement.

L'ensemble des moyens de paiement fait l'objet d'une double signature avec une mise à jour annuelle des pouvoirs sur tous les comptes bancaires.

Depuis la fin de l'année 2008, TF1 s'est engagé dans un important projet baptisé SIGMA (SAP) dont l'objectif est de faciliter et fluidifier la production d'informations, tout en optimisant les processus dans les domaines des ressources humaines, de la finance et des achats. Les applications dédiées actuellement à ces trois secteurs fonctionnels évolueront, pour tout ou partie, au profit de SAP (progiciel de gestion intégré).

Dans cette démarche, l'optimisation des processus a pour objectif de gagner en transversalité, d'homogénéiser la production d'informations et de faciliter l'analyse des données pour l'ensemble des métiers de TF1.

## PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE CONSOLIDATION DES COMPTES

La Direction Comptabilité et Fiscalité assure une mission de veille et de coordination en diffusant régulièrement auprès des collaborateurs comptables du Groupe les évolutions des règles et méthodes applicables à l'élaboration des comptes sociaux et consolidés du groupe TF1.

Les outils et processus en amont des arrêtés des comptes, veillent à garantir la traduction comptable des événements intervenus selon les principes de réalité, d'exhaustivité ainsi que du correct rattachement comptable à l'exercice de leur réalisation.

Les options comptables retenues sont validées avec les Commissaires aux Comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles, et font l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

### Processus d'arrêté trimestriel des comptes TF1

Chaque trimestre, toutes les sociétés du Groupe établissent des comptes intermédiaires en normes IFRS selon un processus structuré qui s'inscrit dans un calendrier prédéfini.

À partir des applications de gestion du Groupe, des traitements trimestriels permettent aux équipes comptables de valider, puis de générer automatiquement dans le logiciel comptable, les écritures d'inventaire garantissant ainsi la convergence entre les résultats issus des traitements de gestion et comptables.

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes de TF1, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services de comptabilité et de contrôle financier. En

outre, périodiquement, il est procédé à un rapprochement global entre les données de gestion utilisées à des fins de pilotage (*reporting*) avec les données des systèmes comptables.

La Direction Comptabilité et Fiscalité veille notamment au respect du processus relatif à l'évaluation dans les Comptes du Groupe des différents actifs : concernant les *goodwill* et les titres inscrits au bilan, elle assure, chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an, au regard des informations transmises par la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique et des différentes entités opérationnelles, l'identification des indices de perte de valeur des actifs incorporels et, le cas échéant, la comptabilisation des dépréciations des actifs financiers concernés, selon la procédure de tests de dépréciation décrite dans l'Annexe aux Comptes du Groupe. S'agissant des autres actifs, notamment les droits audiovisuels, ils font l'objet de travaux de revue de leur valorisation au regard des critères décrits dans l'Annexe des Comptes du Groupe. Ce processus et les résultats constatés font l'objet d'une validation avec les Commissaires aux Comptes, et d'une présentation au Comité d'Audit.

Concernant les litiges et autres risques, la constatation des provisions fait suite à une analyse des risques réalisée en concertation avec la Direction générale adjointe Finances (DGAF), le Secrétariat général, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction générale adjointe des Ressources Humaines et les directions opérationnelles et / ou fonctionnelles concernées.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat donne lieu à une analyse dynamique, par comparaison avec la même période de l'année précédente ; les évolutions constatées font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité des sociétés.

### Processus de consolidation

Le service de Consolidation assure la consolidation des états financiers de l'ensemble des sociétés du groupe TF1 lors de chaque arrêté trimestriel, sur la base d'un périmètre prédéfini, d'un calendrier et d'instructions élaborés et communiqués aux différentes structures et entités du Groupe, et aux Commissaires aux Comptes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les comptes du groupe TF1 sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union européenne. Parallèlement, au regard des normes locales, et des exigences de la réglementation fiscale, certaines opérations font l'objet de traitements spécifiques dans les comptes sociaux de certaines filiales du Groupe.

L'outil de consolidation déployé dans l'ensemble des sociétés du groupe TF1 est un logiciel de référence du marché utilisé par un grand nombre de sociétés cotées (Magnitude). L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux du processus d'élaboration des comptes, régi par des procédures normées.

### PROCESSUS DE VALIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés trimestriels font l'objet d'une présentation par la Direction générale adjointe Finances (DGAF) au Président directeur général.

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de TF1 et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit externe par les Commissaires aux Comptes. Pour les clôtures intermédiaires, les comptes consolidés et les comptes des principales filiales font l'objet d'un examen limité.



Le Comité d'Audit examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés, et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. Par la suite, les comptes du Groupe sont présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

En outre, le Comité d'Audit revoit le projet de communiqué financier relatif à l'annonce des résultats trimestriels, avant validation par le Conseil d'Administration et diffusion au marché.

## PROCESSUS DE GESTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE PUBLIÉE

Outre le Président directeur général, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Directeur général adjoint Finances et des collaborateurs du Département Communication Financière et Relations Investisseurs.

Ce département élabore à destination du Conseil d'Administration les synthèses d'activité de TF1 et de ses filiales. Il diffuse et communique les informations financières concernant le groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers des :

- rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Document de référence, rapports d'activité trimestriel et semestriel,
- communiqués de presse financiers,
- présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Ces documents sont élaborés dans le cadre d'un processus structuré qui respecte les obligations en matière d'information financière, et à partir des données et informations en provenance des différentes entités et départements du Groupe. Les documents font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir notamment la Direction des Affaires Juridiques, la Direction générale adjointe des Ressources Humaines, la Direction de la Communication, la Direction générale adjointe Finances et dans certains cas le Conseil d'Administration.

Le Document de référence du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à son règlement général. Préalablement, le document fait l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et des comptes avec les informations financières historiques, ainsi qu'à une lecture d'ensemble dudit document.

Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction générale, mis à jour régulièrement et servant de support strict aux relations avec les acteurs du marché.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont également disponibles en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet : [www.tf1finance.fr](http://www.tf1finance.fr). Néanmoins, toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier peut en faire la demande au service de Communication Financière qui les lui adressera gratuitement,
- tous les communiqués de presse sont diffusés *a minima* dans un quotidien économique national ainsi que sur un site Internet financier grand public et sur celui de l'AMF. Depuis janvier 2007, TF1 se

conforme à la directive européenne dite « Transparence » relative aux nouvelles obligations de publications de l'information financière,

- les réunions d'analystes sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un enregistrement de ces réunions est mis en ligne sur le site Internet de TF1,
- les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés par deux personnes du groupe TF1 afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet [www.tf1finance.fr](http://www.tf1finance.fr).

## CONCLUSION ET PROSPECTIVE

Au cours de l'année 2009, le groupe TF1 a lancé sa première campagne d'évaluation de l'application de son dispositif de contrôle interne sur un périmètre représentatif à la fois de son chiffre d'affaires et de ses différents métiers. La campagne a porté essentiellement sur le dispositif de principes communs à l'ensemble des Métiers du groupe Bouygues, mais également sur une partie des principes spécifiques aux métiers de TF1 (diffusion, acquisitions-grille-stocks, achats de droits, gestion de la grille et des stocks, droits d'auteur, etc.).

Par ailleurs, TF1 a prolongé sur 2009 ses travaux de cartographie des risques en hiérarchisant les risques identifiés en 2008 et 2009 et en inscrivant la gestion des plans d'action et la mise à jour des risques dans le cycle de management de l'entreprise.

Le Comité d'Audit a, par ailleurs, été régulièrement tenu informé de ces travaux, tant en termes d'évaluation de l'application du dispositif de contrôle interne, qu'en termes de cartographie et d'inscription des travaux de gestion des risques et suivi des plans d'action dans le cycle de management.

Le Groupe a prolongé et étendu sa démarche d'optimisation à certains processus majeurs de son organisation (acquisition de droits, achats...) afin de gagner en efficacité et en transversalité entre les différentes entités. Ces chantiers se poursuivront sur 2010, notamment autour d'un projet majeur de mise en place d'un outil informatique commun.

En effet, depuis 2008, le Groupe s'attache à rendre plus performants ses systèmes d'information financiers et de ressources humaines avec la mise en place d'un ERP commun à l'ensemble de ses structures, devant se substituer à certaines applications informatiques actuellement en place dans ces domaines.

Ce projet baptisé SIGMA, qui mobilise des équipes à la fois métier, informatique et technique, a pour objectif de faciliter et fluidifier la production d'informations tout en optimisant les processus du Groupe dans les domaines Ressources Humaines, Finance et Achats.

Dans sa phase projet tout au long de l'année 2009, le projet SIGMA rentrera dès 2010 dans une première étape de mise en production du nouvel outil, tout d'abord pour la partie Ressources Humaines avec un démarrage dès janvier, puis pour le domaine Finance / Achats à compter du second semestre 2010 sur un périmètre composé de sept structures juridiques du Groupe constituant le pilote du projet.

L'ensemble de ces objectifs sera conduit dans le souci de la préservation d'une vision dynamique du contrôle interne, qui s'appuie avant tout sur les compétences, le sens des responsabilités et l'implication de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

## 2.2.3 Facteurs de risques

### RISQUES OPÉRATIONNELS

#### RISQUES DE PERTE DE PROGRAMMES CLÉS

TF1 dispose des meilleurs programmes grâce au savoir-faire de ses équipes artistiques, ainsi qu'aux liens privilégiés qu'elle entretient historiquement avec ses partenaires producteurs, français et étrangers. L'expertise des équipes de l'Antenne en matière de programmation et de communication permet, en outre, de donner une emphase particulière à ces événements. Tous ces facteurs sont ceux qui permettent à TF1 de réduire considérablement les impacts du risque de perte de programmes clés, dont la contrepartie pourrait être une régression des audiences et, dans le domaine de la télévision payante, l'émergence de tensions avec les distributeurs des chaînes dans un marché aujourd'hui de plus en plus restreint à quelques acteurs.

De surcroît, la perte de programmes clés pourrait entraîner une diminution des audiences, mais également une diminution des recettes publicitaires.

Si le niveau des recettes de publicité est corrélé à l'audience et à la part d'audience d'une chaîne, la relation n'est pas linéaire. Une baisse ou une hausse de 2 points de la part d'audience n'entraînerait pas forcément une évolution du même ordre de la part de marché publicitaire ou du chiffre d'affaires publicitaire brut ou net.

#### RISQUES LIÉS AU NON-REMBOURSEMENT D'AVANCES VERSÉES

TF1 est conduit à signer des engagements contractuels de longue durée sur des événements majeurs (par exemple la Coupe du Monde de Football) prévoyant le paiement de droits par anticipation. TF1 encourt un risque de non-remboursement des avances versées en cas de non-réalisation totale ou partielle de l'événement en cas de force majeure. TF1 négocie des clauses de remboursement des avances versées et étudie chaque fois que possible l'opportunité d'une couverture de ce risque.

#### RISQUES LIÉS À LA CRISE ÉCONOMIQUE

La crise de 2009 a touché TF1 à l'instar de l'économie mondiale et le Groupe poursuit ses efforts en matière de variabilisation de ses charges et d'adaptation de son modèle économique afin de se doter d'une capacité de réaction toujours meilleure en cas de rechute.

#### POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le groupe TF1 a mis en place des dispositifs de suivi et de maîtrise des risques de manière transversale sur l'ensemble des activités du Groupe. Cette politique de gestion des risques est détaillée dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne au point 2.2.2.

Au regard des risques opérationnels, le groupe TF1 dispose :

- d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourrent, du fait des dommages causés aux tiers pour des montants de garantie adaptés aux risques encourus,

- d'une assurance Dommages aux Biens qui assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités du groupe TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens du groupe TF1 pour des montants généralement égaux à la valeur des biens assurés. Ces garanties s'appliquent notamment dans les cas impliquant des actes terroristes.

La souscription de ces contrats d'assurance du groupe TF1 est menée par la Direction des Affaires Juridiques auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang.

Les franchises de chacune de ces polices ont été définies en fonction des risques encourus et des réductions de primes possibles afin de permettre d'optimiser le coût global de la couverture des risques du Groupe.

### RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

#### RISQUES INDUSTRIELS

##### Diffusion des programmes de TF1 – Risque d'interruption du transport du signal et risque d'inexécution

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par voie hertzienne *via* les 111 sites d'émission principaux et les 2 985 stations de réémission de TDF,
- par satellite en clair *via* un transpondeur d'Atlantic Bird 3 d'Eutelsat opéré par la société Globecast,
- par voie hertzienne en TNT gratuite SD *via* les 112 sites d'émissions principaux et 503 sites secondaires opérés par les sociétés TDF, TowerCast, OneCast et Itas Tim,
- par voie hertzienne en TNT gratuite HD *via* les 51 sites d'émissions principaux opérés par les sociétés TDF, Towercast et OneCast,
- par satellite en numérique gratuit sur la position Astra 1 de SES dans l'offre TNT SAT et Atlantic Bird 3 d'Eutelsat dans l'offre Fransat,
- par câble (obligation dite du « *must-carry* analogique » à la charge des câblo-opérateurs), en analogique SECAM,
- par câble en numérique SD,
- par satellite en numérique SD dans les bouquets de Canalsatellite (Astra 1 de SES) et de AB (AB3 de Eutelsat),
- par ADSL et par fibre optique le cas échéant en numérique SD par tous les fournisseurs d'accès Internet Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom, Darty,
- par câble, satellite et ADSL en numérique HD dans un nombre croissant de réseaux.

TDF est de très loin le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision et il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal et, en cas de défaillance du réseau TDF, ne peut

faire appel à d'autres modes de transport terrestre lui permettant de couvrir de manière rapide et économiquement acceptable l'intégralité de son territoire de diffusion.

Progressivement, la diffusion hertzienne multiforme (analogique, TNT SD, TNT HD) permet de minimiser l'impact des défaillances éventuelles, ces réseaux étant déconnectés les uns des autres et utilisant des équipes propres.

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance du prestataire de diffusion (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion du signal TF1 pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie). Les pénalités prévues au contrat ne sont pas à la mesure des pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (notamment perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés).

Par ailleurs, le contexte social est susceptible d'entraîner des malveillances ayant un impact sur la diffusion des signaux. En 2009, cela s'est traduit par quelques arrêts de sites de faible importance.

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié pour sa diffusion numérique des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. Pour sa diffusion analogique, compte tenu du fait que cette diffusion est en cours d'extinction et destinée à être définitivement stoppée fin 2011, des mesures de secours équivalentes sont également applicables, mais au seul émetteur de la Tour Eiffel, le plus stratégique pour la diffusion analogique de TF1.

Eurosport, pour sa part, dispose d'infrastructures au Royaume-Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

## POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le Comité « Réagir » créé en 2003 poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus clés du Groupe. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non-accessibilité au bâtiment de TF1. L'organisation de gestion des risques a renforcé en 2006 ses moyens et son organisation.

Un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 et LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'Antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité,

la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

Le dispositif de secours externe a connu sur 2005 et 2006 une adaptation technique impliquant la mise en place d'une nouvelle régie de secours sur un second site externe, du fait du lancement de la Régie Finale Numérique. À la fin du premier trimestre 2008, l'ensemble des moyens de secours a été regroupé sur un lieu unique.

Comme précédemment indiqué pour les risques opérationnels, il est rappelé que le groupe TF1 dispose de couvertures d'assurances (notamment Responsabilité Civile et Dommages) susceptibles d'être mises en jeu pour certains risques évoqués ci-dessus.

## RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

### Risques liés à la croissance de la Télévision Numérique Terrestre et d'Internet

(Source : Médiamétrie)

Le groupe TF1 évolue depuis toujours dans un contexte concurrentiel en mutation permanente. Cette situation s'est quelque peu accélérée avec :

- le développement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT),
- la lente évolution des comportements de consommation de divertissements au travers du développement du média Internet, dont les recettes devraient progresser dans les années à venir, en partie en provenance des budgets hors média.

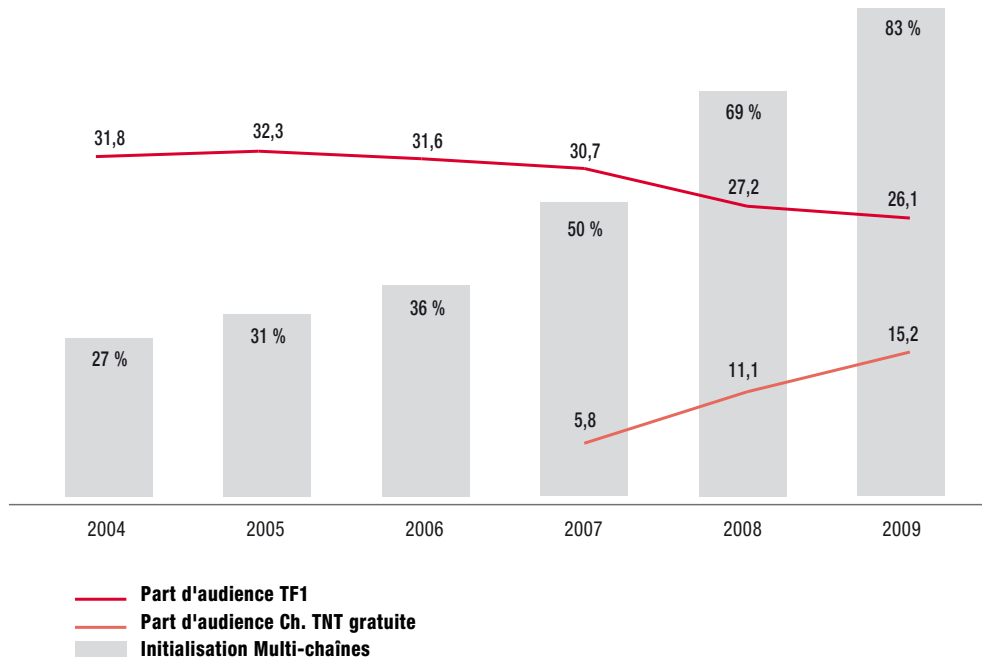
Lancée en mars 2005, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) marque la fin d'un environnement télévisé caractérisé par un accès minoritaire à un nombre réduit de six acteurs sur la télévision hertzienne gratuite disposant d'une licence de diffusion analogique.

Le déploiement de la TNT a permis l'émergence de nouvelles chaînes et a généré une répartition de l'audience du média télévision sur un nombre plus grand d'acteurs. L'évolution du paysage audiovisuel s'est faite de manière rapide, puisqu'en janvier 2007, 40 % des Français recevaient une offre multichaines ; ils sont 88 % à fin décembre 2009 (ce qui représente une moyenne de 83 % pour l'ensemble de l'année 2009).

Dans ce contexte d'élargissement de l'offre télévisuelle gratuite, il était mécanique de voir la part d'audience de TF1 diminuer. En revanche, la chaîne TF1 a bien résisté : alors que l'offre multichaines a été multipliée par 3 en 5 ans, la part d'audience de TF1 sur les Individus âgés de 4 ans et plus est passée de 31,8 % en 2004 à 26,1 % en 2009 (soit - 5,7 %). Les chaînes de la TNT, en cumulé, réalisent quant à elles une part d'audience de 5,8 % en 2007 contre 15,2 % en 2009. Par ailleurs, TF1 reste la seule chaîne à réaliser des audiences supérieures à 9 millions de téléspectateurs et totalise 96 des 100 meilleures audiences de l'année 2009.

Le marché de la TNT peut donc être considéré comme un marché mature proche de l'asymptote. On note que les audiences de ces nouveaux entrants tendent aujourd'hui à se stabiliser. Ainsi, le Groupe considère que le risque de fragmentation des audiences est de plus en plus faible.

## PARTS D'AUDIENCE DE TF1 ET DES CHÂÎNES DE LA TNT GRATUITE – INITIALISATION MULTI-CHÂÎNES SUR LES INDIVIDUS ÂGÉS DE 4 ANS ET + (EN %)



Dans un contexte où le temps consacré au divertissement a continué d'augmenter, y compris sur le média télévision, le Groupe conforte la position de TF1, chaîne leader, en limitant l'impact de ces changements sur son audience grâce à la puissance de ses programmes, en se positionnant comme un acteur majeur de la TNT au travers de sa participation dans TMC (chaîne leader) et NT1, et en plaçant le site Internet TF1.fr comme le premier site média français.

### Risque lié au passage au numérique

La réaffectation de fréquences hertziennes à de nouveaux acteurs (appels à candidatures suite à la restitution de leurs autorisations par certaines chaînes de la TNT payante, réallocation à un usage audiovisuel d'une partie des ressources issues du dividende numérique...) constitue un risque lié à l'environnement concurrentiel.

### Risque lié au changement de périmètre du service public

Par ailleurs, le changement de périmètre du service public, avec l'externalisation de la régie publicitaire de France Télévisions au secteur privé est également susceptible de constituer un risque.

## RISQUES JURIDIQUES

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société / du Groupe.

## RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

### Autorisation d'émettre et pouvoir de sanction du CSA

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en *simulcast* de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

La loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et télévision du futur instaure deux prolongations automatiques de cinq ans de l'autorisation de TF1 : la première au titre de la compensation de l'arrêt anticipé de sa diffusion analogique de la chaîne au 30 novembre 2011 et sous réserve que la chaîne soit membre du Groupement d'Intérêt Public mettant en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique ; la seconde au titre de l'engagement de la chaîne de couvrir 95 % de la population française en TNT.

Il est rappelé que le groupe TF1 souscrit différents engagements en matière d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, que ce soit au travers de son Cahier des Charges ou au travers de la réglementation applicable à son activité. En cas de modification de la réglementation, une éventuelle hausse des contraintes actuellement imposées à TF1 pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut, en cas de non-respect de ses obligations conventionnelles par TF1, compte tenu de la gravité du manquement et après mise en demeure, prononcer contre l'éditeur une des sanctions prévues à l'article 42-1 de la loi du 30 septembre 1986 (sanction pécuniaire, suspension de l'édition, de la diffusion, de la distribution du service, d'une catégorie de programme, d'une partie du programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires, pour un mois au plus ; réduction de la durée de l'autorisation d'usage de fréquences dans la limite d'une année).

## RISQUES LIÉS A LA REMISE EN CAUSE DE L'ARRÊT DE LA PUBLICITÉ SUR FRANCE TÉLÉVISIONS

L'article 53 de la loi du 30 septembre 1986 pose le principe de l'arrêt total de la publicité sur France Télévisions en 2012. Cependant, il existe aujourd'hui des incertitudes sur la mise en œuvre de cette suppression totale. D'une part, la loi prévoit un bilan économique de la suppression partielle de la publicité sur France Télévisions avant que n'intervienne la suppression totale. D'autre part, plusieurs députés et hommes politiques s'interrogent aujourd'hui sur l'opportunité de la suppression totale de la publicité sur France Télévisions.

*A contrario*, certains hommes politiques et membres de cabinets ministériels évoquent la possibilité d'une augmentation de la taxe en cas de suppression totale de la publicité sur les Antennes de France Télévisions.

## RISQUES LIÉS AU DROIT DES PERSONNES (INTIMITÉ DE LA VIE PRIVÉE, DIFFAMATION)

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

## RISQUES LIÉS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DROIT D'AUTEUR, DROITS VOISINS)

Après avoir été, en 2007, assignée par la SPPF, société civile réunissant des producteurs de disques, TF1 a été poursuivie en juin 2008 par une seconde société civile, la SCPP ; ces sociétés civiles contestent le fait que TF1 ait pu utiliser des disques au titre de la licence légale instaurée dans le droit français en 1985 et demandent réparation du préjudice qu'elles auraient subi au cours de la période 1997 / 2005 (33 millions d'euros pour la SPPF et 57 millions d'euros pour la SCPP). Dans le cadre de ces procédures, TF1 a demandé à la SPRE le remboursement des sommes qu'elle avait réglées sur cette période au titre de la licence légale et appelé en garantie un certain nombre de producteurs audiovisuels. Les négociations avec l'ensemble des acteurs du secteur, ouvertes courant 2007, se sont poursuivies en 2008 et ont été finalisées en 2009.

Les accords signés ont pour objet, d'une part, de régler le passé, sur des bases conformes aux provisions figurant dans les comptes, et d'autre part de convenir de nouvelles modalités pour l'avenir, les différents accords (licence légale plus droits exclusifs) permettant de couvrir l'ensemble des utilisations de musiques du commerce faites dans les programmes de TF1 (à l'exception des publicités, films, œuvres audiovisuelles, vidéoclips qui dès l'origine n'étaient pas concernés par les négociations), mais également sur les autres chaînes du Groupe, tant pour une diffusion linéaire, que non linéaire (sous forme de télévision de rattrapage).

Le groupe TF1 étant victime d'un piratage des contenus sur lesquels il a des droits, des actions judiciaires ont été engagées, courant 2008, pour faire cesser ces agissements et demander la réparation du préjudice subi à un certain nombre de plateformes, comme Dailymotion ou Youtube. Les procédures correspondantes, engagées à l'origine devant le Tribunal de Commerce de Paris, ont été renvoyées devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, seul désormais habilité, à la suite d'une modification législative, à examiner les questions relevant de la contrefaçon du droit d'auteur.

Le groupe TF1 avait également engagé une action contre le site Wizzgo, qui proposait un service de magnétoscope en ligne, service qui a été jugé, le 25 novembre 2008, illicite par le Tribunal de Grande Instance de Paris. La société Wizzgo, qui avait fait appel de cette décision, a été placée en liquidation le 22 janvier 2009 et les sociétés du groupe TF1 ont

régularisé leur déclaration de créance auprès du mandataire liquidateur en avril 2009.

Un procès oppose TF1 International, devenue TF1 Droits Audiovisuels le 17 septembre 2009, au producteur américain On My Own. TF1 Droits Audiovisuels considère que le film *Miracle at Santa Anna* qui lui a été livré n'est pas conforme aux dispositions du *Deal Memo* signé avec le Producteur en octobre 2007. Ces circonstances ont conduit TF1 Droits Audiovisuels à demander au Tribunal de Commerce de Paris de résilier le *Deal Memo* pour livraison non conforme, et ce, aux torts de On My Own, et de l'indemniser de son préjudice à hauteur de 3 millions d'euros. De leur côté, On My Own et Spike Lee (auteur) ont engagé une procédure contre TF1 Droits Audiovisuels devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour inexécution du *Deal Memo* et règlement de la somme de 7,3 millions d'euros fixée à cet accord ainsi qu'à des dommages et intérêts. Le Tribunal de Grande Instance de Paris est désormais saisi de l'ensemble des procédures. Les parties font part, tour à tour, de leurs arguments et la juridiction saisie devrait se prononcer à la fin de l'année 2010 au plus tôt. TF1 Droits Audiovisuels est également partie à des instances connexes à ce dossier.

## RISQUES PARTICULIERS LIÉS À CERTAINES ÉMISSIONS DE TÉLÉRÉALITÉ

Glem, devenue TF1 Production le 1<sup>er</sup> janvier 2009, filiale de production audiovisuelle de TF1, fait l'objet de nombreuses procédures au titre de l'émission *L'île de la tentation*, visant non seulement à voir requalifier les « contrats de participant » à ces émissions en « contrats de travail », mais également se voir reconnaître la qualité d'artiste interprète. En 2008, ces procédures ont donné lieu à des décisions judiciaires divergentes. Alors que trois arrêts de la Cour d'Appel de Paris (11/02/2008) ont jugé que trois participants à l'émission étaient des salariés du producteur Glem, sans toutefois leur reconnaître la qualité d'artiste interprète, le Conseil de Prud'hommes de Saint-Étienne a, quant à lui, écarté l'existence d'un contrat de travail (jugement du 22/12/2008).

Un pourvoi en Cassation avait été formé par Glem contre les trois arrêts d'appel.

Aux termes de sa décision du 3 juin 2009, la Cour de cassation a considéré qu'il y avait bien contrat de travail, mais, en revanche, a censuré les arrêts rendus par la Cour d'Appel en ce qu'ils avaient retenu l'existence d'un travail dissimulé, alors que le caractère intentionnel de la dissimulation n'avait pas été démontré. La Cour d'Appel de renvoi (Paris) a été saisie et devrait rendre sa décision d'ici la fin de l'année 2010.

D'autres procédures sont en cours devant le Conseil de Prud'hommes de Boulogne-Billancourt pour d'autres saisons ou d'autres candidats de *L'île de la tentation*. Elles ont visé également d'autres émissions, dont TF1 a acquis les droits auprès de producteurs externes, comme l'émission *Koh Lanta*. Certains demandeurs ont attrait, aux côtés du producteur, la chaîne TF1 (acheteur des droits de diffusion de l'émission) en qualité d'éventuel « coemployeur ».

Relativement aux dossiers dont elle était saisie, cette juridiction a rendu des décisions contrastées : (i) elle a, soit condamné le producteur, mais pour des montants relativement modestes (de l'ordre de quelques milliers d'euros par demandeur), rejetant, pour le surplus, les prétentions afférentes au « travail dissimulé », (ii) soit, les affaires ont été renvoyées en formation de départage, (iii) en toute hypothèse, TF1 SA n'a jamais fait l'objet d'une quelconque décision judiciaire défavorable. Par des décisions rendues le 15 septembre 2009, cette juridiction a étendu au programme *Koh Lanta* la solution retenue pour les dossiers *L'île de la tentation*, tout en condamnant l'un des demandeurs, qui avait été déclaré vainqueur, à rembourser à TF1 le gain obtenu.

Un certain nombre de participants, insatisfaits des sommes obtenues en première instance, ont interjeté appel des décisions les concernant ; la Cour d'Appel de Versailles se déterminera dans les mois à venir.

En ce qui concerne le groupe TF1, sa filiale TF1 Production n'est pas spécialisée dans la télé-réalité (bien qu'elle ait produit *L'Île de la tentation* ou *Greg le Millionnaire*) mais plus généralement dans les émissions de divertissement dites « de plateau », de magazines et de fiction.

Si l'impact financier de ces dossiers n'est pas nul, il reste, au regard des dernières décisions rendues, relativement circonscrit ; en revanche, l'orientation actuelle de la jurisprudence pourrait amener le secteur à revoir les conditions dans lesquelles les émissions de télé-réalité sont réalisées, pouvant impacter le coût de ce type de programmes.

### RISQUES LIÉS AU DROIT DE LA CONCURRENCE

TF1 a reçu le 12 janvier 2009 une notification de griefs des services d'instruction de l'Autorité de la Concurrence (ex-Conseil de la Concurrence), relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la télévision payante.

Un grief a été retenu contre TF1 SA pour entente en ce qui concerne la distribution exclusive de certaines de ses chaînes thématiques payantes.

TF1 a déposé le 8 avril 2009 un mémoire en réponse à cette notification, contestant le grief d'entente. En effet, les accords visés ont été notifiés au Ministre de l'Économie et des Finances et autorisés au titre du contrôle des concentrations. En tout état de cause, les accords sont nécessaires à l'équilibre économique des chaînes et remplissent les conditions pour bénéficier d'une exemption.

Le rapporteur a répondu à ce mémoire dans un rapport en date du 4 décembre 2009.

TF1 a répondu à ce rapport le 18 février 2010.

L'Autorité de la Concurrence devrait rendre sa décision dans le courant du premier semestre 2010. En cas de sanction de l'Autorité de la concurrence, TF1 encourt un risque d'amende ou de remise en cause totale ou partielle des exclusivités des chaînes concernées.

### PROCESSUS D'ACQUISITION DE 100 % DE NT1 ET DES 40 % DE TMC DETENUS PAR GROUPE AB

Le 11 juin 2009, le groupe TF1 et Groupe AB ont signé un accord visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et des 40 % de TMC détenus par Groupe AB.

Cette opération a reçu, le 26 janvier 2010, l'accord de l'Autorité de la concurrence, sous réserve du respect par le Groupe « d'engagements comportementaux ».

#### Les engagements pris par TF1

L'Autorité de la concurrence a estimé, dans sa décision en date du 26 janvier 2010, que l'opération est de nature à renforcer la position de TF1 sur les marchés des droits et de la publicité. Afin de remédier aux risques d'atteinte à la concurrence identifiés, TF1 a pris devant l'Autorité de la concurrence un ensemble d'engagements substantiels.

Ces engagements sont pris à compter de la décision autorisant l'opération et devront être mis en œuvre dès la notification de la décision. D'une durée de cinq ans, les engagements pourront faire l'objet d'un réexamen à la demande de TF1 et sur décision de l'Autorité, dans le cas où les circonstances de droit ou de fait prises en compte lors de l'autorisation seraient substantiellement modifiées.

En ce qui concerne les marchés de droits et l'audience, les engagements visent à faciliter la circulation des droits au bénéfice des chaînes concurrentes et à limiter les possibilités de rediffusion des programmes à deux chaînes en clair au plus.

TF1 s'est en outre engagée à renoncer à toute forme de promotion croisée des programmes des chaînes acquises sur TF1.

Sur le marché de la publicité, ces mesures visent à maintenir l'indépendance des offres d'espaces publicitaires entre TF1, d'une part, et TMC et NT1, d'autre part : TF1 s'engage notamment à ne pratiquer aucune forme de couplage, de subordination, d'avantage ou de contrepartie entre les espaces publicitaires de la chaîne TF1 et les espaces publicitaires de la chaîne TMC et de la chaîne NT1. TF1 s'engage également à ce que la commercialisation des espaces publicitaires des chaînes TMC et NT1 soit assurée de façon autonome par une société différente de celle qui gère la régie publicitaire de la chaîne TF1.

Un mandataire indépendant, agréé par l'Autorité de la concurrence, s'assurera de la bonne exécution de l'ensemble de ces engagements.

Les engagements sont publiés sur le site de l'Autorité de la concurrence sur le lien suivant : <http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/engag/10DCC11engagementsversionpublication.pdf>

Le non-respect des engagements peut entraîner les sanctions prévues à l'article L 430-8 du Code de commerce.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a examiné la conformité de cette acquisition aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Il a constaté que le projet respectait les règles restreignant la concentration des chaînes de la TNT et a obtenu de TF1 des engagements garantissant le pluralisme et la diversité de l'offre des programmes dans l'intérêt des téléspectateurs :

- la reprise dans les conventions des chaînes de certains engagements de l'Autorité de la concurrence pour la même durée (interdiction de promotion croisée, limitation à une des deux chaînes la rediffusion de certains programmes déjà diffusés par TF1, interdiction de participer à un même appel d'offre sur des droits sportifs pour plus de deux chaînes en clair) ;
- la souscription d'engagements au titre de la régulation audiovisuelle pour la durée des conventions (avec clause de rendez-vous) dont :
  - l'extension des obligations de production de TF1 (accord Groupe) avec la garantie d'inédits sur les antennes TMC et NT1,
  - la révision des heures de grande écoute de NT1 avec un maintien à 12h/24h en 2010 et un passage à 18h/23h à partir de 2011,
  - l'obligation pour TMC et NT1 de diffuser chaque année respectivement 365 et 456 heures de programmes inédits,
  - l'enrichissement des contenus de NT1 par des programmes innovants, émission culturelle et spectacles vivants sur NT1,
  - la libération anticipée des droits sur les œuvres audiovisuelles à la dernière diffusion,
  - l'accroissement de l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes ou malentendantes de NT1.

Les engagements pris par le groupe TF1 devant les deux autorités ne remettent pas en cause l'intérêt économique et industriel de cette opération qui donne à TF1 une position de premier plan sur la TNT gratuite.

L'accord définitif entre TF1 et Groupe AB devrait être signé dans les semaines qui suivent.

**POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES**

Au regard des risques juridiques, le groupe TF1 dispose d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent du fait des dommages causés aux tiers pour des montants de garantie adaptés aux risques encourus.

La souscription de ce contrat d'assurance du groupe TF1 est menée par la Direction des Affaires Juridiques auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus et des réductions de primes possibles afin de permettre d'optimiser le coût global de la couverture des risques du Groupe.

**RISQUES DE CRÉDIT ET / OU DE CONTREPARTIE**

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou qu'elles n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée ; le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

**RISQUE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES :**

| 2009<br><i>(en millions d'euros)</i>           | Valeur nette comptable | Créances non échues | Créances échues |              |                |             |
|--|------------------------|---------------------|-----------------|--------------|----------------|-------------|
|  |                        |                     | Total           | < 6 mois     | De 6 à 12 mois | > 12 mois   |
| Clients et comptes rattachés                   | 755,6                  | 595,3               | 160,3           | 115,8        | 16,3           | 28,2        |
| Provisions Clients et comptes rattachés        | (18,9)                 | (0,3)               | (18,6)          | (3,4)        | (3,9)          | (11,3)      |
| <b>Total Clients et comptes rattachés nets</b> | <b>736,7</b>           | <b>595,0</b>        | <b>141,7</b>    | <b>112,4</b> | <b>12,4</b>    | <b>16,9</b> |
| 2008<br><i>(en millions d'euros)</i>           | Valeur nette comptable | Créances non échues | Créances échues |              |                |             |
|  |                        |                     | Total           | < 6 mois     | De 6 à 12 mois | > 12 mois   |
| Clients et comptes rattachés                   | 715,1                  | 534,3               | 180,8           | 149,8        | 13,5           | 17,5        |
| Provisions Clients et comptes rattachés        | (15,4)                 | (0,6)               | (14,8)          | (0,8)        | (3,4)          | (10,6)      |
| <b>Total Clients et comptes rattachés nets</b> | <b>699,7</b>           | <b>533,7</b>        | <b>166,0</b>    | <b>149,0</b> | <b>10,1</b>    | <b>6,9</b>  |

**Espaces publicitaires**

TF1 Publicité commercialise les espaces des supports qu'elle a en régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet du groupe TF1 et d'autres éditeurs) auprès d'annonceurs régulièrement investisseurs au fil des années, concrétisant des relations de partenariat de longue date. Les modes opératoires de TF1 Publicité sont parfaitement connus de ses clients et en particulier, le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant, et dont l'acquisition définitive est soumise au paiement à bonne échéance des factures relatives au chiffre d'affaires annuel réalisé, servant d'assiette au calcul desdites remises.

TF1 Publicité systématise la demande de règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral de tout ordre de publicité, pour tout nouvel annonceur.

Pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement, TF1 Publicité exige, en sus du paiement anticipé des commandes à venir, le règlement de l'ensemble des factures impayées. À défaut, un refus de vente peut être opposé à l'annonceur défaillant.

Au-delà de ces procédures, un Département Crédit Management pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, engage systématiquement en cas de retard de paiement des actions de relance graduées, et instruit les dossiers relevant de la phase contentieuse en relation avec la Coface.

Enfin, la mise en place d'une relance préventive effectuée avant chaque échéance de règlement auprès des principales agences du marché,

l'application des pénalités sur les remises commerciales en cas de facturation non réglée à bonne date et la facturation systématique des intérêts de retard, permettent à TF1 Publicité de maintenir le risque de non-paiement des annonceurs à un niveau inférieur à 0,15 % du montant de la facturation annuelle TTC.

**Chaînes thématiques**

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France, principalement Canal + et NC Numéricable, ne présentent pas de risques significatifs de non-recouvrement.

Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière des clients.

**Autres activités de diversification**

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance-crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Les activités de vente à distance, conduites par le pôle Téléshopping, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

### Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minima...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (cf. annexe 30.2 sur le risque de liquidité).

### RISQUES FINANCIERS

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction Financement et Trésorerie Groupe est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes,
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie son risque de liquidité à travers son taux global d'utilisation de sa capacité de financement confirmé (financements de marché levés et financement bancaires confirmés). Elle s'établit comme suit à fin décembre 2009 :

| (en millions d'euros)             | 2009        | 2008           |
|-----------------------------------|-------------|----------------|
| Passifs financiers                | (506,6)     | (723,8)        |
| Actifs de trésorerie              | 579,4       | 19,4           |
| <b>Endettement net</b>            | <b>72,8</b> | <b>(704,4)</b> |
| Capacité de financement confirmée | 1 561,4     | 1 522,2        |
| <b>Taux d'utilisation</b>         | <b>0 %</b>  | <b>46,3 %</b>  |

En moyenne sur l'année 2009, le taux global d'utilisation a été inférieur à 50 %.

#### Notation financière :

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard and Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB / perspective stable / A-2 contre BBB / perspective négative / A-2 fin 2008. L'évolution de cette notation est liée à l'environnement économique et financier en 2008 et début 2009 et notamment à la forte dégradation du marché publicitaire.

#### Financements confirmés :

Au 31 décembre 2009, TF1 dispose :

- d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance novembre 2010,
- d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 1 060,5 millions d'euros dont les dates d'échéance sont comprises

entre un et cinq ans. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues. Au 31 décembre 2008, la convention de trésorerie avec le groupe Bouygues était utilisée à hauteur de 197 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, ces lignes ne sont pas utilisées,

- d'un encours résiduel de crédit-bail lié à la mise en place de matériels techniques.

Le groupe TF1 utilise les différentes sources de financement à sa disposition : financements bancaires (lignes confirmées...) et financement de marché.

| À fin 2009<br>(en millions d'euros) | Capacité de financements confirmés |              |                | Montant utilisé |              |              | Lignes disponibles |
|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|--------------------|
|                                     | Moins de 1 an                      | De 1 à 5 ans | Total          | Moins de 1 an   | De 1 à 5 ans | Total        |                    |
| Lignes bilatérales confirmées       | 110,0                              | 950,5        | 1 060,5        | -               | -            | -            | 1 060,5            |
| Crédit-bail                         | 0,5                                | 0,4          | 0,9            | 0,5             | 0,4          | 0,9          | -                  |
| Convention de trésorerie Bouygues   |                                    |              | -              |                 |              | -            | -                  |
| <b>Sous-total</b>                   | <b>110,5</b>                       | <b>950,9</b> | <b>1 061,4</b> | <b>0,5</b>      | <b>0,4</b>   | <b>0,9</b>   | <b>1 060,5</b>     |
| Émission obligataire                | 500,0                              | -            | 500,0          | 500,0           | -            | 500,0        | -                  |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>610,5</b>                       | <b>950,9</b> | <b>1 561,4</b> | <b>500,5</b>    | <b>0,4</b>   | <b>500,9</b> | <b>1 060,5</b>     |



| À fin 2008<br>(en millions d'euros) | Capacité de financements confirmés |                |                | Montant utilisé |              |              | Lignes disponibles |
|-------------------------------------|------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|--------------------|
|                                     | Moins de 1 an                      | De 1 à 5 ans   | Total          | Moins de 1 an   | De 1 à 5 ans | Total        |                    |
| Lignes bilatérales confirmées       | 280,0                              | 740,5          | 1 020,5        | -               | -            | -            | 1 020,5            |
| Crédit-bail                         | 0,6                                | 1,0            | 1,7            | 0,6             | 1,0          | 1,7          | -                  |
| Convention de trésorerie Bouygues   |                                    |                | -              |                 | 197,0        | 197,0        | (197,0)            |
| <b>Sous-total</b>                   | <b>280,6</b>                       | <b>741,5</b>   | <b>1 022,2</b> | <b>0,6</b>      | <b>198,0</b> | <b>198,7</b> | <b>823,5</b>       |
| Émission obligataire                | -                                  | 500,0          | 500,0          | -               | 500,0        | 500,0        | -                  |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>280,6</b>                       | <b>1 241,5</b> | <b>1 522,2</b> | <b>0,6</b>      | <b>698,0</b> | <b>698,7</b> | <b>823,5</b>       |

Les crédits bancaires contractés par le groupe TF1 sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier, ni aucun *trigger event*.

L'encours total de ces lignes est réparti sur un nombre significatif de banques, assurant ainsi une diversification importante des sources de financement. Le taux d'utilisation de ces lignes à la clôture 2009 est nul contre 19,3 % à fin 2008.

### Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

| 2009<br>(en millions d'euros)                   | Valeur nette comptable | Valeur contractuelle résiduelle |                 |              |
|---|------------------------|---------------------------------|-----------------|--------------|
|   |                        | Moins d'un an                   | De 1 à cinq ans | Total        |
| Emprunt obligataire (y compris intérêts courus) | 501,4                  | 522,0                           | 0,0             | 522,0        |
| Locations financières                           | 0,8                    | 0,5                             | 0,4             | 0,9          |
| Emprunts bancaires                              | 0,5                    | 0,5                             | 0,0             | 0,5          |
| Autres dettes financières                       | 3,2                    | 3,2                             | 0,0             | 3,2          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>505,9</b>           | <b>526,2</b>                    | <b>0,4</b>      | <b>526,6</b> |

| 2008<br>(en millions d'euros)                   | Valeur nette comptable | Valeur contractuelle résiduelle |                 |              |
|---|------------------------|---------------------------------|-----------------|--------------|
|   |                        | Moins d'un an                   | De 1 à cinq ans | Total        |
| Emprunt obligataire (y compris intérêts courus) | 499,7                  | 22,0                            | 522,0           | 544,0        |
| Locations financières                           | 1,7                    | 0,6                             | 1,0             | 1,7          |
| Emprunts bancaires                              | 15,1                   | 15,1                            | 0,0             | 15,1         |
| Autres dettes financières                       | 201,8                  | 4,2                             | 197,6           | 201,8        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>718,3</b>           | <b>41,9</b>                     | <b>720,6</b>    | <b>762,6</b> |

Concernant le remboursement de l'emprunt obligataire de novembre 2010, le niveau de trésorerie disponible prévisible ainsi que les lignes de financement confirmées mobilisables garantissent à ce jour la capacité du Groupe à faire face à cette échéance.

### Placements de trésorerie :

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie. La politique du Groupe requiert des supports de placements qu'ils soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois,
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie,
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2009, les placements se répartissent ainsi :

| (en millions d'euros)                    | 2009         | 2008        |
|--|--------------|-------------|
| Comptes bancaires rémunérés              | 112,0        | 0,0         |
| Convention de trésorerie Bouygues Relais | 447,6        | 0,0         |
| Sicav monétaires                         | 0,2          | 0,0         |
| Certificats de dépôt négociables         | 4,0          | 0,0         |
| Autres comptes courants de trésorerie    | 6,7          | 12,1        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>570,5</b> | <b>12,1</b> |

## RISQUE DE MARCHÉ

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de *swap*, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

La Direction Financement et Trésorerie Groupe est en charge de la gestion des couvertures de change et de taux de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après

compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle suggère des scénarios de couverture à la Direction générale adjointe Finance, et après approbation, exécute les opérations de marché décidées et s'assure de leur gestion administrative.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux du Groupe découle de son besoin à financement. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou garantir un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

### Exposition au risque de taux et sensibilité :

Au 31 décembre 2009, la répartition des actifs financiers et dettes financières par nature de taux, et par échéance est la suivante :

| 2009<br>(en millions d'euros) | Actifs financiers |               | Passifs financiers |               | Exposition nette avant couverture |               | Instruments de couverture |                | Exposition nette après couverture |               |
|-------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|---------------|-----------------------------------|---------------|---------------------------|----------------|-----------------------------------|---------------|
|                               | Taux fixe         | Taux variable | Taux fixe          | Taux variable | Taux fixe                         | Taux variable | Taux fixe                 | Taux variable  | Taux fixe                         | Taux variable |
| Moins de 1 an                 | 1,4               | 578,0         | (502,1)            | (4,0)         | (500,8)                           | 574,0         | 100,0                     | (100,0)        | (400,8)                           | 474,0         |
| De 1 à 5 ans                  | -                 | -             | (0,5)              | -             | (0,5)                             | -             | -                         | -              | (0,5)                             | -             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1,4</b>        | <b>578,0</b>  | <b>(502,6)</b>     | <b>(4,0)</b>  | <b>(501,2)</b>                    | <b>574,0</b>  | <b>100,0</b>              | <b>(100,0)</b> | <b>(401,2)</b>                    | <b>474,0</b>  |

Au 31 décembre 2009, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 401,2 millions d'euros et une position de placement à taux variable à hauteur de 474 millions.

| 2008<br>(en millions d'euros) | Actifs financiers |               | Passifs financiers |                | Exposition nette avant couverture |                | Instruments de couverture |               | Exposition nette après couverture |                |
|-------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------|---------------|-----------------------------------|----------------|
|                               | Taux fixe         | Taux variable | Taux fixe          | Taux variable  | Taux fixe                         | Taux variable  | Taux fixe                 | Taux variable | Taux fixe                         | Taux variable  |
| Moins de 1 an                 | 2,1               | 17,2          | (3,6)              | (24,7)         | (1,5)                             | (7,5)          | (300,0)                   | 300,0         | (301,5)                           | 292,5          |
| De 1 à 5 ans                  | -                 | -             | (497,7)            | (197,7)        | (497,7)                           | (197,7)        | 200,0                     | (200,0)       | (297,7)                           | (397,7)        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>2,1</b>        | <b>17,2</b>   | <b>(501,3)</b>     | <b>(222,4)</b> | <b>(499,2)</b>                    | <b>(205,2)</b> | <b>(100,0)</b>            | <b>100,0</b>  | <b>(599,2)</b>                    | <b>(105,2)</b> |

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % (100 points de base) de l'ensemble de la courbe des taux. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence de la variation de 1 % appliquée à la position nette à taux variable avant couverture, supposée constante pendant 1 an,

- la variation de valeur de marché du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de taux existants à la clôture, en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

| (en millions d'euros)                                      | 2009                            |   | 2008                            |   |
|--|---------------------------------|---|---------------------------------|---|
|  | Impact en résultat avant impôts | Impact en capitaux propres avant impôts | Impact en résultat avant impôts | Impact en capitaux propres avant impôts |
| <b>Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts</b> | 3,1                             | -                                       | (5,1)                           | 1,0                                     |
| <b>Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts</b> | (2,9)                           | -                                       | 5,0                             | (1,4)                                   |

L'évolution de la sensibilité au risque de taux du Groupe provient essentiellement de l'évolution de l'exposition nette à taux variable avant couverture.

Les détails sur les instruments financiers des dérivés de taux à fin 2009, les qualifications et les traitements comptables, la couverture de l'emprunt obligataire et de l'endettement bancaire sont disponibles dans la note 30 des annexes des comptes consolidés.

**Risque de change**

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents dans le cadre de contrats d'achats de

droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, notamment en dollars et livres sterling, et de flux de ventes d'abonnements de la chaîne Eurosport en devises, hors de la zone euro.

Sur l'année 2009, plus de 95 % du chiffre d'affaires est réalisé en euros ; 2 % sont réalisés en dollars. Par ailleurs, on notera que 85 % des achats (y compris achats de droits audiovisuels) ont été payés en euros, 12 % en dollars et de 3 % en livres sterling.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (resp. minimum) de la position nette acheteuse (resp. vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois minimum.

**Exposition au risque de change et sensibilité :**

À fin 2009, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

| <b>Au cours de clôture 2009</b><br>(en millions d'euros) | USD <sup>(1)</sup> | GBP <sup>(2)</sup> | Autres devises <sup>(3)</sup> | Total          |
|--|--------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| Actifs   | 22,0               | 6,2                | 17,0                          | 45,3           |
| Passifs  | (40,9)             | (9,2)              | (10,4)                        | (60,5)         |
| Hors bilan   | (230,0)            | (14,9)             | (18,3)                        | (263,2)        |
| <b>Position avant couvertures</b>                        | <b>(248,9)</b>     | <b>(17,9)</b>      | <b>(11,6)</b>                 | <b>(278,4)</b> |
| Opérations à terme                                       | 81,9               | 6,8                | (14,9)                        | 73,7           |
| Swaps de change  | (8,5)              | (1,8)              | (4,2)                         | (14,5)         |
| <b>Position nette après couvertures</b>                  | <b>(175,5)</b>     | <b>(13,0)</b>      | <b>(30,7)</b>                 | <b>(219,2)</b> |

(1) Exposition nette en USD : plusieurs entités du Groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui génèrent les montants hors bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

(2) Exposition nette en GBP : l'exposition concerne principalement l'acquisition des droits de la Coupe du Monde de Rugby en 2011.

(3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

Au 31 décembre 2009, l'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des couvertures, est de 219 millions d'euros (contre 354 millions d'euros au 31 décembre 2008).

| <b>Au cours de clôture 2008</b><br>(en millions d'euros) | USD <sup>(1)</sup> | GBP <sup>(2)</sup> | Autres devises <sup>(3)</sup> | Total          |
|--|--------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| Actifs   | 22,1               | 4,3                | 17,8                          | 44,3           |
| Passifs  | (55,6)             | (4,0)              | (14,8)                        | (74,3)         |
| Hors bilan   | (356,0)            | (19,9)             | (14,8)                        | (390,7)        |
| <b>Position avant couvertures</b>                        | <b>(389,4)</b>     | <b>(19,5)</b>      | <b>(11,7)</b>                 | <b>(420,7)</b> |
| Opérations à terme                                       | 42,0               | 12,6               | (19,6)                        | 35,0           |
| Swaps de change  | 24,8               | 2,0                | 5,3                           | 32,1           |
| <b>Position nette après couvertures</b>                  | <b>(322,6)</b>     | <b>(4,9)</b>       | <b>(26,0)</b>                 | <b>(353,5)</b> |

(1) Exposition nette en USD : plusieurs entités du Groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui génèrent les montants hors bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

(2) Exposition nette en GBP : l'exposition concerne principalement l'acquisition des droits de la Coupe du Monde de Rugby en 2011.

(3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus,

- la variation de valeur du portefeuille de dérivés de couverture de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

| (en millions d'euros) | 2009                            |              |   |              | 2008                            |              |   |              |
|-----------------------|---------------------------------|--------------|---|--------------|---------------------------------|--------------|---|--------------|
|                       | Impact en résultat avant impôts |              | Impact en capitaux propres avant impôts |              | Impact en résultat avant impôts |              | Impact en capitaux propres avant impôts |              |
|                       | +1 %                            | -1 %         | +1 %                                    | -1 %         | +1 %                            | -1 %         | +1 %                                    | -1 %         |
| USD                   | 1,0                             | (1,1)        | 0,7                                     | (0,7)        | 0,6                             | (1,0)        | 1,4                                     | (2,3)        |
| GBP                   | -                               | -            | 0,1                                     | (0,1)        | -                               | -            | 0,0                                     | (0,0)        |
| Autres                | 0,3                             | (0,2)        | -                                       | -            | 0,3                             | 0,1          | -                                       | -            |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1,3</b>                      | <b>(1,3)</b> | <b>0,8</b>                              | <b>(0,8)</b> | <b>0,9</b>                      | <b>(0,9)</b> | <b>1,4</b>                              | <b>(2,3)</b> |

À fin 2009, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de - 2,2 millions d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. À fin 2008, elle s'élevait à - 3,2 millions d'euros.

Les détails sur les instruments financiers des dérivés de change par devise et les qualifications et traitements comptables sont disponibles dans la note 30 des annexes des comptes consolidés.

### POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital et n'envisage pas d'opération particulière, hormis les opérations récapitulées dans le paragraphe 3.3 du rapport de gestion.

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds

propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 15 des annexes des comptes consolidés, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

À fin 2009, compte tenu d'une trésorerie nette positive de 73 millions d'euros, ce taux d'endettement est nul. À fin 2008, le ratio s'établissait à 51,2 %. L'évolution de ce ratio est notamment liée à l'exercice de l'option de vente des titres Canal + pour un montant de 744 millions d'euros en décembre 2009.

### POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe.

# **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2010 (PARTIE ORDINAIRE)**

# 3

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>3.1</b> | <b>TENDANCES DE MARCHÉ 2009</b>  | <b>61</b>  |
| <b>3.2</b> | <b>ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2009</b>   | <b>71</b>  |
| <b>3.3</b> | <b>CAPITAL ET ACTIONNARIAT</b>   | <b>89</b>  |
| <b>3.4</b> | <b>TITRE TF1</b>   | <b>96</b>  |
| <b>3.5</b> | <b>POINT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>   | <b>99</b>  |
| <b>3.6</b> | <b>ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT<br/>DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION<br/>SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE<br/>ET LE CONTRÔLE INTERNE</b> | <b>113</b> |
| <b>3.7</b> | <b>AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES<br/>À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE<br/>DU 15 AVRIL 2010</b>  | <b>114</b> |
| <b>3.8</b> | <b>RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL<br/>D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>  | <b>117</b> |
| <b>3.9</b> | <b>RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ TF1<br/>AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>   | <b>118</b> |

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2009 et vous exposer la situation de la société, de son Groupe et ses perspectives d'évolution.

Le présent rapport de gestion vous informe également de la gestion sociale et environnementale de votre société.

Les comptes annuels de l'exercice 2009 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, les comptes de TF1 SA selon les règles et principes comptables applicables en France.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de TF1 SA du 17 février 2010.

Les éléments survenus depuis cette date sont présentés dans ce chapitre.

## 3.1 TENDANCES DE MARCHÉ 2009

### 3.1.1 La télévision

En 2009, la télévision fédère toujours les téléspectateurs, au quotidien, et surtout autour de grands événements. Le développement des nouvelles technologies ouvre davantage le champ des possibles, avec de nouveaux supports de l'image télévisuelle, mais aussi avec une qualité d'image plus fine sur les téléviseurs. En 2009, l'offre est importante avec plus d'une centaine de chaînes que ce soit sur le réseau hertzien, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) gratuite ou payante, le câble, le satellite ou l'ADSL.

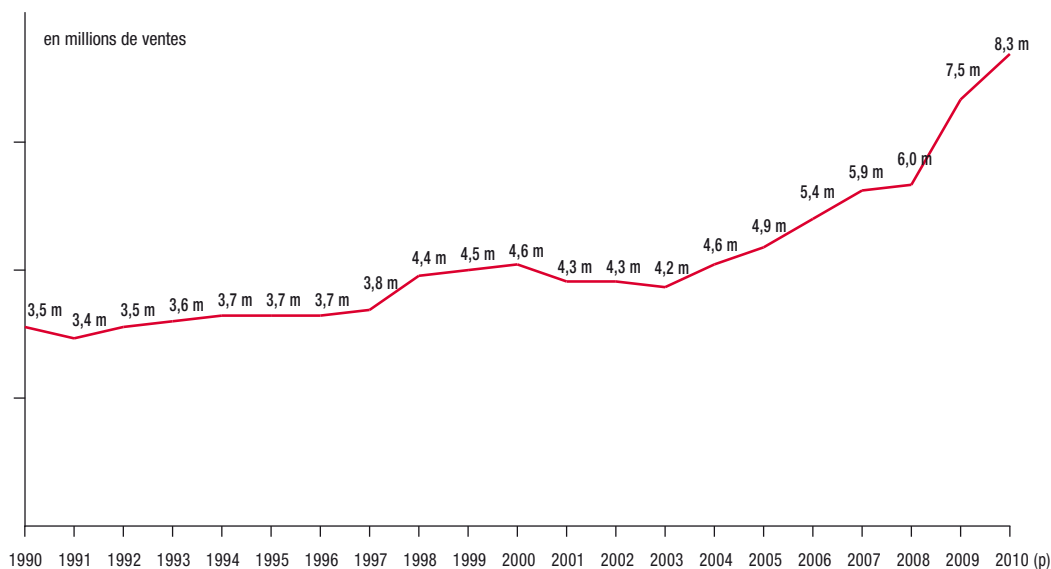
#### UN ÉQUIPEMENT FOYER FAVORABLE À LA CONSOMMATION DE L'IMAGE TÉLÉVISUELLE<sup>(1)</sup>

Les téléviseurs sont présents dans tous les foyers français : 98,5 % des foyers français sont aujourd'hui équipés d'au moins un poste de

Enfin, les ventes de téléviseurs ont connu un nouveau record en 2009 :

#### VENTES DE TÉLÉVISEURS EN 2009 EN VOLUME

16/9 : 98 % des ventes, HDTV (MPEG 4) : 59 % des ventes



Source : GFK

#### VERS UNE GÉNÉRALISATION DE L'ACCÈS À PLUS DE 18 CHAÎNES<sup>(1)</sup>

88 % des Français reçoivent à fin décembre 2009 dix-huit chaînes ou plus. Cette révolution du paysage audiovisuel français, s'est opérée de

télévision. Parmi eux, 54 % sont multi-équipés télévision et possèdent donc au moins deux postes de télévision.

Cette présence amplifiée des téléviseurs au sein des foyers français s'explique notamment par les nouveaux formats d'écrans. 56 % des foyers sont désormais équipés d'un téléviseur 16/9 et 46 % d'un téléviseur Haute Définition, ces équipements étant en très forte progression (respectivement + 12 points et + 15 points en un an).

Si l'attrait pour les équipements « image » se confirme, celui pour les équipements « son » est stable à 14 % des foyers équipés d'un Home Cinéma (+ 1 point en un an, + 2 points sur 2 ans).

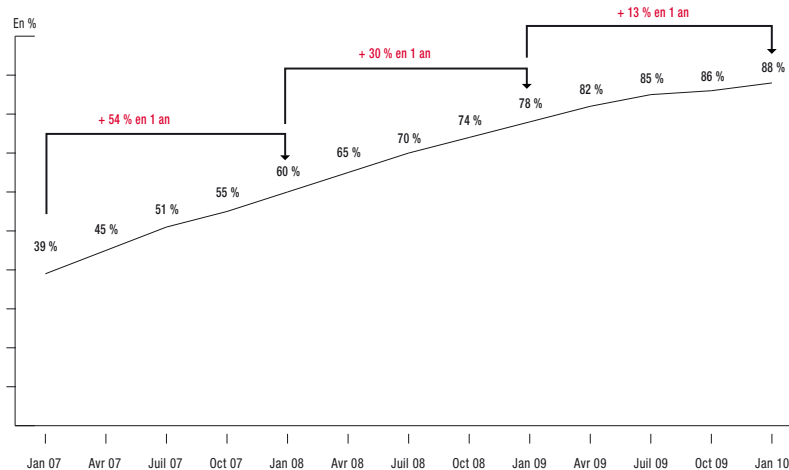
façon relativement rapide et est désormais quasi achevée. À fin 2006, la pénétration multichaines ne concernait que 39 % des foyers équipés d'une télévision.

Cette croissance est liée exclusivement à la progression des modes de réception gratuits de la télévision.

(1) Source : Médiamétrie/Référence des Équipements Multimédias/octobre-décembre 2009.

**ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES INDIVIDUS SELON LE NOMBRE DE CHAÎNES REÇUES**

Équipés TV recevant 18 chaînes ou plus / 4 ans et plus



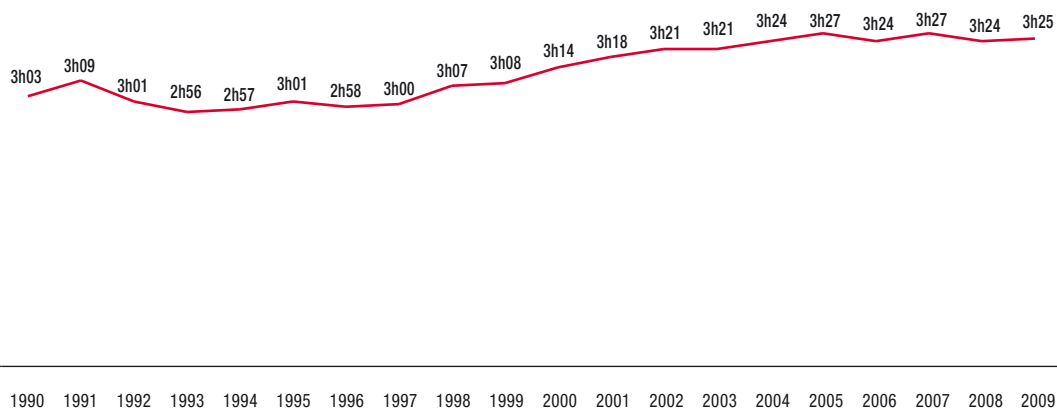
La TNT est désormais le premier mode de réception d'une offre élargie, avec 50 % de foyers raccordés, c'est-à-dire équipés d'un adaptateur TNT (externe ou intégré à leur téléviseur) et d'une antenne râteau. Lancée en mars 2005, la TNT connaît un taux de progression très important, constituant ainsi l'offre la plus dynamique mise à disposition des téléspectateurs français (+ 14 points entre 2008 et 2009).

La télévision par ADSL est désormais la seconde offre en termes d'accès à une offre multichaines : elle concerne 18 % des foyers et dépasse désormais le câble et le satellite. Cette offre est également dynamique, mais dans une moindre mesure que la TNT (+ 4 points en un an).

Modes d'accès à une offre élargie plus traditionnels, le nombre d'abonnés à un bouquet satellite est désormais relativement stable, avec 15 % de foyers abonnés (- 0,3 point en un an), tandis que le nombre d'abonnés à un bouquet câble est en baisse (- 1,6 point) pour atteindre 8 % de foyers abonnés.

**ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DU MÉDIA TÉLÉVISION**

Durée d'écoute pour les Individus âgés de 4 ans et plus

**LA TÉLÉVISION, PREMIER MÉDIA CONSOMMÉ, Y COMPRIS PAR LES 15-24 ANS**

89 % des Français ont au moins un contact par jour avec la télévision contre 78 % avec la radio, 76 % avec la presse et 48 % avec Internet. La télévision est donc le premier média en termes de couverture<sup>(2)</sup>.

Pour ce qui est du temps passé<sup>(3)</sup>, le média télévision est privilégié par les Français dans leur consommation de média en 2009. Un Français regarde la télévision en moyenne 3h25 par jour. Il écoute la radio 2h14 et surfe sur Internet pendant 34 minutes.

Cette hiérarchie dans la consommation des médias est identique auprès des 15-24 ans.

(2) Source : Médiamétrie/Média in Life - Cumul 2009.

(3) Source : Médiamétrie.



### DES MODES DE CONSOMMATION DE TÉLÉVISION QUI ÉVOLUENT... LENTEMENT<sup>(4)</sup>

La consommation de télévision évolue à travers de nouveaux modes, qui restent néanmoins largement minoritaires.

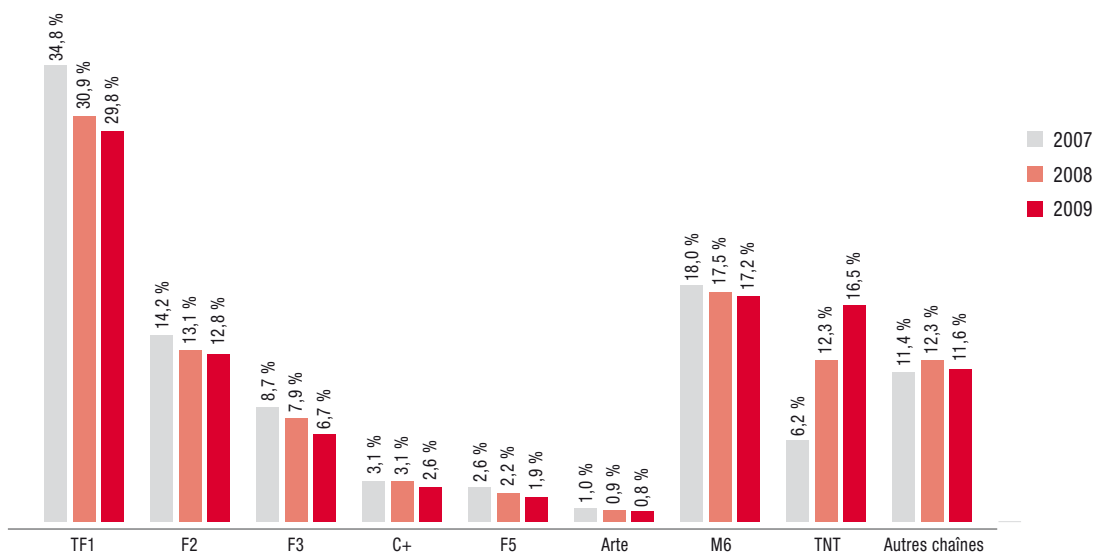
Un Français consacre donc en moyenne 3h25 par jour à regarder la télévision à domicile, en direct, sur téléviseur.

La durée d'écoute du média télévision en direct hors domicile (« anywhere ») représente 1 minute par jour, soit 0,5 % de la consommation télévisuelle « traditionnelle ». La durée d'écoute du média

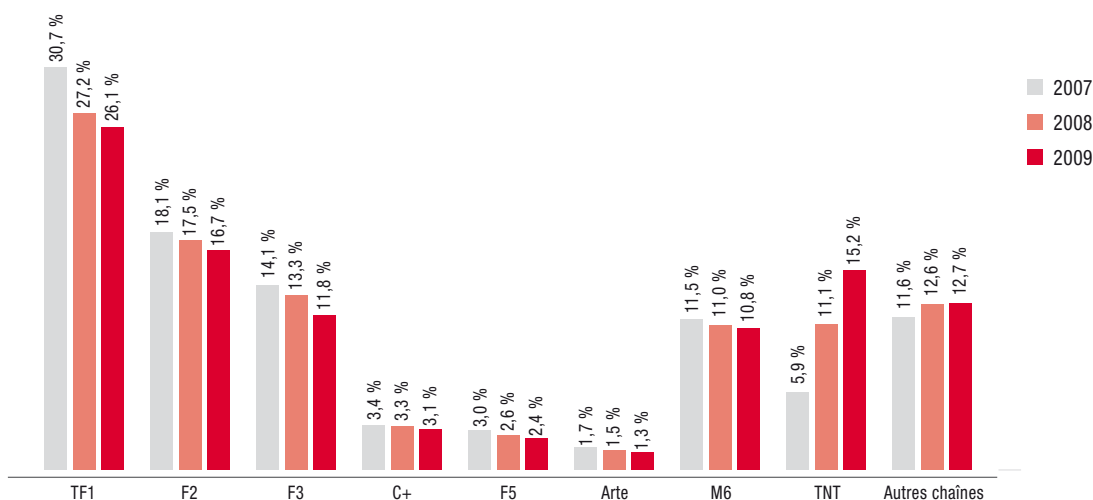
télévision hors téléviseur (sur ordinateur ou téléphone notamment - « any device ») représente également 1 minute par jour, soit 0,5 % de la consommation télévision aujourd'hui mesurée. Enfin, l'audience différée (« anytime ») représente quant à elle 7 minutes par Français et par jour, soit 3 % du direct à domicile sur téléviseur ; parmi cette audience différée, le visionnage après enregistrement privé représente 3 minutes, et la télévision de rattrapage 4 minutes.

Avec la démultiplication des offres et l'évolution du paysage audiovisuel, les parts d'audience des chaînes principales évoluent comme indiqué dans les graphiques ci-dessous.

#### PART D'AUDIENCE DES FEMMES DE MOINS DE 50 ANS RESPONSABLES DES ACHATS

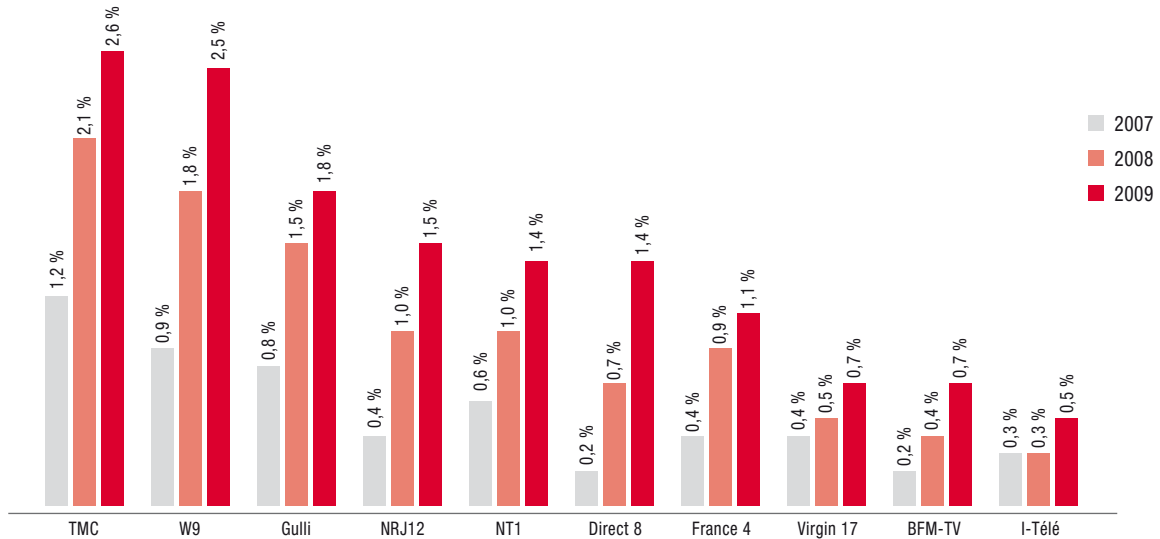


#### PART D'AUDIENCE DES INDIVIDUS ÂGÉS DE 4 ANS ET PLUS



(4) Source : Médiamétrie/Global TV – octobre - décembre 2009.

#### PART D'AUDIENCE DES PRINCIPALES CHAÎNES DE LA TNT – INDIVIDUS ÂGÉS DE 4 ANS ET PLUS



En 2010, après l'entrée en 2009 de W9, le médiamat de Médiamétrie inclura TMC, Gulli, France 4 et France 5 (à partir de 19h).

Par ailleurs, afin d'intégrer dans leur analyse les nouvelles manières de consommer le média télévision, Médiamétrie prévoit le déploiement de la technologie « NG » (Nouvelle Génération) de mesure d'audience.

Cette nouvelle mesure d'audience prendra en compte la multiplication de l'offre, les équipements de réception, les formats, les plateformes de diffusion, les comportements des téléspectateurs. Médiamétrie utilisera la technologie *watermarking* pour mesurer l'audience ATAWAD : *anytime* (mesurer le différé), *Any Where* (sortir des foyers et mesurer la mobilité), *Any Device* (mesurer tous les types de supports).

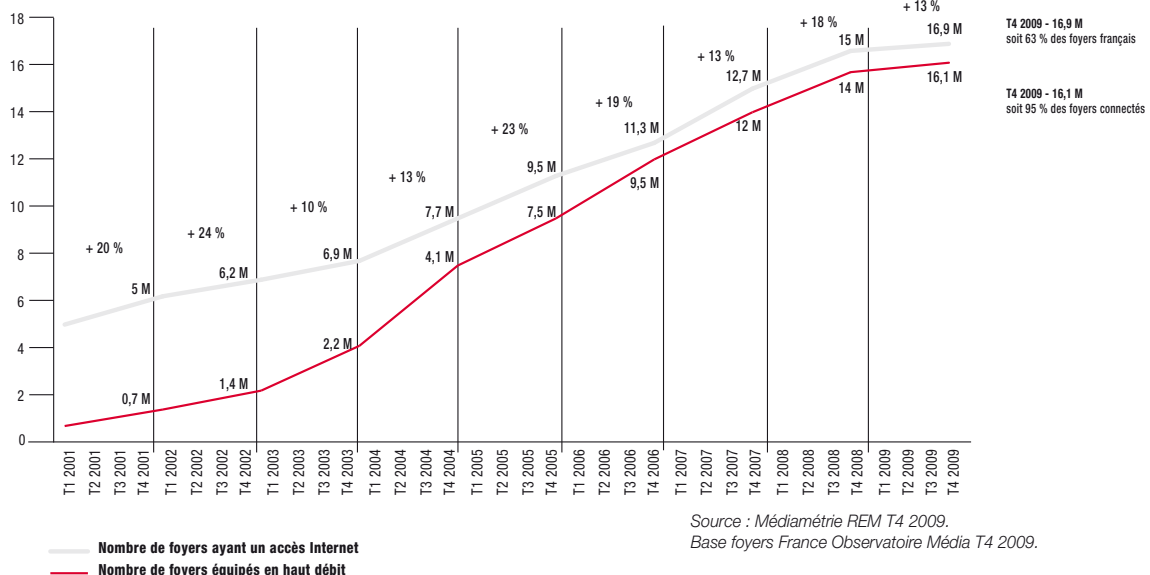
## 3.1.2 L'Internet

### MARCHÉ DE L'INTERNET

#### ÉQUIPEMENTS DES FOYERS FRANÇAIS EN ACCÈS INTERNET

Les foyers français ont de plus en plus accès à Internet, avec au quatrième trimestre de l'année 2009, 16,9 millions de foyers connectés à Internet (soit 63 % des foyers français). Le haut débit est devenu le mode d'accès privilégié : 95 % des foyers connectés à Internet le sont en haut débit (16,1 millions de foyers).

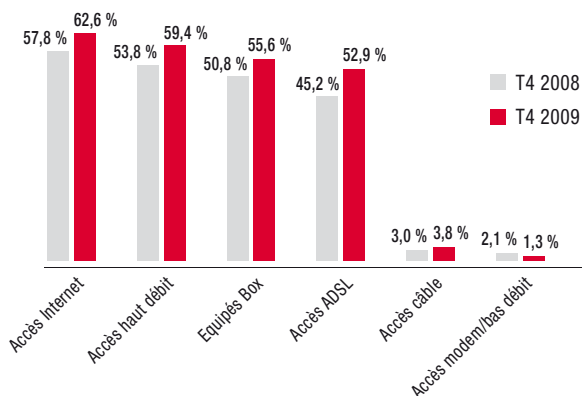
#### ACCÈS À INTERNET ET HAUT DÉBIT – HISTORIQUE 2001-2009



La démocratisation de l'accès à Internet a été portée par le succès des offres « triple-play », et plus récemment « quadruple-play » (Internet, téléphonie fixe, télévision par ADSL, mobile). L'accès à Internet par le câble est pour le moment marginal (4 % des foyers français), tout comme la fibre optique. Ces accès très haut débit sont voués à se développer.

**TYPE D'ACCÈS À INTERNET**

(Base foyer en 2009 : 27 millions)

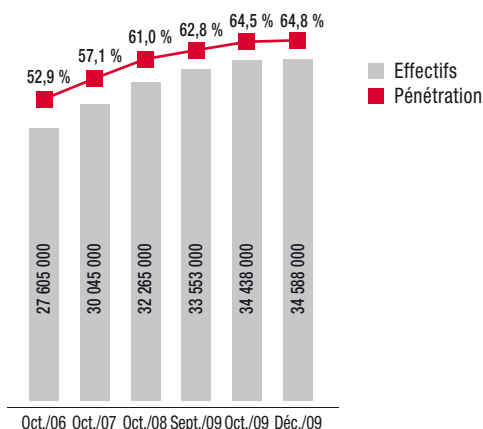


Source : Médiamétrie REM T3 2009

**USAGES INTERNET DES FRANÇAIS**

À fin 2009, la France compte 34,4 millions d'internautes (base octobre 2009, 11 ans et +) soit une pénétration de 64,5 %, en progression de + 3,5 points en un an.

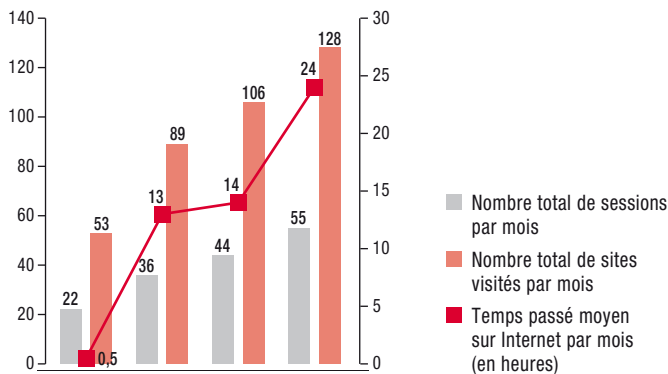
**ÉVOLUTION DE LA PART D'INTERNAUTES PARMIS LES 11 ANS ET PLUS**



Source : Médiamétrie OUI T4 2009 – Observatoire Média

Le nombre d'internautes français progresse ainsi que les usages Internet. En octobre 2009, un internaute se connecte en moyenne 55 fois à Internet dans le mois (versus 44 fois en 2007) et visite en moyenne 128 sites différents (versus 106 sites en 2007). Le temps passé sur Internet par un internaute au cours du mois d'octobre 2009 représente l'équivalent d'une journée complète par mois, contre 14 heures en 2007.

**ÉVOLUTION DES USAGES PAR MOIS PAR VISITEUR UNIQUE**



Source : Panels NNR / Médiamétrie

**TENDANCES 2010 DU WEB SOCIAL**

Facebook a connu une croissance fulgurante de son bassin d'audience en passant de 12 millions à 21 millions de visiteurs uniques en 12 mois. Le réseau social se positionne en quatrième position des sites français.

La communauté devrait atteindre 700 millions de membres en 2010. Facebook devient de facto un support de communication incontournable pour les marques. C'est pourquoi TF1 développe des propositions de contenus embarquant des applicatifs issus des réseaux sociaux.

TF1 a été le premier diffuseur sur les télévisions en Europe à proposer à ses internautes de suivre et de commenter en direct un événement majeur de sa chaîne (la demi-finale aller de la Champion's League le 28 avril 2009) en étant également connectés avec leur communauté.

Le *social Gaming* devrait également continuer à s'implanter fortement dans les usages du Web en 2010. Un exemple emblématique est le jeu *FarmVille*, conçu par la société Zynga. Le jeu compte plus de 60 millions de joueurs à travers le monde dont 22 millions se connectent une fois par jour selon la société éditrice du jeu. Le jeu dispose d'un modèle de monétisation en donnant la possibilité d'acheter une monnaie virtuelle en vrais dollars.

En matière de *social gaming*, TF1 a connu un beau succès cette année avec l'application Facebook déclinée de l'émission *Le Plus grand Quiz de France*. Cette application a rencontré un grand succès : en moins d'un mois, plus de 1,5 million d'utilisateurs Facebook ont utilisé l'application, permettant ainsi au *Plus Grand Quiz de France* de devenir un des applicatifs les plus populaires en 2009.

Plusieurs projets sont à l'étude en 2010 sur un modèle gratuit et/ou premium.

Twitter, malgré un fort bouche à oreille et une notoriété grandissante (63 % en notoriété assistée, sur population internaute de 18 ans et plus, source IFOP novembre 2009), ne compte encore « que » 1,6 million de visiteurs uniques en décembre 2009. Toutefois le support a doublé son audience entre mai et décembre 2009 et génère autant d'attentes (modèle de génération de trafic) que d'interrogations (quel modèle de monétisation ?).

Enfin, le développement des équipements et des usages mobiles associés aux déploiements des possibilités de géo-localisation devraient multiplier l'usage des réseaux sociaux sur l'Internet mobile.

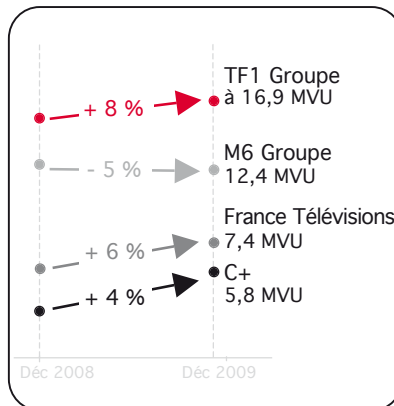
#### CLASSEMENT DES SITES INTERNET FRANÇAIS

Le groupe TF1 est le huitième groupe de l'Internet en France et premier groupe média télévision du Web français, grâce à des performances des sites issus de l'univers de la chaîne TF1 (TF1.fr) et des sites *pure-player* tels que WAT, Overblog ou plurielles.fr.

#### TF1 8<sup>e</sup> groupe du web

|    |                   |                 |
|----|-------------------|-----------------|
| 1  | Google            | 31,9 MVU        |
| 2  | Microsoft         | 26,1 MVU        |
| 3  | Orange            | 23,1 MVU        |
| 4  | Facebook          | 20,7 MVU        |
| 5  | PPR               | 19 MVU          |
| 6  | Pages Jaunes      | 18,3 MVU        |
| 7  | Vivendi Universal | 17 MVU          |
| 8  | <b>TF1</b>        | <b>16,9 MVU</b> |
| 9  | Iliad             | 16,8 MVU        |
| 10 | Yahoo!            | 16,5 MVU        |

#### TF1 1<sup>er</sup> groupe média TV du web



#### Succès des sites du Groupe

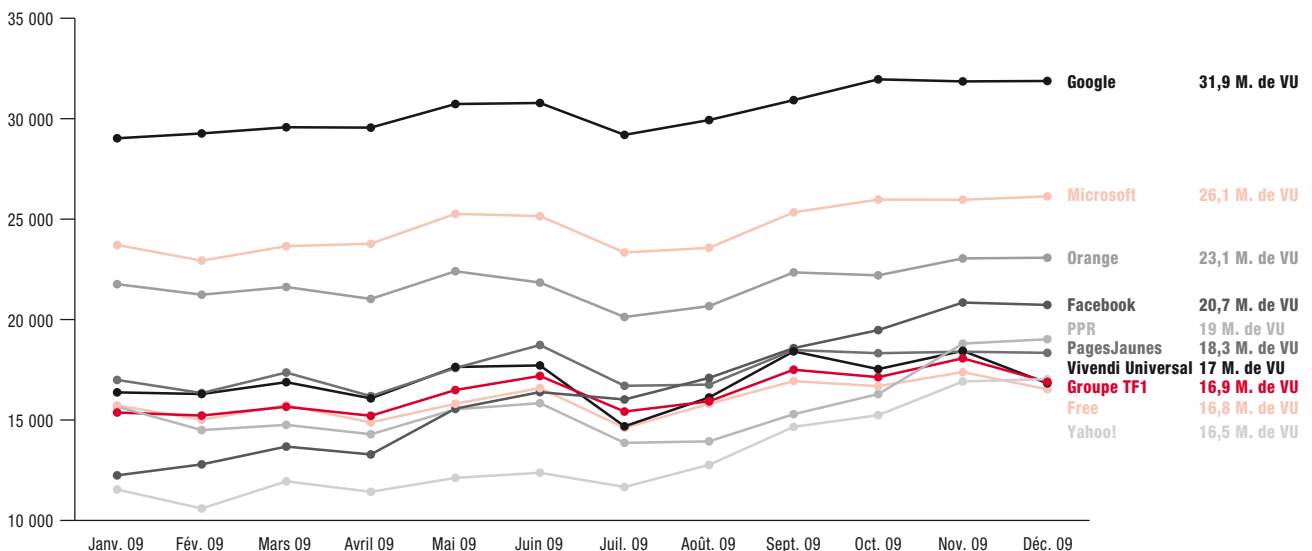
|          |                      |                            |
|----------|----------------------|----------------------------|
| Médias   | <b>TF1.fr</b>        | 1 <sup>er</sup> à 6,9 MVU  |
| Sports   | <b>EUROSPORT</b>     | 3 <sup>e</sup> à 2,2 MVU   |
| Jeunesse | <b>trcU</b>          | 2 <sup>e</sup> à 619 kVU   |
| Vidéos   | <b>wat</b>           | 4 <sup>e</sup> à 4,7 MVU   |
| Féminin  | <b>Plurielles.fr</b> | 3 <sup>e</sup> à 3,1 MVU   |
| Blogs    | <b>overblog</b>      | 1 <sup>er</sup> à 10,2 MVU |
| News     | <b>TF1 NEWS</b>      | 7 <sup>e</sup> à 4,1 MVU   |

Nouveau site T4 2009

Source : Panels NNR / Médiamétrie

Parmi les progressions les plus significatives de l'audience des sites Internet, Facebook multiplie son audience par plus de 2 en 2009, pour atteindre la quatrième position du Web en France à 20,7 millions de visiteurs uniques. Plus récemment, Twitter émerge avec 1,6 million de visiteurs uniques fin 2009.

#### ÉVOLUTION DU TOP 10 DES PARENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2009



Source : Panel NNR, tous lieux de connexion, applications Internet exclues

### NOUVEAUX USAGES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

#### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU TÉLÉVISEUR : VERS ENCORE PLUS DE TÉLÉVISION « GRAND SPECTACLE »

##### Les téléviseurs connectés

Un peu plus de 200 000 unités de téléviseurs connectés ont été vendues en 2009, soit 3 % des ventes d'écrans plats. L'année 2010 marque donc

l'arrivée d'une nouvelle génération de téléviseurs grand public, connectés à Internet et permettant d'afficher des services et des contenus interactifs. Après les téléviseurs à écrans plats et la Haute Définition, cette nouvelle course à l'innovation est portée par les principaux constructeurs de téléviseur et les principaux acteurs des médias et du Web.

À titre d'illustration, TF1 et Samsung ont annoncé un partenariat d'une durée de 3 ans afin de proposer des services connectés TF1 aux téléspectateurs de la chaîne TF1. Les termes de l'accord n'autorisent pas les éditeurs tiers à afficher des services en superposition du flux TF1.

### Les téléviseurs 3D

L'ensemble de la filière industrielle (studios de production...) audiovisuelle prépare l'arrivée de la 3D, depuis les studios de production aux éditeurs de chaîne jusqu'aux constructeurs de télévision.

L'année 2009 a été marquée par la sortie de films tournés en 3D dans des cinémas équipés. Pour 2010-2011, tous les acteurs se positionnent pour apporter cette technologie 3D dans les équipements d'électronique grand public (dans un premier temps téléviseurs et consoles de jeux 3D et à terme téléviseurs et flux de télévision 3D).

### PERSPECTIVES AUTOUR DE LA MOBILITÉ : VERS PLUS DE CONSOMMATION DE MÉDIAS EN SITUATION DE MOBILITÉ

#### La Radio Numérique Terrestre

Les usages en mobilité vont évoluer en 2010 avec l'arrivée d'une nouvelle technologie grand public, la Radio Numérique Terrestre. Le démarrage devrait se situer fin 2010. Dans ce contexte, le groupe TF1 s'est vu attribuer une fréquence par le CSA en mai 2009 pour LCI.

#### Les tablettes ou livres électroniques

Un nombre croissant d'équipementiers se positionnent sur le marché des tablettes tactiles et des *e-readers*. En 2009, le marché de l'*e-book* a confirmé son décollage aux États-Unis sous l'impulsion donnée par

Amazon et Sony, lesquels ont écoulé près de 3 millions de terminaux *e-reader*. Cette tendance devrait émerger progressivement en Europe.

#### Les smartphones et les magasins applicatifs

Les nouvelles générations de *smartphones* (iPhone, Android...) démocratisent l'Internet mobile et permettent aux éditeurs médias et Web d'accroître leurs audiences et leurs revenus. Notamment, les magasins en ligne d'applications pour *smartphones* rencontrent un grand succès. Plus d'un milliard d'applications ont été téléchargées sur l'Apple Store depuis l'avènement de l'iPhone en 2007.

Dans ce contexte, TF1 appréhende la valeur générée par ces nouveaux usages et se positionne sur ces différentes plateformes mobiles – application TF1 Player sur iPhone, application TF1News sur Android.

#### Les nouvelles mesures d'audience

En complément de la mesure du trafic sur ses sites Internet, TF1 a mis en place l'outil Streaming TV de Médiamétrie courant 2009, qui permet d'analyser toutes les vidéos diffusées par l'intermédiaire du player vidéo WAT et de faire l'inventaire des vidéos diffusées sur TF1.fr, sur WAT.tv ou sur des sites où le player serait exporté.

La mesure de l'Internet mobile, réalisé par Médiamétrie, est en cours de mise en place et les premiers résultats devraient être diffusés fin 2010.

## 3.1.3 La publicité

L'année 2009 a été marquée par un contexte complexe qui a engendré une pression très forte sur les prix sur l'ensemble des médias.

Cette situation explique la forte distorsion entre les données brutes (sur lesquelles sont établies les statistiques de marché) et les données nettes (valeurs réellement échangées sur le marché) qui marquent un net repli en 2009. En effet, l'ensemble des médias a enregistré un repli des investissements publicitaires nets de - 10,5 % (Source IREP - hors annuaires et petites annonces). Même le display sur Internet connaît, pour la première fois depuis que le média est mesuré, une baisse de ses investissements nets (- 6,5 %).

### ÉVOLUTIONS DES INVESTISSEMENTS PLURIMÉDIA EN 2009

(Données brutes – source Kantar Média/ données nettes – IREP).

Les investissements publicitaires plurimédia bruts sont en hausse de 1,4 %. Hors Internet, le marché des médias est quasi stable à + 0,4 %.

La presse reste le premier média investi en France avec des recettes brutes de 7,2 milliards d'euros, en baisse de 5,2 % (plus forte baisse en valeur brute) ; sa part de marché est en retrait de 2,1 points à 28,9 %. Les magazines (- 9 %) pèsent pour plus de 70 % de la baisse. La PQR 66 (campagnes couplées sur 61 éditions régionales), quant à elle, continue de progresser (+ 15 %). En 2009, la presse perd 18,4 % de ses investissements nets.

La télévision (chaînes historiques, régionales, TNT, câble et satellite), deuxième média avec des recettes brutes de 7,0 milliards d'euros, affiche une progression de 5,8 % ; sa part de marché s'établit à 28,4 % (+ 1,2 point).

Le marché de la télévision historique recule de 1,7 %. Ce repli est expliqué par l'arrêt de la publicité après 20h sur France Télévisions et par la montée en puissance de la TNT. Les chaînes de la TNT gratuite progressent de 60,6 %. Le marché du Câble-Satellite est en retrait de 3,7 %.

À fin juin 2009, les investissements nets en télévision étaient en repli de plus de 19 %. En 2009, la télévision (hors parrainage) enregistre une baisse de 11,1 % de ses investissements nets.

Les investissements bruts sur Internet (*display*) de 4,1 milliards d'euros affichent, en 2009, une progression plus modérée qu'en 2008 (+ 7,0 % en 2009 versus + 28,8 % en 2008) ; la part de marché brute gagne 0,9 point à 16,5 %. Cependant, la forte distorsion entre les investissements bruts et nets explicable par le niveau des remises commerciales sur ce média génère une surpondération de celui-ci dans le marché plurimédia.

La radio progresse de 9,1 % à 3,7 milliards d'euros et gagne 1,1 point de part de marché à 14,9 %. Cette progression est expliquée par la croissance des investissements des stations généralistes (+ 16 %). La pression exercée sur les prix en 2009 a entraîné une distorsion avec les données nettes. En effet, le média est en repli de 8,9 % en investissements nets en 2009.

L'affichage, en baisse de 8,7 % à 2,6 milliards bruts, voit sa part de marché diminuer de 1,2 point à 10,4 %. Les données nettes accentuent la tendance puisque le média perd 10,9 % de ses investissements nets en 2009.

Le cinéma progresse de 10,1 % (ne représentant cependant qu'une hausse de 20 millions d'euros), avec une part de marché de 0,9 % (+ 0,1 point). Les tendances nettes montrent une progression de 2,3 % en 2009.

| Recettes brutes et évolution des recettes | Recettes en<br>tarifs bruts | Évolution<br>des recettes      | Parts de marché | Évolution<br>des pdm en pt     |
|---|-----------------------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|
|   | Jan-Dec 2009                | Jan-Dec 2009 /<br>Jan-Dec 2008 | Jan-Dec 2009    | Jan-Dec 2009 /<br>Jan-Dec 2008 |
| PRESSE                                    | 7154,0 M€                   | -5,2%                          | 28,9%           | -2,1                           |
| RADIO                                     | 3682,4 M€                   | +9,1%                          | 14,9%           | 1,1                            |
| TELEVISION                                | 7007,5 M€                   | +5,8%                          | 28,4%           | 1,2                            |
| ■ TV NATIONALE                            | 4957,1 M€                   | -1,7%                          | 24,0%           | -0,5                           |
| ■ CHAINES THEMATIQUES                     | 2050,4 M€                   | +29,6%                         | 9,9%            | 2,2                            |
| <i>dont TV CAB/SAT</i>                    | 734,5 M€                    | -3,7%                          | 3,6%            | -0,1                           |
| <i>dont TNT gratuite</i>                  | 1316,0 M€                   | +60,6%                         | 6,4%            | 2,4                            |
| INTERNET                                  | 4079,7 M€                   | +7,0%                          | 16,5%           | 0,9                            |
| PUBLICITE EXTERIEURE                      | 2574,5 M€                   | -8,7%                          | 10,4%           | -1,2                           |
| CINEMA                                    | 216,0 M€                    | +10,1%                         | 0,9%            | 0,1                            |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>24714,1 M€</b>           | <b>+1,4%</b>                   | <b>100,0%</b>   |                                |

## LA TÉLÉVISION EN 2009

(Données brutes – source Kantar Média)

En 2008, les conditions commerciales de France Télévisions Publicité (à savoir une commercialisation en tarifs « net avant barème ») avaient entraîné une diminution de la valorisation en brut des recettes de France Télévisions.

En 2009, France Télévisions Publicité est revenue à une commercialisation en tarifs « bruts ». Cependant, depuis le 5 janvier 2009, le Service Public ne bénéficie plus de recettes publicitaires après 20h (hors parrainage), entraînant ainsi une diminution des recettes du secteur de la télévision gratuite. Ces paramètres brouillent par conséquent la lecture des évolutions des investissements bruts de la télévision.

En 2009, les chaînes de la TNT gratuite totalisent, en moyenne 15,2 %, de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus.

Avec 1,3 milliard d'euros, les investissements sur les chaînes gratuites de la TNT (BFM TV, Direct 8, France 4, Gulli, i-Télé, NRJ12, NT1, TMC, Virgin 17 et W9) continuent de progresser rapidement (+ 60,6 %) en 2009, pesant désormais près de 18,8 % des investissements bruts TV.

Enfin, les chaînes du câble et du satellite sont en baisse de 3,7 % à 735 millions d'euros.

TF1 Publicité est la première régie sur les chaînes du Câble-Satellite avec une part de marché de 29 % sur cet univers.

Les taux de passage des investissements bruts-nets ne sont pas comparables entre, d'une part, la TNT et le Câble-Satellite et, d'autre part, les chaînes de télévision historiques, les investissements bruts surévaluant le poids des deux premières catégories dans le total télévision.

## PART DE MARCHÉ DES CHAÎNES - UNIVERS TOUTES TÉLÉVISIONS

|                               | 2005           | 2006           | 2007           | 2008           | 2009           |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>TOTAL MEDIA TÉLÉVISION</b> | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b> |
| Télévision Nationale          | 89,9 %         | 87,0 %         | 82,1 %         | 76,1 %         | 70,7 %         |
| TF1                           | 48,9 %         | 47,7 %         | 45,1 %         | 44,9 %         | 43,2 %         |
| M6                            | 20,8 %         | 20,1 %         | 19,8 %         | 19,6 %         | 19,4 %         |
| FRANCE 2                      | 10,8 %         | 10,3 %         | 9,0 %          | 5,7 %          | 3,5 %          |
| CANAL +                       | 1,9 %          | 1,7 %          | 1,7 %          | 2,0 %          | 2,2 %          |
| FRANCE 3                      | 6,4 %          | 6,3 %          | 5,7 %          | 3,6 %          | 2,2 %          |
| FRANCE 5                      | 1,0 %          | 0,9 %          | 0,9 %          | 0,4 %          | 0,4 %          |
| Télévision TNT Gratuite       | 0,9 %          | 3,0 %          | 6,2 %          | 12,5 %         | 18,8 %         |
| Autres chaînes                | 9,1 %          | 10,0 %         | 11,8 %         | 11,4 %         | 10,5 %         |

## INTERNET ET NOUVEAUX MÉDIA EN 2009

(Données nettes – source : baromètre Capgemini SRI et IREP)

Le marché publicitaire de l'Internet *display* (hors *search*, affiliation, annuaires, *e-mailing* et comparateur), avec 482 millions nets en 2009, connaît pour la première fois de son histoire un recul de - 6,5 % de ses investissements publicitaires nets.

Deux grandes tendances ont marqué 2009 :

- la publicité dans les flux vidéos émerge avec un volume estimé entre 10 et 12 millions d'euros,
- la part du *display* à la performance (vente au coût par clic, au *lead* ou à l'acquisition) continue de progresser (20 % des investissements *display* soit + 3 points versus 2008).

En décembre 2009, l'offre de la régie permettait de toucher 17,7 millions de visiteurs uniques, soit plus d'un internaute sur deux.

Pour TF1 Publicité, l'année 2009 sur le Web a été celle de la vidéo. En effet, avec le lancement du nouveau TF1.fr et l'enrichissement de son catalogue de vidéos (plus de 65 % de la grille disponible en *catch-up* TV, plus de 100 nouvelles vidéos par semaine, plus de 20 000 vidéos disponibles en permanence), TF1 Publicité conforte sa place sur le marché d'avenir de la publicité au sein des contenus vidéos.

Le marché de la publicité nette sur mobile affiche une forte croissance des investissements publicitaires de 30 % à 23 millions d'euros en 2009.

## PERSPECTIVES 2010

L'année 2009 a été marquée par un contexte difficile (difficultés économiques, arrêt de la publicité après 20h sur France Télévisions, évolution du cadre réglementaire en télévision...).

Le marché publicitaire, dont l'offre est désormais structurellement supérieure à la demande, a subi, en 2009, une contraction conjoncturelle de la demande liée à la situation économique, conduisant ainsi à une distorsion atypique du rapport offre / demande.

Aucun média n'a échappé à la tendance : les investissements nets sont en fort repli.

Attentistes au premier semestre 2009, les annonceurs ont retardé leurs décisions d'investissements, reportant leurs budgets sur le deuxième semestre qui a vu un retour des volumes. Cependant, aucun retournement de situation n'est prévu en 2010 qui devrait suivre dans la même tendance que la deuxième partie de 2009, à savoir une phase de stabilisation. La faible visibilité des annonceurs face à leur propre sortie de crise ne permet pas de prévoir la tendance des prochains mois, et tout laisse penser que la pression sur les prix sera forte sur toute l'année 2010.

Cherchant à optimiser au maximum les moyens, les annonceurs renforcent de plus en plus les arbitrages entre les médias et les supports, privilégiant les supports qui proposent le meilleur rapport coût / efficacité sur les ventes. Dans cette logique, la télévision continue d'occuper une place centrale dans leurs plans médias.

Source : Kantar Média.

## 3.1.4 Réglementation

### TAXE SUR LA PUBLICITÉ TÉLÉVISUELLE

La loi de finances rectificative pour 2009 du 30 décembre 2009 a ramené la taxe sur la publicité télévisée visant à compenser le manque à gagner de France Télévisions à un taux de 0,75 % pour l'année 2009 en cas de baisse du chiffre d'affaires publicitaire. Le taux de la taxe dès 2010 sera de 3 % – pouvant varier de 1,5 % à 3 % (plafonnement de la taxe à 50 % de l'accroissement du chiffre d'affaires publicitaire annuel). Cette taxe est prélevée sur les recettes publicitaires supérieures à 11 millions d'euros des chaînes privées.

### LA RÉVISION DES DÉCRETS TASCA

Suite à la signature en 2008 par les chaînes privées, les organisations professionnelles de production et les auteurs, d'accords visant à établir les nouvelles obligations de production des chaînes en matière d'œuvres audiovisuelles, les décrets Tasca ont été modifiés par décret du 21 octobre 2009. Selon ce décret, TF1 doit consacrer 12,5 % de son chiffre d'affaires publicitaire à la commande d'œuvres audiovisuelles dites patrimoniales, dont 9,25 % auprès de producteurs indépendants et 0,6 % en œuvres d'animation.

### AVENANT AUX CONVENTIONS CSA DES CHAÎNES DU GROUPE TF1

TF1, Histoire, Odyssée, TV Breizh et Ushuaïa TV ont conclu un avenant à leur convention avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Ces avenants transposent les accords interprofessionnels conclus entre TF1 et les syndicats d'auteurs et de producteurs et prévoient que la société doit consacrer chaque année 12,5 % de son chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent, à des commandes d'œuvres audiovisuelles patrimoniales européennes ou d'expression originale française.

Pour 2009, et compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires publicitaire de TF1 supérieure à 10 %, un accord en date du 21 décembre 2009 entre la société et des organisations professionnelles prévoit que 6 % de l'obligation de l'exercice 2009 seront reportés sur l'exercice 2010.

Les accords interprofessionnels de TF1 ayant été étendus aux chaînes Histoire, Odyssée, TV Breizh et Ushuaïa TV, l'obligation d'investissement est mutualisée entre les différentes chaînes concernées par l'accord.

Au moins deux tiers de cette obligation doivent être dédiés à des dépenses consacrées à la production d'œuvres audiovisuelles inédites. Les chaînes Histoire, Odyssée, TV Breizh et Ushuaïa TV devront diffuser une part raisonnable des œuvres inédites produites.

Par ailleurs, ces avenants mettent en conformité les conventions des chaînes concernées avec la nouvelle réglementation, notamment sur la publicité.

### AUTORISATION DU PLACEMENT DE PRODUIT

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a adopté le 16 février 2010, une délibération fixant les conditions dans lesquelles les programmes de télévision pourront comporter du placement de produit.

Cette délibération prévoit que le placement de produit sera autorisé uniquement dans les œuvres cinématographiques, les fictions audiovisuelles et les vidéomusiques. Le contenu et la programmation des émissions comportant du placement de produit ne devront en aucun cas être influencés et ne devront pas inciter directement à l'achat ou à la location des produits ou services placés. L'apparition d'un pictogramme au début d'une émission, après chaque interruption publicitaire et pendant le générique de fin, informera les téléspectateurs de l'existence d'un placement de produit.

Seul relèvera du placement de produit, le placement à titre payant.

Le CSA précise qu'un contrat devra définir les relations économiques entre l'annonceur, le producteur du programme et l'éditeur de service

de télévision lorsque le placement de produit est effectué dans un programme produit, coproduit ou préacheté par l'éditeur.

Par ailleurs, la délibération du CSA indique les produits ou services du parrain d'une émission ne peuvent faire l'objet d'un placement dans celle-ci.

### PROJET DE LOI RELATIF À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU SECTEUR DES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD EN LIGNE

Le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2009. Il sera examiné par le Sénat au cours du premier semestre 2010 et devrait être adopté dans le courant de l'année 2010.

Ce projet de loi prévoit notamment que la publicité en faveur d'un opérateur de jeux d'argent et de hasard soit interdite dans les programmes télévisés « présentés comme s'adressant aux mineurs ». Il appartiendra au CSA de définir précisément les programmes concernés par cette disposition.



## 3.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2009

### 3.2.1 Le Groupe

#### PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| <i>(en millions d'euros)</i>                                      | 2009           | 2008           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Antenne TF1</b>  |                |                |
| Recettes de publicité   | 1 429,4        | 1 647,3        |
| Coût de la régie  | (71,7)         | (79,0)         |
| <b>RECETTES NETTES DIFFUSEUR</b>                                  | <b>1 357,7</b> | <b>1 568,3</b> |
| <b>Prélèvements obligatoires</b>                                  |                |                |
| Auteurs   | (54,8)         | (63,6)         |
| CNC   | (77,6)         | (87,3)         |
| Taxe sur la publicité diffusée                                    | (9,3)          | (0,0)          |
| <b>Coûts de diffusion</b>   |                |                |
| TDF, Satellites, Circuits   | (51,5)         | (54,0)         |
| <b>Coût de la grille (hors événements sportifs exceptionnels)</b> | <b>(926,9)</b> | <b>(978,2)</b> |
| <b>Coût de la Grille - événements sportifs exceptionnels</b>      | <b>-</b>       | <b>(53,9)</b>  |
| <b>MARGE BRUTE GRILLE</b>   | <b>237,6</b>   | <b>331,3</b>   |
| Recettes Diversifications et autres produits de l'activité        | 933,2          | 946,0          |
| Autres charges opérationnelles                                    | (955,6)        | (953,7)        |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions                 | (113,9)        | (147,1)        |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>                                      | <b>101,3</b>   | <b>176,5</b>   |
| Coût de l'endettement financier net                               | (22,3)         | (22,4)         |
| Autres produits et charges financiers                             | 36,2           | 40,9           |
| Impôts  | (15,3)         | (40,8)         |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence                      | 14,6           | 9,6            |
| <b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>                     | <b>114,5</b>   | <b>163,8</b>   |
| <b>RÉSULTAT NET</b>   | <b>114,5</b>   | <b>163,8</b>   |
| Part Groupe   | 114,4          | 163,8          |
| Part des minoritaires   | 0,1            | 0,0            |

En 2009, TF1 a subi, comme tous les médias européens, les effets de la crise économique et a dû faire face à la mutation du paysage audiovisuel français. L'année, marquée par une grande rigueur de gestion dans tous les domaines, a été riche en initiatives, permettant ainsi au Groupe de s'adapter tout en continuant le déploiement de ses orientations à moyen terme.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2009, le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 s'établit à 2 364,7 millions d'euros, en baisse de 8,9 %. Les recettes publicitaires de la chaîne TF1 atteignent 1 429,4 millions d'euros, en recul de 13,2 %.

Le chiffre d'affaires des activités de diversifications s'élève à 935,3 millions d'euros, en recul de 1,3 %. Cette baisse est due à un environnement économique peu favorable qui a entraîné un recul des recettes publicitaires, notamment pour les chaînes thématiques payantes ainsi que chez e-TF1 et Eurosport International.

Les revenus de la diversification hors publicité restent stables à 760,1 millions d'euros, grâce notamment à la croissance des recettes liées à l'abonnement pour les chaînes thématiques payantes et particulièrement pour Eurosport international.

La répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe est la suivante : 85,3 % pour la France, 10,7 % pour l'Union européenne hors France et 4,0 % pour les autres pays.

## PLAN D'OPTIMISATION

### SUR LE COÛT DE GRILLE

En 2009, le groupe TF1 a mené un travail de fond sur l'optimisation de la grille, passant par la renégociation des coûts unitaires des programmes, la limitation des engagements et une meilleure utilisation des stocks.

Ce travail d'optimisation de la grille a su être mené tout en conservant des niveaux d'audience très satisfaisants, démontrant ainsi la pertinence de la nouvelle logique de pilotage de la grille adoptée par TF1. La grille de TF1 a pour objectif premier de satisfaire le téléspectateur, satisfaction concrétisée par des niveaux d'audiences élevés et de tenir compte de l'équation audience – coûts des programmes – recettes et saisonnalité.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2009, le coût de grille de la chaîne TF1 s'établit à 926,9 millions d'euros, soit 105,2 millions d'euros d'économies. Pour mémoire, le coût de grille de l'année 2008 s'établissait à 1 032,1 millions d'euros, incluant 53,9 millions d'euros au titre des événements sportifs exceptionnels.

Cette diminution de 105 millions d'euros, soit - 10 %, s'explique :

- pour 54 millions d'euros, par l'absence d'événements sportifs majeurs en 2009,
- pour 51 millions d'euros, par un travail d'optimisation de la grille et de réduction des coûts de programmes, dont 35 millions d'euros peuvent être considérés comme récurrents.

### SUR LES AUTRES CHARGES

Hors coût de grille, la renégociation des contrats fournisseurs a généré une économie de 21 millions d'euros.

Les cessions de Surinvitation.com (en février 2009) et de France 24 (en février 2009) ont généré une économie de charges de 8 millions d'euros et des plus-values de 4 millions d'euros.

La réduction des autres charges s'élève à 10 millions d'euros.

Au total, le groupe TF1 réalise ainsi 94 millions d'euros d'économies par rapport à l'année 2008. Seuls 74 millions d'euros peuvent être considérés comme récurrents, l'écart provenant des plus-values de cession (4 millions d'euros) et des reports de charges sur la grille (16 millions d'euros). Au total, le groupe TF1 dépasse l'objectif initial de 60 millions d'euros qu'il s'était fixé.

## RÉSULTATS

Le résultat opérationnel 2009 s'établit à 101,3 millions d'euros contre 176,5 millions d'euros un an plus tôt. Le résultat opérationnel est en recul de 75,2 millions d'euros : la baisse des revenus de 230,0 millions d'euros a été compensée par les fortes économies de charges réalisées par le Groupe pour 154,8 millions d'euros.

Le taux de marge opérationnelle ressort ainsi à 4,3 % contre 6,8 % un an plus tôt.

Le coût de l'endettement financier net reste stable sur un an à - 22,3 millions d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 36,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 40,9 millions d'euros un an plus tôt. Ce montant provient majoritairement de la réévaluation de la juste valeur de l'option de vente des 9,9 % que TF1 détenait dans Canal+ France jusqu'au 28 décembre 2009 et de la valorisation du portefeuille de couverture de change, diminuées d'une provision sur actif financier.

Le résultat net du Groupe est en retrait de 49,3 millions d'euros à 114,5 millions d'euros.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres atteignent 1 396,6 millions d'euros pour un total bilan de 3 682,8 millions d'euros.

Le 28 décembre 2009, TF1 a cédé à Vivendi sa participation de 9,9 % dans la société Canal + France pour un montant de 744 millions d'euros.

La gestion rigoureuse de la trésorerie menée tout au long de l'année et la cession d'actifs permet au groupe TF1 d'afficher au 31 décembre 2009 une trésorerie nette positive de 72,8 millions d'euros, à comparer à un endettement net de 704,5 millions d'euros à fin décembre 2008.

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard and Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB / perspective stable / A-2 contre BBB+ / perspective négative / A-2 fin 2008. L'évolution de cette notation est liée à l'environnement économique et financier en 2008 et début 2009 et notamment à la forte dégradation du marché publicitaire.

**CONTRIBUTION AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ**

| (en millions d'euros)                         | Chiffre d'affaires |                | Résultat opérationnel courant |               |
|---|--------------------|----------------|-------------------------------|---------------|
|   | 2009               | 2008           | 2009                          | 2008          |
| <b>Antennes France</b>                        | <b>1 893,0</b>     | <b>2 103,5</b> | <b>87,8</b>                   | <b>164,3</b>  |
| Antenne TF1 <sup>(1)</sup>                    | 1 443,9            | 1 655,0        | 44,0                          | 151,1         |
| Téléshopping                                  | 103,7              | 126,3          | 4,0                           | 5,4           |
| Chaînes Thématiques France <sup>(2)</sup>     | 194,3              | 187,9          | 15,1                          | 3,6           |
| TF1 Entreprises et filiales                   | 39,1               | 36,0           | (1,6)                         | (0,4)         |
| Production <sup>(3)</sup>                     | 22,1               | 31,1           | 1,8                           | 2,7           |
| e-TF1   | 72,8               | 60,4           | (3,4)                         | (4,1)         |
| Divers <sup>(4)</sup>                         | 17,1               | 6,8            | 27,9                          | 6,0           |
| <b>Droits Audiovisuels</b>                    | <b>151,0</b>       | <b>174,0</b>   | <b>(22,5)</b>                 | <b>(10,8)</b> |
| Catalogue <sup>(5)</sup>                      | 57,6               | 54,7           | (9,4)                         | (12,9)        |
| TF1 Vidéo <sup>(6)</sup>                      | 93,4               | 119,3          | (13,1)                        | 2,1           |
| <b>Antennes Internationales<sup>(7)</sup></b> | <b>319,2</b>       | <b>316,2</b>   | <b>41,3</b>                   | <b>26,6</b>   |
| Eurosport International                       | 319,2              | 311,9          | 39,3                          | 26,6          |
| France 24                                     | 0,0                | 4,3            | 2,0                           | 0,0           |
| <b>Activités Diverses<sup>(8)</sup></b>       | <b>1,5</b>         | <b>1,0</b>     | <b>(5,3)</b>                  | <b>(3,6)</b>  |
| <b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>                  | <b>2 364,7</b>     | <b>2 594,7</b> | <b>101,3</b>                  | <b>176,5</b>  |

(1) Dont SNC Aphélie.

(2) Dont Eurosport France, LCI, TV Breizh, TMC, TF6, Série Club, Odyssée, Histoire, Ushuaïa TV, TFou, JET et TF1 Digital.

(3) Entités de production télévisuelle et cinématographique.

(4) Dont principalement TF1 Publicité, TF1 Expansion.

(5) Dont principalement TF1 Droits Audiovisuels, Telema et TCM.

(6) Y compris CIC et RCV.

(7) Eurosport International et France 24 (pour mémoire, les actions France 24 ont été cédées à la société Audiovisuel Extérieur de la France (AEF) le 12 février 2009).

(8) Top Ticket.s (Pilipili). Cette société a été créée le 17 novembre 2009.

**ANTENNES FRANCE**

Le chiffre d'affaires du pôle Antennes France recule de 10,0 % en 2009 à 1 893,0 millions d'euros, soit une baisse de revenus de 210,5 millions d'euros. Le résultat opérationnel recule de 46,6 % à 87,8 millions d'euros, soit une baisse de 76,5 millions d'euros pour un taux de marge opérationnelle qui s'établit à 4,6 %.

Le chiffre d'affaires publicitaire de la chaîne TF1 est en retrait de 13,2 % et celui des autres activités constituant ce pôle en hausse de 1,6 %.

**ANTENNE TF1**

**La chaîne TF1**

**TF1, un leadership confirmé**

Dans un paysage audiovisuel ayant connu des changements structurels, notamment avec l'arrêt de la publicité après 20h sur les chaînes du Service Public et la progression de la réception de la TNT, TF1 confirme son net leadership en 2009 sur l'ensemble des téléspectateurs, avec 26,1 % de part d'audience. TF1 est leader sur l'ensemble de la journée et sur l'ensemble des cibles, dont la principale cible publicitaire, les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats, avec 29,8 % de part d'audience.

Chaîne du lien social et de l'événement, TF1 confirme sa puissance en recueillant les 50 meilleures audiences de l'année, et plus largement 96 des 100 meilleures audiences de 2009.

TF1 s'attache à être performante tout au long de la journée, et plus particulièrement entre 19h et 1h du matin, heures à fort potentiel d'audience et, en conséquence, de monétisation. TF1 affiche sur cette tranche horaire une part d'audience plus importante que sur l'ensemble de la journée (28,3 % de part d'audience sur les Individus) et une avance plus importante sur son challenger (+ 12,5 points). Le constat est amplifié sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats, avec une part d'audience de 33,0 % et un écart de 13,7 points avec le principal concurrent de la chaîne TF1.

**Une première partie de soirée, le prime time de TF1, particulièrement fédératrice**

En 2009, TF1 a été leader de 93 % des prime time sur les Individus (versus 88 % en 2008)<sup>(1)</sup>. Avec en moyenne 6,2 millions de téléspectateurs, TF1 conserve un écart important sur ses concurrentes (+ 2,5 millions versus son challenger). Elle est également la seule chaîne ayant la capacité à rassembler plus de 9 millions de téléspectateurs avec 22 émissions de première partie de soirée.

**TF1 prouve à nouveau le dynamisme de sa programmation en enregistrant des succès dans tous les genres.**

En fiction française, TF1 réalise 49 des 50 meilleures audiences avec *Joséphine, Ange Gardien* à 8,1 millions de téléspectateurs (le 6 avril), le succès de lancement de nouvelles fictions dont *Mes amis, mes Amours, mes Emmerdes* à 7,2 millions de téléspectateurs (le 26 octobre) et la confirmation du succès des nouveautés dont *Camping Paradis* à 7,6 millions de téléspectateurs (le 23 novembre) ou *Les Toqués* à 7,1 millions (le 9 mars).

(1) Leadership sur la durée des prime time de TF1.

Les meilleures audiences pour des films sont sur TF1 grâce à la programmation de grandes comédies familiales telle *La Grande Vadrouille* à 9,0 millions de téléspectateurs ainsi que de grands *blockbusters* américains tel *La Guerre des Mondes* à 8,3 millions de téléspectateurs.

TF1 dispose de l'offre la plus performante et la plus diversifiée en séries américaines (cinq séries différentes présentes parmi ses meilleures audiences), avec notamment *Dr House* à 10,2 millions de téléspectateurs (le 25 mars), *Les Experts Manhattan* à 10,1 millions de téléspectateurs (le 4 janvier) ou encore *Esprits Criminels* à 9,0 millions de téléspectateurs (le 2 septembre).

En divertissement, TF1 propose des programmes forts tels *Koh Lanta* à 9,2 millions de téléspectateurs (le 13 février) ou *Les enfants de la Télé* à 7,0 millions de téléspectateurs (le 26 décembre).

TF1 est la chaîne de l'événement, que ce soit avec le spectacle *Les Enfoirés font leur Cinéma*, record d'audience de l'année à 12,3 millions de téléspectateurs (le 6 mars) ou avec le match de football, France-Irlande qui a rassemblé 11,7 millions de téléspectateurs.

#### **En deuxième partie de soirée, des scores particulièrement élevés**

Avec 3,2 millions de téléspectateurs en moyenne, TF1 affiche un très net écart avec ses concurrents (+ 1,6 million versus son challenger), et des scores particulièrement élevés sur les cibles publicitaires (37,0 % de part d'audience sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats) grâce aux séries américaines et aux magazines tels que *C'est quoi l'amour*, *Confessions intimes*.

#### **Un access prime time renouvelé et leader**

Sur cette case stratégique, TF1 amplifie son leadership avec en moyenne 3,4 millions de téléspectateurs grâce à des marques puissantes en jeux (*La Roue de la Fortune*, *Le Juste Prix...*), en magazines (*Sept à huit*, *50mn Inside*, *Tous Ensemble...*) ou en télé-réalité (*Secret Story*).

#### **L'information sur TF1, un programme incontournable**

En moyenne, le *Journal de 13h* et le *Journal de 20h* ont rassemblé respectivement 6,2 millions et 7,0 millions de téléspectateurs en 2009, soit 46,1 % et 31,5 % de part d'audience sur l'ensemble des Individus, confirmant leur position de journaux les plus fédérateurs d'Europe.

Source : Médiamétrie - Médiamat

Tranches horaires : prime time (20h45-22h30), second time (22h30-24h30), access prime time (18h00-19h45)

#### **La régie publicitaire**

Le marché de la télévision est en progression de 5,8 % en 2009 à 7,0 milliards d'euros. Les recettes brutes de la chaîne TF1 sont en hausse de 1,7 % sur un an ; sa part de marché TTV (toutes télévisions) s'établit à 43,2 % en baisse de 1,5 point versus 2008.

La régie publicitaire a été confrontée en 2009 à plusieurs phénomènes :

- un contexte économique perturbé, caractérisé par une visibilité très faible et ayant justifié de la part de TF1 une politique d'accompagnement exceptionnel de ses principaux clients,
- une concurrence accrue des nouveaux entrants, des chaînes de la TNT notamment, qui a entraîné un repli des investissements publicitaires sur les chaînes historiques, les annonceurs privilégiant les prix unitaires à la qualité d'exposition,

- l'évolution du cadre réglementaire et notamment l'augmentation des capacités qui s'est traduite par une offre « journée » supérieure à la demande durant la majeure partie de l'année,
- un réajustement structurel des tarifs afin de repositionner la régie publicitaire sur son marché face à l'évolution naturelle de l'audience dans un nouveau cadre concurrentiel.

Au premier trimestre, l'arrêt partiel de la publicité sur France Télévisions et les changements réglementaires intervenus fin 2008 avaient créé un effet d'attente et de confusion auprès des annonceurs et aucune opportunité pour TF1. De surcroît, la conjoncture économique difficile avait incité les annonceurs à réduire leurs investissements publicitaires. De plus, ils avaient également modifié l'allocation de leurs dépenses publicitaires privilégiant des offres moins chères, d'où la réduction de volume sur les chaînes historiques et TF1.

Dans un tel contexte de réduction de la demande et d'augmentation de l'offre, et afin d'accompagner les annonceurs dans un environnement économique morose, la baisse des tarifs, envisagée par TF1 en début d'année, pour les réajuster aux audiences écrans, a dû être amplifiée.

TF1 a développé une stratégie de segmentation différenciée selon les plages horaires :

- sur le *daytime*, sur lequel la concurrence est forte, la différenciation plus faible, avec des enjeux d'audience et des recettes moindres, TF1 a baissé ses tarifs,
- sur le prime time, TF1 a maintenu la valeur de ses écrans, refusant de les brader.

Au cours du deuxième trimestre, les volumes publicitaires sur TF1 ont été plus importants, témoignant ainsi d'une certaine élasticité aux baisses de prix consenties au premier trimestre.

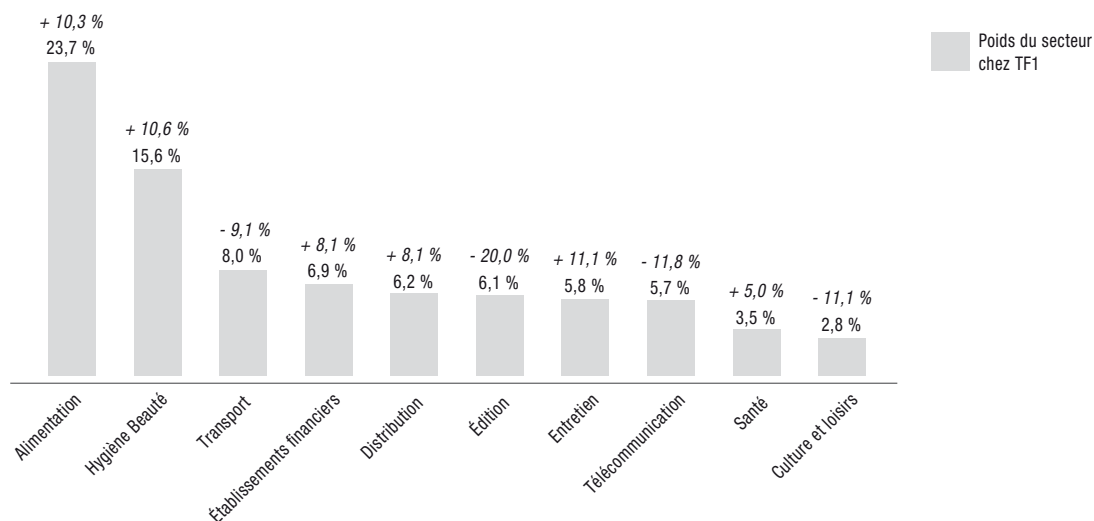
Le troisième trimestre a témoigné d'une relative amélioration de la tendance du marché publicitaire, due au retour des volumes d'investissements publicitaires dans certains secteurs, notamment la grande consommation.

La pression sur les prix est cependant restée intense sur la fin de l'année :

- sur certaines parties de journée, les arbitrages médias ont continué de s'opérer sur des critères de rentabilité à court terme. Les annonceurs ont préféré des logiques tactiques court-termistes à de véritables stratégies d'investissement sur le long terme,
- la politique d'accompagnement des clients a dû être poursuivie, du fait du manque de visibilité quant à une reprise significative de l'économie à court-terme.

Dans un contexte conjoncturel difficile et dans un environnement structurellement modifié, les équipes commerciales de TF1 Publicité ont appliqué, en 2009, la stratégie consistant à préserver la valeur des cases à fort potentiel de revenus, en démontrant l'efficacité d'une campagne sur TF1 pour le développement des ventes à court terme, et pour la construction de la notoriété et de l'image de marque à plus long terme.

Sur les secteurs, l'évolution des investissements bruts est la suivante entre 2009 et 2008 :



Source : Kantar Média

### TÉLÉSHOPPING

Dans un contexte de repli de l'activité économique française et de baisse de la consommation des ménages, le marché de la vente à distance traditionnelle a enregistré une baisse de 3,4 % sur l'année 2009. Les secteurs les plus touchés sont le bricolage à - 39,9 % ainsi que les équipements pour la maison comme l'ameublement et la décoration avec une baisse de 9,7 %.

De plus, les changements de mode de consommation ont continué à évoluer en 2009 et le transfert de la vente à distance traditionnelle vers des services de e-commerce s'est accentué. Sur 2009, les activités de vente en ligne ont connu une forte croissance (+ 26 %) portée par les nouveaux sites (35 % de la croissance et les nouveaux cyber-acheteurs (9 % de la croissance).

Dans ce nouvel environnement structurel et conjoncturel, Téléshopping voit ses recettes baisser de 17,9 % à 103,7 millions d'euros. L'enseigne Téléshopping a subi le ralentissement de la consommation avec pour conséquence une baisse des commandes clients sur tous ses supports (émissions, catalogue et Internet). L'activité Informercials, composée de formats du téléachat américain doublés en français, d'une durée de 15 ou 30 minutes, enregistre pour les mêmes raisons une baisse de son chiffre d'affaires de 8,0 %. Malgré un nombre de listes signées en recul, 1001 Listes génère un chiffre d'affaires stable grâce à un volume d'achat des mariés en progression.

En novembre 2009, la participation de 50 % détenue dans la filiale Dogan Téléshopping a été cédée.

Le résultat opérationnel du pôle Téléshopping en 2009 s'élève à 4,0 millions d'euros à comparer à 5,4 millions d'euros un an plus tôt, soit une baisse de 25,9 %. La réduction des coûts de structures ainsi que les plus-values de cession réalisées sur la vente de Surinvitation.com en début d'année a permis de maintenir un résultat fortement impacté par la baisse de l'activité.

Source : FEVAD.

### LES CHÂÎNES THÉMATIQUES FRANCE

À fin décembre 2009, 88 % des Français reçoivent au moins 18 chaînes, ce qui représente une évolution sur un an de + 13 % (versus 78 % à fin décembre 2008). Sur deux ans, cette évolution est de 47 %. Les audiences des chaînes de la Télévision Numérique Terrestre gratuite réalisent une part d'audience totale en 2009 de 15,2 % contre 11,1 % un an plus tôt et 5,8 % en 2007.

29 % des Français sont abonnés au câble, à l'ADSL ou au satellite à fin décembre 2009, ce qui est stable par rapport à 2008 et 2007. La part d'audience des autres chaînes de télévision est, en 2009, de 12,7 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus contre 12,6 % en 2008.

| Chaînes          | Nombre de foyers recevant la chaîne au 31 décembre 2009 (en millions) | Nombre de foyers recevant la chaîne au 31 décembre 2008 (en millions) | Variation | Part d'Audience 2009 <sup>(1)</sup> |
|------------------|---|---|-----------|-------------------------------------|
| Eurosport France | 7,5   | 7,3   | + 2,7 %   | 1,2 %                               |
| TV Breizh        | 5,6   | 5,9   | - 5,1 %   | 1,2 %                               |
| LCI              | 7,2   | 7,1   | + 1,4 %   | 0,8 %                               |
| Ushuaïa TV       | 2,3   | 2,2   | + 4,5 %   | 0,1 %                               |
| Histoire         | 4,3   | 4,4   | - 2,3 %   | 0,2 %                               |
| Odyssée          | 2,8   | 2,5   | + 12,0 %  | <0,1 %                              |
| Série Club       | 4,7   | 4,9   | - 4,1 %   | 0,6 %                               |
| TF6              | 5,9   | 5,9   | -         | 0,7 %                               |

(1) Source : Médiamat et MédiaCabsat Vague 17 pour les autres chaînes du Groupe – Offre élargie, Base initialisée – Individus âgés de 4 ans et plus.  
Source : déclarations des opérateurs.

Par ailleurs, le processus de consultation des opérateurs satellite, xDSL et TNT, lancé par les chaînes du Groupe (Eurosport, Eurosport 2, LCI, TV Breizh, Histoire, Ushuaïa TV) en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer, a permis de démontrer l'intérêt des principaux distributeurs (Groupe Canal +, Orange, Free, SFR, TV Numéric, TNS, Parabole Réunion et Médiaserv) pour ces chaînes sans toutefois que les propositions se révèlent suffisantes en matière de rémunération, et ce en raison de la crise du secteur publicitaire notamment. Cette consultation confirme la pertinence du modèle économique des chaînes thématiques en exclusivité.

Le chiffre d'affaires des chaînes thématiques du groupe TF1 s'élève à 194,3 millions d'euros pour l'année 2009, en croissance de 3,4 % par rapport à l'année 2008 grâce au soutien des recettes liées aux abonnements, à des offres enrichies avec la Haute Définition, la télévision de rattrapage mais aussi au développement des sites Internet. Dans un contexte économique toujours difficile, les recettes publicitaires des chaînes thématiques sont en légère baisse à 78,9 millions d'euros.

Le résultat opérationnel des chaînes thématiques pour l'année 2009 est en forte progression à 15,1 millions d'euros soit une augmentation de 11,5 millions d'euros par rapport à l'année 2008 grâce notamment aux effets de la réorganisation sur LCI, à une gestion rigoureuse des chaînes payantes et à la bonne performance de TMC.

### TMC

À fin décembre 2009, TMC atteint 2,9 % de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus contre 2,3 % un an plus tôt. En moyenne sur l'année, la part d'audience s'établit à 2,6 %. À ce titre, TMC est la première chaîne de la TNT en 2009. La chaîne confirme ainsi sa position de septième chaîne nationale qu'elle occupe depuis février 2008.

Depuis le début de l'année 2009, TMC développe son image de chaîne nationale généraliste, divertissante et familiale grâce à un nouvel habillage, un nouveau logo et renforce sa grille de programmes. *New York Police Judiciaire*, *90' Enquêtes* ou *Robin des Bois, Prince des Voleurs*, entre autres, sont des rendez-vous bien identifiés par le public et permettent à TMC de rassembler en 2009 à 27 reprises plus de 1 million de téléspectateurs.

TMC, comme toutes les chaînes de la TNT française gratuite, a bénéficié en 2009 d'une croissance de ses revenus publicitaires qui s'explique par :

- la bonne progression de ses audiences reflétant la qualité de sa programmation,
- l'évolution de la réglementation qui a entraîné un report de la publicité sur le service public vers les chaînes de la TNT,
- le contexte économique qui a favorisé un report des investissements publicitaires des chaînes de télévision historiques vers les chaînes de la TNT (les annonceurs ayant souhaité couper significativement leurs budgets publicitaires).

En 2009, TMC est détenue par la Principauté de Monaco pour 20 % et via MCP par Groupe AB pour 40 % et par TF1 pour 40 %. TF1 et Groupe AB ont signé un accord le 11 juin 2009 visant au rachat par TF1 des 40 % détenus par Groupe AB.

Source : Médiamétrie

### Eurosport France

En 2009, Eurosport France célèbre ses 20 ans d'existence. Avec 1,2 % de part d'audience sur les initialisés, elle est reconnue comme

la plateforme multimédia de sport de référence. Elle est diffusée auprès de 7,5 millions d'abonnés payants au 31 décembre 2009, soit une progression de 2,7 % sur un an.

Eurosport France a pour mission d'offrir à ses téléspectateurs les événements sportifs marquants en Haute Définition. Eurosport HD, lancée en décembre 2008 sur CanalSatellite et disponible sur Noos et Numéricable depuis juillet 2009, rencontre en France un fort succès. Elle démontre à ce titre la maîtrise des dernières avancées technologiques par la filiale.

Le site Internet Eurosport.fr connaît, quant à lui, un succès croissant avec 434 000 visiteurs uniques en moyenne quotidienne, soit une progression de 23 % par rapport à 2008. Sur son marché, Eurosport France est le troisième site avec 2,2 millions de visiteurs uniques à fin décembre 2009.

Un service de *catch-up* TV a également été lancé en 2009, en partenariat avec CanalSatellite.

Dans un contexte économique particulièrement difficile en 2009, marqué par un fort recul des investissements de communication, et, en l'absence d'événements forts prisés par les annonceurs (Coupe d'Afrique des Nations, Euro 2008), les recettes publicitaires d'Eurosport France baissent de 29,1 % par rapport à l'année 2008. Toutefois, les revenus issus des abonnements sont en progression et compensent les effets conjoncturels défavorables qui affectent le chiffre d'affaires total. Eurosport HD et Eurosport 2, notamment par la croissance de leur nombre d'abonnés, spécialement en Belgique francophone, contribuent au maintien des revenus.

Au cours de l'année 2009, afin de faire face à la baisse des investissements publicitaires, Eurosport France a lancé un plan d'optimisation qui repose sur la réalisation d'économies de programmes et de charges de structure.

Source : Enquête Médiamétrie MédiaCabSat, chiffres d'audiences des chaînes thématiques entre le 29 décembre 2008 et le 14 juin 2009, Panel NNR Médiamétrie, Nedstat.

### TV Breizh

Au cours de l'année 2009, TV Breizh a réalisé des records d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus et sur la cible publicitaire des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats : la chaîne progresse notamment en journée grâce à des rendez-vous familiaux comme *MacGyver*, *Arabesque*, *Monk* ou *Close to Home* et *Terminator*. Elle démontre ainsi sa capacité à renouveler son image de marque.

Elle réalise une part d'audience auprès des initialisés de 1,2 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus contre 1,0 % en 2008 et une progression de 29 % en termes d'audience. Sur la cible des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats, elle réalise une part d'audience de 1,7 % à comparer à 1,4 % un an plus tôt ; la croissance de son audience est de 17 %.

Ces succès d'audience lui permettent de compenser la baisse des investissements publicitaires et d'accroître ses recettes issues de l'abonnement dans un contexte économique dégradé et avec une concurrence accrue.

Source : Médiamétrie

### LCI

En 2009, LCI a connu des changements concurrentiels et organisationnels. Sur son marché, LCI réalise une part d'audience de 0,8 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus qui reçoivent La Chaîne Info

contre 0,9 % un an plus tôt. Elle est notamment concurrencée par les nouvelles chaînes d'information qui sont disponibles sur la TNT gratuite, soit BFM TV et i-Télé.

En 2009, la réorganisation du pôle Information s'est poursuivie. Les rédactions de TF1 et LCI sur le Web ont été rapprochées et les structures mutualisées permettant ainsi de développer des synergies, de réduire les coûts sans altérer la qualité de l'information.

LCI se positionne également sur de nouveaux canaux. En janvier, la filiale a développé LCI Radio, la première radio d'information disponible gratuitement sur le Web. LCI a lancé un partenariat avec Aéroport de Paris et JCDecaux pour fournir un nouveau programme d'information afin d'alimenter le premier média télévisuel dédié à la relation passager/aéroport. Enfin, LCI a été retenue pour émettre sur une fréquence de Radio Numérique Terrestre pouvant être diffusée à Paris, à Marseille et à Nice.

Enfin, LCI.fr devient TF1News, une marque à part entière qui a pour objectif de devenir le site de référence, dans le prolongement de l'information TF1 et de retrouver le leadership de l'information sur Internet en termes de puissance et de fidélisation.

Dans cette optique, et dans un contexte de baisse des recettes publicitaires, les revenus sont en légère baisse sur un an mais l'optimisation des coûts permet d'améliorer fortement la marge opérationnelle de la filiale.

Source : Médiamétrie

### Pôle Découverte

Le pôle Découverte, composé des chaînes Ushuaïa TV, Histoire, Odyssee, propose une offre ciblée de qualité et à la pointe des nouvelles technologies. Le lancement, en avril 2009, pour ces trois chaînes, d'un service de télévision de rattrapage, *catch-up* TV, sur CanalSatellite et sur Numéricable a permis d'accroître leur notoriété.

**Ushuaïa TV** propose désormais une offre en Haute Définition. Elle enrichit ses programmes autour du thème majeur du développement durable et de la protection de la planète avec des émissions comme *Passage au vert* ou *Ushuaïa Nature*. Elle est reçue par 2,3 millions de foyers abonnés à fin décembre 2009 et réalise une part d'audience de 0,1 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus qui reçoivent la chaîne.

**Histoire** continue de valoriser sa marque et modernise son habillage. Elle est notamment passée au format 16/9 en 2009. Elle renforce sa ligne éditoriale en ouvrant le débat avec *Historiquement Show* ou en suivant les grandes commémorations et ceci, tout en maîtrisant ses charges. Elle est reçue par 4,3 millions de foyers abonnés à fin décembre 2009 et réalise une part d'audience de 0,2 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus qui reçoivent la chaîne.

Enfin, **Odyssee** a revu son positionnement éditorial en 2009 autour de magazines sur l'art de vivre et le bien-être comme *Du Beau, du Bon, du Bien-être* ou *Design by Sarah Lavoine*. En distribution non-exclusive, la chaîne poursuit ainsi sa croissance sur les fournisseurs d'accès à Internet et en Europe francophone. Elle est reçue par 2,8 millions de foyers abonnés à fin décembre 2009 et réalise une part d'audience inférieure à 0,1 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus qui reçoivent la chaîne.

Source : MédiaCabSat du 1<sup>er</sup> semestre 2009

### Série Club

Série Club, détenue à 50 % avec M6, a réalisé, en 2009, une part d'audience de 0,9 % sur la cible des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats. Série Club compte 4,7 millions de foyers abonnés. Les chaînes du câble et du satellite connaissent une concurrence plus forte du fait de la montée de la TNT. Série Club affiche cependant une bonne résistance, tant en termes d'audiences que de revenus publicitaires.

En 2009, Série Club, la chaîne des séries, a poursuivi la modernisation de son antenne en proposant désormais une diffusion 100 % numérique et 16/9 de ses programmes. La chaîne propose une offre complète de séries inédites *Life is wild*, de séries références comme *Lost*, *Prison Break*, de séries incontournables avec *Stargate SG-14* et de grands classiques avec *Commissaire Valence*.

### TF6

Au 31 décembre 2009, TF6, détenue à 50 % avec M6, est reçue par 5,9 millions de foyers et a réalisé en moyenne sur l'année une part d'audience de 1,0 % sur la cible des 15-34 ans qui reçoivent la chaîne.

En 2009, la chaîne a poursuivi son recentrage sur la cible publicitaire des 15-34 ans en diffusant davantage de divertissements événementiels, de séries générationnelles telles que *Dawson* ou *Les Frères Scott*, de séries inédites comme *Legend of the Seeker*, de sitcoms telles que *Scrubs* ou *How I met your Mother*, de séries incontournables comme *Le Caméléon*. TF6 diffuse les meilleurs films et téléfilms d'action.

Dans un contexte concurrentiel accru et de baisse des recettes publicitaires brutes sur le marché, la chaîne voit ses recettes publicitaires reculer, sans pour autant être compensées par la hausse des recettes liées à l'abonnement. Toutefois, TF6 parvient à maintenir sa marge en diminuant ses charges opérationnelles.

Source : Médiamétrie

### TF1 ENTREPRISES

TF1 Entreprises regroupe diverses activités, directement ou indirectement liées à la chaîne TF1, telles que les jeux, la musique, les licences, les spectacles vivants ou encore l'édition.

### TF1 Games

En 2009, le marché du jeu en France a bien résisté dans un contexte de crise économique et progresse de 2 % sur un an en valeur et en volume (hors cartes stratégiques et puzzles). Dans cet environnement dynamique, la part de marché de TF1 Games-Dujardin est en hausse de 1,9 point à 6,9 % à fin 2009. TF1 Games-Dujardin se place au quatrième rang des éditeurs de jeux de société, à égalité avec Mattel. TF1 Games, qui présente une forte saisonnalité avec l'essentiel de l'activité en fin d'année, a cependant réalisé de bonnes performances tout au long de l'année et a vendu :

- 450 000 boîtes de la gamme *1000 Bornes* avec notamment 125 000 boîtes de la nouveauté *1000 Bornes Cars*,
- 378 000 boîtes de jeux télévisés dont :
  - 233 000 boîtes de la gamme *Roue de la Fortune*,
  - 39 500 unités du jeu *A Prendre ou à Laisser*,
  - 33 700 boîtes du jeu *Une Famille en Or*,
- 141 275 unités du *Cranium*,
- et 72 370 boîtes de jeux de la gamme *Hello Kitty* ont été écoulees en 2009.

Le 30 octobre 2009, Dujardin a par ailleurs finalisé l'acquisition du jeu *le Cochon qui rit* pour une exploitation commerciale. Cette opération permet à TF1 Games de renforcer son catalogue de jeux, confirmant ainsi sa position de premier éditeur français de jeux de société. Malgré une croissance importante du chiffre d'affaires, le résultat de l'activité des jeux a été impacté par des investissements publicitaires conséquents.

Source : NPD.

### TF1 Licences

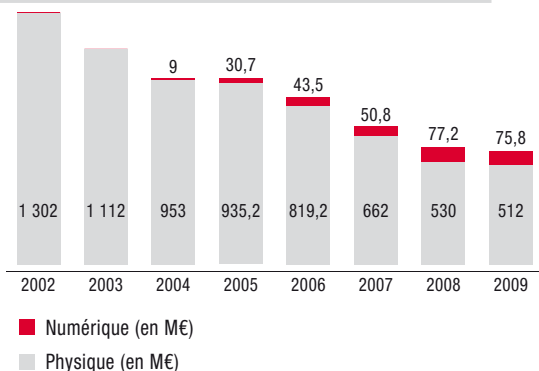
En gérant plus d'une cinquantaine de marques de tous les genres, TF1 Licences se positionne parmi les plus grandes agences de licences en France. L'activité a connu en 2009 de nombreux succès grâce aux marques comme Barbapapa, Ushuaïa, Hello Kitty, dans un contexte difficile pour les licences promotionnelles compte tenu du ralentissement du marché publicitaire.

Par ailleurs, de nouveaux contrats de licences ont été obtenus en 2009 tels que Babar, l'Âge de Glace, les All Blacks et les lancements du jeu de récréation Jojo's et du magazine *Séries Inside*. Là encore, des investissements en campagnes publicitaires ont pesé sur le résultat opérationnel.

### TF1 Musique

Le marché de la musique et du disque a vécu, à nouveau, une année en baisse. Les ventes en magasin ont reculé de 3,4 % et les ventes en numérique de 1,9 %, pour un marché toujours affecté par la perte de valeur (- 3,2 %).

#### MARCHÉ DE GROS DE LA MUSIQUE EN FRANCE EN M€



Source : SNEP

Par ailleurs, le marché en 2009 a connu une baisse au premier semestre 2009 de 17,8 % et une hausse au second semestre de 9,2 %.

Dans cet environnement compliqué, à fin 2009, TF1 Musique affiche de beaux succès grâce à des partenariats avec des artistes reconnus comme Seal (345 000 albums), les Black Eyed Peas (190 000 albums), Calogero (275 000 albums) et Florent Pagny (212 000 albums). Les spectacles *Cléopâtre*, *La Dernière Reine d'Égypte* et *Mozart, L'Opéra Rock* ont réuni respectivement 520 000 et 253 000 spectateurs en 2009, ces excellentes performances compensent ainsi le retrait de la

tournée de la Star Academy. L'exploitation de ces spectacles se poursuit en 2010. Les partenariats sur les musiques autour des spectacles vivants comme *Cléopâtre* (110 000 albums) ou *Mozart* (380 000 albums) permettent à TF1 Musique de bien résister dans une année difficile.

### TF1 Édition

En 2009, pour le segment du livre en France, les ventes de détail de livres sont en croissance de + 1,5 % (versus + 1 % en 2008) ; les ventes de livres sur Internet ont progressé de + 20 %.

L'activité édition de TF1 Entreprises a réalisé de belles performances sur les Beaux Livres (*Musée Invisible*, *Ushuaïa*) compensant ainsi la baisse de revenus liée à l'arrêt du magazine de la *Star Academy* ainsi que la baisse des recettes publicitaires sur le magazine *Ushuaïa*. En 2009, TF1 Édition a fait l'acquisition des droits littéraires de Lisa Scottoline en France, meilleure vente de fiction du *New York Times* de mai 2009.

Sur l'ensemble de l'année, TF1 Entreprises enregistre une hausse de 8,6 % de son chiffre d'affaires à 39,1 millions d'euros pour un résultat opérationnel de - 1,6 million d'euros contre - 0,4 million d'euros un an plus tôt du fait d'investissements publicitaires conséquents qui devraient être rentabilisés en 2010.

Source : Livres Hebdo

### PRODUCTION

Le pôle Production, composé des entités TF1 Films Production et TF1 Production, réalise un chiffre d'affaires de 22,1 millions d'euros en baisse de 9,0 millions d'euros pour un résultat opérationnel de 1,8 million d'euros, en diminution de 0,9 million d'euros.

#### TF1 Films Production

La fréquentation cinématographique en France est estimée à 200,8 millions d'entrées pour 2009, soit 5,7 % de plus qu'en 2008. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années (184 millions d'entrées par an en moyenne) et constitue un record qui n'avait pas été atteint depuis 1982 (202 millions d'entrées).

La part de marché des films français est estimée à 37 %, contre 45 % en 2008, le succès historique du film *Bienvenue chez les Ch'tis* expliquant en grande partie la moindre performance des films français l'année dernière. La part de marché des films américains est remontée à près de 50 % en 2009, contre 43 % en 2008.

Les sorties en salles de l'année 2009 de TF1 Films Production ont enregistré de belles performances. Sur 20 films sortis par la filiale du groupe TF1, 7 ont dépassé le million d'entrées (*LOL*, *Le Code a changé...*) sur 18 films français millionnaires.



| Films coproduits par TF1 Films Production sortis en salles en 2009 | Date de sortie | Nombre d'entrées au 31 décembre 2009 |
|--|----------------|--------------------------------------|
| LOL  | 04/02/2009     | 3 647 573                            |
| ARTHUR ET LA VENGEANCE DE MALTAZARD*                               | 02/12/2009     | 3 108 716                            |
| COCO   | 18/03/2009     | 3 008 677                            |
| SAFARI   | 01/04/2009     | 1 958 334                            |
| DE L'AUTRE CÔTÉ DU LIT   | 07/01/2009     | 1 795 453                            |
| LE CODE A CHANGÉ   | 18/02/2009     | 1 626 406                            |
| BANLIEUE 13 ULTIMATUM  | 18/02/2009     | 1 101 377                            |
| RTT*   | 09/12/2009     | 882 803                              |
| TELLEMENT PROCHES  | 17/06/2009     | 796 702                              |
| CYPRIEN  | 25/02/2009     | 686 393                              |
| TRÉSOR   | 11/11/2009     | 655 437                              |
| ERREUR DE LA BANQUE EN VOTRE FAVEUR                                | 08/04/2009     | 622 980                              |
| QUELQUE CHOSE À TE DIRE  | 27/05/2009     | 407 716                              |
| CINEMAN  | 28/10/2009     | 299 210                              |
| LE PREMIER CERCLE  | 04/03/2009     | 280 571                              |
| LE SYNDROME DU TITANIC   | 07/10/2009     | 261 085                              |
| LE MISSIONNAIRE  | 29/04/2009     | 209 573                              |
| OSCAR ET LA DAME ROSE*   | 09/12/2009     | 181 245                              |
| LA GUERRE DES MISS   | 14/01/2009     | 169 165                              |
| JUSQU'À TOI  | 29/07/2009     | 76 723                               |

Source : Écran Total du 30/12/2009.

\* Films encore en exploitation en janvier 2010.

Le niveau d'investissement de TF1 Films Production sur l'exercice 2009 s'élève à 47,7 millions d'euros. Il tient compte des majorations de droits d'Antenne et du financement partiellement comptabilisé en 2008 du film de Luc Besson (*Adèle Blanc-Sec*) dont la sortie est prévue courant 2010.

Le chiffre d'affaires de TF1 Films Production a principalement été impacté par un effet de base défavorable lié aux succès des sorties en salles 2008 dont *Bienvenue chez les Ch'tis*. L'année 2009 a connu un nombre de sortie en salles inférieur à 2008 ce qui a également entraîné une baisse des revenus liés aux cessions de droits télévisuels.

Source : CNC.

### TF1 Production

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les sociétés Alma, Glem, Quai Sud, TAP, TPP et Yagan sont regroupées sous la même entité juridique TF1 Production. Cette fusion permet notamment le rapprochement des équipes et le développement de synergies tout en mutualisant les fonctions administratives.

Sur l'année 2009, TF1 Production a livré 554 heures de programmes au groupe TF1, soit une progression de 123 heures par rapport à 2008.

Le retrait du chiffre d'affaires de TF1 Production s'explique principalement par le recul de l'activité du département Fictions mais également par la non-reconduction en 2009 du spectacle de la Star Academy et de la tournée Blue Man Group. De plus, les revenus ont été impactés par la baisse de formats courts dépendants du marché publicitaire. Les efforts de maîtrise des coûts de production et l'industrialisation des processus ont permis de soutenir fortement le résultat opérationnel de l'activité.

### e-TF1

Au cours de l'année 2009, de nombreux développements ont eu lieu au sein de la filiale Nouveaux Médias du groupe TF1. Ces innovations ont permis au Groupe de rester le premier groupe média TV français du Web et le huitième groupe Internet à fin décembre 2009 (après Google, Microsoft, France Telecom, Facebook, PPR, Pages Jaunes et Vivendi) avec en moyenne 17 millions de visiteurs uniques par mois et d'enregistrer 1,5 milliard de vidéos vues sur l'ensemble de l'année, dont la moitié concernant le contenu de TF1.

Cette performance a été possible grâce, entre autres, à la refonte du site tf1.fr qui a permis d'attirer de nouveaux internautes depuis sa mise en ligne au mois d'avril 2009.

Le nouveau site d'Information du Groupe, TF1News.fr, a également vu le jour le 4 novembre 2009. Le site permet une meilleure lisibilité de l'information dans un nouvel univers où les rédactions de l'information de TF1 et de LCI mettent désormais leurs compétences en commun.

Les sites communautaires ont eux aussi rencontré un vif succès cette année. Overblog touche plus de 10 millions de visiteurs uniques en décembre 2009 en prenant ainsi la tête des sites communautaire français depuis le mois de juin. WAT confirme son succès sur le marché de la vidéo en ligne. Au total, 750 millions de vidéos ont été visionnées sur le site WAT, le plaçant ainsi en quatrième position des sites vidéo, après YouTube, DailyMotion et Google Vidéo. Dans l'univers féminin, Plurielles a fait preuve d'un grand dynamisme en réunissant 3 millions de visiteurs uniques par mois.

En novembre 2009, TF1 a refondu son offre originale constituée depuis 10 ans par les deux sites DVDrama.com et Excessif.com et a lancé un nouveau Excessif.com qui devient la porte d'entrée vers un espace complet d'information et de services sur les écrans, au cœur de l'univers du cinéma, des séries, du DVD et du jeu vidéo.

L'activité mobile a lancé en juillet TF1 Player, une application permettant de suivre la chaîne 24/24 depuis son iPhone. Le nouveau produit a déjà été téléchargé plus de 36 000 fois au 31 décembre 2009.

Enfin, en 2009, TF1 a lancé deux innovations majeures en matière de télévision interactive. Le 23 novembre, TF1 a lancé MyTF1, un portail permettant d'offrir à ses téléspectateurs des services et contenus enrichis autour des programmes de TF1, accessibles sur la télévision, sans quitter le flux de la chaîne. Il permet de revoir une large sélection de programmes gratuitement et d'accéder à l'offre de vidéos à la demande de TF1 Vision. De nombreux services complètent cette offre dans tous les domaines (information, sport, jeux...). Gratuit et interactif, MyTF1 est accessible à tous, *via* la Bbox (le décodeur télévision de Bouygues Telecom) et, à terme, sur les services télévision des autres opérateurs télévision.

En décembre, TF1 et Samsung Electronics France, le numéro un de l'électronique grand public en France, ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique de trois ans en vue d'offrir aux téléspectateurs une expérience inédite de divertissement. Grâce à la technologie Samsung et au savoir-faire éditorial de TF1, les télévisions connectées à Internet du fabricant intégreront dès mars 2010 des services interactifs inédits en rapport avec les marques et contenus phares de TF1 (applications dédiées à l'information, à la météo, au sport et à l'actualité des programmes...).

Le chiffre d'affaires d'e-TF1 progresse ainsi de 20,5 % à 72,8 millions d'euros en 2009. La progression du chiffre d'affaires s'explique principalement par une interactivité soutenue malgré un marché publicitaire sur Internet fortement déprimé. Le résultat opérationnel ressort à - 3,4 millions d'euros par rapport à - 4,1 millions d'euros en 2008. L'augmentation des charges opérationnelles s'explique principalement par des charges variables sur l'interactivité et par celles liées aux investissements nécessaires pour les lancements effectués en 2009.

## DIVERS

### La radio : les Indépendants

En 2009, TF1 Publicité a fait une entrée réussie sur le marché de la radio en commercialisant l'espace publicitaire des 122 stations locales des Indépendants. Cette offre leader (18,1 % de part d'audience commerciale sur les Individus 25-49 ans<sup>(1)</sup>) est complétée par le couplage Sud Radio et Wit FM alliant ainsi puissance et proximité, véritables accélérateurs de l'efficacité publicitaire.

Alors que les investissements publicitaires bruts du média radio progressent de 9,1 % en 2009, l'offre radio en régie chez TF1 Publicité enregistre une croissance de plus de 39 %. Avec une part de marché de 9,1 %, TF1 Publicité devient un acteur important du marché publicitaire radio.

Le chiffre d'affaires net s'élève à 9,9 millions d'euros.

### Régie hors Groupe

TF1 Publicité commercialise l'espace publicitaire d'une douzaine de chaînes thématiques, complémentaires et identitaires dont notamment des chaînes Disney et Cartoon.

La contribution au chiffre d'affaires consolidé de TF1, composé des commissions de régie, est stable en 2009.

## DROITS AUDIOVISUELS

Le chiffre d'affaires du pôle Droits Audiovisuels est en baisse de 13,2 % sur l'ensemble de l'année à 151,0 millions d'euros, ce qui représente une perte de revenus de 23,0 millions d'euros. Le pôle affiche une perte opérationnelle de 22,5 millions d'euros, soit une dégradation de 11,7 millions d'euros.

La stratégie menée par TF1 en matière de droits audiovisuels en 2009 a consisté à renforcer la position du Groupe sur les marchés du cinéma et de la vidéo, au travers de partenariats avec UGC Images et Sony Pictures Home Entertainment. Ces partenariats ont également pour objectif d'améliorer à terme la rentabilité de ces activités.

## CATALOGUE

Au cours de l'année 2009, l'activité Catalogue a été réorganisée suite au partenariat avec UGC Images signé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et autorisé par les autorités compétentes le 28 septembre 2009. TF1 International et UGC Images ont, en effet, signé un accord de co-investissement dans la production et de coopération en matière de distribution de films en salles et de commercialisation de droits à l'international. La redistribution des activités est la suivante.

- La société TF1 International a changé de dénomination sociale pour être rebaptisée TF1 Droits Audiovisuels. Filiale de TF1 à 100 %, cette société continuera d'exercer son activité d'acquisition de parts de coproduction de films, notamment en co-investissement avec UGC.
- L'activité de distribution en salles pour la France est assurée par une société nouvellement constituée par UGC Images (66 %) et TF1 Droits Audiovisuels (34 %), dénommée UGC Distribution.
- La dénomination TF1 International a été réattribuée à une seconde société commune créée par les deux partenaires (TF1 Droits Audiovisuels à 66 %, UGC Images à 34 %). Son activité porte sur la vente internationale de droits audiovisuels et la vente en France de droits de vidéo à la demande.

En 2009, la vente de droits à l'international remporte des succès avec notamment *Dans la Brume Électrique* et *Micmacs à Tire-larigot*.

Le chiffre d'affaires de l'activité Catalogue en 2009 est de 57,6 millions d'euros, soit une croissance de 5,3 % par rapport à l'année 2008. L'activité Catalogue affiche une perte de 9,4 millions d'euros en 2009, soit une amélioration relative de 3,5 millions d'euros par rapport à 2008.

La fréquentation cinématographique en France est estimée à 200,8 millions d'entrées pour 2009, soit 5,7 % de plus qu'en 2008. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années (184 millions d'entrées par an en moyenne) et constitue un record qui n'avait pas été atteint depuis 1982 (202 millions d'entrées).

La part de marché des films français est estimée à 37 %, contre 45 % en 2008, le succès historique du film *Bienvenue chez les Ch'tis* expliquant en grande partie la performance des films français l'année dernière. La part de marché des films américains est remontée à près de 50 % en 2009, contre 43 % en 2008.

Le chiffre d'affaires progresse sur l'activité Films Frais malgré une différence de saisonnalité défavorable sur les sorties en salles (12 films

(1) Source : Médiamétrie 126 000 Radio - Cumul janvier-décembre 2009 (hors été) - Lundi / Vendredi - 05h / 24h - Cible 25-49 ans - PDAC calculée sur la base de la somme des QHM de TF1 Publicité Radios, Lagardère Publicité, NRJ Global, IP Radio, Skyrégie, RMC et Radio Classique.

en 2009 versus 25 en 2008) et grâce aux deux sorties (*Neuilly sa Mère!* et *Une Semaine sur 2* qui enregistrent respectivement 2,5 millions entrées et 500 000 entrées). Il convient de noter les moindres résultats des films exploités en 2009 (*Walkyrie*, *Bellamy*, *Le Premier Cercle*) et la prise en compte des pertes à terminaison constatées au cours de l'année 2009 qui viennent impacter négativement le résultat opérationnel de l'activité Catalogue.

Source : CNC

### TF1 VIDÉO

TF1 Vidéo évolue dans un marché du DVD et du Disque Blu-ray stable qui affiche des évolutions contrastées.

- en volume, le marché progresse de 9,7 %,
- en valeur, le marché est en légère croissance de 0,5 % sur un an. Le marché est soutenu par le succès du nouveau support disque Blu-Ray qui connaît une hausse de 109,5 % en valeur. Le marché du DVD, quant à lui, recule de 3,7 %, la pression commerciale exercée sur les marges de ce marché se renforçant en 2009.

Le poids du disque Blu-ray représente 4 % en volume et 8 % en valeur.

La chronologie des médias permet de soutenir ce nouveau marché : elle permet une sortie en DVD ou disque Blu-ray quatre mois seulement après la sortie en salles.

#### CONSOMMATION DE SUPPORTS VIDÉO EN 2009

|              | Unités<br>(millions) | Évolution      | Chiffres<br>d'affaires<br>(M€) | Évolution      |
|--------------|----------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| DVD          | 135,35               | + 7,4 %        | 1 282,01                       | - 3,7 %        |
| Blu-ray      | 5,30                 | + 145,5 %      | 107,79                         | + 109,5 %      |
| <b>TOTAL</b> | <b>140,65</b>        | <b>+ 9,7 %</b> | <b>1 389,80</b>                | <b>+ 0,5 %</b> |

Le marché de la vidéo à la demande (VOD – *Video on Demand*) est en croissance de 53 millions d'euros en 2008 à 90 millions d'euros en 2009.

Dans ce contexte, TF1 Vidéo constate sur son activité globale :

- en volume, une dégradation sur un an, l'absence de sorties de DVD et de disques Blu-ray avec des titres forts n'ayant pas permis d'augmenter significativement les quantités vendues,
- en valeur, une baisse de ses revenus, du fait premièrement de l'opération « 20 ans » de TF1 Vidéo ayant entraîné des remises sur les prix des DVD et deuxièmement d'une tendance de marché défavorable. Ce double effet sur les prix impacte négativement le chiffre d'affaires de l'activité.

TF1 est éditeur de titres Blu-ray sur le marché avec 77 titres édités à fin 2009.

Au cours de l'année 2009, TF1 Vidéo s'est lancé dans un partenariat majeur avec Sony Pictures Home Entertainment. Les sociétés ont annoncé la création d'un Groupement d'Intérêt Économique pour la distribution de produits vidéo sur le marché français. Le GIE a pour objet, par la mise en commun de moyens, d'assurer la vente commerciale des DVD et de disques Blu-ray du catalogue TF1 Vidéo, d'une part, et du catalogue SPHE, d'autre part. L'activité du GIE a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Par ailleurs, l'activité TF1 Vision progresse, portée par les nouveaux partenariats de distribution de fournisseurs d'accès à Internet.

Avec une vision stratégique similaire, le 30 juillet 2009, Orange et TF1 Vidéo ont annoncé la signature d'un accord portant sur l'exploitation de contenus de TF1 Vision, le service de vidéo à la demande du groupe TF1, sur la plateforme VOD (*Video on Demand*) d'Orange. Elle permet à TF1 Vidéo une plus large diffusion de ses contenus. En fin d'année 2009, le service est disponible désormais chez les principaux fournisseurs d'accès à Internet avec une offre de plus de 6500 programmes.

Par ailleurs, TF1 Vidéo a continué son développement sur de nouveaux canaux avec le lancement notamment sur iTunes Store d'une application pour iPhone qui permet de retrouver les bandes annonces et extraits des dernières nouveautés mises en ligne sur le site TF1 Vision.

Le chiffre d'affaires de l'activité TF1 Vidéo est en diminution de 21,7 % à 93,4 millions d'euros pour une perte opérationnelle de 13,1 millions d'euros en 2009 versus un gain de 2,1 millions d'euros en 2008. La baisse du résultat opérationnel liée à l'activité est de - 9,1 millions d'euros, le solde étant dû à une reprise de provision exceptionnelle, comptabilisée au premier semestre 2008.

Source : Le Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique (SEVN), GFK, CNC

### ANTENNES INTERNATIONALES

#### EUROSPORT INTERNATIONAL

Eurosport a célébré en 2009 ses 20 ans d'existence. À fin 2009, la chaîne Eurosport est reçue par 118,1 millions de foyers, dont 7,1 millions en France.

Présente dans 59 pays et diffusée sur l'ensemble des plateformes de distribution payantes en Europe (câble, satellite, numérique terrestre et ADSL), elle se décline en 20 versions linguistiques. Le groupe Eurosport compte 77,1 millions d'abonnés payants au 31 décembre 2009, soit 3,4 millions d'abonnés supplémentaires (+ 4,6 %) en un an, dont près des deux tiers acquis en Europe Centrale et de l'Est. Eurosport est reconnue en Europe comme la plateforme multimédia de sport de référence.

Eurosport 2, diffusée dans 46 pays et en 14 langues, poursuit son développement d'offre complémentaire d'Eurosport en étant reçue par près de 40,1 millions de foyers, soit une hausse de 16,7 % par rapport à 2008.

La chaîne d'information sportive Eurosportnews, installée durablement hors Europe (en Afrique du sud, en Malaisie, en Australie, en Nouvelle-Zélande) est, quant à elle, distribuée en Europe auprès de 6,2 millions de foyers en quasi-totalité payants.

Eurosport Asie / Pacifique, lancée fin 2006, vient de franchir un nouveau palier dans son expansion en signant de nouveaux partenariats de diffusion avec deux plateformes australiennes. Elle est maintenant reçue par 4,3 millions d'abonnés dans 13 pays.

La rapidité du déploiement technique et du lancement commercial de l'offre HD, par la chaîne Eurosport HD, illustre le savoir-faire, la capacité d'innovation et la réactivité exceptionnelle du groupe Eurosport. Eurosport HD, lancée en mai 2008 connaît un succès important et totalise au 31 décembre 2009 plus de 5,2 millions d'abonnés avec de belles retombées commerciales. Pour faire écho à un tel succès, une chaîne Eurosport 2 HD a été lancée en août 2009, principalement à

destination de l'Europe de l'Est. La création de l'offre HD renforce considérablement le positionnement du groupe Eurosport et constitue un argument commercial de poids auprès des plateformes satellitaires et des câblo-opérateurs lors des négociations.

Eurosport poursuit avec Yahoo! l'exploitation du site Internet commun lancé mi-2007 sur les marchés anglais, allemand, espagnol et italien. Cette collaboration s'intègre dans la stratégie de conquête d'Eurosport qui consolide sa position de site de sport numéro 1 en Europe, en s'appuyant sur la qualité de l'éditorial d'Eurosport, la puissance commerciale et le savoir-faire technique de Yahoo!.

De plus, depuis les lancements d'Eurosport.pl en début d'année et Arabia.eurosport.com en décembre 2009, Eurosport compte 10 déclinaisons locales de son site Internet. Ces sites confirment leurs bonnes performances avec une moyenne journalière de 1,6 million de visiteurs cookies à fin décembre 2009, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2008.

Par ailleurs, depuis mars 2007, capitalisant sur des audiences Internet soutenues, la chaîne Eurosport diffuse directement auprès des internautes, ses chaînes au travers du Player. Ce mode de diffusion réservé à l'origine à certains pays, est maintenant étendu à toute l'Europe (hors Italie et Russie).

À fin décembre 2009, la distribution par Internet fidélise 38 000 clients en moyenne mensuelle, soit plus du double qu'en 2008.

Enfin, depuis juillet 2009 les sites Internet d'Eurosport sont consultables sur iPhone *via* une application disponible en 9 langues. Au 31 décembre 2009, cette application a été téléchargée par plus de 1,6 million d'utilisateurs.

L'audience moyenne de la chaîne Eurosport s'établit à 564 000 téléspectateurs au quart d'heure moyen à fin décembre 2009 contre 574 000 à fin décembre 2008 (- 2 %), 2008 ayant été une année particulièrement riche en événements sportifs. L'absence d'événements majeurs comme les Jeux Olympiques ou la Coupe d'Afrique des Nations a cependant été quasiment compensée par les bonnes performances des marques historiques d'Eurosport comme Roland Garros (+ 22 % d'audience), le Tour de France ou les Championnats du Monde d'athlétisme à Berlin (+ 29 % par rapport à la précédente édition).

Le chiffre d'affaires réalisé à fin décembre 2009 s'élève à 319,2 millions d'euros, en légère hausse par rapport à la période précédente.

Pour Eurosport International, le montant des recettes d'abonnements progresse de 9,0 % sur l'année 2009. Cette progression s'appuie essentiellement sur les chaînes Eurosport Haute Définition et Eurosport 2 confirmant ainsi l'efficacité de la stratégie de localisation et l'appétence du marché pour les nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires publicitaire enregistre une baisse de 16,2 % par rapport à 2008 du fait de la baisse importante des budgets de communication des annonceurs face à la crise économique internationale et du faible nombre d'événements sportifs majeurs par

rapport à 2008 rendant les chaînes de sport moins attractives qu'en 2008.

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2009 est de 39,3 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros à fin 2008, soit une forte progression de 47,7 %. Cette performance s'explique principalement par un effet de base lié à l'absence des Jeux Olympiques en 2009 mais aussi par une gestion serrée des coûts de structure et une optimisation de la grille et des versions linguistiques.

## SPS

En 2009, Eurosport, *via* la société SPS détenue à parts égales avec Serendipity, diversifie ses activités en investissant le marché des jeux et paris sportifs en ligne. Le calendrier progressif de déploiement de l'activité en Europe a été établi en fonction de l'attractivité des marchés nationaux visés et de l'évolution de leur législation respective. Ainsi, après avis favorable de la Commission Européenne, SPS a lancé le 1<sup>er</sup> juin 2009 sa première plateforme d'exploitation commerciale au Royaume-Uni (« *Full e-gaming license* » sur le territoire britannique attribuée par l'Alderney Gambling Control Commission le 28 janvier 2009). Les prochaines étapes de son développement seront marquées par les demandes d'attribution des licences de jeux en ligne pour les marchés français et italien.

Au 31 décembre 2009, après sept mois d'exploitation, le chiffre d'affaires composé du Produit Brut des Jeux (PBJ – paris placés sous déduction des gains distribués) diminué du coût de la licence de jeux et du coût des bonus est pour le moment non significatif. La quote-part pour le groupe TF1 des charges de SPS s'élève à 3,0 millions d'euros pour l'année 2009 et correspond à la masse salariale de l'entreprise et aux coûts de développement de la plateforme technique, constatés à travers les amortissements qui s'y rapportent.

TF1, qui détenait déjà, *via* sa filiale Eurosport, 50 % du capital de la société SPS, a porté, le 8 mars 2010, sa participation à 100 %, en rachetant les 50 % détenus par le fonds d'investissement Serendipity.

En France, le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2009. Il a été examiné par le Sénat au début 2010 et devrait être adopté dans le courant de l'année 2010. Ce projet de loi prévoit notamment que la publicité en faveur d'un opérateur de jeux d'argent et de hasard est interdite durant les périodes au cours desquelles sont programmées des émissions à destination des mineurs sur les services de radio et de télévision.

## FRANCE 24

Le 12 février 2009, TF1 SA a finalisé avec la société Audiovisuel Extérieur de la France (AEF) la cession des actions France 24 qu'elle détenait, qui représentent 50 % du capital et des droits de vote. Cette cession a généré une plus-value nette d'environ 2 millions d'euros.

## ACTIVITÉS DIVERSES

### PILIPILI - TOP TICKET.S

En novembre 2009, TF1, Artémis (groupe Pinault) et Recruit (leader japonais de la presse d'annonces) ont cédé la totalité de leur participation dans Top Ticket.s, éditrice du journal d'annonces Pilipili, à la société Vente Ciblée.

Sur l'année, Top Ticket.s a généré pour le groupe TF1 un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros et une perte opérationnelle de 5,3 millions d'euros.

## SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

### METRO FRANCE

La société Publications Métro France, dans laquelle TF1 détient une participation de 34 %, a distribué en moyenne 660 000 exemplaires par jour dans dix villes françaises sur l'année 2009. La quote-part des résultats de Publications Métro France dans les comptes 2009 de TF1 est nulle.

### GROUPE AB

Le Groupe AB édite et diffuse 18 chaînes de télévision – RTL9 (65 %), AB1, NT1, TMC (40 %) avec TF1 en France, AB3 et AB4 en Belgique. Le Groupe dispose également de l'un des plus importants catalogues de droits audiovisuels francophones de plus de 1 500 titres représentant 44 000 heures de programmes dont, par exemple, les épisodes des

séries *Navarro* et *Femme d'Honneur* qu'il distribue en France et à l'étranger.

Au cours de l'année 2009, les excellents résultats de Groupe AB permettent de porter la quote-part du résultat dans les comptes consolidés 2009 de TF1 à 15,0 millions d'euros.

Le 28 mai 2009, TF1 et Monsieur Claude Berda, actionnaire majoritaire de Groupe AB, sont entrés dans une négociation exclusive visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et des 40 % de TMC détenus par Groupe AB, ce qui porterait à 80 % la participation de TF1 dans cette chaîne, pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire. Le management de Groupe AB s'est vu consentir une option d'achat lui permettant d'acquiescer dans un délai de deux ans la participation minoritaire de TF1 pour un montant de 155 millions d'euros.

D'autre part, les autres activités de Groupe AB seraient détenues par une société nouvelle. TF1 y conserverait une participation identique à celle qu'elle détient aujourd'hui dans Groupe AB, soit 33,5 %. Enfin, le groupe TF1 accroît sa participation de 33,5 % à 49 % dans la société holding détenue par Monsieur Claude Berda, WB Télévision, qui contrôle les chaînes francophones belges AB3, AB4 et Videoclick.

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision autorisant la prise de contrôle de TMC et NT1 par le groupe TF1, sous réserve « d'engagements comportementaux ».

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donné son agrément à l'opération, le 23 mars 2010. L'investissement d'un montant de 192 millions d'euros sera financé par la trésorerie disponible du Groupe.

## 3.2.2 Dépenses de Recherche et Développement

Les activités de Recherche et Développement (R&D) chez TF1 découlent principalement des activités de développement expérimental. Ces dépenses sont généralement engagées en vue de la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service ou de la diffusion d'un nouveau programme.

TF1 développe également, en parallèle, des logiciels et systèmes afin de gagner en efficacité.

En 2009, le montant des dépenses de Recherche et Développement pour le groupe TF1 est de 20,8 millions d'euros.

Pour le groupe TF1, ces nouveaux produits, services ou programmes s'identifient de la manière suivante.

### LES DÉPENSES DE R&D LIÉES AUX PROGRAMMES

L'activité du groupe TF1 comprend une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fiction et de production de films dont les résultats peuvent être incertains. Cette activité d'innovation et de création de nouveaux concepts de programmes intègre les étapes suivantes :

- achat d'un format, d'un concept de programme, de convention littéraire,
- réalisation d'une étude sociologique de ces nouveaux programmes auprès des téléspectateurs,

- prestation de conseil,
- repérage des lieux, casting, conception d'un décor, et production d'un épisode.

Les dépenses de R&D liées aux programmes intègrent donc :

- les différents coûts de ces nouveaux formats de fictions, variétés, divertissements qui n'ont jamais été diffusés sous cette forme à l'Antenne, qu'ils soient diffusables ou non diffusables, et tels qu'ils impactent les charges de l'exercice (mise au rebut ou diffusion),
- le coût des conventions littéraires relatives à de nouveaux concepts (jamais diffusés à l'Antenne), mises au rebut au cours de l'exercice.

### LES DÉPENSES DE R&D RELATIVES AUX PROJETS D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Le groupe TF1 a mis en place une équipe dédiée à l'étude et au développement des innovations technologiques. Les missions de cette Direction sont :

- d'assurer une veille permanente des technologies grand public et des usages,
- d'apporter des idées de nouveaux produits exploitant les technologies émergentes,
- de réaliser des prototypes, et des tests d'exploitation,

- d'effectuer des études économiques, marketing, et relatives aux modes de consommation.

En 2009, cette Direction a principalement travaillé sur :

- les services interactifs à destination des « *set-top-boxes triple-play* » ou boîtiers Internet / Télévision / Téléphone, avec notamment le lancement de MyTF1 sur BBox, le boîtier de Bouygues Telecom,
- les téléviseurs connectés,
- les nouveaux formats publicitaires Web vidéo,
- la diffusion de vidéo sur Internet (*streaming* ou flux vidéo en lecture continu, *players Web* ou lecteur multimédia, réseau Internet ou *Content Delivery Networks*),
- la protection des contenus et la lutte contre la contrefaçon,
- la numérisation des salles de cinéma.

Le groupe TF1 a créé, en 2009, un partenariat de trois ans avec Samsung Electronics France dont le but est le lancement des télévisions connectées à Internet par l'exploitation de la technologie Samsung et du savoir-faire éditorial de TF1. Les nouveaux téléviseurs intégreront des services interactifs inédits en rapport avec les marques et contenus phares de TF1.

### 3.2.3 Perspectives

Dans un marché toujours caractérisé par une faible visibilité, TF1 s'attend pour 2010 à une conjoncture économique encore incertaine. Dans ce contexte, le Groupe s'est fixé un objectif de croissance de chiffre d'affaires de + 2 %.

En 2010, le groupe TF1 poursuivra l'adaptation de son modèle et le développement de nouvelles activités :

- en se renforçant sur son cœur de métier, la télévision, grâce :
  - à la maîtrise des coûts de programmes, tout en maintenant des niveaux d'audiences et de parts d'audiences inégalés,
  - à l'intégration de TMC et NT1,
  - au développement de nouveaux formats créés et produits en interne,
  - à la poursuite de l'internalisation des productions de contenus grâce au projet Studiomax,
  - au déploiement du PNS2 afin de proposer une Information réactive, approfondie, de qualité et avec des coûts en baisse ;
- en prolongeant la stratégie multicanal, c'est-à-dire en capitalisant sur les synergies avec les nouveaux médias et en poursuivant l'utilisation transverse, complémentaire et réciproque des programmes sur tous les médias, avec une attention particulière portée à la relation avec ses téléspectateurs :
  - la Coupe du Monde conçue comme un véritable événement 360 mobilisera les équipes en 2010,
  - la constitution et la commercialisation d'une base de clients qualifiés seront également au centre des développements futurs ;

### LES DÉPENSES DE R&D RELATIVES AUX DÉVELOPPEMENTS DE LOGICIELS EN INTERNE

En 2009, la Direction Technique et des Systèmes d'Information (DTSI) a continué de travailler sur la mise en place du logiciel Process News & Sports 2 (PNS2) visant à la modernisation du système de fabrication des journaux télévisés et magazines sportifs. Ce nouveau dispositif remplacera le PNS1 qui existait depuis 1999. La mise en production de ce nouveau système est prévue courant 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Par ailleurs, les équipes ont développé un nouvel outil Jade permettant une meilleure planification du personnel et des moyens techniques de production.

TF1 a également développé une solution (Ts Pro) visant à l'automatisation de la distribution des programmes selon différents modes (*catch-up*, VOD) et différents réseaux (ADSL, mobiles) et mis en place une plateforme de diffusion IP des chaînes du Groupe en haute qualité.

Enfin, l'Équipe Étude et Développement du pôle Diffusion au sein de la DTSI a travaillé sur la poursuite de l'extension des réseaux TNT HD et SD, la TMP (Télévision Mobile Personnelle) et le *switch-off* (fin de la diffusion en analogique prévue fin 2011).

- en poursuivant sa politique de partenariats, notamment avec la Française des Jeux ou UGC et Sony dans le domaine des droits audiovisuels ou encore Samsung dans le domaine de la télévision connectée ;
- en continuant son action d'Entreprise citoyenne et responsable avec :
  - l'extension du Bilan Carbone à l'ensemble des activités du Groupe,
  - le renforcement des engagements pris en matière de diversité,
  - la mobilisation en vue de l'obtention du label Diversité dans lequel le Groupe s'est engagé ;
- en maintenant l'effort de gestion entamé par le groupe TF1 depuis maintenant deux ans, qui consiste à adapter le modèle économique aux nouvelles conditions de marché et à apporter, dans un contexte général encore incertain, une vigilance accrue aux recherches de synergies. Il convient de trouver un bon équilibre entre dépenses d'acquisition de droits, facteurs clé d'audience et perception des chaînes, et recettes associées (publicité et abonnement) afin de préserver la rentabilité du groupe.

L'objectif fixé consiste à retrouver à terme une rentabilité qui soit dans la moyenne de l'ensemble des chaînes privées européennes et à stabiliser le coût de grille de la chaîne TF1.

Des chantiers porteurs d'avenir attendent donc le Groupe en 2010. Rénové, dynamique et soudé, avec une direction et des collaborateurs mobilisés, des partenaires de premier rang, un actionnaire de référence en soutien, le groupe TF1 est prêt pour amorcer la relance dans tous les domaines.

## 3.2.4 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

### AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DÉTENUÉ DANS SPS

En 2008, Eurosport a pris une participation dans la société SPS détenue à part égale avec Serendipity. Cette société investit dans le marché des jeux et paris en ligne.

TF1, qui détenait déjà, via sa filiale Eurosport, 50 % du capital de la société SPS, a porté, le 8 mars 2010, sa participation à 100 %, en rachetant les 50 % détenus par le fonds d'investissement Serendipity.

### ACCORD DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE REÇU SUR L'ACQUISITION DU GROUPE AB

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la Concurrence a donné son accord pour la réalisation de l'acquisition de Groupe AB par le groupe TF1.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donné son agrément à l'opération, le 23 mars 2010.

Les engagements pris par le groupe TF1 devant les deux autorités ne remettent pas en cause l'intérêt économique et industriel de cette opération qui donne à TF1 une position de premier plan sur la TNT gratuite.

L'accord définitif entre TF1 et Groupe AB devrait être signé dans les semaines qui suivent.

## 3.2.5 Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère

(S'agissant des fonctions exercées par les dirigeants dans les principales filiales, se reporter aux pages 6 et 21 du document).

Le groupe TF1 est composé d'environ 50 filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement (voir organigramme du Groupe en page 7). Ces dernières sont essentiellement situées en France.

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son Groupe. Elle assure un rôle d'animateur des différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies et d'harmonisation des procédures.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales. Le service trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception des filiales TMC, TCM et Metro France qui assurent elles-mêmes la gestion de leur trésorerie et de leur financement.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et ses filiales concernent :

- la mise à disposition permanente, aux filiales, des structures fonctionnelles de TF1 (Secrétariat général, vie sociale, veille juridique, communication interne, études et statistiques, contrôle de gestion...). Cette mise à disposition est facturée à chaque filiale en application de deux clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs et des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du Groupe. Au titre de l'exercice 2009, la facturation totale s'élève à 11,7 millions d'euros. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché,

- en vertu d'une convention en date du 12 octobre 2005, LCI peut à l'occasion d'événements majeurs décrocher son Antenne sur celle de TF1 pour lui permettre une couverture immédiate de l'information. En 2009, LCI a perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'un montant de 5,0 millions d'euros,
- les autres conventions (contrats de location-gérance notamment) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et Bouygues concernent :

- la mise à disposition permanente, à TF1, des structures fonctionnelles de Bouygues (animation des filières ressources humaines, finance, informatique, communication, développement social Groupe...). Cette mise à disposition est facturée en application de clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs, des capitaux permanents et du chiffre d'affaires consolidé de TF1 par rapport à ceux du groupe Bouygues. Au titre de l'exercice 2009, la facturation s'élève à 3,4 millions d'euros. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché,
- les autres conventions avec Bouygues (la campagne de communication institutionnelle, l'utilisation des avions et le complément de retraite consenti aux dirigeants) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### 3.2.6 La société mère TF1

En 2009, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 376,6 millions d'euros, réparti entre les opérations de la régie publicitaire pour 1 357,7 millions d'euros et les recettes diverses pour 18,9 millions d'euros. Le résultat d'exploitation atteint 40,7 millions d'euros, en baisse de 73,0 %.

Le résultat financier s'élève à 149,7 millions d'euros.

Le bénéfice net de l'exercice est de 198,4 millions d'euros, en hausse de 42,8 %.

Les dépenses visées par l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts (CGI), non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés s'élèvent pour l'exercice 2009 à 245 051 euros. Il n'y a pas eu de dépenses visées par les articles 39-4 et 39-5 du CGI.

#### AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE TF1

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 342 439 459,84 euros, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 198 396 033,56 euros et du report à nouveau de 144 043 426,28 euros, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- distribution en numéraire d'un dividende de 91 766 511,56 euros (soit un dividende de 0,43 euro par action de 0,20 euro de valeur nominale),
- affectation du solde au report à nouveau 250 672 948,28 euros.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est le 28 avril 2010. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 30 avril 2010. La date de mise en paiement du dividende est le 3 mai 2010.

Conformément à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Nous vous informons de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %. Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement, cette option étant irrévocable et ne pouvant être exercée a posteriori.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

| Exercice clos le | Dividende net versé par action | Abattement* |
|------------------|--------------------------------|-------------|
| 31/12/2006       | 0,85 €                         | oui         |
| 31/12/2007       | 0,85 €                         | oui         |
| 31/12/2008       | 0,47 €                         | oui         |

\* Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

#### DÉCOMPOSITION DES DETTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Total des dettes au 31/12/2009 :</b>          | <b>368,9 M€</b> |
| Total des dettes retenues*:                      | 294,8 M€        |
| Dont dettes non échues :                         | 284,1 M€        |
| Dont dettes échues :                             | 10,7 M€         |
| <i>Dont dettes échues de moins de 30 jours :</i> | <i>2,9 M€</i>   |
| <i>Dont dettes échues entre 30 et 90 jours :</i> | <i>3,1 M€</i>   |
| <i>Dont dettes échues de plus de 90 jours :</i>  | <i>4,7 M€</i>   |

\*À la date de publication de notre rapport de gestion, en l'absence de précision sur les informations à indiquer au rapport de gestion dans le cadre de l'application du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce, nous avons exclu les fournisseurs suivants de notre décomposition du solde des dettes à la clôture de l'exercice :

- fournisseurs intra-groupe,
- fournisseurs étrangers,
- fournisseurs effets à payer.

Le total des dettes fournisseurs de biens et services au 31 décembre 2009 d'un montant de 368,9 millions d'euros comprend les dettes retenues analysées ci-dessus pour 294,8 millions d'euros, les dettes relatives aux fournisseurs intra-groupe pour 32,9 millions d'euros, aux fournisseurs étrangers pour 7,8 millions d'euros et aux fournisseurs effets à payer pour 33,4 millions d'euros.



## 3.2.7 Principales acquisitions et cessions

Ce paragraphe est notamment traité pages 137, 138, 188.

### ENTRÉES ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET PRISES DE PARTICIPATION

#### OVERBLOG

Le 26 mars 2009, TF1 a augmenté sa participation de 35 à 40 % dans le capital de JFG Network, société éditrice du site overblog.com, lors d'une augmentation de capital, pour un montant de 0,01 million d'euros.

#### WB TÉLÉVISION

Au cours du troisième trimestre 2009, le groupe TF1 a renforcé sa participation dans WBTV, qui porte les activités en Belgique du Groupe AB, pour 1,5 million d'euros passant de 33,5 % à 49 %.

#### TF1 INTERNATIONAL ET UGC DISTRIBUTION

Le 28 septembre 2009, TF1 et UGC ont signé un accord afin de mutualiser les compétences des deux groupes dans le domaine de l'acquisition de droits cinématographiques, la distribution de films en salle et la vente de droits audiovisuels à l'étranger. Sur la base de cet accord, la redistribution des activités est la suivante :

- la société ex-TF1 International a changé de dénomination pour être renommée TF1 Droits Audiovisuels. Filiale de TF1 à 100 %, cette société continue d'exercer son activité d'acquisition de parts de coproduction de films,
- l'activité de distribution en salles pour la France est assurée par la société nouvellement constituée UGC Distribution détenue à 66 % par UGC Images et à 34 % par TF1 Droits Audiovisuels. Cette entité est consolidée en mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2009,
- la dénomination TF1 International est réattribuée à une seconde société créée et détenue par UGC Images à 34 % et TF1 Droits Audiovisuels à 66 %. Son activité portera sur la vente internationale de droits audiovisuels et de droits de vidéo à la demande en France. Cette entité est consolidée en intégration globale dans les comptes consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2009.

#### GIE SONY PICTURES HOME ENTERTAINMENT - TF1 VIDÉO

Le Groupement d'Intérêt Économique Sony - TF1, créé le 29 mai 2009 par TF1 Vidéo et Sony Pictures Home Entertainment (SPHE), est consolidé depuis le 30 septembre 2009 en intégration proportionnelle.

#### SPS

La société SPS, créée et détenue à parité par Eurosport et Serendipity, est consolidée en intégration proportionnelle dans les comptes du groupe TF1 depuis le 30 septembre 2009. La société a pour objet le développement à l'échelle européenne des activités de paris sportifs et de jeux d'argent en ligne.

TF1 a porté, le 8 mars 2010, sa participation à 100 %, en rachetant les 50 % détenus par le fonds d'investissement Serendipity.

#### GROUPE AB

Le 11 juin 2009, le groupe TF1 et le Groupe AB ont signé un accord visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et 40 % de TMC détenus par Groupe AB. Cette transaction serait réalisée pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

TF1 conserverait une participation dans les autres activités de Groupe AB identique à celle qu'elle détient aujourd'hui, soit 33,5 %.

L'équipe dirigeante actuelle de Groupe AB se verrait consentir une option lui permettant d'acquérir cette participation minoritaire de TF1 dans un délai de 2 ans pour un montant de 155 millions d'euros.

Cette opération a reçu le 26 janvier 2010 l'accord de l'Autorité de la Concurrence sous réserve du respect par le Groupe d'engagements comportementaux (cf. 2.2.3 Facteurs de risques). Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donné son agrément à l'opération, le 23 mars 2010.

### CESSIONS DE PARTICIPATIONS

#### DOGAN TÉLÉSHOPPING

En novembre 2009, la participation de 50 % détenue dans la filiale Dogan Téléshopping a été cédée. Cette opération a généré une plus-value consolidée de 1,1 million d'euros comptabilisée en résultat opérationnel.

#### TOP TICKET.S

Le 18 novembre 2009, le groupe TF1 a cédé sa participation dans la société Top Ticket.s, éditeur du journal d'annonces Pilipli. Dans les comptes au 31 décembre 2009, cette cession a généré une moins-value consolidée de 2,6 millions d'euros comptabilisée en résultat opérationnel.

#### FRANCE 24

Le 12 février 2009, TF1 SA a cédé à la société AEF (Audiovisuel Extérieur de la France) les actions France 24 qu'elle détenait et qui représentaient 50 % du capital et des droits de vote. Cette cession génère une plus-value nette de 2 millions d'euros enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2009 en résultat opérationnel.

### SHOPPING À LA UNE

Le 12 février 2009, Téléshopping SAS a cédé la totalité des actions de sa filiale Shopping à la Une à la société Initiatives et Développements (I&D) en échange d'obligations remboursables en actions de sa propre filiale Global Technologies, pour un montant nominal de 2 millions d'euros.

### OPÉRATIONS DE RECLASSEMENT DE TITRES

En décembre 2009, TF1 a apporté à TF1 Digital les sociétés TV Breizh et Ushuaïa TV pour un montant de 38,2 millions d'euros.

Dans le cadre de la refonte du pôle Information du Groupe, TF1 a acquis LCI et Ouest Info, auprès de, respectivement, TF1 Digital et TV Breizh, pour un montant total de 2,7 millions d'euros.

### RESTRUCTURATIONS INTERNES

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- en 2009, absorptions de Téléma par TF1 International, CIC par TF1 Vidéo, Sacas et TF1 Satellite par TF1 Expansion,
- en 2008, absorptions de RCV par TF1 Vidéo, Dujardin International par Dujardin, Ciby DA par TF1 International, TF1 VOD par TF1 Vidéo, TF1 Hors Média par TF1 Publicité et enfin d'Alma, TF1 Publicité Production, Tout Audiovisuel Productions, Quai Sud et Yagan par TF1 Production.

## 3.2.8 Autres engagements de TF1 SA

---

Néant.

## 3.3 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Relatif à l'article 6 des statuts.

### 3.3.1 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

|  | Opération                                       | Montant des variations du capital |             | Nombre d'actions |             | Montant du capital social après réduction    |
|--|---|-----------------------------------|-------------|------------------|-------------|--|
|  |   | Nominal                           | Prime       | Annulées         | Cumulées    |  |
| 15/02/2005   | Annulation d'actions rachetées par la société   | 0,20 euro                         |             | 700 000          | 214 059 729 | 42 811 946 euros                             |
|  | Opération                                       | Prix d'émission par action        |             | Nombre d'actions |             | Montant du capital social après augmentation |
|  |   | Nominal                           | Prime       | Émises           | Cumulées    |  |
| Du 16/02/2005 au 27/05/2005 constaté au 27/05/2005 | Exercice d'options de souscription du plan n° 2 | 0,20 euro                         | 7,77 euros  | 30 000           | 214 722 129 | 42 944 426 euros                             |
|  | Exercice d'options de souscription du plan n° 3 | 0,20 euro                         | 9,82 euros  | 632 400          |             |  |
|  | Opération                                       | Montant des variations du capital |             | Nombre d'actions |             | Montant du capital social après réduction    |
|  |   | Nominal                           | Prime       | Annulées         | Cumulées    |  |
| 27/05/2005   | Annulation d'actions rachetées par la société   | 0,20 euro                         |             | 670 000          | 214 052 129 | 42 810 426 euros                             |
|  | Opération                                       | Prix d'émission par action        |             | Nombre d'actions |             | Montant du capital social après augmentation |
|  |   | Nominal                           | Prime       | Émises           | Cumulées    |  |
| Du 22/02/2006 au 19/05/2006 constaté au 22/05/2006 | Exercice d'options de souscription du plan n° 4 | 0,20 euro                         | 23,07 euros | 382 000          | 214 449 129 | 42 889 826 euros                             |
|  | Exercice d'options de souscription du plan n° 7 | 0,20 euro                         | 20,00 euros | 15 000           |             |  |
|  | Opération                                       | Montant des variations du capital |             | Nombre d'actions |             | Montant du capital social après réduction    |
|  |   | Nominal                           | Prime       | Annulées         | Cumulées    |  |
| 22/05/2006   | Annulation d'actions rachetées par la société   | 0,20 euro                         |             | 200 000          | 214 249 129 | 42 849 826 euros                             |

|   | Opération                                       | Prix d'émission par action        |                            | Nombre d'actions   |             | Montant du capital social après augmentation |
|---|---|-----------------------------------|----------------------------|--------------------|-------------|--|
|   |   | Nominal                           | Prime                      | Émises             | Cumulées    |  |
| <b>Du 05/07/2006 au 20/09/2006 constaté au 21/11/2006</b> | Exercice d'options de souscription du plan n° 4 | 0,20 euro                         | 23,07 euros                | 1 731 000          | 215 980 129 | 43 196 026 euros                             |
|   | Opération                                       | Montant des variations du capital |                            | Nombre d'actions   |             | Montant du capital social après réduction    |
|   |   | Nominal                           | Prime                      | Annulées           | Cumulées    |  |
| <b>21/11/2006</b>   | Annulation d'actions rachetées par la société   | 0,20 euro                         |                            | 1 928 000          | 214 052 129 | 42 810 426 euros                             |
|   | Opération                                       | Prix d'émission par action        |                            | Nombre d'actions   |             | Montant du capital social après augmentation |
|   |   | Nominal                           | Prime                      | Émises             | Cumulées    |  |
| <b>Du 22/11/2006 au 31/12/2006</b>                        | Exercice d'options de souscription du plan n° 7 | 0,20 euro                         | 20,00 euros                | 70 000             | 214 122 129 | 42 824 426 euros                             |
|   | Opération                                       | Montant des variations du capital |                            | Nombre d'actions   |             | Montant du capital social après réduction    |
|   |   | Nominal                           | Prime                      | Annulées           | Cumulées    |  |
| <b>20/02/2007</b>   | Annulation d'actions autodétenues               | 0,20 euro                         |                            | 251 537            | 213 870 592 | 42 774 118 euros                             |
|   | Opération                                       | Prix d'émission par action        |                            | Nombre d'actions   |             | Montant du capital social après augmentation |
|   |   | Nominal                           | Prime                      | Émises             | Cumulées    |  |
| <b>Du 24/01/07 au 16/07/2007</b>                          | Exercice d'options de souscription du plan n° 7 | 0,20 euro                         | 20,00 euros<br>21,06 euros | 339 900<br>100 000 | 214 310 492 | 42 862 098 euros                             |
|   | Opération                                       | Montant des variations du capital |                            | Nombre d'actions   |             | Montant du capital social après réduction    |
|   |   | Nominal                           | Prime                      | Annulées           | Cumulées    |  |
| <b>12/11/2007</b>   | Annulation d'actions autodétenues               | 0,20 euro                         |                            | 900 000            | 213 410 492 | 42 682 098 euros                             |

### 3.3.2 Émission obligataire

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002 (partie ordinaire 9<sup>e</sup> résolution) et à celle donnée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 septembre 2003, TF1 a procédé, le 12 novembre 2003, à l'émission sur le marché international d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500 millions d'euros représenté par 500 000 obligations d'un montant nominal de 1 000 euros chacune, aux conditions suivantes :

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Montant de l'émission           | 500 millions d'euros   |
| Date de règlement               | 12 novembre 2003   |
| Date de jouissance              | 12 novembre 2003   |
| Date d'échéance                 | 12 novembre 2010   |
| Prix d'émission                 | 99,381 % du montant nominal total  |
| Intérêts                        | 4,375 % l'an, payables annuellement à terme échu le 12 novembre de chaque année et pour la 1 <sup>re</sup> fois, le 12 novembre 2004   |
| Amortissement normal            | au pair, en totalité à l'échéance  |
| Amortissement anticipé          | sauf en cas de changement de régime fiscal applicable aux obligations, TF1 s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations. TF1 se réserve le droit de procéder à des rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées   |
| Nature et forme des obligations | au porteur, dématérialisées  |
| Rang de créance                 | Les obligations constituent des engagements directs, non conditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de TF1, qui viennent et viendront au même rang entre elles et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents et futurs, de TF1 |

### 3.3.3 Montant du capital / Catégorie de titres

Depuis le 12 novembre 2007, le capital de TF1 est de 42 682 098,40 euros, divisé en 213 410 492 actions.

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

### 3.3.4 Achat en Bourse

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2009 et celles des années précédentes ont autorisé le Conseil d'Administration à acheter les propres actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions. Ces autorisations permettent notamment au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la société pour les annuler.

En vertu des autorisations précitées, TF1 n'a pas acquis en 2009 d'actions TF1. À la suite de l'exercice d'un achat à terme dans le cadre de la couverture du plan 2006 d'attribution d'actions gratuites, et à la livraison des titres à leurs bénéficiaires, TF1 détient 14 625 actions propres.

### 3.3.5 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010

En application des articles 241-1 et 241-3 du Règlement Général de l'AMF, ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010.

#### PART MAXIMALE DU CAPITAL – NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES QUE LA SOCIÉTÉ SE PROPOSE D'ACQUÉRIR ET PRIX MAXIMUM D'ACHAT

TF1 aura la faculté d'acquérir 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat, soit à titre indicatif sur la base du capital existant au 17 février 2010 et déduction faite des 14 625 actions détenues à cette même date, 21 326 424 actions.

TF1 a fixé à 300 millions d'euros, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions.

Le programme ayant pour objet principal l'annulation d'actions, cet investissement maximum ne devrait pas être atteint. Cependant, TF1 se réserve la possibilité d'utiliser la totalité de cette autorisation.

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les actions rachetées pourront être utilisées aux fins suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions,

- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange d'actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne pourra dépasser 20 euros par action et le prix de vente ne pourra être inférieur à 5 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société.

Le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

#### DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010.

### 3.3.6 Capital potentiel

Si l'ensemble des options consenties était exercé, le capital de TF1 serait augmenté de 4 681 897 titres, et porté après cette dilution brute à 218 092 389 actions.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Les options en cours de validité sont présentées au chapitre 4, note 31.

### 3.3.7 Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

### 3.3.8 Actionariat et évolution du capital

#### ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ACTIONNAIRE

À la connaissance du Conseil d'Administration, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

|                                     | Situation au 31 décembre 2009 |                |                      | Situation au 31 décembre 2008 |                |                      | Situation au 31 décembre 2007 |                |                      |
|-------------------------------------|-------------------------------|----------------|----------------------|-------------------------------|----------------|----------------------|-------------------------------|----------------|----------------------|
|                                     | Nombre d'actions              | % du capital   | % des droits de vote | Nombre d'actions              | % du capital   | % des droits de vote | Nombre d'actions              | % du capital   | % des droits de vote |
| Bouygues                            | 91 806 565                    | 43,0 %         | 43,0 %               | 91 806 565                    | 43,0 %         | 43,0 %               | 91 806 565                    | 43,0 %         | 43,0 %               |
| Autodétention                       | 14 625                        | 0,01 %         | -                    | 14 625                        | 0,01 %         | -                    | 0                             | -              | -                    |
| Salariés TF1                        | 11 466 260                    | 5,4 %          | 5,4 %                | 9 174 435                     | 4,3 %          | 4,3 %                | 7 645 335                     | 3,6 %          | 4,3 %                |
| dont FCPE <sup>(1)</sup>            | 11 341 320                    | 5,3 %          | 5,3 %                | 9 045 380                     | 4,2 %          | 4,2 %                | 7 401 780                     | 3,5 %          | 4,2 %                |
| dont salariés inscrits au nominatif | 124 940                       | 0,1 %          | 0,1 %                | 129 055                       | 0,1 %          | 0,1 %                | 243 555                       | 0,1 %          | 0,1 %                |
| Flottant France <sup>(2) (3)</sup>  | 37 348 254                    | 17,5 %         | 17,5 %               | 44 763 959                    | 21,0 %         | 21,0 %               | 43 417 545                    | 20,3 %         | 23,9 %               |
| Flottant Étranger <sup>(3)</sup>    | 72 774 788                    | 34,1 %         | 34,1 %               | 67 650 908                    | 31,7 %         | 31,7 %               | 70 541 047                    | 33,1 %         | 16,6 %               |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>213 410 492</b>            | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b>       | <b>213 410 492</b>            | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b>       | <b>213 410 492</b>            | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b>       |

(1) Actionariat salarié au sein du Plan d'Épargne d'Entreprise. Le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exerce les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique.

(2) Incluant les porteurs non identifiés.

(3) Estimations relevé Euroclear.

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

Il n'existe pas de droit de vote double.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative de l'actionariat depuis le 31 décembre 2009.

Les 14 625 actions en autodétention ont été acquises, après un achat à terme de 191 025 actions TF1, conclu le 22 mars 2006, au prix unitaire de 25,76 euros pour couvrir l'attribution décidée en 2006, d'actions gratuites TF1.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

La société se réfère aux recommandations figurant dans le Code de Gouvernement d'entreprise publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF. Ces recommandations figurent en annexe du texte du règlement intérieur du Conseil.

## FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'année 2009 sont les suivants :

| Date de déclaration | Date d'opération sur le marché | Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds | Seuil statutaire ou légal | Nature du franchissement | Nombre d'actions | % du capital | Nombre total de votes | % des votes totaux |
|---------------------|--------------------------------|---|---------------------------|--------------------------|------------------|--------------|-----------------------|--------------------|
| 15/01/2009          | 14/01/2009                     | Harris Associates L.P.                            | 10 %                      | Hausse                   | 21 409 000       | 10,03 %      | 21 409 000            | 10,03 %            |
| 12/05/2009          | 05/05/2009                     | Morgan Stanley & Co. International Plc            | 5 %                       | Hausse                   | 12 731 117       | 5,96 %       | 12 731 117            | 5,96 %             |
| 13/05/2009          | 11/05/2009                     | Société Générale Asset Management                 | 5 %                       | Hausse                   | 10 852 380       | 5,09 %       | 10 852 380            | 5,09 %             |
| 15/05/2009          | 11/05/2009                     | Morgan Stanley & Co. International Plc            | 5 %                       | Baisse                   | 4 886 952        | 2,29 %       | 4 886 952             | 2,29 %             |
| 24/06/2009          | 24/06/2009                     | Artisan Partners                                  | 3 %                       | Hausse                   | 6 436 763        | 3,02 %       | 6 436 763             | 3,02 %             |
| 07/08/2009          | 05/08/2009                     | UBS Investment Bank                               | 1 %                       | Hausse                   | 2 237 584        | 1,05 %       | 2 237 584             | 1,05 %             |
| 04/02/2010          | 06/08/2009                     | UBS Investment Bank                               | 1 %                       | Baisse                   | 2 025 459        | 0,95 %       | 2 025 459             | 0,95 %             |
| 21/09/2009          | 16/09/2009                     | DNCA Finance / Leonardo Asset Management          | 3 %                       | Baisse                   | 6 299 000        | 2,95 %       | 6 299 000             | 2,95 %             |
| 05/11/2009          | 04/11/2009                     | Artisan Partners                                  | 3 %                       | Baisse                   | 6 254 565        | 2,93 %       | 6 254 565             | 2,93 %             |
| 04/12/2009          | 04/12/2009                     | Caisse des Dépôts                                 | 1 %                       | Baisse                   | 2 065 080        | 0,96 %       | 2 065 080             | 0,96 %             |
| 03/03/2010          | 17/12/2009                     | Orbis Investment Management                       | 3 %                       | Baisse                   | 6 224 161        | 2,91 %       | 6 224 161             | 2,91 %             |

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire en dehors de Bouygues, Société Générale Asset Management (FCPE TF1 Actions) et Harris Associates L.P. détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Harris Associates L.P., qui agit pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré que « les intentions d'Harris concernant TF1 sont uniquement des objectifs d'investissement. Harris agit seule et pourrait acquérir des actions supplémentaires dans le futur. Actuellement, Harris n'a pas l'intention d'acquérir un pourcentage de contrôle dans la société TF1 et n'a pas l'intention de demander de postes d'Administrateurs pour elle-même ou pour une ou plusieurs personnes ou de sièges au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance de la société ».

Société Générale Asset Management détient 5,3 % du capital au 31 décembre 2009 : elle gère l'épargne des salariés du groupe TF1 via le FCPE TF1 Actions.

### OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR DES TITRES TF1 PAR DES DIRIGEANTS OU DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER AU COURS DE L'ANNÉE 2009

Patrick Le Lay a cédé, le 30 juillet, 40 000 *call* pour un montant de 21 600 euros. Il a livré, le 18 septembre, 40 000 actions cédées dans le cadre de la cession du *call*, pour un montant de 400 000 euros.



### 3.3.9 Accords d'actionnaires

---

#### PACTE D'ACTIONNAIRES ENTRE VIVENDI, TF1 ET M6

TF1 et Vivendi ont signé le 23 novembre 2009, un protocole de cession par TF1 de l'intégralité de sa participation de 9,9 % dans la société Canal + France pour un montant de 744 millions d'euros. Les conditions de l'accord ayant été réalisées, TF1 a cédé sa participation le 28 décembre 2009.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 du pacte d'actionnaire du 4 janvier 2007, TF1 ayant cédé l'intégralité de ses actions Canal + France, le pacte a pris fin automatiquement à l'égard de TF1 à compter du 28 décembre 2009.

#### GROUPE AB

##### PROTOCOLE D'ACCORD DU 4 DÉCEMBRE 2006

Au terme du Protocole d'accord signé le 4 décembre 2006, TF1 dispose du droit de désigner un tiers des membres des Conseils d'Administration des sociétés du Groupe AB.

Jusqu'au 2 avril 2009, les titres de la société Groupe AB étaient incessibles. Par ailleurs, TF1 dispose d'un droit de veto sur toute cession d'actif du périmètre des participations détenues par la société Groupe AB que celle-ci viendrait à vendre. Au-delà de cette date, TF1 dispose d'un droit de préemption direct sur les actifs cédés.

TF1 bénéficie, en cas de projet de cession des titres de la société Groupe AB par la Famille Berda d'un droit de faire une première offre et ensuite, d'un droit de cession conjointe.

En cas de projet de cession par la Famille Berda des titres de la société Groupe AB à certains concurrents, TF1 bénéficie en outre du droit de racheter la participation de la société Groupe AB dans Télé Monte Carlo SA (TMC).

##### PROTOCOLE D'ACCORD DU 11 JUIN 2009

TF1 et Monsieur Claude Berda, actionnaire majoritaire du Groupe AB, ont signé le 11 juin 2009, un accord visant au rachat par TF1 de Groupe AB, détenant exclusivement à cette date 100 % de NT1 et 40 % de TMC, ce qui porterait à 80 % la participation de TF1 dans cette chaîne. Cette transaction serait réalisée pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

D'autre part, après une opération de détournage, les autres activités de Groupe AB, constituées d'un catalogue, d'un bouquet de chaînes payantes et d'une plateforme satellitaire, seraient détenues par une société nouvelle. TF1 y conserverait une participation identique à celle qu'elle détient aujourd'hui dans Groupe AB, soit 33,5 %. Actionnaire à 66,5 % de cette nouvelle structure, l'équipe dirigeante actuelle de Groupe AB se verrait consentir une option d'achat lui permettant d'acquérir dans un délai de deux ans la participation minoritaire de TF1 pour un montant de 155 millions d'euros.

Cette opération a été soumise à l'examen de l'Autorité de la Concurrence qui l'a autorisée sous réserve de la prise par TF1 d'engagements (cf. paragraphe 2.2.3. page 52).

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donné son agrément à l'opération, le 23 mars 2010.

### 3.3.10 Action de concert

---

Il n'existe pas à ce jour d'action de concert relative à TF1.

## 3.4 TITRE TF1

### 3.4.1 Description du titre TF1

Le titre TF1, de type actions, est coté sur le marché Euronext Paris, compartiment A.

Code ISIN : FR0000054900, CFI : ESVUFB, ICB : 5553 – Audiovisuel et divertissements.

Au 31 décembre 2009, le titre TF1 fait partie, entre autres, des indices boursiers suivants : SBF 80, Dow Jones EURO STOXX®, CAC Média et Euronext 100.

Le titre TF1 fait également partie d'indicateurs boursiers relatifs aux problématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dont notamment : Dow Jones EURO STOXX® Sustainability, ASPI Eurozone®, FTSE4Good, Ethibel PIONEER, Ethibel EXCELLENCE Investment Registers et Euronext FAS IAS.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

### 3.4.2 Évolution du cours et des volumes

Au 31 décembre 2009, l'action TF1 clôture à 12,89 euros, soit une augmentation de 24 % sur un an, à comparer avec une augmentation de 22 % pour l'indice CAC 40 et une augmentation de 33 % pour l'indice SBF 80.

Les indices média sont stables au cours de l'année 2009 avec une légère hausse pour le Dow Jones EURO STOXX® Media de 1,8 % et une légère baisse pour le CAC Média de - 0,4 %.

En 2009, en moyenne sur l'année, les échanges quotidiens de titres TF1 s'élèvent à 875 516, soit une baisse de 55 % par rapport à l'année 2008. Le 13 janvier 2009 est la journée au cours de laquelle il y a le plus d'échange de titres TF1, soit 2 352 131 échanges.

La valorisation boursière du groupe TF1 est au 31 décembre 2009 de 2,8 milliards d'euros. Le PER au 31 décembre 2009 (sur la base du résultat net 2009) est de 24 comparé à un PER de 14 au 31 décembre 2008.

Les cours de Bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 au cours des quatre dernières années :

| Année | Mois      | Cours                          |                               | Dernier cours | Nombre de titres échangés <sup>(2)</sup> | Capitalisation <sup>(3)</sup><br>(en millions d'euros) |
|-------|-----------|--------------------------------|-------------------------------|---------------|--|--|
|       |           | + haut <sup>(1)</sup><br>Euros | + bas <sup>(1)</sup><br>Euros |               |  |  |
| 2006  | Janvier   | 26,6                           | 23,2                          | 26,1          | 33 088 384                               | 5 582,5  |
|       | Février   | 27,8                           | 24,2                          | 25,3          | 27 557 444                               | 5 411,2  |
|       | Mars      | 26,5                           | 24,9                          | 25,0          | 22 569 684                               | 5 351,3  |
|       | Avril     | 26,8                           | 24,1                          | 26,3          | 20 838 349                               | 5 629,6  |
|       | Mai       | 27,1                           | 24,7                          | 25,8          | 31 547 069                               | 5 520,4  |
|       | Juin      | 26,3                           | 23,9                          | 25,5          | 18 022 954                               | 5 458,3  |
|       | Juillet   | 26,2                           | 24,3                          | 24,9          | 19 585 520                               | 5 340,6  |
|       | Août      | 26,1                           | 24,4                          | 25,0          | 16 297 638                               | 5 344,9  |
|       | Septembre | 25,7                           | 24,1                          | 25,2          | 18 802 734                               | 5 392,0  |
|       | Octobre   | 27,2                           | 24,9                          | 26,6          | 24 205 681                               | 5 698,1  |
|       | Novembre  | 28,6                           | 26,4                          | 27,9          | 17 336 124                               | 5 980,6  |
|       | Décembre  | 29,2                           | 27,6                          | 28,1          | 17 345 711                               | 6 019,0  |

| Année       | Mois      | + haut <sup>(1)</sup> | + bas <sup>(1)</sup> | Dernier cours | Nombre de titres échangés <sup>(2)</sup> | Capitalisation <sup>(3)</sup><br>(en millions d'euros) |
|-------------|-----------|-----------------------|----------------------|---------------|--|--|
|             |           | Euros                 | Euros                | Euros         |  |  |
| <b>2007</b> | Janvier   | 28,6                  | 25,9                 | 26,0          | 24 322 641                               | 5 563,2  |
|             | Février   | 27                    | 24,6                 | 25,4          | 40 876 799                               | 5 432,3  |
|             | Mars      | 26,0                  | 24,1                 | 25,1          | 29 942 991                               | 5 368,2  |
|             | Avril     | 26,3                  | 24,4                 | 25,3          | 27 198 680                               | 5 410,9  |
|             | Mai       | 27,2                  | 24,2                 | 26,4          | 36 505 319                               | 5 646,2  |
|             | Juin      | 27,2                  | 25,1                 | 25,7          | 33 113 504                               | 5 507,0  |
|             | Juillet   | 26,2                  | 24,1                 | 24,7          | 22 184 538                               | 5 292,7  |
|             | Août      | 22,2                  | 19,5                 | 21,4          | 59 150 231                               | 4 585,6  |
|             | Septembre | 21,7                  | 18,7                 | 18,8          | 30 724 167                               | 4 028,4  |
|             | Octobre   | 22,6                  | 18,5                 | 19,1          | 52 025 746                               | 4 092,7  |
|             | Novembre  | 19,3                  | 17,4                 | 18,9          | 40 912 297                               | 4 033,5  |
|             | Décembre  | 19,5                  | 17,9                 | 18,3          | 17 972 877                               | 3 905,4  |
| <b>2008</b> | Janvier   | 19,2                  | 15,1                 | 16,9          | 38 060 113                               | 3 597,9  |
|             | Février   | 18,3                  | 15,6                 | 15,7          | 28 027 004                               | 3 350,4  |
|             | Mars      | 15,6                  | 13,1                 | 13,9          | 30 341 403                               | 2 906,5  |
|             | Avril     | 15,5                  | 13,0                 | 13,6          | 47 935 335                               | 2 972,7  |
|             | Mai       | 14,6                  | 12,3                 | 12,7          | 42 028 531                               | 2 714,4  |
|             | Juin      | 13,9                  | 10,1                 | 10,6          | 37 815 213                               | 2 268,4  |
|             | Juillet   | 11,7                  | 9,3                  | 11,1          | 33 720 087                               | 2 360,2  |
|             | Août      | 12,9                  | 10,8                 | 11,9          | 28 756 060                               | 2 537,3  |
|             | Septembre | 14,3                  | 11,6                 | 12,4          | 51 537 118                               | 2 648,3  |
|             | Octobre   | 13,2                  | 9,1                  | 10,0          | 39 300 313                               | 2 131,9  |
|             | Novembre  | 10,9                  | 9,3                  | 10,8          | 23 026 515                               | 2 298,3  |
|             | Décembre  | 11,8                  | 10,0                 | 10,4          | 19 793 969                               | 2 227,9  |
| <b>2009</b> | Janvier   | 11,1                  | 7,8                  | 8,4           | 22 295 454                               | 1 801,2  |
|             | Février   | 9,1                   | 6,2                  | 6,4           | 22 540 271                               | 1 365,8  |
|             | Mars      | 6,5                   | 5,1                  | 5,9           | 22 386 969                               | 1 259,3  |
|             | Avril     | 8,0                   | 5,8                  | 7,1           | 21 377 969                               | 1 523,8  |
|             | Mai       | 8,4                   | 6,5                  | 8,2           | 23 797 702                               | 1 758,7  |
|             | Juin      | 9,1                   | 7,7                  | 8,0           | 19 088 159                               | 1 705,8  |
|             | Juillet   | 10,9                  | 7,2                  | 10,9          | 20 138 036                               | 2 319,8  |
|             | Août      | 11,7                  | 10,6                 | 11,3          | 13 612 607                               | 2 409,4  |
|             | Septembre | 13,1                  | 10,5                 | 12,0          | 15 236 631                               | 2 563,1  |
|             | Octobre   | 12,7                  | 10,6                 | 10,7          | 17 002 533                               | 2 284,6  |
|             | Novembre  | 12,9                  | 10,6                 | 11,9          | 15 546 409                               | 2 531,0  |
|             | Décembre  | 13,1                  | 11,9                 | 12,9          | 11 109 467                               | 2 750,9  |

Source : NYSE Euronext

(1) Les plus hauts et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

(2) Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC et hors système.

(3) Calculée à partir du dernier cours côté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.

### 3.4.3 Dividendes et rendement

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'État.

| Année | Dividendes <sup>(1)</sup> versés en euros<br>au titre de l'exercice |              |                     | Cours de Bourse <sup>(1)</sup> en euros<br>(cours de clôture) |       |         | Taux de rendement<br>brut sur la base<br>du dernier cours |
|-------|---|--------------|---------------------|---|-------|---------|---|
|       | Net   | Avoir fiscal | Revenu<br>global    | + haut  | + bas | dernier |   |
| 1997  | 0,24  | 0,12         | 0,36                | 9,4   | 7,4   | 9,4     | 3,9 %   |
| 1998  | 0,34  | 0,17         | 0,51                | 17,1  | 9,4   | 15,2    | 3,3 %   |
| 1999  | 0,46  | 0,23         | 0,69                | 54,9  | 14,8  | 52,0    | 1,3 %   |
| 2000  | 0,65  | 0,325        | 0,975               | 94,2  | 45,9  | 57,5    | 1,7 %   |
| 2001  | 0,65  | 0,325        | 0,975               | 63,1  | 19,1  | 28,4    | 3,4 %   |
| 2002  | 0,65  | 0,325        | 0,975               | 36,9  | 19,6  | 25,5    | 3,8 %   |
| 2003  | 0,65  | 0,325        | 0,975               | 29,8  | 18,6  | 27,7    | 3,5 %   |
| 2004  | 0,65  | -            | 0,65                | 31,1  | 21,3  | 24,0    | 2,7 %   |
| 2005  | 0,65  | -            | 0,65                | 26,1  | 20,5  | 23,4    | 2,8 %   |
| 2006  | 0,85  | -            | 0,85                | 29,1  | 23,3  | 28,1    | 3,0 %   |
| 2007  | 0,85  | -            | 0,85                | 28,5  | 17,5  | 18,3    | 4,6 %   |
| 2008  | 0,47  | -            | 0,47                | 19,2  | 9,1   | 10,4    | 4,5 %   |
| 2009  | 0,43 <sup>(2)</sup>   | -            | 0,43 <sup>(2)</sup> | 12,9  | 5,2   | 12,9    | 3,3 %   |

(1) Rebasés compte tenu de la Division par 10 du nominal.

(2) Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## 3.5 POINT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

### 3.5.1 Bilan social

#### L'EFFECTIF

Les effectifs du groupe TF1 (chiffres au 31 décembre 2009) sont répartis de la façon suivante :

#### CDI

| Employés | Maîtrise | Cadres | Journalistes | Total  |
|----------|----------|--------|--------------|--------|
| 71       | 685      | 2 300  | 581          | 3 638* |

\* Dont 204 collaborateurs travaillant à l'étranger et 1 collaborateur d'Eurosport Média.

#### CDD

|  |     |
|--|-----|
| Nombre de salariés titulaires d'un CDD                             | 182 |
| Nombre de salariés titulaires d'un contrat de professionnalisation | 56  |
| Nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage         | 36  |

#### INTERMITTENCE

Une négociation de branche relative à la mise en place d'un accord professionnel national visant à doter d'un statut collectif les salariés intermittents, employés par les diffuseurs, a donné lieu à la conclusion d'un accord le 22 décembre 2006 signé entre le Syndicat des Télévisions Privées (composé de Canal +, M6 et TF1), l'ensemble des diffuseurs dont le Service Public et la majorité des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FO). Des accords d'harmonisation sur le recours au CDD d'usage au sein de TF1, de LCI et d'Eurosport ont ensuite été conclus avec les organisations syndicales au cours de l'année 2007.

En 2009, TF1 a poursuivi la politique volontariste et constante d'intégration des salariés non permanents qu'elle mène depuis 2002 de façon à réduire la précarité pour les CDD, CDD d'usage et contrats de travail temporaire. Cette politique d'intégration a conduit depuis 2002 à embaucher 617 salariés non permanents (intermittents techniques, cachetiers, pigistes et réalisateurs). Le taux de recours au sein du groupe TF1 se situe à 7,3 % de l'effectif dont moins de 2 % à TF1 SA.

Parallèlement, TF1 a mis en place une véritable politique sociale pour cette catégorie de personnel :

- sur le plan de l'épargne salariale : accès aux opérations d'augmentation de capital TF1 ou Bouygues, accès à la participation et à l'intéressement dans les conditions prévues dans l'accord,
- sur le plan de la santé : les collaborateurs non permanents ont accès, sous certaines conditions, à un régime de frais de santé. L'accord interbranche étendu le 1<sup>er</sup> avril 2007 a entraîné la refonte du système de prévoyance du Groupe concernant cette catégorie de personnel. Il a été mis en place un régime qui intègre le socle minimum prévu par l'accord tout en maintenant les principales garanties (maladie, maternité...) des intermittents en contrat avec le Groupe,
- autres : revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise.

Ainsi en 2009, sur l'ensemble du Groupe l'équivalent effectif temps plein sur 12 mois des salariés non-permanents est réparti de la façon suivante :

| Intermittents | Pigistes | Cachetiers | Réalisateurs |
|---------------|----------|------------|--------------|
| 188,2         | 51,2     | 89,1       | 10,1         |

#### EMBAUCHES ET DÉPARTS EN 2009

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de salariés embauchés en CDI | 551 |
| Nombre de mise à la retraite        | 1   |
| Nombre de départs à la retraite     | 5   |
| Nombre de licenciements             | 16  |
| Nombre de départs négociés          | 102 |

Dans un contexte de récession économique, la politique de recrutement du groupe TF1 en 2009 a été caractérisée par une vigilance accrue. Ainsi, la Direction générale du groupe TF1 a pris la décision en mars 2009 de limiter les recrutements (hors métiers en cycle ou liés à la production), ceci de façon à renforcer le contrôle sur chaque nouvelle demande de recrutement et de s'assurer de leur absolue nécessité. Cette décision a ainsi permis de développer les synergies entre les différents services en s'appuyant sur une politique de mobilité proactive.

Le recrutement vise à intégrer en permanence de jeunes talents pour les préparer à l'exercice des métiers du futur et à rechercher des professionnels confirmés pour renforcer les équipes en place ou initier de nouveaux métiers.

Le nombre d'heures supplémentaires, qui est stable, s'explique en partie par l'inclusion des heures effectuées par les intermittents sur les tournages des fictions (*RIS* et *Seconde Chance*).

| Nombre d'heures supplémentaires | Montant        |
|---------------------------------|----------------|
| 62 508,27                       | 1 873 344,41 € |

Le recours à la main-d'œuvre extérieure au groupe TF1 (travailleurs temporaires) reste extrêmement faible en 2009, puisqu'il correspond à un équivalent effectif de 14,01 soit 0,38 % de l'effectif permanent du Groupe.

## L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les

différentes catégories du personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non permanents).

Le personnel non cadre travaille 37h par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an. Le personnel cadre, au forfait annuel jours (213 à 216 jours), bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an.

Ainsi l'ensemble des sociétés du groupe TF1 sont régies par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de congés sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

Le bilan, après deux années d'application de l'annexe 7 de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conclu en 2006 en faveur des personnels de la Direction Technique pour les services fonctionnant 7 jours sur 7, fait apparaître une meilleure visibilité et fiabilité des plannings pour les collaborateurs concernés, une amélioration des conditions de rémunération pour différentes sujétions dont le travail du dimanche et une meilleure répartition des week-ends travaillés.

Afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs d'accéder, dans le cadre de leur développement personnel sans lien direct avec leur emploi, à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, les jours de RTT peuvent être convertis en développement personnel. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

En 2009 (comme depuis 2005), les sociétés du groupe TF1 ont décidé de maintenir comme jour chômé payé le lundi de Pentecôte et de s'acquitter de leur contribution au titre de la journée de solidarité.

### DURÉE ANNUELLE DE TRAVAIL : SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ACCORDS D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SOCIÉTÉS DU GROUPE TF1

| Statut des PPTA*  | Durée annuelle de travail des PPTA* |
|---|-------------------------------------|
| Non-cadres en horaire constant et en cycle (Employés et Maîtrise) | De 1 569 heures à 1 576 heures      |
| Cadres en cycle   | De 1 584 heures à 1 591 heures      |
| Cadres au forfait annuel jours                                    | de 213 jours à 216 jours            |
| Cadres dirigeants   | non concernés                       |

\* Personnel de Production Technique et Administratif.

| Statut des journalistes              | Durée annuelle de travail des journalistes |
|--------------------------------------|--|
| Journalistes au forfait annuel jours | de 208 jours à 215 jours                   |
| Cadres dirigeants                    | non concernés                              |

### L'ABSENTÉISME ET SES MOTIFS AU SEIN DU GROUPE TF1

| Taux d'absentéisme (en % du nombre de salariés)              | 3,96   |
|--|--------|
| Total de journées d'absence                                  | 42 921 |
| Nombre de jours d'absence non payés                          | 559    |
| Nombre de jours d'absence pour maladie                       | 22 882 |
| Nombre de jours d'absence pour accident de travail ou trajet | 1 436  |
| Nombre de jours d'absence pour maternité ou paternité        | 14 860 |
| Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels          | 3 561  |

Au 31 décembre 2009, 225 salariés en CDI étaient occupés à temps partiel dont 81,3 % de femmes et 18,7 % d'hommes. Le temps partiel dans le groupe TF1 résulte, pour la quasi-totalité des cas, d'un choix du salarié.

## LA RÉMUNÉRATION

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation fondée sur la performance individuelle avec une recommandation d'augmentation particulière pour les salaires les plus bas du groupe TF1.

Dans le cadre de la privatisation de TF1 en 1987, 10 % du capital de la société était proposé aux salariés à des conditions préférentielles : 1 384 salariés ou anciens salariés sont ainsi devenus actionnaires de la société, représentant 2,33 % du capital. Désormais, cet actionnariat représente 5,4 % du capital.

Dès 1988, TF1 a mis en place un Plan d'Épargne d'Entreprise pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Au 31 décembre 2009, 2 784 collaborateurs étaient adhérents au PEG TF1, soit 81,07 % des salariés des sociétés adhérentes au PEG du Groupe y ayant accès. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, l'abondement de l'Entreprise a été porté de 100 % à 200 % sur le versement des 300 premiers euros, ce dans le souci de favoriser les salariés disposant des rémunérations les moins élevées. Le maximum versé par l'entreprise est de 3 750 euros bruts par an et par salarié, ce qui représente, pour 2009, un abondement total net de 7,4 millions d'euros.

Afin d'aider les salariés à préparer le financement de leur retraite, le groupe Bouygues a mis en place un PERCO prévoyant selon le montant versé par les salariés un abondement de l'entreprise variant de 20 % à 100 % de la somme versée. 12,6 % des salariés y ayant accès étaient adhérents au 31 décembre 2009.

Une augmentation de capital Bouygues réservée aux salariés du Groupe a eu lieu en novembre 2009 : « Bouygues Partage 2 » (opération à effet de levier composée d'un choix de deux formules avec une décote de 20 ou 30 % et un abondement). Cette nouvelle opération a permis à 74,06 % des salariés d'y adhérer.

Une participation est versée depuis 1989 à l'ensemble des salariés. En 2009, le montant brut de la réserve de participation (exercice 2008) s'est élevé à 5,3 millions d'euros, soit un montant moyen net par salarié de 944 euros.

La loi du 8 février 2008 en faveur du pouvoir d'achat a permis à 2 772 salariés du Groupe de débloquer en anticipé leurs avoirs de participation antérieurs au 31 décembre 2008 pour un montant total de 2,7 millions d'euros.

Afin d'associer les collaborateurs au respect des engagements budgétaires et à l'amélioration des performances collectives et individuelles, la direction de l'entreprise a mis en place un accord d'intéressement applicable à l'ensemble du groupe TF1. Celui-ci a été signé pour les exercices 2008, 2009 et 2010, les objectifs fixés dans l'accord sont négociés annuellement.

**RÉMUNÉRATION BRUTE MOYENNE MENSUELLE CDI PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE AU SEIN DU GROUPE TF1 EN 2009 (EN EUROS)**

| Employés | Maîtrise | Cadres | Journalistes | Toutes catégories |
|----------|----------|--------|--------------|-------------------|
| 1 811    | 3 195    | 5 287  | 5 910        | 4 940             |

En 2009, le pourcentage moyen des augmentations annuelles s'élève à 2,5 % pour le groupe TF1. Ce chiffre correspond à la comparaison des salaires des collaborateurs présents à la fois au 31 décembre 2008 et au

31 décembre 2009. On observera que sur cette même période le poids des charges sociales est stable.

| Cotisations salariales | Cotisations employeur | Total     |
|------------------------|-----------------------|-----------|
| 69,39 M€               | 142,07 M€             | 211,46 M€ |

**L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

**DONNÉES CHIFFRÉES POUR L'ANNÉE 2009 POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE TF1**

| Salaire brut moyen mensuel d'embauche (en euros)* | Employés | Maîtrise | Cadres | Journalistes |
|---|----------|----------|--------|--------------|
| Femmes  | 1 514    | 2 175    | 2 423  | 2 675        |
| Hommes  | 1 618    | 1 963    | 2 747  | 2 300        |

\* Collaborateur ayant entre 18 et 26 ans et moins d'un an d'ancienneté.

| Embauches    | Total      |
|--------------|------------|
| Femmes       | 247        |
| Hommes       | 304        |
| <b>TOTAL</b> | <b>551</b> |

| Promotions*  | Total      |
|--------------|------------|
| Femmes       | 206        |
| Hommes       | 208        |
| <b>TOTAL</b> | <b>414</b> |

\* Avec et sans changement de catégorie professionnelle.

| Nombre de stagiaires en 2009* | Total        |
|-------------------------------|--------------|
| Femmes                        | 1 324        |
| Hommes                        | 1 478        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>2 802</b> |

\* Stagiaires de la formation professionnelle.

TF1 poursuit également sa politique consistant à ne pas opérer de discrimination entre les hommes et les femmes, à respecter conformément à la loi le principe d'égalité entre les deux sexes notamment dans le recrutement et l'évolution des carrières et des salaires.

Un travail important a été réalisé au sein de la commission Égalité professionnelle Homme / Femme des Comités d'Entreprise concernés pour comparer la situation entre les salariés, hommes et femmes, sur différents critères (effectifs, congés, formation, rémunération) et d'en corriger les écarts lorsque ceux-ci sont constatés sur la base d'indicateurs précis.

Ainsi, dans un milieu où les hommes étaient traditionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes (métiers techniques), le groupe TF1 a depuis quelques années rétabli l'équilibre puisque le groupe TF1 emploie 47,2 % de femmes et 52,8 % d'hommes. Cet équilibre se retrouve dans l'encadrement puisque 47,4 % des cadres sont des femmes.

De même, que ce soit pour les promotions en 2009 (12 % pour les femmes, 11 % pour les hommes) ou le pourcentage d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'une action de formation (77,1 % pour les femmes et 76,9 % pour les hommes), les bilans sont équilibrés.

La différence de rémunération constatée entre les hommes et les femmes s'explique principalement par le fait que les métiers techniques auxquels le groupe TF1 recourt sont majoritairement composés d'hommes. Ainsi, à niveau de diplôme équivalent (Bac +2), force est de constater que le salaire d'embauche du titulaire d'un BTS technique (population essentiellement masculine) est supérieur sur le marché de l'emploi au titulaire d'un BTS de secrétariat (représentation essentiellement féminine).

En revanche, à un même niveau de diplôme, les collaborateurs sont embauchés au même salaire. Ainsi, une jeune ou un jeune journaliste, une jeune ou un jeune gestionnaire de même formation et à âge égal débutant dans la vie professionnelle connaissent le même niveau de rémunération.

| Nombre d'heures de stages en 2009 | Total          |
|-----------------------------------|----------------|
| Femmes                            | 61 165         |
| Hommes                            | 67 731         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>128 896</b> |

Par ailleurs, le taux de femmes aux postes de direction continue de progresser : près de 29 % (33 % à TF1 SA) en 2009 contre 28 % en 2008.

Enfin, il a été décidé avec les organisations syndicales d'octroyer le taux négocié de l'augmentation pour l'ensemble des femmes salariées de TF1 ayant bénéficié d'un congé maternité au cours de l'année précédente. Ainsi toute femme dont le congé maternité aura débuté en 2009 se verra octroyer une augmentation de salaire d'au moins 2 % au mois de mars 2010, ou de 3 % si son salaire est inférieur ou égal à 2 600 euros.

38 % des femmes dont le congé maternité a débuté en 2008 ont bénéficié en 2009 d'une augmentation de salaire supérieure aux taux négociés des augmentations salariales (générale et individuelle confondues).

## LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

La quasi-totalité des sociétés du Groupe sont dotées d'instances de Délégués du Personnel, d'un Comité d'Entreprise, d'un CHSCT et de délégués syndicaux. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, 32 réunions de négociation ont eu lieu au sein du groupe TF1 en 2009, lesquelles ont abouti à la conclusion de 27 accords collectifs.

En application de l'accord sur les moyens dévolus aux organisations syndicales de TF1 SA conclu en juillet 2006, les permanents syndicaux ont pu suivre début 2007 des formations spécifiques sur l'utilisation des moyens informatiques qui leur ont été octroyés (pour la création et l'animation de leur site Intranet notamment) permettant aux organisations syndicales une communication moderne et adaptée.

D'une façon générale, les accords conclus au sein du Groupe offrent des avantages sociaux en matière de protection sociale, d'indemnité de départ, de congés, de droit syndical... qui vont bien au-delà des garanties prévues par le Code du Travail.



**PAYSAGE SYNDICAL DU GROUPE EN 2009 (MEMBRES TITULAIRES)**

|              | Comité d'Entreprise | Délégués du personnel | Délégation unique | Conseil d'Administration | Total      |
|--------------|---------------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|------------|
| CFTC         | 13                  | 23                    | 27                | 21                       | 84         |
| FO           | 2                   | 2                     | 0                 | 1                        | 5          |
| CGC          | 1                   | 0                     | 0                 | 0                        | 1          |
| CFTC/FO      | 3                   | 2                     | 0                 | 1                        | 6          |
| CGT          | 1                   | 7                     | 1                 | 0                        | 9          |
| CFDT         | 5                   | 6                     | 3                 | 1                        | 15         |
| Indépendants | 0                   | 1                     | 0                 | 0                        | 1          |
| <b>TOTAL</b> | <b>25</b>           | <b>41</b>             | <b>31</b>         | <b>24</b>                | <b>121</b> |

|   |     |
|---|-----|
| Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE+DP+CHSCT+CA) | 302 |
| Nombre de réunions de négociation avec les délégués syndicaux           | 32  |
| Nombre d'accords collectifs intervenus pendant l'année considérée       | 27  |

|   | Année 2009 |
|---|------------|
| Nombre d'accidents du travail avec arrêts             | 53         |
| Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet    | 0          |
| Nombre de réunions de CHSCT                           | 55         |
| Effectifs formés à la sécurité, l'hygiène et la santé | 373        |

**LES CONDITIONS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ**

Comme les années précédentes, TF1 a poursuivi en 2009 sa politique de prévention des risques professionnels en renforçant la sensibilisation de chacun des acteurs concernés.

Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène et à la santé (372 salariés formés en 2009) concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations, accessibles à l'ensemble des collaborateurs, sont régulièrement organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.

Il existe des formations spécifiques liées aux risques du métier : formation aux premiers secours, conduite en situation difficile (stage offert aux collaborateurs qui partent en mission pour la Direction de l'Information et de la Technique).

D'autres formations liées à des risques particuliers sont également mises en œuvre : habilitation aux risques électriques et formation gestes et postures par exemple.

Il existe également des stages ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail des salariés tels que :

- « gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel » (comprendre les mécanismes du stress, identifier les sources afin de mieux le gérer),
- « relax œil » qui permet aux collaborateurs d'acquérir des réflexes utiles pour prévenir la fatigue visuelle et corporelle.

Ces stages ont connu un réel succès et répondent aux attentes des salariés.

Pour le groupe TF1, la santé des salariés est un sujet prioritaire, les deux services médicaux (deux médecins du travail et quatre infirmières) assurent d'une part le suivi quotidien (en 2009, cela représentait 7 353 soins infirmiers et 3 150 salariés examinés par les médecins) et d'autre part un examen particulier de certains salariés dont le métier présente des risques (en 2009, 833 salariés ont été vaccinés, 113 valises de premiers secours ont été préparées pour les salariés partant en reportage dans des zones où les dangers sont importants).

Par ailleurs, les services médicaux prennent aussi en charge la visite médicale des pigistes travaillant dans le Groupe, les instances professionnelles de cette catégorie de personnel n'ayant pas mis en place un centre médical.

En 2008, à l'initiative de la Direction et des médecins du travail, il a été mis en place un observatoire médical sur le stress. Il s'agit d'un questionnaire proposé aux salariés lors de leur visite médicale. L'objectif de l'observatoire est d'identifier le stress et l'anxiété et de mettre en place, le cas échéant, des actions collectives en fonction des résultats constatés. 1 700 salariés ont répondu à ce questionnaire sur la première année. Les Comités d'Entreprise et les CHSCT ont été informés des résultats constatés et de la poursuite de cette initiative en 2010.

La cellule de crise, composée de représentants de l'ensemble des directions avec le concours de la médecine du travail, s'est réunie à plusieurs reprises pour définir les mesures appropriées dans le cadre de la lutte contre les effets contagieux de la grippe A.

Les deux services médicaux mènent des campagnes de prévention très importantes qui vont bien au-delà des obligations légales telles que le vaccin contre la grippe, la prévention des maladies cardio-vasculaires, le suivi de la grippe aviaire avec la mise en place de certains protocoles, une campagne de prévention sur le souffle...

Une mise à jour des documents uniques sur l'évaluation des risques professionnels est réalisée avec le concours des médecins du travail en concertation avec les élus des CHSCT. Ces documents comportent un inventaire des risques dans chaque unité de travail des entreprises et le suivi des actions de prévention qui ont été préalablement définies pour chacun des risques constatés (consignes de travail, formations...).

### INTÉGRATION DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS, FORMATION PROFESSIONNELLE ET MOBILITÉ

Le groupe TF1 accompagne le salarié tout au long de sa vie professionnelle en assurant un suivi personnalisé de sa carrière. Le dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux embauchés leur permet d'appréhender rapidement leur nouveau cadre de travail ainsi que les différentes activités du Groupe.

L'entretien annuel est un moment privilégié d'échange avec son responsable hiérarchique, au cours duquel sont abordés le bilan de l'année écoulée, les objectifs pour l'année à venir ainsi que les projets professionnels du collaborateur et ses besoins en formation.

La formation professionnelle est un axe privilégié du développement des compétences des collaborateurs. Elle vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.

Le management et les relations humaines demeurent un axe fort depuis plusieurs années avec notamment des cursus pour les nouveaux cadres et les responsables d'équipe. De nouveaux modules ont été introduits cette année portant sur le rôle de la hiérarchie ou sur la gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel.

Parmi les axes prioritaires, les formations techniques pour les informaticiens ont fait l'objet d'un budget important.

Citons également les stages « métiers » qui permettent aux collaborateurs de développer leurs connaissances spécifiques dans des domaines aussi variés que le journalisme, la gestion, le droit, le marketing...

Enfin, les stages en langues et les journées thématiques de découverte des métiers du Groupe se sont poursuivis.

En 2009, un budget de 8,8 millions d'euros a été consacré à la formation dans le groupe TF1, soit 3,78 % de la masse salariale globale.

2 777 salariés du groupe TF1 ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2009 soit 24 % de plus qu'en 2008, ceci s'expliquant par la mise en œuvre de grands projets qui ont généré un effort de formation : pour les populations techniques et journalistes sur le Process News and Sport 2 ou pour les populations administratives concernant l'implémentation de SAP.

Les actions du plan de formation ont représenté, dans le groupe TF1, 62 483 heures de formation. Par ailleurs, 34 453 heures de formation supplémentaires ont été réalisées par 87 collaborateurs du groupe TF1 au titre de l'alternance et des congés individuels de formation.

278 980 heures ont été ouvertes au titre du DIF au sein du groupe TF1.

Le nombre de demandes de DIF accepté en 2009 est en forte augmentation (1 221 vs 289 en 2008). Ces DIF ont représenté 31 960 heures consommées pour 1 039 collaborateurs soit 30,7 heures en moyenne par collaborateur.

Le montant de la taxe d'apprentissage Groupe s'élève à 1 663 487 euros pour l'année 2009.

Concernant les jeunes diplômés, le groupe TF1 poursuit une politique dynamique d'accueil de stagiaires, qui constituent un vivier important de recrutements pour le Groupe, mais aussi de relations privilégiées avec les écoles et les universités. Dans ce cadre, le groupe TF1 a accueilli 487 stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation) en 2009.

Les formations initiales avec lesquelles TF1 entretient des relations étroites sont entre autres :

- BTS audiovisuel, lycée Jacques Prévert, Boulogne,
- BTS audiovisuel, lycée René Cassin, Bayonne,
- Master D2A de l'Université Paris I – Panthéon - Sorbonne,
- Mastère Média ESCP-EAP, Paris,
- Master 226 Gestion des Télécommunications et des nouveaux médias de l'Université Paris IX- Dauphine,
- Institut National des Télécommunications (Management et Télécom), Evry,
- École Nationale Supérieure des Télécoms, Paris,
- AUDENCIA Nantes.

Autre axe directeur de la politique Relations Humaines du Groupe, la mobilité correspond à la volonté de favoriser l'évolution de chacun à partir d'un suivi personnalisé et d'une gestion volontariste des parcours professionnels. Des réunions avec l'ensemble des responsables RH ont lieu deux fois par mois afin d'examiner les demandes de mobilité exprimées par les collaborateurs. Le même type de réunion a été aussi mis en place pour les personnels en CDD.

Un accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est en cours de négociation au sein du groupe TF1.

### TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Depuis 2008, TF1 a renforcé l'accueil et l'insertion de collaborateurs porteurs d'un handicap et le recours aux prestations avec le secteur adapté en signant avec les partenaires sociaux un accord Groupe agréé relatif à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées pour une durée de 3 ans (2008-2010). La mission Actions Handicap, créée en décembre 2007, coordonne l'ensemble de ces actions.

Les 6 axes de l'accord sont :

- un plan d'embauche et d'intégration (intégrer au moins 30 personnes handicapées en 3 ans), le recrutement en CDI étant privilégié,
- la formation professionnelle,
- la gestion des salariés handicapés en poste,

- l'accessibilité et l'adaptabilité des outils,
- le recours au secteur adapté,
- l'information et la communication.

En 2009, le Groupe a recruté 17 personnes handicapées sous différentes formes de contrats (CDI, CDD, contrats en alternance) et 17 contrats courts ont été conclus (stagiaires, intermittents, intérimaires) notamment dans les filières Technique audiovisuelle, Production, Infographie, Secrétariat, Comptabilité et Gestion. Il en résulte que l'objectif de recrutement fixé dans l'accord (30 en 3 ans) est déjà atteint puisque, depuis l'entrée en vigueur de l'accord, 48 recrutements ont été réalisés.

Pour répondre à son objectif d'intégration d'un minimum de 30 travailleurs handicapés, le groupe TF1 a développé le *sourcing* et travaille avec des cabinets de recrutement spécialisés, des agences d'intérim et des associations qui œuvrent pour l'emploi des jeunes en situation de handicap (Tremplin, Afij, Adapt, etc.).

Par ailleurs, il a conclu des partenariats avec certaines de ses écoles cibles afin d'accueillir des étudiants pendant leur cursus universitaire (convention Sciences Po Accessible, partenariat Epitech, EM Grenoble, Euromed Marseille).

Afin de sensibiliser les écoles, la Mission Actions Handicap a signé un partenariat avec Hanploi afin d'agir dans nos écoles cibles, à raison de 10 par an.

Le groupe TF1 est également partenaire de l'ARPEJEH, association qui œuvre pour l'accompagnement des élèves et des étudiants dans la réalisation de leur projet professionnel.

Au regard des engagements de l'accord (190 000 euros de chiffre d'affaires H.T. avec le secteur protégé en 2008, 220 000 euros en 2009 et 250 000 euros en 2010), le groupe TF1 a mis en place des prestations pérennes avec le secteur adapté. La Direction des Achats, dans le cadre de sa politique Achats responsables impulse cette démarche en sollicitant des EA ou ESAT susceptibles de répondre aux appels d'offres du Groupe (ex : entretien des espaces verts).

| Nombre de travailleurs handicapés au sein                |           |
|--|-----------|
| de TF1 SA (tout type de contrat)                         | 29        |
| du Groupe (tout type de contrat)                         | 70        |
| Chiffre d'affaires hors taxe versé aux ateliers protégés |           |
| pour TF1 SA  | 350 000 € |
| pour le Groupe   | 419 000 € |

Il en résulte que l'objectif fixé dans l'accord (660 000 euros en 3 ans) est déjà atteint puisque le groupe TF1 avait déjà dépensé 241 000 euros au titre de prestations pérennes avec le secteur protégé en 2008 soit 660 000 euros en deux ans d'application de l'accord.

Le groupe TF1 a lancé une campagne de communication spécifique sur la thématique du Handicap avec le concours de l'agence Publicis Consultants. Cette campagne répondait à 3 objectifs :

- progresser en matière d'attractivité pour faciliter l'intégration des candidats handicapés,
- valoriser l'interne en développant un sentiment d'appartenance,

- dédramatiser le handicap en levant les tabous.

Des supports ont été créés (plaquette d'information, fiches pratiques et guide pour la médecine du travail) ainsi qu'un site Internet [www.toutsimplement.com](http://www.toutsimplement.com).

La campagne a également fait l'objet d'une diffusion externe sur des sites spécialisés (Hanploi, Handicap.fr, Handiquesta, Job In Live), la presse (*Métro, Le Parisien*) et certains magazines spécialisés (*Revue Être, Réadaptation, Déclic, Faire Face*).

Sur le volet gestion des travailleurs handicapés en poste, la Mission Actions Handicap étudie les demandes des collaborateurs et répond aux adaptations qui leur sont nécessaires (co-financement d'appareillages, mise en place de conventions de transport, équipement TadeoBox (plate forme d'interprétariat en langues des signes) pour les personnes atteintes d'une déficience auditive, service à table, adaptation de l'environnement de travail, etc.).

Au-delà de la formation professionnelle, la Mission Actions Handicap est en mesure de proposer des formations sur mesures pour les personnes handicapées (collaborateurs du Groupe et prestataires des entreprises du secteur adapté qui réalisent des prestations sur nos sites).

Des sessions de formation de sensibilisation au handicap ont été mises en place dans un premier temps à destination des managers et des recruteurs sur 2 jours, puis sur 1 jour pour l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'accueillir au sein de leur équipe une personne handicapée.

Sur l'axe accessibilité, l'ensemble des bâtiments du groupe TF1 répondent aux normes légales imposées aux établissements recevant du public et permettent d'accueillir des personnes en situation de handicap. Des travaux d'accessibilité pour les ascenseurs ont été réalisés pour partie sur le deuxième semestre 2009.

TF1 s'engage à répondre à sa responsabilité vis-à-vis des contenus diffusés et de ses produits, notamment au travers de l'accessibilité de ses programmes : plus de 83 % de programmes sous-titrés en 2009 et diffusion de programmes en audiodescription.

Un audit accessibilité numérique a été réalisé en 2009 par la société Urbilog. Au regard des résultats sur les applications auditées, certains travaux de mise en accessibilité sont à l'étude pour l'année 2010.

## CADRE SOCIAL

La politique en faveur de la famille est très développée (prime de mariage et de naissance de 915 euros chacune, réservation de places en crèche). À la demande des Comités d'Entreprise, la gestion de l'allocation garde d'enfant leur a été confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Celle-ci est octroyée aux salariés dont les enfants de moins de 4 ans sont gardés en crèche, ou par une assistante maternelle ou par un emploi à domicile (8 euros nets jour travaillé dans la limite de 1 830 euros par an).

Les femmes enceintes conservent leur rémunération pendant toute la durée de l'arrêt de travail, et, à partir du sixième mois de grossesse, la durée hebdomadaire du travail est réduite de 10 heures. Par ailleurs, elles peuvent bénéficier d'un congé d'allaitement d'une durée de 4 semaines à la suite d'un congé maternité. Suite à la Négociation Annuelle Obligatoire, il a été décidé avec les organisations syndicales d'octroyer, aux salariés qui décideraient de conclure un PACS en 2010, trois jours de congés exceptionnels rémunérés. La plupart des sociétés du Groupe

ont mis en place des jours de congés pour enfants malades lorsque la présence du père ou de la mère auprès de l'enfant est nécessaire.

Avec le concours d'une société spécialisée en restauration collective, TF1 met à disposition un restaurant d'entreprise pour l'ensemble de ses collaborateurs et participe au coût du repas à hauteur de 4,8 euros. Celui-ci a été entièrement conçu et réhabilité avec le concours d'un architecte donnant ainsi satisfaction à l'ensemble du personnel. Un second restaurant d'entreprise a été mis en place dans un nouveau bâtiment dénommé l'Atrium.

Un accord collectif de Groupe relatif au Compte Épargne Temps a été signé par les cinq organisations syndicales présentes au sein du groupe TF1. Mis en place depuis 2007, le Compte Épargne Temps permet à chaque salarié de disposer d'un capital en temps, alimenté chaque année par un versement des jours de congés (congés payés, congés d'ancienneté, jours RTT) non pris en fin d'exercice ou par la conversion de tout ou partie de leur treizième mois. Les salariés ont alors la faculté d'utiliser ensuite ce capital temps soit sous forme de temps (pris de congés à leur convenance) soit sous forme de complément de rémunération (en pouvant monétiser jusqu'à 5 jours par an). Par ailleurs, il peut permettre à l'entreprise d'aménager, pour les salariés proches de l'âge de la retraite, une période de transition avant le départ à la retraite par le financement d'un congé de fin de carrière. Enfin, suite à la négociation d'un avenant fin 2009, il permettra dès 2010 aux salariés qui le souhaitent, de déposer sur chaque période de référence jusqu'à 10 jours de CET sur le PERCO Bouygues et ainsi de bénéficier des dispositifs d'abondement liés à cet outil d'épargne salariale.

Concernant l'assurance frais médicaux, les garanties sont de très bon niveau (en particulier pour les prothèses dentaires et l'optique), l'entreprise finançant la moitié de la cotisation. Le Comité de Prévoyance du groupe TF1, réunissant les organisations syndicales signataires de l'accord, a baissé la cotisation de l'Assurance Frais Médicaux et a réduit le remboursement de certaines garanties. Il a été demandé à la Direction des Relations Humaines de réaliser un appel d'offres au cours de l'année 2010. Concernant la prévoyance, plusieurs contrats existent pour garantir les collaborateurs du groupe. Un contrat spécifique est prévu pour couvrir l'ensemble des salariés qui partent dans des zones à risques (guerre, séisme par exemple).

TF1 s'attache également à créer un cadre de vie agréable en mettant à disposition de ses salariés sur leur lieu de travail des services de proximité tels qu'un distributeur de cartes orange, une agence de voyages, un distributeur de billets ainsi qu'un coiffeur. Des permanences sont également organisées avec une représentante de l'assurance frais médicaux et une assistante sociale. Considérant qu'il est important d'investir dans la forme et la santé de ses salarié(e)s, une salle de sport est mise à la disposition des salariés (12 euros par mois). Celle-ci a été complètement refaite et installée dans le bâtiment Atrium. Des cours y ont lieu matin, midi et soir, même le samedi matin.

Dans le cadre du 1 % logement, TF1 propose aux collaborateurs se trouvant en situation d'urgence des logements sociaux. Près de 570 logements ont été attribués aux salariés du groupe TF1 depuis 20 ans. 18 salariés ont été logés en 2009, ce chiffre est constant malgré un contexte national de pénurie de logements et des conditions d'octroi de plus en plus restrictives. De plus, un nouveau dispositif a été mis en place en 2008 qui a permis en 2 ans de loger temporairement 4 jeunes âgés de moins de 30 ans ayant un projet professionnel dans une résidence située à Boulogne. Par ailleurs, le Groupe propose à ses

collaborateurs l'ensemble des dispositifs existant dans le cadre du 1 % : 38 Loca-pass, 34 prêts accession, 9 Mobili-Pass (accompagnement du salarié dans le cadre d'une mobilité).

Pour les salariés handicapés ou ayant un membre de leur famille handicapé, les organismes collecteurs proposent des prêts pour l'aménagement du logement.

Enfin, un représentant des organismes de 1 % effectue régulièrement une permanence dans les locaux afin d'aider les collaborateurs dans leurs démarches et les conseiller sur le financement de leur projet immobilier.

TF1 réunit régulièrement la commission logement du Comité d'Entreprise et l'informe de l'ensemble des actions menées en matière de 1 % logement.

Au total, 174 salariés ont bénéficié en 2009 d'un dispositif du 1 % logement.

## EXEMPLE DE L'IMPACT TERRITORIAL DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE TF1

### LES ACTIONS DE LA FONDATION D'ENTREPRISE TF1

Constituée en 2007, la Fondation d'entreprise axe ses actions sur la diversité, l'insertion professionnelle et le dialogue.

#### La nouvelle promotion de la Fondation d'entreprise

La Fondation d'entreprise TF1 a recruté en 2009 sa deuxième promotion, portant à 17 le nombre de jeunes gens issus de quartiers sensibles intégrés simultanément dans le dispositif mis en place dans l'entreprise. Appuyés par une présentation filmée de leurs motivations pour un métier de l'audiovisuel, les candidats sont sélectionnés par un jury de professionnels et se voient proposer une insertion de deux ans dans le groupe TF1 en contrat d'apprentissage, assortie de formation et de tutorat individuel. Ils occupent des postes de journalistes, réalisateurs, graphistes, techniciens de montage et son, traffic manager (programmeur de publicité), chargé de communication... Chacun d'entre eux est parrainé par un collaborateur de l'entreprise qui lui fait bénéficier de son réseau et de son expérience. L'opération est renouvelée chaque année.

En 2010, à l'occasion de la sortie de la première promotion, 50 % des effectifs resteront dans l'entreprise, les autres seront accompagnés dans leur recherche d'emploi par leurs parrains et l'entreprise.

#### Parrainages de lycéens en zones d'éducation prioritaires

La Fondation d'entreprise propose aux collaborateurs de parrainer un lycéen en classe de seconde, et ce, pendant trois ans. Ces élèves sont scolarisés dans des lycées situés en zones d'éducation prioritaires. Cette opération est menée par Actenses, une association loi 1901 qui apporte son expérience dans le domaine des programmes de parrainage, une capacité logistique et un réseau au service tant des élèves que des parrains. À ce jour, 60 collaborateurs se sont portés volontaires.

#### Stages pour les classes de Troisième

La Fondation d'entreprise accueille, avec le soutien des services fonctionnels et opérationnels de l'entreprise, des classes de Troisième en stage découverte. 56 élèves ont été accueillis en 2009.

### Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

En 2009, la Fondation d'entreprise a signé une Convention avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Ce partenariat permet de développer et de soutenir mutuellement les actions autour de l'insertion professionnelle. La convention comprend l'accueil de classes de Troisième du département 93 en stage ou pour des visites des studios du Journal Télévisé, la promotion du projet « Insertion professionnelle » dans le département, l'organisation d'un concours d'écriture du scénario d'une fiction en collaboration avec les conseillers Fiction du Groupe, la participation au trophée des entrepreneurs organisé par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la Chambre de Commerce.

### Les rencontres sur le terrain

Afin que le monde des médias et celui des quartiers difficiles se rencontrent ailleurs que dans les moments de crise, la Fondation d'entreprise crée le dialogue en accompagnant des membres de la rédaction lors des visites dans des établissements d'enseignement. Journalistes, présentateurs et rédacteurs en chef expliquent le travail des équipes et répondent aux questions des jeunes, dans des lycées et collèges de Paris ou de Provence. En 2009, 12 lycées ont été visités soit 1 530 lycéens concernés.

D'autres rencontres sont organisées dans des villes de France avec la direction du Groupe et des présentateurs des programmes. Des débats sont organisés dans les lycées, avec les lecteurs de la presse quotidienne régionale, ou plus largement autour de la projection d'un film en avant-première (25 destinations en 2009).

### Le prix de la diversité à l'Assemblée Nationale

La première édition du Prix de l'action « Entreprise et diversité » s'est déroulée à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 2009. Le Prix Spécial du jury a été attribué à TF1 pour les actions de la Fondation d'entreprise et remis par le président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, à Nonce Paolini. L'opération, organisée par Nora Barsali, consultante en communication et diversité et Claude Suquet, fondatrice et ancienne présidente de l'Institut de sondage CSA, « vise à promouvoir des actions concrètes menées par des entreprises sur tous les critères de la diversité ». L'Acse (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) apporte son soutien à cette opération. [www.lacse.fr](http://www.lacse.fr)

La Fondation d'entreprise reçoit ainsi une deuxième distinction en 2009 après le Trophée de la Diversité remis par MRH (Maghreb Ressources Humaines) avec le soutien de l'Acse en février 2009.

### L'AIDE AUX ASSOCIATIONS

L'Antenne est une fenêtre ouverte aux associations : l'équivalent de 18,5 millions d'euros en espace publicitaire a été offert en 2009 sous forme d'espaces gracieux, de fabrication de bandes-annonces, de reversement des gains des jeux, ou de dons en nature gérés par le Comité Solidarité du groupe. Environ 80 associations en ont bénéficié.

L'entreprise aide aussi directement les associations grâce au partenariat avec Jeveuxaider.com, qui identifie les associations destinataires de biens matériels ou de billets de spectacles donnés par TF1. En 2009,

14 opérations de dons ont été réalisées. Ces dons représentent du matériel broadcast (téléviseurs), des DVD, des boîtes de jeux, distribués à 20 associations.

Chaque année, le Groupe associe les collaborateurs à une opération de solidarité, Noël Solidaire, également organisé avec Jeveuxaider.com. En 2009, 383 cartons ont été réalisés et 11 498 biens (vêtements chauds, jouets, petits cadeaux neufs pour enfants et adultes...) ont été triés et donnés à des associations qui viennent en aide à des personnes en grande difficulté.

### L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Le groupe TF1 ne fait quasiment pas appel à la sous-traitance mais confie à des tiers certaines prestations comme la sécurité, la maintenance des bâtiments, la restauration... Dans le cadre de ces différents partenariats, le groupe TF1 demande à chacun de ses prestataires, par contrat, de respecter les dispositions réglementaires (notamment sociales et environnementales) en vigueur.

Le service centralisé des Achats a entrepris en 2008 la mise en place d'une politique d'achats responsables pour intégrer les fournisseurs dans un concept d'entreprise étendue. L'application de cette politique incite au respect du Code d'Éthique, à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, et invite les fournisseurs à créer et proposer des produits et services plus respectueux, à mettre en place des plans de progrès.

Le plan d'action, mené à l'échelle du Groupe comprend les volets suivants :

- effort soutenu pour le recours aux entreprises du secteur adapté (417 000 euros de chiffre d'affaires réalisé avec ces ateliers en 2009, soit une multiplication par trois en trois ans). Exemple : maintenance des plantes vertes dans ses différents bâtiments du Groupe confiée à une association qui fait travailler des personnes atteintes d'un handicap mental,
- questionnaire envoyé aux 250 fournisseurs principaux sur leurs pratiques de responsabilité et développement durable,
- évaluation des politiques RSE des 45 principaux fournisseurs du Groupe réalisée en 2009, avec le recours à un acteur indépendant, Ecovadis. Cette démarche, qui concerne déjà un volume d'engagement significatif, sera étendue à 30 autres fournisseurs en 2010,
- intégration d'une clause sur le développement durable dans les contrats,
- promotion auprès des services des produits éco-responsables tels que le papier recyclé, les fournitures de bureau et produits d'entretien sans impact pour l'environnement,
- les véhicules du parc automobile rejetant de plus de 170 g/km de CO<sub>2</sub> ont été interdits et les véhicules rejetant moins de 160 g/km de CO<sub>2</sub> sont favorisés. Le recours aux taxis « verts » est croissant,
- un guide des Achats Responsables est en cours de rédaction.

## 3.5.2 Bilan environnemental

### PERCEPTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LE GROUPE TF1

L'impact majeur d'un groupe média passe par sa capacité à sensibiliser le public aux grands enjeux. Les différentes chaînes et sites Internet du groupe TF1 sensibilisent tout au long de l'année les téléspectateurs et les internautes au respect de l'environnement dans de multiples cas de programmes : bulletins météorologiques quotidiens au cours desquels des messages pratiques sont passés, sujets des Journaux Télévisés (plus de 600 traitant d'environnement en 2009), grands rendez-vous en prime time (*Ushuaïa nature*), chaînes thématiques (Ushuaïa TV), site Internet (Ushuaïa.com), campagne de sensibilisation à destination des enfants (*Bouge toi pour ta Planète* sur TFou)...

La Direction de l'Information a mis à l'Antenne du 20h, depuis décembre 2009, ECO<sub>2</sub> Climat, un indicateur de la consommation de gaz à effet de serre des Français. Cet indicateur est mis à jour et diffusé mensuellement, avec un traitement éditorial qui met en avant le lien entre nos habitudes de consommation (habitat, transport, alimentation...) et la contribution au changement climatique.

TF1, via TF1 Entreprises, est partenaire du salon Planète Mode d'emploi dont la première édition en 2009 a rassemblé 38 000 visiteurs.

L'empreinte écologique directe de l'activité des médias est perçue comme faible par rapport à d'autres secteurs mais elle est similaire sous l'angle de l'émission de gaz à effet de serre. Le secteur est générateur de transports, d'achats de matériels électroniques et de consommations électriques. Les entreprises du secteur des médias sont par ailleurs redevables envers leurs parties prenantes d'une certaine exemplarité. C'est la raison pour laquelle le groupe TF1 a mis en place une politique de réduction des gaz à effet de serre liés à son activité.

Le Groupe mène avec l'appui et les compétences du groupe Bouygues, une démarche de réduction de son empreinte carbone. TF1 a réalisé en 2007, en partenariat avec l'ADEME, une estimation des émissions de gaz à effet de serre de son Antenne principale, grâce à la méthode du Bilan Carbone. Le plan d'action qui s'en est suivi concerne chacune des sources d'émission, interne ou externe. Le Bilan Carbone sera mis à jour et étendu à l'ensemble des activités du Groupe en 2010.

Sur l'ensemble des autres thèmes environnementaux, le Groupe mène une politique volontariste dans tous les domaines dont il a la maîtrise : dans l'ensemble de son parc immobilier, les consommations d'énergie, fluides, matières premières (papier) et la gestion des déchets font l'objet de plans d'action et d'amélioration continus, toujours menés au-delà des exigences légales. Les démarches, qui reflètent la volonté de la Direction de s'aligner sur les meilleures pratiques, comprennent la mobilisation des fournisseurs et la sensibilisation des collaborateurs.

Au service Reportage, dans les studios, dans l'exploitation du parc informatique, les dispositifs techniques intègrent de plus en plus la consommation d'énergie et la gestion des déchets en amont des projets d'ingénierie.

Les collaborateurs sont sensibilisés au travers d'un site collaboratif, MygreenTV, sur lequel leur sont proposés des bonnes pratiques, des tests de matériel ou des portraits de collaborateurs engagés.

TF1 est partenaire de l'opération Ecoprod, une campagne de sensibilisation des producteurs audiovisuels à l'empreinte écologique de leurs activités.

### LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)

Le SME s'inspire des démarches qualité et notamment de la dynamique « *plan / do / check / act* » propre aux systèmes de type ISO 9001. La feuille de route « environnement » est examinée trimestriellement par un Comité dédié, qui valide les objectifs, s'assure de la mise en œuvre des actions, des mesures de leur efficacité et du retour d'expérience.

Le Système de Management de l'Environnement concerne l'ensemble des immeubles directement gérés par le Groupe.

En 2009, les entités de TF1 (hors Eurosport et Téléshopping) ont été regroupées dans trois immeubles proches les uns des autres à Boulogne-Billancourt. Le SME sera mis à jour au premier trimestre 2010 pour prendre en compte cette modification.

### PÉRIMÈTRE ET NATURE DES MESURES

Le SME, les objectifs définis et les mesures des consommations s'appliquent à partir de 2010 aux trois immeubles de Boulogne-Billancourt, Tour, Atrium, et Delta et à celui d'Eurosport à Issy-les-Moulineaux. Ils représentent une surface totale d'environ 71 000 m<sup>2</sup>, hors parking. Le rassemblement des équipes à Boulogne-Billancourt, outre les avantages organisationnels, permet de minimiser les déplacements entre les sites et d'améliorer le pilotage de la gestion des bâtiments.

L'analyse des différentes consommations 2009 est affectée par les travaux et déménagements qui ont été réalisés pendant l'année. Une nouvelle lecture sur un périmètre stabilisé sera réellement possible à partir de fin 2010.

Méthode de relevé des indicateurs :

- les mesures de consommations électriques et d'eau sont issues des factures, effectuées par télé-relevés,
- les déchets sont pesés par le prestataire (facturation au poids).

Pour mieux cibler les profils des consommateurs internes, TF1 poursuit en 2010 la rénovation de son outil de gestion du bâtiment pour intégrer davantage de compteurs sur les réseaux de distribution de fluides (électricité, eau...) et ainsi mieux maîtriser les consommations par une conduite plus fine des installations sur l'éclairage et la climatisation.

Notamment, la mise en œuvre de points de mesure permettant d'isoler les consommations liées aux bureaux et aux process :

- bureaux : éclairages postes de travail et circulation / outils bureautique / climatisation,
- process : salles serveur informatique et broadcast / locaux spéciaux type Studios / clim process.

## DONNÉES DE LA LOI NRE

### CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU

La consommation d'eau en 2009 (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est de 51 900 mètres cubes, en diminution de près de 16 % depuis 2008. À l'origine de cette importante diminution :

- le remplacement du système à tresse par de la garniture métallique sur les 40 pompes de circulation de la boucle PAC (le nouveau système n'a plus besoin d'arrivée d'eau constante pour le refroidissement),
- le remplacement du système de pompe défectueux du réseau surcomprimé d'eau mitigée.

Des détecteurs automatiques asservis à des électrovannes d'ouverture d'eau ont été installés sur les lavabos dans les toilettes pour limiter la consommation.

Dès 2006, les prestataires utilisant l'eau (ménage, cuisine) ont été sensibilisés à l'importance d'une réduction des consommations, par une modification contractuelle.

Pour l'entretien des véhicules, la vidéomobile a opté pour un lavage sans eau « ecowash ».

### CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour un groupe du secteur audiovisuel comme TF1, la principale consommation de matière première concerne l'utilisation de papier. En 2009, le service de reprographie a été externalisé vers un prestataire certifié Imprim'vert.

Pour la consommation restante (87 tonnes en 2009), plusieurs pistes de réduction ont été mises en œuvre : passage des publications internes sous format électronique, usage du recto-verso dans les nouveaux photocopieurs multifonctions.

Le papier utilisé désormais est, soit recyclé, soit issu de forêts certifiées. Le grammage a été réduit (passage de 90 g par feuille à 75 g).

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, salles techniques, régies...).

Les consommations électriques ont fortement mais conjoncturellement augmenté de 6,5 % en 2009, (31 733 méga watt / 29 791 méga watt) à cause de trois phénomènes distincts :

- double utilisation des anciens et des nouveaux bâtiments pendant la période des déménagements,
- introduction de nouvelles plateformes techniques en parallèle des anciennes, maintenues jusqu'à complète sécurisation des process (remplacement du Process News and Sport, introduction de la Haute Définition en régie finale),
- accroissement du périmètre par la réintégration des prestations de post-production auparavant sous-traitées (centre de post-production dans le bâtiment Delta).

L'hiver rigoureux a conduit à une utilisation accrue des pompes à chaleur.

### MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En dehors des phénomènes conjoncturels évoqués plus haut, de nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la feuille de route « environnement » pour poursuivre les efforts engagés :

#### Dans la gestion des bâtiments

##### En 2009

- amélioration du pilotage des installations par la GTC (Gestion Technique Centrale), en sensibilisant des équipes à l'optimisation des consommations selon les besoins (climatisation et éclairage), en éliminant toutes les arrivées d'air extérieur non réchauffé dans les circuits en période froide,
- essais de limitation de la climatisation avec filtrage sur les fenêtres réalisées sur un étage,
- installation de poutres froides lors de la rénovation de l'Atrium.

##### Et toujours

- délestage de l'allumage des éclairages des parkings, réduction des plages horaires,
- extinction programmée des éclairages et climatisation des plateaux,
- détecteurs de présence dans les sanitaires,
- télévisions et ordinateurs éteints lors de rondes de sécurité, éclairages et climatisation en mode veille sur les plateaux non techniques dès 22h,
- remplacement des lampes type dichroïque par des lampes à LED, permettant ainsi de réduire de 35 W à 8 W la consommation unitaire, tout en prolongeant de façon très significative (d'un à cinq ans) la durée de vie de la lampe.

##### En 2010

- le *relamping* du site se fera sur la base de nouvelles lampes (dicro-LED) sans transformateur, d'une puissance de seulement 4 watts. (1 800 points prévus),
- l'usage de la norme AFNOR EN 16001 est à l'étude.

#### Dans la gestion des moyens informatiques

##### En 2009

- mise en place d'Econoposte, un procédé qui permet d'éteindre les postes informatiques après 4h d'inactivité (session fermée) et de les rallumer à 6h, permettant ainsi d'effectuer les télé-distributions sans pour autant gêner le collaborateur. Un plan de communication a accompagné ce projet, avec une jauge sur le portail RH montrant chaque matin le nombre de machines éteintes (environ 50 % chaque jour sur 4 000 postes),
- virtualisation des serveurs lancée depuis 2007 qui permet, *via* la consolidation de multiples serveurs sur un même serveur physique, d'importants gains en énergie. Depuis 2007, la virtualisation de serveurs a permis l'économie de 100 serveurs physiques (sur un peu plus de 600),
  - un serveur virtualisé correspond à 4 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (TECO<sub>2</sub>) d'économies annuelles, 101 euros annuel d'économie d'énergie et 868 euros d'investissements en moins (données

VM Ware, soit pour 150 serveurs une économie avoisinant les 145 000 euros annuelle,

- le choix de machines (postes de travail, serveur, stockage) intègre les exigences de développement durable (consommation machine, analyse du cycle de vie et engagement du fournisseur dans le développement durable).

#### En 2010

- la démarche de virtualisation est prolongée avec au minimum 50 serveurs supplémentaires. L'installation des futurs serveurs en Windows Server 2008 permettra également des économies d'énergie.

### RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'étude de l'utilisation des toits des studios pour réaliser une terrasse végétalisée et poser des panneaux photovoltaïques n'a pas abouti en 2009 et se poursuit en 2010.

### CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS

Non applicable.

### REJET DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL

#### Gaz à effet de serre (GES)

Le premier Bilan Carbone a été réalisé avec le concours de l'ADEME en 2007 sur le processus Antenne de TF1. Les émissions de GES sont liées à des facteurs externes (consommation électrique des téléviseurs, achats de programmes) et à des facteurs internes (productions des programmes, achats de matériel informatique et broadcast, consommation électrique directe...). Le plan d'action concerne ces deux types de sources.

Les émissions de GES externes en aval, soit la consommation électrique des téléviseurs des spectateurs, rapportée au temps d'audience de TF1, a été estimée à 190 000 TECO<sub>2</sub>. L'achat des programmes (achats hors immobilisations) génère environ 30 000 TECO<sub>2</sub>.

Les émissions annuelles de GES internes, de la production jusqu'au départ du signal en sortie de régie finale ont été estimées à environ 22 000 TECO<sub>2</sub>.

#### Plan concernant les émissions de GES internes, avec le concours du groupe Bouygues

- politique d'achat et d'amortissement intégrant les critères écologiques pour le matériel informatique,
- parc de voitures de fonction : plafonnement pour les véhicules de fonction à 170 g/km et invitation à baisser en dessous de 160 g. Incitation à l'usage des transports en commun, passage du remboursement du Passe Navigo et de l'abonnement VIB à 60 %,
- réduction des consommations électriques récurrentes (voir ci-dessus).

#### Empreinte écologique de la fabrication des programmes

La fabrication des programmes, en interne ou en externe, représente la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre du bilan. Or, le secteur est encore peu sensibilisé en France à la notion d'empreinte environnementale et à sa réduction. TF1 a réalisé des actions innovantes dans le domaine de la technologie *broadcast* :

#### Au service Reportage : nouveaux équipements des cars vidéomobiles et maîtrise des consommations

Les trois nouveaux cars de la vidéo-mobile, complètement autonomes, plus légers et plus modernes, sont aussi moins gourmands en énergie grâce à la mise en place de batteries qui se rechargent en roulant. Tous les véhicules sont à la norme « Euro 4 ». Ils sont équipés d'une boîte 6 vitesses pour limiter la consommation.

Un petit groupe électrogène, couplé au système Vitron, gère l'énergie en fonction des besoins. Les équipements sont allumés sélectivement et seulement en fonction des besoins de la mission.

Les techniciens n'utilisent désormais plus de piles bâton dans les équipements mobiles, elles ont été remplacées dès 2007 par des batteries rechargeables.

#### Éclairage à LED dans les studios

Eurosport et LCI ont conçu leurs nouveaux studios avec un éclairage composé uniquement de LED, qui durent plus longtemps, consomment moins et ne chauffent pas. À LCI, ce nouvel équipement permet de limiter la consommation totale du plateau (éclairage et climatisation) à 7kW en moyenne, soit dix fois moins qu'un studio normal.

#### Ecoprod : pour des productions audiovisuelles respectueuses de l'environnement

TF1 a lancé officiellement avec le concours de 5 partenaires (ADEME, AUDIENS, Commission du Film d'Ile de France, DRIRE, France Télévisions), une campagne d'information à destination des producteurs, disponible sur Internet. Des fiches de bonnes pratiques par métier ont été développées et un calculateur d'empreinte écologique dédié aux productions audiovisuelles sera mis en ligne gratuitement en 2010. Les outils seront présentés aux entreprises du secteur lors de sessions de sensibilisation. [www.ecoprod.com](http://www.ecoprod.com)

#### Autres gaz

Afin d'anticiper les effets de la réglementation sur l'élimination progressive des gaz nocifs pour la couche d'ozone (règlement CE N° 2037/2000 Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000, échéance à 2015), TF1 a pris la décision de planifier le remplacement des équipements de climatisation concernés (environ 1 600 pompes à chaleur et armoires de climatisation et cinq groupes de production d'eau glacée) dès 2006. Ce programme, étalé sur cinq ans, s'intégrera dans un plan de rénovation complet du bâtiment.

Les gaz employés dans les installations frigorifiques font partie des fluides préconisés dans la réglementation en vigueur, toutes les précautions lors de la vidange des équipements vétustes sont prises avant leur mise au rebut.

### NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Eurosport, installé dans un environnement d'immeubles d'habitation, a fait capitonner les installations bruyantes sur son toit dès 2001. Désormais, les fournisseurs (de groupe froid, de tours aéro-réfrigérantes, de centrales de traitement d'air, de groupes électrogènes) sont attendus sur les performances de leurs produits en termes de nuisances sonores. Un acousticien est sollicité pour confirmer la qualité de ces produits.

Dans le cadre de la rénovation des groupes électrogènes du siège, un système de venturi a été installé sur les échappements des groupes pour améliorer le mélange de l'air et ainsi diminuer l'impact olfactif des gaz d'échappement.



## TRAITEMENTS DES DÉCHETS

Le poids des déchets, 1 280 tonnes est en augmentation (1 147 tonnes en 2008), à corréliser à la mise en œuvre simultanée des bâtiments et l'ouverture d'une deuxième cantine à l'Atrium.

### Déchets issus des bureaux

Tout en tenant compte de la spécificité des sites du Groupe, le tri sélectif des déchets a été développé là où il était possible de le faire. Eurosport a installé des corbeilles de bureaux à deux contenants (papiers / autres déchets). Au siège de TF1, l'adéquation entre le volume de déchets à évacuer et la logistique nécessaire à ce traitement a entraîné le choix, par la Direction des Affaires Générales, de s'équiper d'un compacteur d'ordures, opérationnel depuis août 2003. Le tri est ensuite assuré par une société prestataire (CRR) qui revend la matière récoltée pour recyclage. La prestation fournie comprend un triage fin à la main et un recyclage de 80 % des contenus, dont sont seulement exclues les matières plastiques.

Les déchets du bâtiment Atrium sont collectés et triés par les services municipaux.

À l'occasion des déménagements de 2009, l'opération *Cleaning Day* a permis la valorisation de 141 tonnes de papiers, cassettes, CD et DVD, soit l'équivalent de 6 640 cartons de déménagement. Cette opération a favorisé la sensibilisation des collaborateurs au traitement des déchets et sera systématisée lors des déménagements futurs.

### Tubes fluorescents et Toners

Le ramassage des tubes fluorescents est assuré par la société Exprimm qui a en charge la maintenance électrique du site. 100 % des tubes changés sont récupérés et envoyés pour retraitement. Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre. Les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

### Piles

Un collecteur de piles est installé dans les cafétérias. Les collaborateurs sont invités aussi à y déposer leurs piles personnelles. Le poids des piles récoltées est stable (1 tonne). Le service Reportage a remplacé depuis 2007 les 50 000 piles bâtons consommées annuellement par des batteries rechargeables.

### Huiles alimentaires

Elles sont stockées dans des conteneurs spéciaux et repris par une société spécialisée.

### DIB (Déchets Industriels Banals)

Ils sont traités par la ville de Boulogne-Billancourt. Les prestataires sont sensibilisés au problème des déchets. Ils n'utilisent pas de lingettes pour le ménage, ni de produits non bio-dégradables.

### Déchets gris

Une partie du matériel informatique, *broadcast* et téléphonie réformé est encore en bon état de marche : il est donné à des associations sous réserve qu'elles respectent elle-même les textes réglementaires en matière de gestion des déchets lorsque le matériel devient hors d'usage. Des lots sont également vendus à un broker qui prend en charge la destruction de la part non utilisable du matériel selon les normes légales.

### DVD

À TF1 Vidéo, les DVD défectueux ou invendus sont collectés en retour de client chez le logisticien. Les produits sont intégralement retraités par des ateliers adaptés ou des sociétés spécialisées. Dans les ateliers protégés, le boîtier est revendu et réutilisé, la jaquette papier est recyclée, les rondelles deviennent des bouteilles en plastique ou des vêtements en polaire.

| Produits                       | Qu'en fait-on ?   |
|--------------------------------|---|
| Papier                         | Mouchoirs et nappes en papier   |
| Piles et batterie de véhicules | Une fois extraits, le ferromanganèse, le zinc et le mercure sont réutilisés dans l'industrie                              |
| Huiles usagées de cuisine      | Après filtrage, elles sont utilisées comme combustible  |
| Toner d'imprimantes            | Démontage et nettoyage du toner, remplissage et revente   |
| Matériel informatique usagé    | Revalorisation des matériels en état, dons à des associations et destruction des non utilisables                          |
| Mobilier                       | Destruction des non utilisables et revalorisation des matériaux, dons à des associations du mobilier en état satisfaisant |
| Déchets humides                | Destruction par incinération  |
| DVD                            | Boîtier réutilisé, jaquette recyclée, rondelle transformée en bouteille plastique ou en vêtement en polaire               |

## MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE

Dans le cadre des activités du Groupe, essentiellement en France, il n'y a pas d'atteinte à l'équilibre biologique.

## DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et leur réduction sont gérées par des moyens internes. Il n'y a pas d'autre atteinte à l'environnement généré spécifiquement par ce type d'activité.

TF1 participe à hauteur de 23 000 euros à la démarche Ecoprod (développement d'outils de mesure et réduction de l'empreinte écologique des productions audiovisuelles).

### ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Non applicable.

### MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

En amont des plans d'action, la veille légale en matière d'environnement mais aussi de sûreté, d'hygiène et de sécurité, fait l'objet d'un suivi rigoureux. Un groupe transversal qui implique la Direction Juridique, les Affaires Sociales et les Directions Affaires Générales et Sécurité a été mis en place à cet effet.

TF1 poursuit sa veille réglementaire au niveau des ses installations techniques, classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de L'Environnement).

Les installations relevant de cette législation sont définies dans une nomenclature qui en fonction de l'activité produite, de son importance et du niveau de gravité des dangers ou nuisances qu'elles présentent, sont soumises soit à autorisation ou à déclaration.

TF1 possède plusieurs installations soumises à la réglementation ICPE, notamment :

- les groupes électrogènes,
- les unités de production de froid,
- les tours de refroidissement.

Après diagnostic, toutes ces installations sont en conformité avec la réglementation des ICPE et ne génèrent aucune pollution, ni nuisance d'aucune sorte.

### DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Au-delà des obligations légales, TF1 fait expertiser la qualité de l'air (empoussièrement, hygrométrie) et de l'eau (machines à café) 5 ou 6 fois par an.

TF1 travaille sur les thèmes environnementaux avec des prestataires certifiés (ISO 9001 et / ou 14001 pour la gestion des déchets, la maintenance du système électrique, l'achat du mobilier...).

Le SME en lui-même, même s'il s'inspire de normes reconnues, n'a pas dans un premier temps pour vocation d'être auditable.

Il est à noter que TF1 figure dans quatre indices boursiers qui font référence en matière d'investissement socialement responsable : DJSI, FTSE4Good, Aspi Eurozone et Ethibel. Si la présence de TF1 dans ces indices boursiers ne constitue ni une évaluation, ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte des exigences sociales et environnementales par TF1.

### Effet des ondes sur la santé

Concernant les antennes d'émission sur le toit du bâtiment principal de TF1 à Boulogne, des mesures ont été effectuées en 2007 et communiquées au CHSCT. Elles montrent qu'il n'y a pas de dépassement des limites autorisées dans le périmètre de circulation prévu autour des antennes. Cette circulation est réservée à un petit nombre de techniciens et respecte une zone de sécurité balisée, à l'intérieur de laquelle la circulation est interdite.

Concernant les antennes mobiles (véhicules émetteurs, antennes aérotransportables), d'autres mesures ont été réalisées par l'APAVE qui n'a décelé aucune anomalie. L'usage de ces émetteurs comprend des mesures de sécurité pendant leur installation par l'opérateur, et le balisage d'un périmètre de sécurité d'un mètre et demi autour des appareils posés au sol.

### EXISTENCE DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

TF1 a choisi, pour gérer les thèmes de type « gestion des risques », « hygiène et sécurité », ou « environnement » une organisation en réseau, préférée à l'existence de services dédiés. Cette organisation permet d'impliquer les opérationnels et de conserver la transversalité nécessaire à ces domaines. Dans le cadre du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des actions après le Bilan Carbone, le même principe a été retenu.

Un coordinateur s'assure de la complémentarité des compétences dans les groupes de travail, de l'avancement des plans, et de l'organisation des revues.

### FORMATION ET INFORMATION DES SALARIÉS

Le plan de communication vers les collaborateurs, sur les sujets liés au développement durable, est désormais engagé, en sus des rubriques régulières figurant dans les publications internes (*Coups d'œil*, mensuel, et *Regards*, tri annuel) et sur l'Intranet.

Pour anticiper et accompagner les changements comportementaux nécessaires à la protection de l'environnement et des ressources, un échange a été mis en place avec les collaborateurs autour du club MyGreentv. Les thèmes évoqués traitent de la mobilité, la restauration, l'utilisation de l'énergie, l'équipement bureautique... Sous forme de tests de matériel ou de service, d'enquête, de boîtes à idées, et en mettant en valeur des collaborateurs particulièrement engagés dans la défense de l'environnement dans leur vie personnelle ou professionnelle, l'objectif du club est la promotion de bonnes pratiques concrètes et duplicables dans l'entreprise. La plateforme d'échange est un Intranet collaboratif. Plusieurs événements annuels sont organisés pour ancrer la démarche largement dans le Groupe.

## **3.6 ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE**

### **3.6.1 Facteurs de risques**

---

Ce point est abordé page 48.

### **3.6.2 Rémunérations**

---

Ce point est abordé page 32.

## 3.7 AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 AVRIL 2010

### 3.7.1 Délégations et autorisations financières en cours de validité

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de Commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'utilisation faite de ces délégations et autorisations au cours de l'exercice 2009.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, est de 15 millions d'euros.

Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est de 900 millions d'euros.

| Autorisation   | Montant nominal maximal des augmentations de capital | Montant nominal maximal des titres de créance | Validité de l'autorisation | Durée restant à courir <sup>(2)</sup> | Assemblée Générale | n° résolution | Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice |
|--|--|---|----------------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------|--|
| <b>Émission de titres</b>  |  |   |                            |                                       |                    |               |  |
| Augmentation de capital avec maintien du D.P.S <sup>(3)</sup> par émission d'actions ou de valeurs mobilières  | 15 M€  | 900 M€  | 26 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2009  | 17            | Néant  |
| Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices   | 400 M€   |   | 26 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2009  | 18            | Néant  |
| Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec D.P.S <sup>(3)</sup>  | 15 % de l'émission initiale                          |   | 26 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2009  | 20            | Néant  |
| Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | 10 % du capital <sup>(1)</sup>                       | 10 % du capital <sup>(1)</sup>                | 26 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2009  | 22            | Néant  |
| Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (délégation de compétence)   | -  | 900 M€  | 26 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2009  | 24            | Néant  |
| <b>Émissions réservées aux salariés et aux dirigeants</b>  |  |   |                            |                                       |                    |               |  |
| Augmentation de capital réservée aux salariés ou mandataires sociaux adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)                                   | 10 % du capital                                      | 10 % du capital                               | 26 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2009  | 25            | Néant  |
| Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre   | 10 % du capital                                      | 10 % du capital                               | 38 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>17/04/2008  | 15            | Néant  |
| <b>Rachats d'actions et réduction du capital social</b>  |  |   |                            |                                       |                    |               |  |
| Achat par la société de ses propres actions  | 10 % du capital                                      |   | 18 mois                    | 6 mois                                | AGM<br>17/04/2009  | 15            | Néant  |
| Réduction du capital par annulation d'actions  | 10 % du capital<br>Par période de<br>24 mois         |   | 18 mois                    | 6 mois                                | AGM<br>17/04/2009  | 16            | Néant  |

(1) Il est précisé que :

- le total du montant nominal des augmentations de capital autorisées (résolutions n° 17 et 22 de l'AGM du 17 avril 2009) ne peut pas dépasser 15 millions d'euros, même si le Conseil d'Administration décide d'augmenter le nombre de titres à émettre (20<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 17 avril 2009 – à hauteur maximale égale à 15 % de l'émission initiale, pendant une période de 30 jours suivant la clôture de la souscription),
- le total du montant nominal des titres de créance (résolution n° 17 de l'AGM du 17 avril 2009) ne peut pas dépasser 900 millions d'euros.

(2) À compter du vote de l'AGM du 15 avril 2010.

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

### Utilisation des délégations et autorisations financières accordées antérieurement

#### Au cours de l'année 2009

- un plan d'options de souscription (plan n° 11) a été lancé, le 20 mars 2009, permettant à 140 bénéficiaires de souscrire 1 880 897 actions ; le prix d'exercice de l'option de souscription de 5,98 euros est égal

à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du 20 mars 2009, aucune décote n'ayant été appliquée - résolution n° 29 de l'AGM du 17 avril 2007,

- la société n'a pas procédé à des rachats de ses propres actions,
- la société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission de valeurs mobilières.

## 3.7.2 Délégations et autorisations financières soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010

Le tableau ci-après résume les délégations et autorisations financières à conférer au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010.

Ces différentes délégations et autorisations financières remplaceront, à compter du jour de leur approbation par l'Assemblée Générale, le cas échéant, pour leur partie non engagée, celles accordées antérieurement et ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration a tenu compte des précédents votes des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2009 et a notamment décidé en conséquence d'ajuster le niveau des

pourcentages du capital visés par les délégations et autorisations financières auxquelles la société pourra procéder, si l'Assemblée Générale le décide, en fonction des recommandations des investisseurs institutionnels et de leurs représentants ; ainsi, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et / ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, a été ramené à 4,3 millions d'euros. Enfin, il est précisé que l'achat par la société de ses propres actions ne pourra pas se faire en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours.

| Autorisation  | Montant nominal maximal des augmentations de capital | Montant nominal maximal des titres de créance | Validité de l'autorisation | Durée restant à courir <sup>(2)</sup> | Assemblée Générale | n° résolution |
|---|--|---|----------------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------|
| <b>Émission de titres</b>   |  |   |                            |                                       |                    |               |
| Augmentation de capital avec suppression du D.P.S <sup>(3)</sup> par émission d'actions ou de valeurs mobilières                              | 4,3 M€   | 900 M€  | 14 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 10            |
| Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans D.P.S <sup>(3)</sup>   | 15 % de l'émission initiale                          |   | 14 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 11            |
| Fixation du prix d'émission, sans D.P.S <sup>(3)</sup> , de titres de capital ou de valeurs mobilières  | 10 % du capital <sup>(1)</sup>                       | 10 % du capital <sup>(1)</sup>                | 14 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 12            |
| Augmentation de capital, sans D.P.S <sup>(3)</sup> , à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange           | 4,3 M€ <sup>(1)</sup>                                | 900 M€ <sup>(1)</sup>                         | 14 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 13            |
| Augmentation de capital avec suppression du D.P.S <sup>(3)</sup> par émission d'actions ou de valeurs mobilières, en vue d'un placement privé | 4,3 M€ <sup>(1)</sup>                                | 900 M€ <sup>(1)</sup>                         | 14 mois                    | 14 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 14            |
| <b>Rachats d'actions et réduction du capital social</b>   |  |   |                            |                                       |                    |               |
| Achat par la société de ses propres actions   | 10 % du capital                                      |   | 18 mois                    | 18 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 8             |
| Réduction du capital par annulation d'actions   | 10 % du capital<br>Par période de<br>24 mois         |   | 18 mois                    | 18 mois                               | AGM<br>15/04/2010  | 9             |

(1) Il est précisé que :

- le total du montant nominal des augmentations de capital autorisées (résolutions n° 17 et 22 de l'AGM du 17 avril 2009 et n° 10, 13 et 14 de l'AGM du 15 avril 2010) ne peut pas dépasser 15 millions d'euros, même si le Conseil d'Administration décide d'augmenter le nombre de titres à émettre (20<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 17 avril 2009 et 11<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 15 avril 2010 – à hauteur maximale égale à 15 % de l'émission initiale, pendant une période de 30 jours suivant la clôture de la souscription),
- le total du montant nominal des augmentations de capital autorisées (résolution n° 10 et 14 de l'AGM du 15 avril 2010) ne peut pas dépasser 4,3 millions d'euros, même si le Conseil d'Administration décide d'augmenter le nombre de titres à émettre (11<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 15 avril 2010 – à hauteur maximale égale à 15 % de l'émission initiale, pendant une période de 30 jours suivant la clôture de la souscription),
- le total du montant nominal des titres de créance (résolution n° 17 de l'AGM du 17 avril 2009 et résolutions n° 10 et 14 de l'AGM du 15 avril 2010) ne peut pas dépasser 900 millions d'euros.

(2) À compter du vote de l'AGM du 15 avril 2010.

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

## 3.8 RÉOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2009 et sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009, l'affectation et la répartition des résultats, et les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Claude BERDA effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 février 2010,
- de renouveler pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain POUYAT, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

- de prendre acte de l'élection des Administrateurs représentants du personnel,
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en bourse ses propres actions. Le rachat a notamment pour finalité soit l'attribution aux salariés, soit leur annulation sous réserve de l'adoption de la 9<sup>e</sup> résolution (partie extraordinaire) pour notamment racheter un nombre d'actions correspondant à celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 20 euros et le prix minimum de vente par action à 5 euros. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 300 millions d'euros.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

## 3.9 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ TF1 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications (en euros)  | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009                      |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------|
| <b>I) - Situation financière en fin d'exercice</b>   |               |               |               |               |                           |
| a) Capital social  | 42 810 426    | 42 824 426    | 42 682 098    | 42 682 098    | 42 682 098                |
| b) Nombre d'actions émises   | 214 052 129   | 214 122 129   | 213 410 492   | 213 410 492   | 213 410 492               |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions  |               |               |               |               |                           |
| <b>II - Résultat global des opérations effectives</b>  |               |               |               |               |                           |
| a) Chiffre d'Affaires hors taxes   | 1 579 618 085 | 1 649 601 932 | 1 651 380 074 | 1 578 094 919 | 1 376 578 316             |
| b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions              | 410 573 959   | 355 728 097   | 331 000 742   | 231 461 449   | 201 671 020               |
| c) Impôt sur les bénéfices   | 104 129 231   | 76 931 481    | 71 971 099    | 23 176 898    | (17 671 273)              |
| d) Participation des salariés  | 10 146 927    | 8 185 797     | 7 978 095     | 3 605 647     | 256 981                   |
| e) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions             | 182 330 515   | 250 816 043   | 203 747 738   | 138 921 498   | 198 396 034               |
| f) Montant des bénéfices distribués  | 138 970 385   | 181 790 003   | 181 386 487   | 100 302 931   | 91 766 512 <sup>(1)</sup> |
| <b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>                                 |               |               |               |               |                           |
| a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions | 1,38          | 1,26          | 1,18          | 0,96          | 1,03                      |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions  | 0,85          | 1,17          | 0,95          | 0,65          | 0,93                      |
| c) Dividende versé à chaque action   | 0,65          | 0,85          | 0,85          | 0,47          | 0,43 <sup>(1)</sup>       |
| <b>IV - Personnel</b>  |               |               |               |               |                           |
| a) Nombre de salariés  | 1 508         | 1 540         | 1 573         | 1 536         | 1 597                     |
| b) Montant de la masse salariale   | 105 746 613   | 111 770 510   | 116 739 407   | 121 186 526   | 118 312 622               |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux                                   | 51 454 510    | 52 182 591    | 57 127 130    | 54 153 178    | 69 307 854                |

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.



# ÉTATS FINANCIERS 2009

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>4.1</b> | <b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>                            | <b>120</b> |
| 4.1.1      | Bilan consolidé                                      | 120        |
| 4.1.2      | Compte de résultat consolidé                         | 122        |
| 4.1.3      | Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 123        |
| 4.1.4      | Tableau des flux de trésorerie consolidés            | 124        |
| <br>       |  |            |
| <b>4.2</b> | <b>ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDÉS</b>                | <b>125</b> |
| <br>       |  |            |
| <b>4.3</b> | <b>COMPTES INDIVIDUELS</b>                           | <b>183</b> |
| <br>       |  |            |
| <b>4.4</b> | <b>ANNEXES DES COMPTES INDIVIDUELS</b>               | <b>187</b> |

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2009 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 mars 2009 sous le numéro D.09-0159, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de TF1 SA du 17 février 2010.

Les éléments survenus depuis cette date sont présentés au chapitre 3, page 85 (note 3.2.4).

## 4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

### 4.1.1 Bilan consolidé

| ACTIF (en millions d'euros)                          | Notes | 12/2009        | 12/2008        |
|--|-------|----------------|----------------|
| Goodwill   | 7     | 506,9          | 506,1          |
| Immobilisations incorporelles                        |       | 137,7          | 168,0          |
| <i>Droits audiovisuels</i>                           | 8.1   | 98,6           | 132,8          |
| <i>Autres immobilisations incorporelles</i>          | 8.2   | 39,1           | 35,2           |
| Immobilisations corporelles                          | 9     | 191,4          | 178,0          |
| Participations dans les entreprises associées        | 10    | 275,4          | 259,3          |
| Actifs financiers non courants                       | 12.1  | 20,2           | 741,0          |
| Actifs d'impôt non courants                          |       | 11,5           | 17,2           |
| <b>Total actifs non courants</b>                     |       | <b>1 143,1</b> | <b>1 869,6</b> |
| Stocks et encours                                    |       | 600,6          | 558,4          |
| <i>Programmes et droits de diffusion</i>             | 11    | 589,3          | 542,0          |
| <i>Autres stocks</i>                                 |       | 11,3           | 16,4           |
| Clients et autres débiteurs                          | 12.2  | 1 350,2        | 1 226,8        |
| Actifs d'impôt courants                              |       | 9,5            | 46,8           |
| Autres actifs financiers courants                    | 12    | 8,9            | 14,0           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie              | 12.3  | 570,5          | 9,8            |
| <b>Total actifs courants</b>                         |       | <b>2 539,7</b> | <b>1 855,8</b> |
| Actifs en cours de cession                           | 4     | -              | 14,8           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                   |       | <b>3 682,8</b> | <b>3 740,2</b> |
| Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) | 15    | 72,8           | (704,5)        |

| <b>PASSIF (en millions d'euros)</b>                | <b>Notes</b> | <b>12/2009</b> | <b>12/2008</b> |
|--|--------------|----------------|----------------|
| Capital  | 13.1         | 42,7           | 42,7           |
| Primes et réserves                                 |              | 1 239,3        | 1 170,4        |
| Résultat consolidé de l'exercice                   |              | 114,4          | 163,8          |
| <b>Total capitaux propres part du Groupe</b>       | 13           | <b>1 396,4</b> | <b>1 376,9</b> |
| Intérêts minoritaires                              |              | 0,2            | -              |
| <b>Total capitaux propres</b>                      |              | <b>1 396,6</b> | <b>1 376,9</b> |
| Emprunts long terme                                | 14, 15       | 0,5            | 695,5          |
| Provisions non courantes                           | 16.1         | 44,0           | 57,2           |
| Passifs d'impôt non courants                       |              | 1,3            | 2,9            |
| <b>Total passifs non courants</b>                  |              | <b>45,8</b>    | <b>755,6</b>   |
| Dettes financières à court terme                   | 15           | 505,5          | 22,9           |
| Fournisseurs et autres créditeurs                  | 14           | 1 696,0        | 1 514,9        |
| Provisions courantes                               | 16.2         | 36,4           | 43,5           |
| Passifs d'impôt courants                           |              | 1,1            | 1,2            |
| Autres passifs financiers courants                 | 14           | 1,4            | 10,2           |
| <b>Total passifs courants</b>                      |              | <b>2 240,4</b> | <b>1 592,7</b> |
| <b>Passifs liés aux actifs en cours de cession</b> | 4            | -              | <b>15,0</b>    |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                |              | <b>3 682,8</b> | <b>3 740,2</b> |

## 4.1.2 Compte de résultat consolidé

| (en millions d'euros)  | Notes | Exercice 2009  | Exercice 2008  |
|--|-------|----------------|----------------|
| Recettes de publicité  | 17    | 1 604,6        | 1 833,6        |
| <i>Antenne TF1</i>   |       | 1 429,4        | 1 647,3        |
| <i>Autres chaînes</i>  |       | 175,2          | 186,3          |
| Recettes de la diversification                                       |       | 760,1          | 761,1          |
| <b>Chiffre d'affaires</b>  | 17    | <b>2 364,7</b> | <b>2 594,7</b> |
| Autres produits de l'activité  |       | -              | 0,2            |
| Consommation de production externe                                   | 18    | (645,5)        | (641,2)        |
| Autres achats consommés et variation de stocks                       | 19    | (436,1)        | (524,6)        |
| Charges de personnel   | 20    | (445,2)        | (445,3)        |
| Charges externes   | 21    | (487,7)        | (527,4)        |
| Impôts et taxes  | 22    | (136,2)        | (138,4)        |
| Dotations nettes aux amortissements                                  |       | (99,9)         | (94,5)         |
| Dotations nettes aux provisions                                      |       | (14,0)         | (52,6)         |
| Autres produits opérationnels  | 23    | 109,3          | 123,3          |
| Autres charges opérationnelles                                       | 23    | (108,1)        | (117,7)        |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                 |       | <b>101,3</b>   | <b>176,5</b>   |
| Autres produits opérationnels non courants                           |       | -              | -              |
| Autres charges opérationnelles non courants                          |       | -              | -              |
| <b>Résultat opérationnel</b>   |       | <b>101,3</b>   | <b>176,5</b>   |
| Produits sur endettement financier                                   | 24    | 13,1           | 13,4           |
| Charges sur endettement financier                                    | 24    | (35,4)         | (35,8)         |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                           | 24    | <b>(22,3)</b>  | <b>(22,4)</b>  |
| Autres produits financiers   | 25    | 51,2           | 50,3           |
| Autres charges financières   | 25    | (15,0)         | (9,4)          |
| Charge d'impôt   | 27.1  | (15,3)         | (40,8)         |
| Quote-part dans les résultats des entreprises associées              | 10    | 14,6           | 9,6            |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                        |       | <b>114,5</b>   | <b>163,8</b>   |
| <b>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</b>    |       | <b>-</b>       | <b>-</b>       |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  |       | <b>114,5</b>   | <b>163,8</b>   |
| <b>attribuable au Groupe</b>   |       | <b>114,4</b>   | <b>163,8</b>   |
| <i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>                         |       | 0,1            | -              |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ( <i>en milliers</i> ) | 28    | 213 396        | 213 400        |
| Résultat net par action ( <i>en euros</i> )                          | 28    | 0,54           | 0,77           |
| Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )                    | 28    | 0,53           | 0,77           |

## ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

| (en millions d'euros)  | 12/2009      | 12/2008      |
|--|--------------|--------------|
| <b>Résultat net consolidé</b>  | <b>114,5</b> | <b>163,8</b> |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture   | 2,7          | 1,0          |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente                                  | -            | -            |
| Réévaluation des immobilisations   | -            | -            |
| Variation des écarts de conversion   | 0,2          | (0,6)        |
| Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel                                       | 3,2          | 0,3          |
| Impôts relatifs aux éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres     | (2,1)        | (0,9)        |
| Quote-part des produits et charges des entités associées comptabilisés en capitaux propres | -            | -            |
| Autres variations nettes   | -            | -            |
| <b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>                   | <b>4,0</b>   | <b>(0,2)</b> |
| <b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>   | <b>118,5</b> | <b>163,6</b> |
| <b>attribuable au Groupe</b>   | <b>118,4</b> | <b>163,6</b> |
| <i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>   | <i>0,1</i>   | -            |

## 4.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| (en millions d'euros)  | Capital     | Primes     | Actions d'auto-contrôle | Réserves       | Produits et charges directement en capitaux propres | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres de l'ensemble consolidé |
|--|-------------|------------|-------------------------|----------------|---|---------------------------------|-----------------------|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2007</b>   | <b>42,7</b> | <b>2,8</b> | <b>(4,7)</b>            | <b>1 358,0</b> | <b>(4,8)</b>  | <b>1 394,0</b>                  | -                     | <b>1 394,0</b>                           |
| Augmentation de capital (exercice de stock-options)                      | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| Paiements fondés sur des actions   | -           | -          | 4,3                     | (3,6)          | -   | 0,7                             | -                     | 0,7                                      |
| Rachat d'actions propres   | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| Annulation d'actions propres   | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| Dividendes versés  | -           | -          | -                       | (181,4)        | -   | (181,4)                         | -                     | (181,4)                                  |
| Autres opérations avec les actionnaires                                  | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| <b>Résultat net consolidé (part du Groupe)</b>                           | -           | -          | -                       | <b>163,8</b>   | -   | <b>163,8</b>                    | -                     | <b>163,8</b>                             |
| <b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b> | -           | -          | -                       | -              | <b>(0,2)</b>  | <b>(0,2)</b>                    | -                     | <b>(0,2)</b>                             |
| <b>Solde au 31 décembre 2008</b>   | <b>42,7</b> | <b>2,8</b> | <b>(0,4)</b>            | <b>1 336,8</b> | <b>(5,0)</b>  | <b>1 376,9</b>                  | -                     | <b>1 376,9</b>                           |
| Augmentation de capital  | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| Paiements fondés sur des actions   | -           | -          | -                       | 1,4            | -   | 1,4                             | -                     | 1,4                                      |
| Rachat d'actions propres   | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| Annulation d'actions propres   | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| Dividendes versés  | -           | -          | -                       | (100,3)        | -   | (100,3)                         | -                     | (100,3)                                  |
| Autres opérations avec les actionnaires                                  | -           | -          | -                       | -              | -   | -                               | -                     | -  |
| <b>Résultat net consolidé (part du Groupe)</b>                           | -           | -          | -                       | <b>114,4</b>   | -   | <b>114,4</b>                    | <b>0,1</b>            | <b>114,5</b>                             |
| <b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b> | -           | -          | -                       | -              | <b>4,0</b>  | <b>4,0</b>                      | <b>0,1</b>            | <b>4,0</b>                               |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>   | <b>42,7</b> | <b>2,8</b> | <b>(0,4)</b>            | <b>1 352,3</b> | <b>(1,0)</b>  | <b>1 396,4</b>                  | <b>0,2</b>            | <b>1 396,6</b>                           |

#### 4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros)  | Notes       | 12/2009        | 12/2008        |
|--|-------------|----------------|----------------|
| Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)                           |             | 114,5          | 163,8          |
| Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)       |             | 103,1          | 110,0          |
| <i>Immobilisations incorporelles et goodwill</i>                                   |             | 79,2           | 76,7           |
| <i>Immobilisations corporelles</i>   |             | 26,7           | 24,4           |
| <i>Immobilisations financières</i>   |             | 6,8            | 5,7            |
| <i>Provisions non courantes</i>  |             | (9,6)          | 3,2            |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie                        |             | (18,5)         | (18,7)         |
| Variations de juste valeur   |             | (36,6)         | (43,7)         |
| Paiements fondés sur des actions   |             | 1,4            | 0,7            |
| Résultat de cessions d'actifs  |             | 0,3            | 1,3            |
| Quote-part dans les résultats des entreprises associées et dividendes              |             | (14,6)         | (4,7)          |
| Produits de dividendes (titres non consolidés)                                     |             | (1,4)          | (2,0)          |
| <b>Sous-total</b>  |             | <b>148,2</b>   | <b>206,7</b>   |
| Coût de l'endettement financier net  |             | 22,3           | 22,4           |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés)   |             | 15,3           | 40,8           |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>  |             | <b>185,8</b>   | <b>269,9</b>   |
| Impôts versés (-) / remboursés (+)   |             | 32,3           | (68,0)         |
| Variation du BFR liée à l'activité   |             | 23,8           | 5,8            |
| <b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>                              |             | <b>241,9</b>   | <b>207,7</b>   |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles |             | (98,3)         | (87,7)         |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles     |             | 4,0            | 1,3            |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières                  |             | (5,7)          | (4,6)          |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                      | 29.2        | 747,9          | 0,3            |
| Incidence des variations de périmètre  | 29.3        | (7,0)          | (3,4)          |
| Dividendes reçus   |             | 1,4            | 2,0            |
| Variation des prêts et avances consentis   |             | 12,5           | (12,3)         |
| <b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>                |             | <b>654,8</b>   | <b>(104,4)</b> |
| Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options                                  |             | -              | -              |
| Rachats et reventes d'actions propres  |             | -              | -              |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice                                  |             | (100,3)        | (181,4)        |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts   |             | -              | 197,0          |
| Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)             | 29.4        | (198,5)        | (126,0)        |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)       |             | (26,9)         | (27,0)         |
| <b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>                  |             | <b>(325,7)</b> | <b>(137,4)</b> |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>                        |             | <b>571,0</b>   | <b>(34,1)</b>  |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b>   |             | <b>(4,2)</b>   | <b>29,9</b>    |
| Variation de la trésorerie   |             | 571,0          | (34,1)         |
| <b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                                       | <b>29.1</b> | <b>566,8</b>   | <b>(4,2)</b>   |

## 4.2 ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDÉS

|                |   |     |                |   |     |
|----------------|---|-----|----------------|---|-----|
| <b>Note 1</b>  | Faits marquants de l'exercice 2009                      | 126 | <b>Note 20</b> | Charges de personnel                                      | 156 |
| <b>Note 2</b>  | Principes et méthodes comptables                        | 126 | <b>Note 21</b> | Charges externes  | 157 |
| <b>Note 3</b>  | Variations significatives du périmètre de consolidation | 137 | <b>Note 22</b> | Impôts et taxes   | 158 |
| <b>Note 4</b>  | Activité en cours de cession                            | 138 | <b>Note 23</b> | Autres produits et charges opérationnels                  | 158 |
| <b>Note 5</b>  | Participations dans les coentreprises                   | 139 | <b>Note 24</b> | Coût de l'endettement financier net                       | 159 |
| <b>Note 6</b>  | Information sectorielle                                 | 140 | <b>Note 25</b> | Autres produits et charges financiers                     | 159 |
| <b>Note 7</b>  | Goodwill  | 141 | <b>Note 26</b> | Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers | 160 |
| <b>Note 8</b>  | Immobilisations incorporelles                           | 142 | <b>Note 27</b> | Impôts sur le résultat                                    | 160 |
| <b>Note 9</b>  | Immobilisations corporelles                             | 144 | <b>Note 28</b> | Résultat par action                                       | 162 |
| <b>Note 10</b> | Participations dans les entreprises associées           | 145 | <b>Note 29</b> | Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé     | 163 |
| <b>Note 11</b> | Programmes et droits de diffusion                       | 146 | <b>Note 30</b> | Gestion des risques                                       | 165 |
| <b>Note 12</b> | Actifs financiers                                       | 147 | <b>Note 31</b> | Options d'achat ou de souscription d'actions              | 173 |
| <b>Note 13</b> | Capitaux propres consolidés                             | 150 | <b>Note 32</b> | Engagements hors bilan                                    | 174 |
| <b>Note 14</b> | Passifs financiers                                      | 151 | <b>Note 33</b> | Informations sur les parties liées                        | 176 |
| <b>Note 15</b> | Endettement financier net                               | 153 | <b>Note 34</b> | Honoraires des Commissaires aux Comptes                   | 177 |
| <b>Note 16</b> | Provisions  | 153 | <b>Note 35</b> | Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées     | 178 |
| <b>Note 17</b> | Produits de l'activité                                  | 155 | <b>Note 36</b> | Événements postérieurs à la clôture                       | 178 |
| <b>Note 18</b> | Consommation de production externe                      | 156 | <b>Note 37</b> | Périmètre de consolidation détaillé                       | 179 |
| <b>Note 19</b> | Autres achats consommés et variations des stocks        | 156 |                |   |     |

## Note 1 Faits marquants de l'exercice 2009

### 1.1 SIGNATURE D'UN ACCORD ENTRE TF1 ET GROUPE AB

Le 11 juin 2009, le groupe TF1 et le Groupe AB ont signé un accord visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et 40 % de TMC détenus par Groupe AB. Cette transaction serait réalisée pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

TF1 conserverait une participation dans les autres activités de Groupe AB identique à celle qu'elle détient aujourd'hui soit 33,5 %. L'équipe dirigeante actuelle de Groupe AB se verrait consentir une option d'achat lui permettant d'acquérir cette participation minoritaire de TF1 dans un délai de 2 ans pour un montant de 155 millions d'euros.

Cette opération a reçu, le 26 janvier 2010, l'accord de l'Autorité de la Concurrence sous réserve du respect par le Groupe « d'engagements comportementaux visant à remédier aux problèmes concurrentiels ». Le groupe TF1 est à ce jour en attente de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui doit se prononcer sur cette opération.

### 1.2 ACCORD TF1 INTERNATIONAL – UGC IMAGES

Le 1<sup>er</sup> juillet, TF1 et UGC ont signé un accord afin de mutualiser les compétences des deux groupes dans le domaine de l'acquisition de droits cinématographiques, la distribution de films en salle et la vente de droits audiovisuels à l'étranger. Après obtention de l'autorisation des autorités compétentes, les actes définitifs de l'accord entre TF1 International et UGC Images ont été signés le 28 septembre 2009.

### 1.3 ASSOCIATION DE TF1 VIDÉO ET DE SONY PICTURES HOME ENTERTAINMENT

Le 29 mai 2009, TF1 Vidéo et Sony Pictures Home Entertainment ont annoncé la création d'un Groupement d'Intérêt Économique pour la distribution de produits vidéo sur le marché français. Le GIE a pour objet, par la mise en commun de moyens, d'assurer la vente commerciale des DVD et Blu-ray du catalogue TF1 Vidéo d'une part et du catalogue SPHE d'autre part. L'activité du GIE a démarré au cours du troisième trimestre 2009.

### 1.4 CESSIION DE LA PARTICIPATION DÉTENUÉ DANS CANAL + FRANCE

Le 28 décembre 2009, TF1 a cédé l'intégralité de sa participation de 9,9 % dans la société Canal + France à Vivendi pour un montant de 744 millions d'euros, anticipant de quelques semaines l'échéance de l'option détenue. Compte tenu du traitement à la juste valeur par le compte de résultat présenté en note 12.1.2, l'impact de cette opération se limite à l'effet de la désactualisation de la valeur de l'option de vente sur la période soit 39,4 millions d'euros.

### 1.5 CESSIIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE

Les participations détenues dans France 24, Shopping à la Une, Top Ticket.s et Dogan Téléshopping ont été cédées durant l'exercice 2009 (cf. variations de périmètre note 3.2 et note 3.3).

## Note 2 Principes et méthodes comptables

### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010.

### 2.2 NOUVELLES NORMES IFRS

#### 2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées, publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et approuvées par l'Union européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour la clôture du 31 décembre 2009, le groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union européenne et applicables par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.



| Norme   |   | Date d'application            |                              | Incidences  |
|---|---|-------------------------------|------------------------------|---|
|   |   | UE <sup>(1)</sup>             | Groupe                       |   |
| IAS 1 révisée   | Présentation des états financiers   | 1 <sup>er</sup> janvier 2009  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 23 révisée  | Coûts d'emprunts  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 27 révisée  | États financiers consolidés et individuels  | 1 <sup>er</sup> juillet 2009* | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 27 et IFRS 1 amendement   | Coût d'une participation dans une filiale, une JV ou entreprise associées                                     | 23 janvier 2009               | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 32 / IAS 1 amendement   | Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation | 21 janvier 2009               | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 32 amendement   | Classement des droits de souscription émis  | 23 décembre 2009              | 1 <sup>er</sup> février 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 39 amendement   | Instruments financiers – Éligibilité des instruments couverts   | 15 septembre 2009             | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IAS 39 / IFRIC 9 amendement   | Dérivés incorporés  | 27 novembre 2009              | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRS 1 révisée  | 1 <sup>re</sup> adoption des IFRS   | 25 novembre 2009              | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRS 2 amendement   | Paieement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition et annulation                                      | 1 <sup>er</sup> janvier 2009  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRS 3 révisée  | Regroupements d'entreprises   | 1 <sup>er</sup> juillet 2009* | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes en l'absence d'opération de regroupement |
| IFRS 7 amendement   | Améliorations des informations sur les instruments financiers   | 27 novembre 2009              | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRS 8  | Secteurs opérationnels  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 11  | Actions propres et transactions intra-groupe  | 1 <sup>er</sup> mars 2008     | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 12  | Concessions   | 25 mars 2009                  | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 13  | Programme de fidélisation des clients   | 1 <sup>er</sup> janvier 2009  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 14  | IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies   | 1 <sup>er</sup> janvier 2009  | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 15  | Contrats de constructions immobilière   | 22 juillet 2009*              | 1 <sup>er</sup> janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 16  | Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger  | 4 juin 2009*                  | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 17  | Distributions en nature aux actionnaires  | 26 novembre 2009              | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| IFRIC 18  | Transferts d'actifs par des clients   | 27 novembre 2009              | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| <b>Projet annuel d'améliorations des IFRS (sauf IFRS 5 et IFRS 1)</b>       |   | 23 janvier 2009               | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |
| <b>Projet annuel d'améliorations des IFRS (uniquement IFRS 5 et IFRS 1)</b> |   | 23 janvier 2009*              | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes  |

(1) Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

\* Normes, amendements et interprétations applicables par anticipation.

## 2.2.2 Normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union européenne

| Norme                                  |   | Date d'application IASB*     | Impacts Groupe attendus        |
|--|---|------------------------------|--------------------------------|
| IAS 24 révisée                         | Informations relatives aux parties liées                                    | 1 <sup>er</sup> janvier 2011 | Sans incidence sur les comptes |
| IFRS 1 amendement                      | Exemptions additionnelles   | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes |
| IFRS 2 amendement                      | Transactions intra-groupe fondées sur des actions et réglées en trésorerie  | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | Sans incidence sur les comptes |
| IFRS 9                                 | Instruments financiers  | 1 <sup>er</sup> janvier 2013 | Non estimable à ce jour        |
| IFRIC 14 amendement                    | Paiements anticipés des exigences de financement minimal                    | 1 <sup>er</sup> janvier 2011 | Sans incidence sur les comptes |
| IFRIC 19                               | Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres | 1 <sup>er</sup> juillet 2010 | Sans incidence sur les comptes |
| Projet annuel d'améliorations des IFRS |   | 1 <sup>er</sup> janvier 2010 |                                |

\* Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

## 2.3 CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

En 2009, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables, en dehors des obligations IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 indiquées au paragraphe 2.2.1 et qui sont sans incidence sur les comptes.

## 2.4 PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET RECOURS À DES ESTIMATIONS

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

### 2.4.1 Principes comptables

Les principes comptables retenus par le Groupe ainsi que les principales analyses qui les fondent sont listés ci-dessous et décrits dans les notes ci-après correspondantes :

- *goodwill* et tests de dépréciation (se reporter aux notes 2.7 et 2.10),
- comptabilisation et évaluation des droits audiovisuels (note 2.8.1),
- comptabilisation et évaluation des programmes, droits de diffusion et droits de retransmission sportive (note 2.12),
- classification des instruments financiers (notes 2.11 et 2.17),
- comptabilisation des produits de l'activité (note 2.20).

### 2.4.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du groupe TF1 implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- dépréciation des *goodwill* (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la note 2.10. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT,
- dépréciation des droits audiovisuels (note 8.1) : le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures,
- dépréciation des programmes et droits de diffusion (note 11) : le calcul de la dépréciation des programmes et droits de diffusion, établi en fonction des perspectives de diffusion, repose principalement sur les grilles prévisionnelles de programmes,
- évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 16.1.2) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.19.1. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation,
- provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes,
- juste valeur des instruments financiers (notes 12 et 14) : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

## 2.5 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

### Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle. Le Groupe comptabilise ses participations dans les entités contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle : les quotes-parts du Groupe dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement sont incluses ligne à ligne dans les états financiers consolidés.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

## 2.6 MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

### 2.6.1 Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes françaises a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

### 2.6.2 Conversion des transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères des filiales et coentreprises sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

## 2.7 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

### Regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond :

- à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et
- au montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.10. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, révisité les calculs de *goodwill* effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### Comptabilisation des coûts d'acquisitions sur les regroupements d'entreprises en cours au 31 décembre 2009

Dans le cadre de l'évolution de la norme IFRS 3 dont la version révisée sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe a opté pour l'intégration des coûts d'acquisitions supportés en 2009 dans le coût du regroupement dont la finalisation aura lieu en 2010. Au 31 décembre 2009, les coûts d'acquisitions inscrits à l'actif dans l'attente de la finalisation des opérations de regroupement s'élèvent à 2,2 millions d'euros.

## 2.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

### 2.8.1 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, TF1 Production et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 DA, TCM DA et TF1 Entreprises, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques,
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et/ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes sur 8 ans,
- droits audiovisuels « distribution » : ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans,
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans,

- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est conforme à la pratique du secteur.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable nette.

### 2.8.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques commerciales à durée de vie indéterminée détenues par le Groupe, qui ne sont pas amorties. Ces marques, font l'objet de tests de dépréciation (cf. note 2.10.1).

## 2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 2.9.1 Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

- constructions : 25 à 50 ans,
- équipements techniques : 3 à 7 ans,
- autres installations, outillage et mobilier : 2 à 10 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

### 2.9.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge

financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges sur endettement financier » inclus dans le « Coût de l'endettement financier net ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre, de catégorie identique.

## 2.10 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

### 2.10.1 Goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une U.G.T. est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

### 2.10.2 Titres mis en équivalence

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests

de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon indices de perte de valeur.

### 2.10.3 Autres actifs non courants

Les modalités de dépréciation des autres actifs, notamment pour les droits audiovisuels, sont présentées dans les paragraphes correspondants.

## 2.11 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

### 2.11.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits dans la note 12. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur irréversible est enregistrée en résultat.

### 2.11.2 Prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

### 2.11.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### 2.11.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme,
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

## 2.12 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement...), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses Antennes,

- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production),
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

| Règles par types de programmes | Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes | Films, téléfilms, séries, dessins animés | Autres programmes et droits de diffusion |
|--------------------------------|--|--|--|
| 1 <sup>re</sup> diffusion      | 80 %   | 50 %                                     | 100 %                                    |
| 2 <sup>e</sup> diffusion       | 20 %   | 50 %                                     | -  |

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines / documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si sa valeur contractuelle d'entrée en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés dans la note 11 de l'annexe au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « *output deal* »), sous déduction des acomptes versés.

## 2.13 ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie représentent des titres ou des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, qui ont le caractère de placements monétaires mais qui ne satisfont pas aux critères d'équivalents de trésorerie. Ces actifs relèvent de la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat détenus à des fins de transaction.

## 2.14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées ou mises en équivalence, à la quote-part non éliminée des comptes courants de trésorerie vis-à-vis des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

## 2.15 ACTIFS EN COURS DE CESSION

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme « en cours de cession » quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue et que la cession est hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés et présentés au bas du tableau de flux de trésorerie consolidé pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

## 2.16 ACTIONS PROPRES

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

## 2.17 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme,
- les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du Groupe, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'un emprunt obligataire, d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Ces passifs sont évalués au coût amorti.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 2.18.1).

### 2.17.1 Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire est initialement comptabilisé pour le montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

Ultérieurement, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux intègre les frais d'émission et les primes de remboursement qui sont présentés au passif du bilan, en diminution du montant nominal de la dette. La prime et les frais d'émission sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt obligataire. L'amortissement et la charge d'intérêt sont constatés dans la rubrique « Charges sur endettement financier ». La part à moins d'un an des intérêts courus non échus est comptabilisée en « Dettes financières à court terme ».

### 2.17.2 AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les autres dettes financières, courantes et non courantes, sont constituées des autres emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement, évalués au coût amorti.

Le cas échéant, les engagements de rachat d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes financières. S'il existe une différence positive entre la valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, celle-ci est comptabilisée en « Goodwill ».

## 2.18 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

### 2.18.1 Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère,
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
  - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
  - à une transaction future hautement probable,
  - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

À la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché,
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

### 2.18.2 Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture

au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

## 2.19 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

### 2.19.1 Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

#### Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe en France sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées,
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires,
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la



période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Au 31/12/2009, les hypothèses actuarielles utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1<sup>re</sup> catégorie. L'incidence des changements d'hypothèses évaluées à la clôture de l'exercice 2009, a été affectée aux capitaux propres consolidés, en conformité avec la méthode comptable utilisée par le Groupe (IAS 19 révisée).

### Provision pour congés d'ancienneté

Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

### Provisions pour risques et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Elles sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture : les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

### 2.19.2 Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

## 2.20 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondant sont diffusés :

- si les ventes d'espace publicitaire concernent des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs,

- le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes,

- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire,
- les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique),
- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des versements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution,
- le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques « SAV » et juridiques liés à cette prestation. *A contrario*, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

## 2.21 SUBVENTIONS

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe, ainsi qu'en 2008 les subventions d'investissement et d'exploitation accordées par l'État à la chaîne d'information France 24.

Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits opérationnels ») à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles elles se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.

Jusqu'en 2008, les subventions d'investissement accordées à la société France 24 sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable des actifs qu'elles financent ; elles sont comptabilisées en produits en fonction du rythme d'amortissement des actifs subventionnés, directement en réduction de leur charge d'amortissement.

Les subventions d'exploitation accordées à la société France 24 sont inscrites dans la rubrique « Fournisseurs et autres créiteurs » ; elles sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges qu'elles sont destinées à compenser.

## 2.22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

## 2.23 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couvertures de taux,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couvertures de taux,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

## 2.24 IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

## 2.25 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

## 2.26 RÉMUNÉRATIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

TF1 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (note 31).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscriptions d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions

spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 1 et IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en « Charges de personnel ».

## 2.27 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le groupe TF1 applique la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle qui remplace la norme IAS 14. La Direction générale du Groupe effectuant le suivi financier des différentes activités sur la base d'indicateurs clés comptables (cf. ci-après), cette évolution de norme n'a pas d'incidence sur la présentation de l'information sectorielle du Groupe.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus dans les environnements économiques donnés. Cette segmentation en secteur d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du Groupe dans leur suivi d'activité.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

### Antennes France

Le secteur Antennes France regroupe l'Antenne TF1, les activités associées ou dérivées considérées comme indissociables de l'Antenne, ainsi que les autres diffuseurs de programmes de télévision gratuite ou payante émettant principalement sur le territoire français. Les activités indissociables de l'Antenne incluent notamment la régie publicitaire du Groupe et les sociétés engagées dans la production ou la coproduction de programmes destinés exclusivement à l'Antenne TF1 tel qu'Ushuaïa et TF1 Production.

### Droits audiovisuels

Les filiales dont l'activité principale consiste à produire, éditer ou distribuer des droits audiovisuels non exclusivement destinés aux Antennes du Groupe sont regroupées dans ce secteur. Les activités de production recouvrent les productions déléguées ou les coproductions d'œuvres cinématographiques. Les activités d'édition et de distribution regroupent tous les supports (CD, DVD...) et tous les canaux (salles, chaînes de télévision, et tous circuits de distribution grand public).

### Antennes Internationales

Les Antennes internationales correspondent aux filiales engagées dans la conception et la diffusion de programmes de télévision payante, notamment Eurosport et France 24 pour les données comparatives 2008, et qui émettent principalement en dehors du territoire français.

### Activités diverses

Ce secteur regroupe toutes les activités ne répondant pas aux caractéristiques des secteurs tels que définis ci-dessus.

## Note 3 Variations significatives du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2009 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 37.

Les sociétés en cours de cession font l'objet d'un traitement spécifique conforme à IFRS 5 (cf. note 4).

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 29.3.

### 3.1 ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

#### 3.1.1 TF1 International et UGC Distribution

Le 28 septembre 2009, TF1 et UGC ont signé un accord afin de mutualiser les compétences des deux groupes dans le domaine de l'acquisition de droits cinématographiques, la distribution de films en salle et la vente de droits audiovisuels à l'étranger. Sur la base de cet accord, la redistribution des activités est la suivante :

- la société ex-TF1 International a changé de dénomination pour être renommée TF1 Droits Audiovisuels. Filiale de TF1 à 100 %, cette société continue d'exercer son activité d'acquisition de parts de coproduction de films,

- l'activité de distribution en salles pour la France est assurée par la société nouvellement constituée UGC Distribution détenue à 66 % par UGC Images et à 34 % par TF1 Droits Audiovisuels. Cette entité est consolidée en mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2009,
- la dénomination TF1 International est réattribuée à une seconde société créée et détenue par UGC Images à 34 % et TF1 Droits Audiovisuels à 66 %. Son activité portera sur la vente internationale de droits audiovisuels et de droits de vidéo à la demande en France. Cette entité est consolidée en intégration globale dans les comptes consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2009.

#### 3.1.2 GIE Sony Pictures Home Entertainment – TF1 Vidéo

Le Groupement d'Intérêt Économique Sony – TF1 Vidéo, créé le 29 mai 2009 par TF1 Vidéo et Sony Pictures Home Entertainment (SPHE), est consolidé depuis le 30 septembre 2009 en intégration proportionnelle.

#### 3.1.3 SPS

La société SPS, créée et détenue à parité par Eurosport et Serendipity, est consolidée en intégration proportionnelle dans les comptes du

groupe TF1 depuis le 30 septembre 2009. La société a pour objet le développement à l'échelle européenne des activités de paris sportifs et de jeux d'argent en ligne (cf. note 36 – Événements postérieurs à la clôture).

## 3.2 SORTIES DE PÉRIMÈTRE

### 3.2.1 Dogan Téléshopping

En novembre 2009, la participation de 50 % détenue dans la filiale Dogan Téléshopping a été cédée. Cette opération a généré une plus-value consolidée de 1,1 million d'euros comptabilisée en résultat opérationnel.

### 3.2.2 Top Ticket.s

En novembre 2009, le groupe TF1 a cédé sa participation dans la société Top Ticket.s, éditeur du journal d'annonces Pilipili. Dans les comptes au 31 décembre 2009, cette cession a généré une moins-value consolidée de 2,6 millions d'euros comptabilisée en résultat opérationnel.

### 3.2.3 France 24

Le 12 février 2009, TF1 SA a cédé à la société AEF (Audiovisuel Extérieur de la France) les actions France 24 qu'elle détenait et qui représentaient 50 % du capital et des droits de vote. Cette cession génère une plus-value nette de 2 millions d'euros enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2009 en résultat opérationnel.

### 3.2.4 Shopping à la Une

Le 12 février 2009, Téléshopping SAS a cédé la totalité des actions de sa filiale Shopping à la Une à la société Initiatives et Développements (I&D) en échange d'obligations remboursables en actions de sa propre filiale Global Technologies, pour un montant nominal de 2 millions d'euros.

Parallèlement, Téléshopping dispose du droit de revendre à I&D les obligations reçues ou les actions obtenues par conversion si certaines conditions, notamment de valorisation, ne sont pas remplies dans les prochaines années.

Cette cession génère une plus-value nette de 2 millions d'euros enregistrée dans les comptes du 31 décembre 2009 en résultat opérationnel.

## 3.3 AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

### WB Télévision

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2009, le groupe TF1 a renforcé sa participation dans WBTV, qui porte les activités en Belgique du Groupe AB, pour 1,5 million d'euros passant de 33,5 % à 49 %. L'écart d'acquisition est en cours d'allocation.

## 3.4 RESTRUCTURATIONS INTERNES SANS IMPACT EN CONSOLIDATION

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- en 2009, absorptions de Téléma par TF1 International, CIC par TF1 Vidéo, Sacas et TF1 Satellite par TF1 Expansion,
- en 2008, absorptions de RCV par TF1 Vidéo, Dujardin International par Dujardin, Ciby DA par TF1 International, TF1 VOD par TF1 Vidéo, TF1 Hors Média par TF1 Publicité et enfin d'Alma, TF1 Publicité Production, Tout Audiovisuel Productions, Quai Sud et Yagan par TF1 Production.

## Note 4 Activité en cours de cession

À fin 2009, il n'existe pas d'actif en cours de cession.

À fin 2008, les actifs et passifs des sociétés France 24 et Shopping à la Une étaient qualifiés d'actifs et passifs en cours de cession.

### 4.1 FRANCE 24

Fin 2008, le Groupe est entré en négociation avec la société Audiovisuel Extérieur de la France et lui a cédé sa participation dans la société France 24 le 12 février 2009.

### 4.2 SHOPPING À LA UNE

Depuis 2004, le groupe TF1 a développé, via sa filiale Shopping à la Une, une activité de ventes événementielles de produits et de marques sur Internet au travers du site [surinvitation.com](http://surinvitation.com).

En décembre 2008, le Groupe a signé un protocole de cession de cette activité avec la société Initiatives et Développements, cession qui a été effective le 12 février 2009.

### 4.3 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURS DE CESSION AU 31 DÉCEMBRE 2008

| 2008 (en millions d'euros)                               | France 24   | Shopping à la une | Total       |
|--|-------------|-------------------|-------------|
| Actifs non courants                                      | 0,2         | 0,1               | 0,3         |
| Actifs courants  | 14,3        | 0,2               | 14,5        |
| <b>TOTAL ACTIFS EN COURS DE CESSION</b>                  | <b>14,5</b> | <b>0,3</b>        | <b>14,8</b> |
| Passifs non courants                                     | 0,3         | -                 | 0,3         |
| Passifs courants   | 13,9        | 0,8               | 14,7        |
| <b>TOTAL PASSIFS LIÉS AUX ACTIFS EN COURS DE CESSION</b> | <b>14,2</b> | <b>0,8</b>        | <b>15,0</b> |
| Chiffre d'affaires                                       | 4,4         | 2,7               | 7,1         |
| Résultat opérationnel                                    | -           | (1,3)             | (1,3)       |

### Note 5 Participations dans les coentreprises

Le groupe TF1 détient des participations dans des coentreprises dont la liste est fournie à la note 37.

Les montants contributifs des participations détenues dans des coentreprises, inclus à l'actif et au passif, ainsi qu'au compte de résultat sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

| Quote-part TF1<br>(en millions d'euros) | TF6 / Série Club |             | TMC         |             | France 24 |          | TCM        |             | SPS        |          | Top Ticket.s |            | Autres   |            |
|---|------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|----------|------------|-------------|------------|----------|--------------|------------|----------|------------|
|   | 2009             | 2008        | 2009        | 2008        | 2009      | 2008     | 2009       | 2008        | 2009       | 2008     | 2009         | 2008       | 2009     | 2008       |
| Actif non courant                       | 22,8             | 22,4        | 16,1        | 15,9        | -         | -        | 7,8        | 9,8         | 1,5        | -        | -            | 0,4        | -        | 0,1        |
| Actif courant                           | 8,0              | 10,1        | 31,4        | 17,4        | -         | -        | 1,4        | 0,2         | 0,9        | -        | -            | 1,4        | -        | 0,6        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                      | <b>30,8</b>      | <b>32,5</b> | <b>47,5</b> | <b>33,3</b> | <b>-</b>  | <b>-</b> | <b>9,2</b> | <b>10,0</b> | <b>2,4</b> | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>1,8</b> | <b>-</b> | <b>0,7</b> |
| Capitaux propres                        | 22,4             | 22,7        | 15,9        | 10,0        | -         | -        | 4,6        | 5,1         | (3,3)      | -        | -            | (4,0)      | -        | (0,9)      |
| Passif non courant                      | 1,1              | 0,7         | 11,0        | 11,2        | -         | -        | 6,0        | 6,0         | -          | -        | -            | (0,6)      | -        | -          |
| Passif courant                          | 7,3              | 9,1         | 20,6        | 12,1        | -         | -        | (1,4)      | (1,1)       | 5,7        | -        | -            | 6,4        | -        | 1,9        |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                     | <b>30,8</b>      | <b>32,5</b> | <b>47,5</b> | <b>33,3</b> | <b>-</b>  | <b>-</b> | <b>9,2</b> | <b>10,0</b> | <b>2,4</b> | <b>-</b> | <b>-</b>     | <b>1,8</b> | <b>-</b> | <b>1,0</b> |
| Chiffre d'affaires                      | 14,4             | 15,1        | 38,1        | 27,6        | -         | 4,4      | 4,0        | 4,8         | (0,1)      | -        | 1,5          | 1,0        | 2,3      | 3,7        |
| Résultat opérationnel courant           | 0,1              | 0,3         | 6,2         | 5,5         | 2,0       | -        | 2,1        | 4,5         | (3,0)      | -        | (5,3)        | (3,6)      | 0,1      | (0,2)      |

## Note 6 Information sectorielle

### 6.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

| (en millions d'euros)  | Antennes France |         | Droits audiovisuels |        | Antennes internationales |       | Activités diverses |       | Total TF1 |         |
|--|-----------------|---------|---------------------|--------|--------------------------|-------|--------------------|-------|-----------|---------|
|  | 2009            | 2008    | 2009                | 2008   | 2009                     | 2008  | 2009               | 2008  | 2009      | 2008    |
| <b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>  |                 |         |                     |        |                          |       |                    |       |           |         |
| Chiffre d'affaires   | 1 893,0         | 2 103,5 | 151,0               | 174,0  | 319,2                    | 316,2 | 1,5                | 1,0   | 2 364,7   | 2 594,7 |
| Résultat opérationnel courant  | 87,8            | 164,2   | (22,5)              | (10,8) | 41,3                     | 26,7  | (5,3)              | (3,6) | 101,3     | 176,5   |
| <i>Dotation nette aux amortissements</i>                               | (33,8)          | (37,7)  | (56,8)              | (48,7) | (9,1)                    | (8,0) | (0,2)              | (0,1) | (99,9)    | (94,5)  |
| <i>Dotation nette aux provisions et dépréciation</i>                   | (3,6)           | (27,8)  | (5,9)               | (23,2) | (4,4)                    | (1,6) | (0,1)              | -     | (14,0)    | (52,6)  |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                  | -               | -       | -                   | -      | -                        | -     | -                  | -     | -         | -       |
| Quote-part dans les résultats des entreprises associées <sup>(1)</sup> | 14,6            | 11,0    | -                   | -      | -                        | (0,6) | -                  | (0,8) | 14,6      | 9,6     |
| Résultat net des activités cédées ou en cours de cession               | -               | -       | -                   | -      | -                        | -     | -                  | -     | -         | -       |
| <b>ÉLÉMENTS BILANIELS</b>  |                 |         |                     |        |                          |       |                    |       |           |         |
| Actifs sectoriels <sup>(2)</sup>                                       | 379,5           | 359,4   | 79,7                | 113,6  | 376,8                    | 378,7 | -                  | 0,4   | 836,0     | 852,1   |
| Passifs sectoriels <sup>(3)</sup>                                      | 59,7            | 77,2    | 17,1                | 19,6   | 3,7                      | 3,9   | -                  | -     | 80,5      | 100,7   |
| Participations dans les entreprises associées                          | 264,2           | 248,1   | -                   | -      | -                        | -     | 11,2               | 11,2  | 275,4     | 259,3   |
| Investissements bruts d'exploitation <sup>(4)</sup>                    | 51,0            | 15,0    | 33,2                | 49,2   | 7,1                      | 13,3  | 0,2                | 0,3   | 91,5      | 77,8    |

(1) La quote-part dans les résultats des entreprises associées est détaillée selon les secteurs de la manière suivante :

- secteur « Antennes France » : la quote-part de résultat égale à 15 millions d'euros au 31 décembre 2009 (11 millions d'euros au 31 décembre 2008) provient du Groupe AB,
- secteur « Antennes internationales » : la quote-part de résultat en 2008 concerne la société Sailing One,
- secteur « Activités diverses » : la quote-part de résultat revient à la société Metro France Publications.

(2) Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

(3) Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

(4) Les investissements bruts d'exploitation sont réconciliés avec le tableau de flux de trésorerie dans le tableau ci-après « Investissements bruts d'exploitation ».

### Investissements bruts d'exploitation

Rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe :

| (en millions d'euros)  | 2009        | 2008        |
|--|-------------|-------------|
| Investissements bruts d'exploitation   | 91,5        | 77,8        |
| Subventions d'investissement reçues  | (17,8)      | (18,5)      |
| Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles                    | 20,8        | 30,6        |
| Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles                      | 3,8         | (2,2)       |
| <b>Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>98,3</b> | <b>87,7</b> |

## 6.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Pour l'information sectorielle sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont répartis selon la localisation géographique des clients, tandis que les actifs sectoriels et les investissements sont répartis selon la localisation des actifs.

| (en millions d'euros)                | France métropolitaine |         | Europe continentale |       | Autres pays |      | Total TF1 |         |
|--------------------------------------|-----------------------|---------|---------------------|-------|-------------|------|-----------|---------|
|                                      | 2009                  | 2008    | 2009                | 2008  | 2009        | 2008 | 2009      | 2008    |
| Chiffre d'affaires                   | 2 015,9               | 2 256,6 | 302,9               | 294,2 | 45,9        | 43,9 | 2 364,7   | 2 594,7 |
| Actifs sectoriels                    | 833,5                 | 849,4   | 2,4                 | 2,4   | 0,1         | 0,3  | 836,0     | 852,1   |
| Investissements bruts d'exploitation | 90,6                  | 76,1    | 0,9                 | 1,6   | -           | 0,1  | 91,5      | 77,8    |

## Note 7 Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, les *goodwill* ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.) :

| (en millions d'euros)                          | Antennes France | Droits audiovisuels | Antennes internationales | Activités diverses | Total TF1     |
|--|-----------------|---------------------|--------------------------|--------------------|---------------|
| <b>Goodwill au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> | <b>169,8</b>    | -                   | <b>336,3</b>             | -                  | <b>506,1</b>  |
| Acquisitions                                   | 1,2             | -                   | -                        | -                  | 1,2           |
| Cessions                                       | -               | -                   | -                        | -                  | -             |
| Dépréciation                                   | -               | -                   | -                        | -                  | -             |
| Autres   | (0,4)           | -                   | -                        | -                  | (0,4)         |
| <b>Goodwill au 31 décembre 2009</b>            | <b>170,6</b>    | -                   | <b>336,3</b>             | -                  | <b>506,9</b>  |
| <i>dont montant brut</i>                       | <i>180,9</i>    | -                   | <i>336,3</i>             | -                  | <i>517,2</i>  |
| <i>dont dépréciation cumulée</i>               | <i>(10,3)</i>   | -                   | -                        | -                  | <i>(10,3)</i> |

En 2009, le Groupe a finalisé la valeur définitive du *goodwill* sur l'acquisition de la société Dualnet, consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La réévaluation des actifs et passifs de Dualnet s'est traduite par la reconnaissance de marques nettes d'impôt pour 0,4 million d'euros et d'un *goodwill* de 0,8 million d'euros.

| (en millions d'euros)                          | Antennes France | Droits audiovisuels | Antennes internationales | Activités diverses | Total TF1     |
|--|-----------------|---------------------|--------------------------|--------------------|---------------|
| <b>Goodwill au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b> | <b>173,4</b>    | -                   | <b>336,3</b>             | -                  | <b>509,7</b>  |
| Acquisitions                                   | -               | -                   | -                        | -                  | -             |
| Cessions                                       | -               | -                   | -                        | -                  | -             |
| Dépréciation                                   | -               | -                   | -                        | -                  | -             |
| Autres   | (3,6)           | -                   | -                        | -                  | (3,6)         |
| <b>Goodwill au 31 décembre 2008</b>            | <b>169,8</b>    | -                   | <b>336,3</b>             | -                  | <b>506,1</b>  |
| <i>dont montant brut</i>                       | <i>180,1</i>    | -                   | <i>336,3</i>             | -                  | <i>516,4</i>  |
| <i>dont dépréciation cumulée</i>               | <i>(10,3)</i>   | -                   | -                        | -                  | <i>(10,3)</i> |

En 2007, le groupe TF1 a acquis le groupe Dujardin et a déterminé un *goodwill* provisoire de 3,5 millions d'euros.

En 2008, le Groupe a déterminé la valeur définitive de ce *goodwill* et a décidé de l'affecter entièrement à la marque « 1000 Bornes » (valeur brute de la marque 5,3 millions d'euros ; impôts différés afférents - 1,8 million d'euros ; affectation du *goodwill* à la marque pour 3,5 millions d'euros).

Les tests de dépréciation auxquels ces *goodwill* ont été soumis, conformément à la méthode en note 2.10, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur significative au 31 décembre 2009.

La valeur recouvrable de chacune des U.G.T. « Antennes France » et « Antennes Internationales » a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode D.C.F. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés

en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente, le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des U.G.T., et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2009 sont de 2 % pour l'U.G.T. Antennes France et de 3 % pour l'U.G.T. Antennes Internationales.

Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2009 est de 6,95 % ; il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 2.10.1.

Pour chaque U.G.T., une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée, sans faire apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'U.G.T. deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

## Note 8 Immobilisations incorporelles

### 8.1 DROITS AUDIOVISUELS

Les mouvements de l'exercice 2009 se décomposent comme suit :

| 2009 (en millions d'euros) | 1 <sup>er</sup> janvier | Augmentation  | Diminution | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre |
|----------------------------|-------------------------|---------------|------------|--|-------------|
| Valeurs brutes             | 1 091,2                 | 50,3          | (21,9)     | 1,4                                    | 1 121,0     |
| Amortissements             | (912,2)                 | (66,0)        | 9,5        | (1,4)                                  | (970,1)     |
| Dépréciation               | (46,2)                  | (26,7)        | 20,6       | -                                      | (52,3)      |
| <b>Droits audiovisuels</b> | <b>132,8</b>            | <b>(42,4)</b> | <b>8,2</b> | <b>-</b>                               | <b>98,6</b> |

Les mouvements de l'exercice 2008 se décomposaient comme suit :

| 2008 (en millions d'euros) | 1 <sup>er</sup> janvier | Augmentation  | Diminution | Variation de périmètre et reclassement* | 31 décembre  |
|----------------------------|-------------------------|---------------|------------|---|--------------|
| Valeurs brutes             | 1 070,9                 | 71,8          | (11,0)     | (40,5)                                  | 1 091,2      |
| Amortissements             | (851,6)                 | (64,0)        | 3,4        | -                                       | (912,2)      |
| Dépréciation               | (39,5)                  | (21,9)        | 15,2       | -                                       | (46,2)       |
| <b>Droits audiovisuels</b> | <b>179,8</b>            | <b>(14,1)</b> | <b>7,6</b> | <b>(40,5)</b>                           | <b>132,8</b> |

\* Au 31 décembre 2007, le groupe TF1 a comptabilisé des contrats d'achat de droits conclus par TF1 SA en vue de la création du GIE TF1 Acquisitions de droits pour 40,5 millions d'euros. En 2008, ces droits ont été transférés dans le GIE et reclassés conformément à leur destination, en stock de droits de diffusion.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

| Droits audiovisuels (en millions d'euros) | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Total       |
|---|----------------|--------------|-----------------|-------------|
| <b>2009</b>                               | <b>11,7</b>    | -            | -               | <b>11,7</b> |
| 2008                                      | 11,9           | -            | -               | 11,9        |



## 8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| 2009 (en millions d'euros)                           | 1 <sup>er</sup> janvier | Augmentation       | Diminution   | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre   |
|--|-------------------------|--------------------|--------------|--|---------------|
| Marques à durée de vie indéterminée                  | 20,5                    | -                  | -            | 0,6                                    | 21,1          |
| Droit d'utilisation satellite Astra                  | 18,9                    | -                  | -            | -                                      | 18,9          |
| Concessions, brevets et droits similaires            | 30,7                    | 1,6                | (0,3)        | 0,7                                    | 32,7          |
| Autres   | 6,4                     | 7,2 <sup>(1)</sup> | -            | (1,3)                                  | 12,3          |
| <b>Valeurs brutes</b>                                | <b>76,5</b>             | <b>8,8</b>         | <b>(0,3)</b> | <b>-</b>                               | <b>85,0</b>   |
| Dépréciation des marques à durée de vie indéterminée | -                       | -                  | -            | -                                      | -             |
| Droit d'utilisation satellite Astra                  | (12,4)                  | (2,7)              | -            | -                                      | (15,1)        |
| Amortissements                                       | (27,4)                  | (2,3)              | 0,2          | 0,4                                    | (29,1)        |
| Dépréciation   | (1,5)                   | (0,2)              | -            | -                                      | (1,7)         |
| <b>Amortissements et dépréciation</b>                | <b>(41,3)</b>           | <b>(5,2)</b>       | <b>0,2</b>   | <b>0,4</b>                             | <b>(45,9)</b> |
| <b>Autres immobilisations incorporelles</b>          | <b>35,2</b>             | <b>3,6</b>         | <b>(0,1)</b> | <b>0,4</b>                             | <b>39,1</b>   |

(1) L'augmentation de la valeur brute des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à des investissements informatiques (projet de mise en place SAP, développement de site Internet...).

| 2008 (en millions d'euros)                           | 1 <sup>er</sup> janvier | Augmentation | Diminution   | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre   |
|--|-------------------------|--------------|--------------|--|---------------|
| Marques à durée de vie indéterminée                  | 15,2                    | -            | -            | 5,3 <sup>(1)</sup>                     | 20,5          |
| Droit d'utilisation satellite Astra                  | 18,9                    | -            | -            | -                                      | 18,9          |
| Concessions, brevets et droits similaires            | 26,7                    | 2,9          | (0,2)        | 1,3                                    | 30,7          |
| Autres   | 8,5                     | 2,4          | (1,6)        | (2,9)                                  | 6,4           |
| <b>Valeurs brutes</b>                                | <b>69,3</b>             | <b>5,3</b>   | <b>(1,8)</b> | <b>3,7</b>                             | <b>76,5</b>   |
| Dépréciation des marques à durée de vie indéterminée | -                       | -            | -            | -                                      | -             |
| Droit d'utilisation satellite Astra                  | (9,7)                   | (2,7)        | -            | -                                      | (12,4)        |
| Amortissements                                       | (28,3)                  | (3,3)        | 1,8          | 2,4                                    | (27,4)        |
| Dépréciation   | (1,4)                   | (0,1)        | -            | -                                      | (1,5)         |
| <b>Amortissements et dépréciation</b>                | <b>(39,4)</b>           | <b>(6,1)</b> | <b>1,8</b>   | <b>2,4</b>                             | <b>(41,3)</b> |
| <b>Autres immobilisations incorporelles</b>          | <b>29,9</b>             | <b>(0,8)</b> | <b>-</b>     | <b>6,1</b>                             | <b>35,2</b>   |

(1) En 2008, le Groupe a reconnu la marque 1000 Bornes pour une valeur de 5,3 millions d'euros dans le cadre de l'affectation définitive du goodwill provisoire constaté à l'acquisition du Groupe Dujardin.

Au 31 décembre 2009 et 2008, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur les marques à durée de vie indéterminée.

## Note 9 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2009 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

| 2009 (en millions d'euros)            | 1 <sup>er</sup> janvier | Augmentation  | Diminution    | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre    |
|---------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|--|----------------|
| Terrains                              | 45,7                    | -             | -             | -                                      | 45,7           |
| Constructions                         | 58,2                    | 0,1           | -             | -                                      | 58,3           |
| Installations techniques et matériels | 182,4                   | 10,8          | (7,3)         | 7,1                                    | 193,0          |
| Installations en location financement | 5,6                     | -             | (0,3)         | -                                      | 5,3            |
| Immobilisations diverses              | 112,8                   | 14,0          | (6,1)         | 7,6                                    | 128,3          |
| Immobilisations en cours              | 11,5                    | 13,8          | -             | (12,5)                                 | 12,8           |
| <b>Valeurs brutes</b>                 | <b>416,2</b>            | <b>38,7</b>   | <b>(13,7)</b> | <b>2,2</b>                             | <b>443,4</b>   |
| Constructions                         | (12,5)                  | (2,3)         | 1,4           | -                                      | (13,4)         |
| Installations techniques et matériels | (143,7)                 | (13,9)        | 7,1           | -                                      | (150,5)        |
| Installations en location financement | (4,9)                   | (0,6)         | 0,3           | -                                      | (5,2)          |
| Immobilisations diverses              | (77,1)                  | (11,4)        | 5,5           | 0,1                                    | (82,9)         |
| <b>Amortissements et dépréciation</b> | <b>(238,2)</b>          | <b>(28,2)</b> | <b>14,3</b>   | <b>0,1</b>                             | <b>(252,0)</b> |
| <b>Immobilisations corporelles</b>    | <b>178,0</b>            | <b>10,5</b>   | <b>0,6</b>    | <b>2,3</b>                             | <b>191,4</b>   |

Les investissements réalisés en 2009 incluent notamment :

- des aménagements liés aux regroupements des équipes sur le site de Boulogne,
- les achats de matériels dédiés à la nouvelle plateforme de post-production et au nouvel environnement technologique de l'information.

Les mouvements de l'exercice 2008 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

| 2008 (en millions d'euros)            | 1 <sup>er</sup> janvier | Augmentation  | Diminution    | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre    |
|---------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|--|----------------|
| Terrains                              | 45,7                    | -             | -             | -                                      | 45,7           |
| Constructions                         | 58,3                    | 0,2           | -             | (0,3)                                  | 58,2           |
| Installations techniques et matériels | 165,9                   | 16,9          | (4,7)         | 4,3                                    | 182,4          |
| Actifs en location financement        | 14,3                    | -             | (6,5)         | (2,2)                                  | 5,6            |
| Immobilisations diverses              | 105,5                   | 12,3          | (5,9)         | 0,9                                    | 112,8          |
| Immobilisations en cours              | 3,2                     | 15,5          | -             | (7,2)                                  | 11,5           |
| Autres                                | -                       | -             | -             | -                                      | -              |
| <b>Valeurs brutes</b>                 | <b>392,9</b>            | <b>44,9</b>   | <b>(17,1)</b> | <b>(4,5)</b>                           | <b>416,2</b>   |
| Constructions                         | (11,7)                  | (2,5)         | 1,6           | 0,1                                    | (12,5)         |
| Installations techniques et matériels | (136,6)                 | (13,1)        | 4,6           | 1,4                                    | (143,7)        |
| Actifs en location financement        | (13,0)                  | (0,7)         | 6,5           | 2,3                                    | (4,9)          |
| Immobilisations diverses              | (73,3)                  | (10,0)        | 5,6           | 0,6                                    | (77,1)         |
| <b>Amortissements et dépréciation</b> | <b>(234,6)</b>          | <b>(26,3)</b> | <b>18,3</b>   | <b>4,4</b>                             | <b>(238,2)</b> |
| <b>Immobilisations corporelles</b>    | <b>158,3</b>            | <b>18,6</b>   | <b>1,2</b>    | <b>(0,1)</b>                           | <b>178,0</b>   |

## Note 10 Participations dans les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros)                          | Groupe AB         | Metro France Publications | Autres <sup>(1)</sup> | Total        |
|--|-------------------|---------------------------|-----------------------|--------------|
| Pays   | France / Belgique | France                    | France                |              |
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2008</b>             | <b>238,3</b>      | <b>12,0</b>               | <b>3,1</b>            | <b>253,4</b> |
| Quote-part de résultat net de dividendes reçus | 6,0               | (0,8)                     | (0,6)                 | 4,6          |
| Variation de périmètre                         | -                 | -                         | 1,3                   | 1,3          |
| <b>31 décembre 2008</b>                        | <b>244,3</b>      | <b>11,2</b>               | <b>3,8</b>            | <b>259,3</b> |
| Quote-part de résultat net de dividendes reçus | 15,0              | -                         | (0,4)                 | 14,6         |
| Variation de périmètre                         | 1,5               | -                         | -                     | 1,5          |
| <b>31 décembre 2009</b>                        | <b>260,8</b>      | <b>11,2</b>               | <b>3,4</b>            | <b>275,4</b> |

(1) Les autres entreprises associées sont JFG Networks, Sky Art Media et Sailing One.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

| Quote-part groupe TF1<br>(en millions d'euros) | Groupe AB <sup>(1)</sup> |             | Métro France Publications |              |
|--|--------------------------|-------------|---------------------------|--------------|
|  | 2009                     | 2008        | 2009                      | 2008         |
| Actif non courant                              | 45,1                     | 40,5        | 0,4                       | 0,3          |
| Actif courant                                  | 62,8                     | 47,1        | 13,1                      | 12,5         |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                             | <b>107,9</b>             | <b>87,6</b> | <b>13,5</b>               | <b>12,8</b>  |
| Capitaux propres                               | 48,9                     | 33,2        | 0,2                       | 0,2          |
| Passif non courant                             | 11,8                     | 11,7        | 0,2                       | 0,2          |
| Passif courant                                 | 47,2                     | 42,7        | 13,1                      | 12,4         |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                            | <b>107,9</b>             | <b>87,6</b> | <b>13,5</b>               | <b>12,8</b>  |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                      | <b>58,2</b>              | <b>56,8</b> | <b>12,0</b>               | <b>13,3</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>                   | <b>17,1</b>              | <b>16,0</b> | <b>-</b>                  | <b>(0,8)</b> |

(1) Les données 2009 sont construites sur la base des comptes au 30 septembre 2009 (derniers comptes disponibles), en quote-part à 33,5 % ; les données 2008 sur la base des comptes au 30 septembre 2008, en quote-part à 33,5 %.

Les données relatives aux autres entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2009 et 2008.

Concernant le Groupe AB, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Concernant Métro France Publications, l'analyse des indices de pertes de valeur a conduit à pratiquer un test d'impairment. Le taux

d'actualisation après impôt retenu, soit 8,65 %, a été déterminé à partir de données externes selon la méthode exposée en note 2.10.1.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée sans mettre en évidence de risque significatif. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

## Note 11 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits à la note 2.12.

| (en millions d'euros) | 1 <sup>er</sup> janvier 2008 | Variation nette       | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre 2008 | Variation nette     | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre 2009 |
|-----------------------|------------------------------|-----------------------|--|------------------|---------------------|--|------------------|
| <b>Valeurs brutes</b> | <b>664,2</b>                 | 17,0                  | 40,9                                   | <b>722,1</b>     | 25,1                | (0,9)                                  | <b>746,3</b>     |
| Dépréciations         | <b>(164,4)</b>               | (15,3) <sup>(1)</sup> | (0,4)                                  | <b>(180,1)</b>   | 23,1 <sup>(2)</sup> | -                                      | <b>(157,0)</b>   |
| <b>Stocks</b>         | <b>499,8</b>                 | 1,7                   | 40,5                                   | <b>542,0</b>     | 48,2                | (0,9)                                  | <b>589,3</b>     |

(1) Dont 85,8 millions d'euros de dotations et 70,5 millions d'euros de reprises.

(2) Dont 68,6 millions d'euros de dotations et 91,7 millions d'euros de reprises.

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

| 2009 (en millions d'euros)                           | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans   | À plus de 5 ans | Total          |
|--|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Programmes et droits de télédiffusion <sup>(1)</sup> | 533,5          | 823,7          | 167,1           | 1 524,3        |
| Droits de retransmissions sportives                  | 188,1          | 338,8          | -               | 526,9          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>721,6</b>   | <b>1 162,5</b> | <b>167,1</b>    | <b>2 051,2</b> |

(1) La partie de ces contrats libellée en devises en 2009 est de 17,9 millions d'euros en CHF, 14,9 millions d'euros en GBP et 230,4 millions d'euros en USD.

| 2008 (en millions d'euros)                           | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans   | À plus de 5 ans | Total          |
|--|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Programmes et droits de télédiffusion <sup>(1)</sup> | 578,0          | 749,2          | 54,8            | 1 382,0        |
| Droits de retransmissions sportives                  | 211,1          | 428,5          | 53,4            | 693,0          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>789,1</b>   | <b>1 177,7</b> | <b>108,2</b>    | <b>2 075,0</b> |

(1) La partie de ces contrats libellée en devises en 2008 est de 13,9 millions d'euros en CHF, 20,1 millions d'euros en GBP et 353,2 millions d'euros en USD.

En 2009, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 1 096,6 millions d'euros (contre 1 245,9 millions d'euros en 2008).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA (312,5 millions d'euros en 2009 et 477,5 millions d'euros en 2008) et Eurosport (214,4 millions d'euros en 2009 et 215,5 millions d'euros en 2008).

## Note 12 Actifs financiers

### CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers classés par catégorie :

| 2009 (en millions d'euros)                        | Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat |                                   |                           |  |                   |  |         | Total |
|---|--|-----------------------------------|---------------------------|--|-------------------|--|---------|-------|
|   | Désignés initialement comme étant à la juste valeur                    | Détenus à des fins de transaction | Niv. Hier. <sup>(1)</sup> | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Placements détenus jusqu'à leur échéance |         |       |
| Autres actifs financiers                          | -  | -                                 |                           | 16,6                                     | 3,6               | -  | 20,2    |       |
| Clients et autres débiteurs                       | -  | -                                 |                           | -  | 1 350,2           | -  | 1 350,2 |       |
| Autres actifs financiers courants                 | -  | 8,9                               |                           | -  | -                 | -  | 8,9     |       |
| <i>Instruments financiers dérivés de change</i>   | -  | -                                 |                           | -  | -                 | -  | -       |       |
| <i>Instruments financiers dérivés de taux</i>     | -  | 8,9                               | II                        | -  | -                 | -  | 8,9     |       |
| <i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i> | -  | -                                 |                           | -  | -                 | -  | -       |       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie           | -  | 0,2                               | I                         | -  | 570,3             | -  | 570,5   |       |

(1) Cf. paragraphe ci-après « Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers ».

| 2008 (en millions d'euros)                        | Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat |                                   |                           |  |                   |  |         | Total |
|---|--|-----------------------------------|---------------------------|--|-------------------|--|---------|-------|
|   | Désignés initialement comme étant à la juste valeur                    | Détenus à des fins de transaction | Niv. Hier. <sup>(1)</sup> | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Placements détenus jusqu'à leur échéance |         |       |
| Autres actifs financiers                          | 704,6  | -                                 | III                       | 20,3                                     | 16,1              | -  | 741,0   |       |
| Clients et autres débiteurs                       | -  | -                                 |                           | -  | 1 226,8           | -  | 1 226,8 |       |
| Autres actifs financiers courants                 | -  | 14,0                              |                           | -  | -                 | -  | 14,0    |       |
| <i>Instruments financiers dérivés de change</i>   | -  | 4,4                               | II                        | -  | -                 | -  | 4,4     |       |
| <i>Instruments financiers dérivés de taux</i>     | -  | 7,3                               | II                        | -  | -                 | -  | 7,3     |       |
| <i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i> | -  | 2,3                               | I                         | -  | -                 | -  | 2,3     |       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie           | -  | 0,1                               | I                         | -  | 9,7               | -  | 9,8     |       |

(1) Cf. paragraphe ci-après « Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers ».

### MÉTHODES D'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La norme IFRS 7 amendée définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluations applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs,
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables,
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables.

En 2009 et en 2008, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsque aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observable (niveau II) ou non observable (niveau III).

Les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

- actif financier Canal + France : la juste valeur de cet actif est déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006 (valorisation de niveau III),
- titres de participation dans des sociétés non consolidées : les participations détenues par le groupe TF1 sont maintenues à leur coût d'achat car leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable,
- instruments dérivés : la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II),
- en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

## 12.1 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                           | 2009        | 2008         |
|---|-------------|--------------|
| Actif financier Canal + France                  | -           | 704,6        |
| Titres de participation                         | 16,6        | 20,3         |
| Créances rattachées aux titres de participation | 0,8         | 2,7          |
| Prêts   | 0,2         | 8,5          |
| Dépôts et cautionnements                        | 2,6         | 4,9          |
| <b>Autres actifs financiers</b>                 | <b>20,2</b> | <b>741,0</b> |

### 12.1.1 Actif financier Canal + France

TF1 a désigné, lors de sa comptabilisation initiale, l'actif financier Canal + France reçu en échange de l'apport des titres TPS comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cet actif représente 9,9 % du capital de Canal + France assortis d'une option de vente exerçable en février 2010. Cette option permet à TF1 de

céder la totalité des titres Canal + France, au plus haut des deux valeurs suivantes :

- un prix plancher de 745,8 millions d'euros (quote-part TF1),
- la valeur à dire d'experts à la date de la levée de l'option.

Cet actif a été cédé le 28 décembre 2009 pour 744 millions d'euros (cf. note 1.4 – Faits marquants).

### 12.1.2 Variation de l'encours de cet actif selon la méthode de niveau III :

| (en millions d'euros)          | 1 <sup>er</sup> janvier 2008 | Variation de juste valeur en résultat | 31 décembre 2008 | Variation de juste valeur en résultat | Cession | 31 décembre 2009 |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|---------|------------------|
| Actif financier Canal + France | 665,6                        | 39,0 <sup>(1)</sup>                   | 704,6            | 39,4 <sup>(1)</sup>                   | (744,0) | -                |

(1) La variation de juste valeur de cet actif est constatée en résultat en « Autres produits financiers ».

### 12.1.3 Titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés, évalués à leur coût d'achat, s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                         | Détention à la clôture | Valeur brute 2009 | Valeur brute 2008 | Provision 2009 | Provision 2008 | Valeur nette 2009 | Valeur nette 2008 |
|---|------------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
| A1 International <sup>(1)</sup>               | 50,00 %                | 12,8              | 12,8              | (12,8)         | (5,5)          | -                 | 7,3               |
| Dualnet <sup>(2)</sup>                        | 100,00 %               | -                 | 1,4               | -              | -              | -                 | 1,4               |
| En Direct Avec                                | 13,30 %                | 4,0               | 4,0               | (4,0)          | (4,0)          | -                 | -                 |
| Établissements Michel <sup>(5)</sup>          | 100,00 %               | 1,0               | -                 | -              | -              | 1,0               | -                 |
| Nomao <sup>(3)</sup>                          | -                      | -                 | 1,0               | -              | -              | -                 | 1,0               |
| Place des Tendances <sup>(2)</sup>            | 80,00 %                | -                 | 0,6               | -              | -              | -                 | 0,6               |
| Prima TV                                      | 5,00 %                 | 1,4               | 1,4               | -              | -              | 1,4               | 1,4               |
| SHIP  | 27,40 %                | 0,8               | 0,8               | (0,8)          | (0,8)          | -                 | -                 |
| Sofica valor 6                                | 43,44 %                | 8,0               | 3,5               | -              | -              | 8,0               | 3,5               |
| Soread  | 11,60 %                | 1,6               | 1,6               | (1,6)          | (1,6)          | -                 | -                 |
| Swonke <sup>(4)</sup>                         | -                      | -                 | 0,4               | -              | (0,4)          | -                 | -                 |
| Sylver  | 49,00 %                | 3,7               | 3,7               | -              | -              | 3,7               | 3,7               |
| TF1 Mobile <sup>(4)</sup>                     | -                      | -                 | 2,5               | -              | (2,5)          | -                 | -                 |
| TF1 Publications                              | 99,90 %                | 0,5               | 0,5               | (0,5)          | (0,5)          | -                 | -                 |
| Autres  |                        | 2,9               | 1,8               | (0,3)          | (0,4)          | 2,6               | 1,4               |
| <b>Titres de participation non consolidés</b> |                        | <b>36,6</b>       | <b>36,0</b>       | <b>(20,0)</b>  | <b>(15,7)</b>  | <b>16,6</b>       | <b>20,3</b>       |

(1) A1 International est une société capitalisée en 2005 par TF1 à hauteur de 50 %. Il s'agit d'une société holding dont le seul objet est la détention de 3 % du capital de la major américaine The Weinstein Company. En 2009, TF1 a complété pour 7,2 millions d'euros la dépréciation de sa participation de 50 % dans A1 International dont le seul actif est 3 % du capital de The Weinstein Company.

(2) Ces filiales sont entrées dans le périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2009.

(3) Cette filiale a été cédée au cours de l'exercice 2009.

(4) Ces filiales ont été liquidées ou fusionnées au cours de l'exercice 2009.

(5) Cette filiale acquise fin novembre 2009, éditrice du jeu Le Cochon Qui Rit, sera absorbée début 2010 par Dujardin.

Excepté A1 International, les tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2009 et 2008.

### 12.2 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

| (en millions d'euros)                         | Valeur brute 2009 | Dépréciation 2009 | Valeur nette 2009 | Valeur nette 2008 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Clients et comptes rattachés                  | 755,6             | (18,9)            | 736,7             | 699,7             |
| Avances fournisseurs <sup>(1)</sup>           | 284,1             | (20,9)            | 263,3             | 225,8             |
| Autres créances d'exploitation <sup>(2)</sup> | 258,0             | -                 | 258,0             | 201,1             |
| Créances diverses                             | 141,9             | (76,3)            | 65,6              | 73,0              |
| Charges constatées d'avance                   | 26,6              | -                 | 26,6              | 27,2              |
| <b>Clients et autres débiteurs</b>            | <b>1 466,2</b>    | <b>(116,1)</b>    | <b>1 350,2</b>    | <b>1 226,8</b>    |

(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives, elle inclut également 17 millions d'euros de provision sur les avances versées au titre de la Coupe du Monde 2010.

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux.

| (en millions d'euros)                         | 2009           | 2008          |
|---|----------------|---------------|
| <b>Dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>(82,3)</b>  | <b>(67,7)</b> |
| Provisions complémentaires de l'exercice      | (43,9)         | (20,8)        |
| Passage en pertes                             | 9,3            | 5,3           |
| Recouvrement de l'exercice                    | 0,8            | 0,5           |
| Variation de périmètre et reclassements       | -              | 0,4           |
| <b>Dépréciation au 31 décembre</b>            | <b>(116,1)</b> | <b>(82,3)</b> |

### 12.3 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

| (en millions d'euros)                          | 2009         | 2008       |
|--|--------------|------------|
| Trésorerie                                     | 121,0        | 6,9        |
| SICAV monétaires                               | 0,2          | 0,1        |
| Comptes courants de trésorerie <sup>(1)</sup>  | 449,3        | 2,8        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>570,5</b> | <b>9,8</b> |

(1) Les autres comptes courants de trésorerie concernent les sociétés mises en équivalence, les coentreprises, les sociétés non consolidées et les sociétés du groupe Bouygues. À fin 2009, ce poste inclut notamment un solde de compte courant de 446 millions d'euros auprès de Bouygues Relais.

## Note 13 Capitaux propres consolidés

### 13.1 CAPITAL SOCIAL DE TF1

Au 31 décembre 2009, le capital social de TF1 SA est constitué de 213 410 492 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2009 a été la suivante :

| Nombre de titres                        | Actions en circulation | Actions auto détenues | Nombre d'actions composant le capital |
|---|------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| <b>1er janvier 2008</b>                 | 213 410 492            | -                     | <b>213 410 492</b>                    |
| Augmentations de capital                | -                      | -                     | -                                     |
| Rachat d'actions propres <sup>(1)</sup> | (14 625)               | 14 625                | -                                     |
| Annulation d'actions propres            | -                      | -                     | -                                     |
| <b>1er janvier 2009</b>                 | <b>213 395 867</b>     | <b>14 625</b>         | <b>213 410 492</b>                    |
| Augmentations de capital                | -                      | -                     | -                                     |
| Rachat d'actions propres                | -                      | -                     | -                                     |
| Annulation d'actions propres            | -                      | -                     | -                                     |
| <b>31 décembre 2009</b>                 | <b>213 395 867</b>     | <b>14 625</b>         | <b>213 410 492</b>                    |
| Nominal                                 | 0,20 €                 | 0,20 €                | 0,20 €                                |

(1) Montant net du rachat sur le plan d'actions gratuites (cf. note 31.3)

#### Actions d'autocontrôle

En mars 2006, TF1 a contracté un achat à terme d'actions TF1 pour couvrir le risque de hausse du cours de l'action TF1 sur les actions attribuées sans condition dans le cadre du plan d'attribution d'actions

gratuites n°1. Ces actions ont été livrées le 1<sup>er</sup> avril 2008 à l'exception de 14 625 correspondant à celles affectées à des collaborateurs ayant quitté le Groupe à la date de livraison.



## 13.2 VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES NE TRANSITANT PAS PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 13.2.1 Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 15 avril 2010.

|   | À verser<br>en 2010* | Versé en 2009 | Versé en 2008 |
|---|----------------------|---------------|---------------|
| Dividende total (en millions d'euros)     | 91,8                 | 100,3         | 181,4         |
| Dividende par action ordinaire (en euros) | 0,43                 | 0,47          | 0,85          |

\* Dividende proposé.

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2009.

### 13.2.2 Paiements fondés sur des actions

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 20).

## 13.3 RÉSERVES DE COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

| (en millions d'euros)   | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| <b>Réserves au 1<sup>er</sup> janvier</b>   | <b>(2,8)</b> | <b>(3,9)</b> |
| Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie <sup>(1)</sup>              | 2,8          | 3,6          |
| Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période | -            | (3,1)        |
| Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie | 0,4          | 1,1          |
| Recyclage en résultat de la soule du swap de <i>pre-hedge</i>                           | (0,5)        | (0,5)        |
| <b>Réserves au 31 décembre</b>  | <b>(0,1)</b> | <b>(2,8)</b> |

(1) Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

## Note 14 Passifs financiers

### CATÉGORIES DE PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

| 2009 (en millions d'euros)                      | Passifs financiers à la juste valeur par le biais<br>du compte de résultat |   |                           |   |         |
|---|--|---|---------------------------|---|---------|
|   | Désignés<br>initialement<br>comme étant à<br>la juste valeur               | Détenus à<br>des fins de<br>transaction | Niv. Hier. <sup>(1)</sup> | Passifs<br>financiers au<br>coût amorti | Total   |
| Emprunts long terme                             | -  | -                                       |                           | (0,5)                                   | (0,5)   |
| Dettes financières à court terme                | -  | -                                       |                           | (505,5)                                 | (505,5) |
| Fournisseurs et autres créiteurs                | -  | -                                       |                           | 1 696,0                                 | 1 696,0 |
| Autres passifs financiers courants              | -  | 1,4                                     |                           | -                                       | 1,4     |
| <i>Instruments financiers dérivés de change</i> | -  | 0,8                                     | II                        | -                                       | 0,8     |
| <i>Instruments financiers dérivés de taux</i>   | -  | 0,6                                     | II                        | -                                       | 0,6     |

(1) Cf. note 12 – Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers.

| 2008 (en millions d'euros)                      | Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat |                                   |                           | Passifs financiers au coût amorti | Total   |
|---|---|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------|
|   | Désignés initialement comme étant à la juste valeur                     | Détenus à des fins de transaction | Niv. Hier. <sup>(1)</sup> |                                   |         |
| Emprunts long terme                             | -   | -                                 |                           | (695,5)                           | (695,5) |
| Dettes financières à court terme                | -   | -                                 |                           | (22,9)                            | (22,9)  |
| Fournisseurs et autres créditeurs               | -   | -                                 |                           | 1 514,9                           | 1 514,9 |
| Autres passifs financiers courants              | -   | 10,2                              |                           | -                                 | 10,2    |
| <i>Instruments financiers dérivés de change</i> | -   | 4,7                               | II                        | -                                 | 4,7     |
| <i>Instruments financiers dérivés de taux</i>   | -   | 5,5                               | II                        | -                                 | 5,5     |

(1) Cf. note 12 – Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers.

### JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

### DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| (en millions d'euros)                                 | 2009           | 2008           |
|---|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                                   | 752,2          | 758,2          |
| Avances reçues  | 3,1            | 5,7            |
| Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>            | 377,2          | 318,6          |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés       | 40,6           | 64,5           |
| Autres dettes   | 475,6          | 316,7          |
| Fonds de soutien audiovisuels <sup>(2)</sup>          | 10,2           | 11,1           |
| Comptes courants passifs                              | 9,6            | 11,3           |
| Comptes de régularisation et assimilés <sup>(3)</sup> | 27,5           | 28,8           |
| <b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>              | <b>1 696,0</b> | <b>1 514,9</b> |

(1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

(2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, TF1 Production, Ciby 2000 et TF1 DA.

(3) Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

## Note 15 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                                       | 2009           | 2008           |
|---|----------------|----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                     | 570,5          | 9,8            |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie                  | -              | 2,3            |
| <b>Trésorerie active</b>                                    | <b>570,5</b>   | <b>12,1</b>    |
| <b>Juste valeur des instruments dérivés de taux</b>         | <b>8,3</b>     | <b>1,8</b>     |
| Emprunts long terme   | (0,5)          | (695,5)        |
| Dettes financières à court terme <sup>(1)</sup>             | (505,5)        | (22,9)         |
| <b>Endettement brut</b>                                     | <b>(506,0)</b> | <b>(718,4)</b> |
| <b>TRÉSORERIE NETTE (+) / ENDETTEMENT FINANCIER NET (-)</b> | <b>72,8</b>    | <b>(704,5)</b> |

(1) Il s'agit principalement d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe, à échéance 2010. Cet emprunt obligataire n'est plus désigné comme élément couvert dans une relation de couverture de juste valeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (cf. note 30.2.1).

## Note 16 Provisions

### 16.1 PROVISIONS NON COURANTES

#### 16.1.1 Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2009 :

| 2009 (en millions d'euros)            | 1 <sup>er</sup> janvier | Dotations  | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre |
|---------------------------------------|-------------------------|------------|--------------------|------------------------|--|-------------|
| <b>Provisions pour :</b>              |                         |            |                    |                        |  |             |
| Indemnités de fin de carrière         | 25,5                    | 4,8        | (2,9)              | (1,6)                  | (3,3)                                  | 22,5        |
| Congés d'ancienneté                   | 7,3                     | 1,0        | (0,8)              | (0,7)                  | (0,3)                                  | 6,5         |
| Litiges                               | 24,3                    | 1,5        | (1,7)              | (9,3)                  | 0,1                                    | 14,9        |
| Autres                                | 0,1                     | -          | -                  | -                      | -                                      | 0,1         |
| <b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b> | <b>57,2</b>             | <b>7,3</b> | <b>(5,4)</b>       | <b>(11,6)</b>          | <b>(3,5)</b>                           | <b>44,0</b> |

| 2008 (en millions d'euros)            | 1 <sup>er</sup> janvier | Dotations   | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------|--------------------|------------------------|--|-------------|
| <b>Provisions pour :</b>              |                         |             |                    |                        |  |             |
| Indemnités de fin de carrière         | 27,5                    | 6,3         | (4,3)              | (3,6)                  | (0,4)                                  | 25,5        |
| Congés d'ancienneté                   | 6,8                     | 1,8         | (0,7)              | (0,8)                  | 0,2                                    | 7,3         |
| Litiges <sup>(1)</sup>                | -                       | 5,3         | (1,1)              | -                      | 20,1                                   | 24,3        |
| Autres                                | 0,4                     | -           | -                  | (0,1)                  | (0,2)                                  | 0,1         |
| <b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b> | <b>34,7</b>             | <b>13,4</b> | <b>(6,1)</b>       | <b>(4,5)</b>           | <b>19,7</b>                            | <b>57,2</b> |

(1) Suite à l'examen de ses risques et au vu de l'évolution de certains litiges au cours de l'exercice, le Groupe a reclassé les provisions associées en non courant, pour un montant global de 20,1 millions d'euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les autres variations des provisions pour indemnités de fin de carrière incluent les gains et pertes actuariels sur ces indemnités qui sont reconnus directement en capitaux propres.

Le montant des gains et pertes actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2009 s'élève à 3,3 millions d'euros (0,3 million d'euros au 31 décembre 2008).

### 16.1.2 Provisions pour indemnités de fin de carrière

#### Principales hypothèses actuarielles

|   | 2009  | 2008  | 2007  | 2006  | 2005  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux d'actualisation                            | 4,9 % | 3,7 % | 4,2 % | 3,8 % | 3,6 % |
| Taux de rendement attendus des actifs du régime | 4,0 % | 4,0 % | 3,8 % | 3,8 % | 4,0 % |
| Taux attendu d'augmentation future des salaires | 2,0 % | 2,0 % | 2,0 % | 2,0 % | 2,0 % |

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2009 est de 6,6 %, stable par rapport à 2008.

L'incidence de la variation de 0,1 % du taux d'actualisation est une variation du montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 0,3 million d'euros.

#### Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

| (en millions d'euros)                       | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| Coût des services rendus                    | (1,5)        | (1,8)        |
| Charges d'intérêt sur l'obligation          | (1,2)        | (1,0)        |
| Rendement attendu des actifs du régime      | 0,1          | 0,2          |
| Coût des services passés                    | -            | -            |
| <b>Charge comptabilisée</b>                 | <b>(2,6)</b> | <b>(2,6)</b> |
| <i>dont : dotation nette aux provisions</i> | <i>(0,3)</i> | <i>1,6</i>   |
| <i>dont : charges de personnel</i>          | <i>(2,3)</i> | <i>(4,2)</i> |
| <b>Rendement réel des actifs du régime</b>  | <b>0,1</b>   | <b>0,2</b>   |

#### Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros)                   | 2009        | 2008        | 2007        | 2006        | 2005        |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Valeur actualisée des obligations       | 27,5        | 30,4        | 32,2        | 30,5        | 28,2        |
| Juste valeur des actifs du régime       | (5,0)       | (4,9)       | (4,7)       | (2,7)       | (2,7)       |
| <b>Déficit des régimes provisionnés</b> | <b>22,5</b> | <b>25,5</b> | <b>27,5</b> | <b>27,8</b> | <b>25,5</b> |

#### Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

| (en millions d'euros)   | 2009        | 2008        |
|---|-------------|-------------|
| <b>Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture</b> | <b>30,4</b> | <b>32,2</b> |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                   | 1,5         | 1,8         |
| Coût financier (désactualisation)                                 | 1,2         | 1,0         |
| Prestations versées   | (2,3)       | (4,2)       |
| Pertes (gains) actuarielles                                       | (3,3)       | (0,3)       |
| Variation de périmètre  | -           | (0,1)       |
| <b>Obligation au titre des prestations définies à la clôture</b>  | <b>27,5</b> | <b>30,4</b> |

**Variations de la valeur actualisée des actifs du régime des indemnités de fin de carrière**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2009       | 2008       |
|---|------------|------------|
| <b>Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture</b> | <b>4,9</b> | <b>4,7</b> |
| Cotisations versées par l'employeur                                 | -          | -          |
| Prestations payées  | -          | -          |
| Rendement attendu des actifs du régime                              | 0,1        | 0,2        |
| Gains (pertes) actuariels   | -          | -          |
| <b>Obligation au titre des prestations définies à la clôture</b>    | <b>5,0</b> | <b>4,9</b> |

**16.2 PROVISIONS COURANTES**

Les provisions courantes pour 2009 peuvent se décomposer comme suit :

| 2009 <i>(en millions d'euros)</i>                      | 1 <sup>er</sup> janvier | Dotations   | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation de périmètre et reclassement | 31 décembre |
|--|-------------------------|-------------|--------------------|------------------------|--|-------------|
| <b>Provisions pour</b>                                 |                         |             |                    |                        |  |             |
| Litiges avec les administrations et organismes publics | 0,1                     | -           | -                  | -                      | -                                      | 0,1         |
| Litiges avec le personnel                              | 2,8                     | 0,9         | (1,4)              | (0,2)                  | -                                      | 2,1         |
| Litiges avec les clients                               | 3,9                     | 0,2         | (3,1)              | -                      | -                                      | 1,0         |
| Autres litiges et risques contractuels                 | 26,1                    | 8,9         | (1,3)              | (0,5)                  | 0,3                                    | 33,5        |
| Restructurations                                       | 0,1                     | -           | (0,1)              | -                      | -                                      | -           |
| Autres   | 10,5                    | 5,2         | (5,1)              | (8,8)                  | (2,1)                                  | (0,3)       |
| <b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>                      | <b>43,5</b>             | <b>15,2</b> | <b>(11,0)</b>      | <b>(9,5)</b>           | <b>(1,8)</b>                           | <b>36,4</b> |

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

**Note 17 Produits de l'activité**

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                   | 2009           | 2008           |
|--|----------------|----------------|
| Recettes publicitaires                         | 1 604,6        | 1 833,6        |
| Distribution grand public                      | 223,8          | 270,4          |
| Recettes câble et satellite                    | 321,3          | 288,4          |
| Production/distribution de droits audiovisuels | 78,7           | 82,7           |
| Chiffre d'affaires autres activités            | 136,3          | 119,6          |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                      | <b>2 364,7</b> | <b>2 594,7</b> |
| Produits de redevances                         | -              | 0,2            |
| <b>Produits de l'activité</b>                  | <b>2 364,7</b> | <b>2 594,9</b> |

## Note 18 Consommation de production externe

La consommation de production externe, à respectivement 645,5 millions d'euros pour 2009 et 641,2 millions d'euros pour 2008, correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1 et les chaînes thématiques TV Breizh, TMC, TF6, Série Club, Odyssee, Histoire et Ushuaïa TV.

## Note 19 Autres achats consommés et variations des stocks

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i>                            | 2009           | 2008           |
|---|----------------|----------------|
| Achats études et prestations de services                | (254,7)        | (336,1)        |
| Achats de droits de diffusion                           | (90,5)         | (104,6)        |
| Achats de marchandises                                  | (43,4)         | (55,6)         |
| Autres  | (47,5)         | (28,3)         |
| <b>Autres achats consommés et variations des stocks</b> | <b>(436,1)</b> | <b>(524,6)</b> |

## Note 20 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                              | 2009           | 2008           |
|---|----------------|----------------|
| Rémunérations du personnel                                | (299,7)        | (316,6)        |
| Charges sociales  | (117,8)        | (121,4)        |
| Autres charges de personnel                               | (21,9)         | (1,4)          |
| Participation des salariés                                | (4,4)          | (5,2)          |
| Rémunérations dont le paiement est fondée sur des actions | (1,4)          | (0,7)          |
| <b>Charges de personnel</b>                               | <b>(445,2)</b> | <b>(445,3)</b> |

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « charges sociales » et s'élèvent à 33,1 millions d'euros en 2009 (36,2 millions d'euros en 2008).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière et aux congés d'ancienneté prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont provisionnées en provisions non courantes (se reporter à la note 16.1) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ».

Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Le détail des effectifs du groupe TF1 est fourni dans le rapport de gestion du Groupe.

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites.

## 20.1 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS OCTROYÉS PAR TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Date d'attribution | Durée d'indisponibilité | Juste valeur totale | Charges de personnel |            |
|-----------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|----------------------|------------|
|                       |                    |                         |                     | 2009                 | 2008       |
| Plan n° 7             | 12/03/2003         | 3 ans                   | 10,2                | -                    | -          |
| Plan n° 8             | 16/09/2004         | 3 ans                   | 4,6                 | -                    | -          |
| Plan n° 10            | 20/03/2008         | 3 ans                   | 2,8                 | 0,9                  | 0,7        |
| Plan n° 11            | 20/03/2009         | 3 ans                   | 1,6                 | 0,5                  | -          |
| <b>TOTAL</b>          |                    |                         |                     | <b>1,4</b>           | <b>0,7</b> |

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

|            | Cours de référence | Prix d'exercice | Volatilité attendue | Maturité moyenne | Taux sans risque | Taux de distribution | Décote de liquidité | Juste valeur unitaire |
|------------|--------------------|-----------------|---------------------|------------------|------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Plan n° 7  | 20,48 €            | 20,20 €         | 29 %                | 6,8 ans          | 3,49 %           | 2,60 %               | - 15 %              | 4,69 €                |
| Plan n° 8  | 23,66 €            | 23,46 €         | 26 %                | 6,6 ans          | 3,65 %           | 2,75 %               | - 15 %              | 4,83 €                |
| Plan n° 10 | 13,60 €            | 15,35 €         | 31 %                | 5,0 ans          | 3,67 %           | 6,25 %               | - 15 %              | 1,49 €                |
| Plan n° 11 | 5,93 €             | 5,98 €          | 49 %                | 5,2 ans          | 2,75 %           | 8,98 %               | - 15 %              | 0,86 €                |

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

## 20.2 CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'AVANTAGES OCTROYÉS PAR LE GROUPE BOUYGUES

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2009.

## Note 21 Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                        | 2009           | 2008           |
|--|----------------|----------------|
| Sous-traitance générale                      | (167,4)        | (183,4)        |
| Locations et services associés               | (56,7)         | (57,1)         |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | (108,5)        | (102,1)        |
| Publicité, promotion et relations publiques  | (90,1)         | (100,7)        |
| Autres charges externes                      | (65,0)         | (84,1)         |
| <b>Charges externes</b>                      | <b>(487,7)</b> | <b>(527,4)</b> |

## Note 22 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

| <i>(en millions d'euros arrondis)</i> | 2009           | 2008           |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Taxes audiovisuelles                  | (87,7)         | (87,9)         |
| <i>Dont taxes CNC</i>                 | (77,9)         | (87,9)         |
| <i>Dont autres taxes</i>              | (9,8)          | -              |
| Autres taxes                          | (48,5)         | (50,5)         |
| <i>Dont taxe professionnelle</i>      | (12,6)         | (14,3)         |
| <i>Dont autres taxes</i>              | (35,9)         | (36,2)         |
| <b>Impôts et taxes</b>                | <b>(136,2)</b> | <b>(138,4)</b> |

Les bases de détermination des taxes « Contributions Foncières des Entreprises » et « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qui viennent en

remplacement de la taxe professionnelle ne présentent pas, dans le cas du groupe TF1, d'évolution qui remette en cause leur classement en charges opérationnelles.

## Note 23 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i>                   | 2009           | 2008           |
|--|----------------|----------------|
| Reprise de provisions non utilisées            | 20,9           | 7,7            |
| Production immobilisée et transferts de charge | 26,4           | 28,6           |
| Subventions d'exploitation (dont France 24)    | 1,0            | 45,2           |
| Subventions d'investissement                   | 18,5           | 18,8           |
| Gains de change                                | 9,1            | 9,9            |
| Autres produits opérationnels                  | 33,3           | 13,0           |
| <b>Autres produits opérationnels</b>           | <b>109,2</b>   | <b>123,2</b>   |
| Redevances et reversements ayants droits       | (70,4)         | (77,1)         |
| Pertes sur créances irrécouvrables             | (7,3)          | (2,8)          |
| Pertes de change                               | (8,2)          | (14,0)         |
| Autres charges opérationnelles                 | (22,0)         | (23,7)         |
| <b>Autres charges opérationnelles</b>          | <b>(107,9)</b> | <b>(117,6)</b> |



## Note 24 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2009          | 2008          |
|--|---------------|---------------|
| Produits d'intérêts  | 7,6           | 0,6           |
| Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire | -             | -             |
| Variation de juste valeur des dérivés de taux                          | 5,1           | 11,4          |
| Produits et revenus sur actifs financiers                              | 0,4           | 1,4           |
| <b>Produits sur endettement financier</b>                              | <b>13,1</b>   | <b>13,4</b>   |
| Charges d'intérêts sur dettes financières                              | (35,4)        | (31,2)        |
| Variation de juste valeur des dérivés de taux                          | -             | (4,6)         |
| <b>Charges sur endettement financier</b>                               | <b>(35,4)</b> | <b>(35,8)</b> |
| <b>Coût endettement financier net</b>                                  | <b>(22,3)</b> | <b>(22,4)</b> |

## Note 25 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2009          | 2008         |
|---|---------------|--------------|
| Variation de juste valeur de l'actif financier Canal + France                   | 39,5          | 39,0         |
| Dividendes  | 1,4           | 2,0          |
| Profits sur actifs financiers   | 4,9           | 3,1          |
| Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises | 0,7           | 5,3          |
| Produits divers   | 4,7           | 0,9          |
| <b>Autres produits financiers</b>   | <b>51,2</b>   | <b>50,3</b>  |
| Pertes sur actifs financiers  | (11,0)        | (8,6)        |
| Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises | (3,2)         | -            |
| Charges diverses  | (0,8)         | (0,8)        |
| <b>Autres charges financières</b>   | <b>(15,0)</b> | <b>(9,4)</b> |

## Note 26 Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

| (en millions d'euros)   | Résultat financier 2009 | Résultat financier 2008 | Résultat opérationnel 2009 | Résultat opérationnel 2008 |
|---|-------------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti                      | 0,8                     | 3,7                     | (41,5)                     | (18,9)                     |
| Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur                   | 39,8                    | 40,7                    | -                          | -                          |
| <i>dont actifs financiers à la juste valeur sur option</i>                        | <i>39,5</i>             | <i>38,9</i>             | -                          | -                          |
| <i>dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur</i> | <i>0,3</i>              | <i>1,8</i>              | -                          | -                          |
| Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente              | (4,7)                   | (5,9)                   | -                          | (0,2)                      |
| Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti                     | (31,7)                  | (31,9)                  | -                          | -                          |
| Produits (charges) nets sur dérivés   | 9,7                     | 12,1                    | (0,3)                      | (0,9)                      |
| <b>Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers</b>                  | <b>13,9</b>             | <b>18,7</b>             | <b>(41,8)</b>              | <b>(20,0)</b>              |

## Note 27 Impôts sur le résultat

### 27.1 COMPTABILISATION DE L'IMPÔT COURANT ET DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ

#### 27.1.1 Compte de résultat

| (en millions d'euros)        | 2009          | 2008          |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Impôt exigible               | (13,4)        | (36,9)        |
| Impôt différé                | (1,9)         | (3,9)         |
| <b>Charge d'impôt totale</b> | <b>(15,3)</b> | <b>(40,8)</b> |

Le taux d'imposition différé retenu pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 est de 34,43 % (taux de droit commun).

## 27.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2009          | 2008          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Résultat net, part du Groupe</b>  | <b>114,4</b>  | <b>163,8</b>  |
| Impôt sur les résultats  | 15,3          | 40,8          |
| Résultat des activités abandonnées   | -             | -             |
| Intérêts minoritaires  | 0,1           | -             |
| <b>Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires</b> | <b>129,8</b>  | <b>204,6</b>  |
| <b>Taux d'imposition légal en France</b>                                       | <b>34,4 %</b> | <b>34,4 %</b> |
| Incidence des variations de juste valeur non fiscalisées <sup>(1)</sup>        | - 9,9 %       | - 7,4 %       |
| Incidence des déficits fiscaux   | - 0,2 %       | - 3,3 %       |
| Imputation de crédits d'impôt  | - 3,0 %       | - 1,9 %       |
| Résultat des entreprises associées   | - 3,9 %       | - 1,6 %       |
| Fiscalité réduite sur opérations sur titres                                    | - 3,0 %       | 0,5 %         |
| Variation des provisions non déductibles                                       | - 4,4 %       | -             |
| Autres différences nettes  | 1,8 %         | 0,2 %         |
| <b>Taux d'imposition réel</b>  | <b>11,8 %</b> | <b>20,9 %</b> |

(1) Principalement effet de la fiscalité réduite sur la variation de juste valeur de l'option Canal +.

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

## 27.2 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

### 27.2.1 Variation des impôts différés nets

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | 2009        | 2008        |
|---|-------------|-------------|
| <b>Impôts différés nets au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>14,3</b> | <b>21,0</b> |
| Constaté en capitaux propres                          | (2,1)       | (0,9)       |
| Constaté en résultat                                  | (1,9)       | (3,9)       |
| Variation de périmètre et autres <sup>(1)</sup>       | (0,1)       | (2,1)       |
| <b>Impôts différés nets au 31 décembre</b>            | <b>10,2</b> | <b>14,3</b> |

(1) Dont en 2008 1,8 millions d'euros d'impôts différés passifs reconnus dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition Dujardin à la marque 1000 Bornes.

### 27.2.2 Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

| (en millions d'euros)                                | 2009         | 2008         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Provisions :</b>                                  |              |              |
| Provision sur programmes                             | 4,6          | 5,6          |
| Provision Indemnités de fin de carrière              | 7,3          | 8,4          |
| Provision dépréciation des droits audiovisuels       | 0,7          | 2,6          |
| Provision clients                                    | 2,5          | 2,1          |
| Autres provisions                                    | 15,0         | 10,3         |
| Participation des salariés                           | 1,3          | 1,7          |
| Reports déficitaires                                 | 8,0          | 13,6         |
| Autres impôts différés actifs                        | 8,3          | 5,9          |
| Compensation des actifs et passifs d'impôts différés | (36,2)       | (33,0)       |
| <b>Impôts différés actifs</b>                        | <b>11,5</b>  | <b>17,2</b>  |
| Amortissements dérogatoires                          | (17,5)       | (17,1)       |
| Amortissements du siège social                       | (8,5)        | (8,3)        |
| Réévaluation d'actifs                                | (3,5)        | (3,5)        |
| Autres impôts différés passifs                       | (8,0)        | (7,0)        |
| Compensation des actifs et passifs d'impôts différés | 36,2         | 33,0         |
| <b>Impôts différés passifs</b>                       | <b>(1,3)</b> | <b>(2,9)</b> |
| <b>Impôts différés nets au 31 décembre</b>           | <b>10,2</b>  | <b>14,3</b>  |

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 24,3 millions d'euros (contre 27,7 millions d'euros en 2008) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment

reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une inscription au bilan.

## Note 28 Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice

attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours du titre TF1 à la clôture.

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2009               | 2008               |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Résultat (en millions d'euros)</b>                                 |                    |                    |
| Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)               | 114,4              | 163,8              |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession            | -                  | -                  |
| Résultat net (part du Groupe)   | 114,4              | 163,8              |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>                      | <b>213 395 867</b> | <b>213 399 664</b> |
| <b>Résultat par action (en euros)</b>                                 |                    |                    |
| Résultat net par action des activités poursuivies                     | 0,54               | 0,77               |
| Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession | -                  | -                  |
| Résultat net par action   | 0,54               | 0,77               |
| <b>Nombre moyen dilué d'actions ordinaires</b>                        | <b>215 276 764</b> | <b>213 399 664</b> |
| <b>Résultat dilué par action (en euros)</b>                           |                    |                    |
| Résultat net dilué par action des activités poursuivies               | 0,53               | 0,77               |
| Résultat net dilué par action   | 0,53               | 0,77               |

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

| <i>(en nombre d'actions)</i>                                | 2009        | 2008        |
|---|-------------|-------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période    | 213 395 867 | 213 399 664 |
| Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions | 1 880 897   |             |
| Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites     | -           |             |
| Nombre moyen dilué d'actions ordinaires                     | 215 276 764 | 213 399 664 |

En 2009, seul le plan d'options de souscription d'actions n° 11 (attribué le 18 février 2009) affichait un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période. En 2008, aucun plan d'options de

souscription d'actions n'affichait un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

## Note 29 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

### 29.1 DÉFINITION DE LA TRÉSORERIE

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée au bas du tableau.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i>                    | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan | 570,5        | 9,8          |
| Trésorerie sur actif en cours de cession        | -            | 5,2          |
| Compte courant de trésorerie passifs            | (3,2)        | (4,2)        |
| Concours bancaires courants                     | (0,5)        | (15,0)       |
| <b>Trésorerie de clôture du tableau de flux</b> | <b>566,8</b> | <b>(4,2)</b> |

## 29.2 ENCAISSEMENTS LIÉS AUX CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Cette ligne comprend principalement le prix de cession encaissé lors de la vente des titres Canal + France pour 744 millions d'euros.

## 29.3 INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE

L'incidence des investissements financiers sur les flux de trésorerie est la suivante :

| (en millions d'euros)  | 2009       | 2008       |
|--|------------|------------|
| Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis                                      | -          | -          |
| Actifs financiers acquis   | 2,2        | 0,4        |
| Autres actifs acquis   | -          | 0,3        |
| Intérêts minoritaires acquis   | -          | 1,7        |
| Autres passifs acquis  | -          | -          |
| Actifs net acquis (A)  | 2,2        | 2,4        |
| Goodwill (B)   | -          | 0,9        |
| <b>Décaissement (A) + (B)</b>  | <b>2,2</b> | <b>3,3</b> |
| Trésorerie acquise   | -          | -          |
| Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période | 0,9        | -          |
| <b>Décaissement net</b>  | <b>3,0</b> | <b>3,3</b> |

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

| (en millions d'euros)                                 | 2009         | 2008     |
|---|--------------|----------|
| Encaissement  | 2,2          | -        |
| Trésorerie cédée                                      | (6,2)        | -        |
| Souscription à l'augmentation de capital des filiales | -            | -        |
| <b>Encaissement net</b>                               | <b>(4,0)</b> | <b>-</b> |

Pour 2009 et 2008, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros)                        | 2009         | 2008         |
|--|--------------|--------------|
| Décaissement net                             | (3,0)        | (3,3)        |
| Encaissement net                             | (4,0)        | -            |
| <b>Incidence des variations de périmètre</b> | <b>(7,0)</b> | <b>(3,3)</b> |

## 29.4 VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

En 2009, l'impact sur la trésorerie du Groupe des variations de l'endettement financier brut se décompose comme suit :

| (en millions d'euros)   | 2009           | 2008        |
|---|----------------|-------------|
| Remboursements des dettes financières liées aux contrats de location financement <sup>(1)</sup> | (1,5)          | (0,6)       |
| Émission et remboursement d'emprunt   | (197,0)        | 77,0        |
| Prêt reçu des entreprises associées   | -              | -           |
| Autres mouvements   | -              | (5,4)       |
| <b>Variation nette</b>  | <b>(198,5)</b> | <b>71,0</b> |

(1) Ces remboursements correspondent à l'amortissement de la dette inclus dans les redevances ou loyers payés.

## Note 30 Gestion des risques

### 30.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital et n'envisage pas d'opération particulière, hormis les opérations récapitulées dans le paragraphe 3.5 du rapport de gestion.

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 15, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

À fin 2009, compte tenu d'une trésorerie nette positive de 73 millions d'euros, ce taux d'endettement est nul. À fin 2008, le ratio s'établissait à 51,2 %. L'évolution de ce ratio est notamment liée à l'exercice de l'option de vente des titres Canal+ pour un montant de 744 millions d'euros en décembre 2009.

Le Groupe apprécie son risque de liquidité à travers son taux global d'utilisation de sa capacité de financement confirmé (financements de marché levés + financement bancaires confirmés). Elle s'établit comme suit à fin décembre 2009 :

| (en millions d'euros)               | 2009        | 2008           |
|-------------------------------------|-------------|----------------|
| Passif financier                    | (506,6)     | (723,8)        |
| Actif de Trésorerie                 | 579,4       | 19,4           |
| <b>Endettement net</b>              | <b>72,8</b> | <b>(704,4)</b> |
| Capacités de financements confirmés | 1 561,4     | 1 522,2        |
| <b>Taux d'utilisation</b>           | <b>0 %</b>  | <b>46,3 %</b>  |

En moyenne sur l'année 2009, le taux global d'utilisation a été inférieur à 50 %.

### NOTATION FINANCIÈRE

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard and Poors'. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB/perspective stable/A-2 contre BBB+/perspective négative/A-2 fin 2008, l'évolution étant liée à l'environnement économique et financier en 2008 et début 2009 et notamment la forte dégradation du marché publicitaire sur cette période.

### FINANCEMENTS CONFIRMÉS

Au 31/12/2009, TF1 dispose :

- d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance novembre 2010,

### 30.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe.

#### 30.2.1 Risque de liquidité

La Direction Financement et Trésorerie est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevise disponible de l'ensemble des entités du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes,
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

- d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 1 060,5 millions d'euros dont les dates d'échéance sont comprises entre un et cinq ans. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues. Au 31/12/2009, ces lignes ne sont pas utilisées. Au 31/12/2008, la convention de trésorerie avec le groupe Bouygues était utilisée à hauteur de 197 millions d'euros,
- d'un encours résiduel de crédit-bail lié à la mise en place de matériels techniques.

Le groupe TF1 utilise les différentes sources de financement à sa disposition : financements bancaires (lignes confirmées...) et financement de marché.

| 2009<br>(en millions d'euros)     | Lignes autorisées |              |                | Montant utilisé |              |              | Lignes disponibles |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|--------------------|
|                                   | Moins de 1 an     | De 1 à 5 ans | Total          | Moins de 1 an   | De 1 à 5 ans | Total        |                    |
| Lignes bilatérales confirmées     | 110,0             | 950,5        | 1 060,5        | -               | -            | -            | 1 060,5            |
| Crédit-bail                       | 0,5               | 0,4          | 0,9            | 0,5             | 0,4          | 0,9          | -                  |
| Convention de Trésorerie Bouygues | -                 | -            | -              | -               | -            | -            | -                  |
| <b>Sous-total</b>                 | <b>110,5</b>      | <b>950,9</b> | <b>1 061,4</b> | <b>0,5</b>      | <b>0,4</b>   | <b>0,9</b>   | <b>1 060,5</b>     |
| Émission obligataire              | 500,0             | -            | 500,0          | 500,0           | -            | 500,0        | -                  |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>610,5</b>      | <b>950,9</b> | <b>1 561,4</b> | <b>500,5</b>    | <b>0,4</b>   | <b>500,9</b> | <b>1 060,5</b>     |

| 2008<br>(en millions d'euros)     | Lignes autorisées |                |                | Montant utilisé |              |              | Lignes disponibles |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|--------------------|
|                                   | Moins de 1 an     | De 1 à 5 ans   | Total          | Moins de 1 an   | De 1 à 5 ans | Total        |                    |
| Lignes bilatérales confirmées     | 280,0             | 740,5          | 1 020,5        | -               | -            | -            | 1 020,5            |
| Crédit-bail                       | 0,6               | 1,0            | 1,7            | 0,6             | 1,0          | 1,7          | -                  |
| Convention de Trésorerie Bouygues | -                 | -              | -              | -               | 197,0        | 197,0        | (197,0)            |
| <b>Sous-total</b>                 | <b>280,6</b>      | <b>741,5</b>   | <b>1 022,2</b> | <b>0,6</b>      | <b>198,0</b> | <b>198,7</b> | <b>823,5</b>       |
| Émission obligataire              | -                 | 500,0          | 500,0          | -               | 500,0        | 500,0        | -                  |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>280,6</b>      | <b>1 241,5</b> | <b>1 522,2</b> | <b>0,6</b>      | <b>698,0</b> | <b>698,7</b> | <b>823,5</b>       |

Les crédits bancaires contractés par le groupe TF1 sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier, ni aucun « trigger event ».

L'encours total de ces lignes est réparti sur un nombre significatif de banques, assurant ainsi une diversification importante des sources de financement. Le taux d'utilisation de ces lignes à la clôture 2009 est nul, contre 19,3 % à fin 2008.

## ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

| 2009<br>(en millions d'euros)                   | Valeur nette comptable | Valeur contractuelle résiduelle |              |                |
|---|------------------------|---------------------------------|--------------|----------------|
|   |                        | Moins de 1 an                   | De 1 à 5 ans | Total          |
| Emprunt obligataire (y compris intérêts courus) | 501,4                  | 522,0                           | -            | 522,0          |
| Locations financières                           | 0,8                    | 0,5                             | 0,4          | 0,9            |
| Emprunts bancaires                              | 0,5                    | 0,5                             | -            | 0,5            |
| Fournisseurs et autres créditeurs               | 1 696,0                | 1 696,0                         | -            | 1 696,0        |
| Autres Dettes Financières                       | 3,2                    | 3,2                             | -            | 3,2            |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>2 201,9</b>         | <b>2 222,2</b>                  | <b>0,4</b>   | <b>2 222,6</b> |

| 2008 (en millions d'euros)                      | Valeur nette comptable | Valeur contractuelle résiduelle |              |                |
|---|------------------------|---------------------------------|--------------|----------------|
|   |                        | Moins de 1 an                   | De 1 à 5 ans | Total          |
| Emprunt obligataire (y compris intérêts courus) | 499,7                  | 22,0                            | 522,0        | 544,0          |
| Locations financières                           | 1,7                    | 0,6                             | 1,0          | 1,7            |
| Emprunts bancaires                              | 15,1                   | 15,1                            | -            | 15,1           |
| Fournisseurs et autres créditeurs               | 1 514,9                | 1 514,9                         | -            | 1 514,9        |
| Autres Dettes Financières                       | 201,8                  | 4,2                             | 197,6        | 201,8          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>2 233,2</b>         | <b>1 556,8</b>                  | <b>720,6</b> | <b>2 277,5</b> |



Concernant le remboursement de l'emprunt obligataire de novembre 2010, le niveau de trésorerie disponible prévisible ainsi que les lignes de financement confirmées mobilisables garantissent à ce jour la capacité du Groupe à faire face à cette échéance.

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie. La politique du Groupe requiert des supports de placements qu'ils soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois,
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie,
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31/12/2009, les placements se répartissent ainsi :

| (en millions d'euros)                    | 2009         | 2008        |
|--|--------------|-------------|
| Comptes bancaires rémunérés              | 104,7        | 0,0         |
| Convention de trésorerie Bouygues Relais | 447,6        | 0,0         |
| Sicav Monétaires                         | 0,2          | 0,0         |
| Certificats de dépôt négociables         | 4,0          | 0,0         |
| Autres comptes courants de trésorerie    | 14,0         | 12,1        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>570,5</b> | <b>12,1</b> |

### 30.2.2 Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

La Direction Financement et Trésorerie est en charge de la gestion des couvertures de change et de taux de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des

expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle suggère des scénarios de couverture à la Direction générale adjointe Finance et, après approbation, exécute les opérations de marché décidées et s'assure de leur gestion administrative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux du Groupe découle de son besoin de financement. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

#### Exposition au risque de taux et sensibilité

Au 31 décembre 2009, la répartition des actifs financiers et dettes financières par nature de taux, et par échéance est la suivante :

| 2009<br>(en millions d'euros) | Actifs financiers |               | Passifs financiers |               | Exposition nette avant couverture |               | Instruments de couverture |                | Exposition nette après couverture |               |
|-------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|---------------|-----------------------------------|---------------|---------------------------|----------------|-----------------------------------|---------------|
|                               | Taux fixe         | Taux variable | Taux fixe          | Taux variable | Taux fixe                         | Taux variable | Taux fixe                 | Taux variable  | Taux fixe                         | Taux variable |
| Moins de 1 an                 | 1,4               | 578,0         | (502,1)            | (4,0)         | (500,8)                           | 574,0         | 100,0                     | (100,0)        | (400,8)                           | 474,0         |
| De 1 à 5 ans                  | -                 | -             | (0,5)              | -             | (0,5)                             | -             | -                         | -              | (0,5)                             | -             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1,4</b>        | <b>578,0</b>  | <b>(502,6)</b>     | <b>(4,0)</b>  | <b>(501,2)</b>                    | <b>574,0</b>  | <b>100,0</b>              | <b>(100,0)</b> | <b>(401,2)</b>                    | <b>474,0</b>  |

Au 31 décembre 2009, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 401,2 millions d'euros et une position de placement à taux variable à hauteur de 474 millions d'euros.

| 2008<br>(en millions d'euros) | Actifs financiers |               | Passifs financiers |                | Exposition nette avant couverture |                | Instruments de couverture |               | Exposition nette après couverture |                |
|-------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------|---------------|-----------------------------------|----------------|
|                               | Taux fixe         | Taux variable | Taux fixe          | Taux variable  | Taux fixe                         | Taux variable  | Taux fixe                 | Taux variable | Taux fixe                         | Taux variable  |
| Moins de 1 an                 | 2,1               | 17,2          | (3,6)              | (24,7)         | (1,5)                             | (7,5)          | (300,0)                   | 300,0         | (301,5)                           | 292,5          |
| De 1 à 5 ans                  | -                 | -             | (497,7)            | (197,7)        | (497,7)                           | (197,7)        | 200,0                     | (200,0)       | (297,7)                           | (397,7)        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>2,1</b>        | <b>17,2</b>   | <b>(501,3)</b>     | <b>(222,4)</b> | <b>(499,2)</b>                    | <b>(205,2)</b> | <b>(100,0)</b>            | <b>100,0</b>  | <b>(599,2)</b>                    | <b>(105,2)</b> |

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % (100 points de base) de l'ensemble de la courbe des taux. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence de la variation de 1 % appliquée à la position nette à taux variable avant couverture, supposée constante pendant 1 an,
- la variation de valeur de marché du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de taux existant à la clôture, en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

| (en millions d'euros)                               | 2009                            |   | 2008                            |   |
|---|---------------------------------|---|---------------------------------|---|
|   | Impact en résultat avant impôts | Impact en capitaux propres avant impôts | Impact en résultat avant impôts | Impact en capitaux propres avant impôts |
| Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts | 3,1                             | -                                       | (5,1)                           | 1,0                                     |
| Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts | (2,9)                           | -                                       | 5,0                             | (1,4)                                   |

L'évolution de la sensibilité au risque de taux du Groupe provient essentiellement de l'évolution de l'exposition nette à taux variable avant couverture.

#### Détails des instruments financiers des dérivés de taux à fin 2009

Le portefeuille de taux se synthétise comme suit :

| 2009 (en millions d'euros) | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Total        | Valeur de marché |
|----------------------------|---------------|--------------|--------------|------------------|
| SWAP payeur taux variable  | 300,0         | -            | 300,0        | 8,9              |
| SWAP payeur taux fixe      | 200,0         | -            | 200,0        | (0,6)            |
| <b>TOTAL</b>               | <b>500,0</b>  | <b>-</b>     | <b>500,0</b> | <b>8,3</b>       |

| 2008 (en millions d'euros) | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Total        | Valeur de marché |
|----------------------------|---------------|--------------|--------------|------------------|
| SWAP payeur taux variable  | -             | 300,0        | 300,0        | 7,4              |
| SWAP payeur taux fixe      | 300,0         | 100,0        | 400,0        | (5,5)            |
| <b>TOTAL</b>               | <b>300,0</b>  | <b>400,0</b> | <b>700,0</b> | <b>1,9</b>       |

#### Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments dérivés sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de l'IAS 39, ces dérivés sont classés en couverture de juste

valeur ou de flux futurs selon les stratégies menées, mais dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés de couvertures au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

| Valeur de marché du portefeuille 2009 (en millions d'euros) | Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur | Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie | Dérivés non qualifiés de couvertures | Total      |
|---|--|--|--------------------------------------|------------|
| Instruments financiers dérivés de taux à l'actif            | -  | -  | 8,9                                  | 8,9        |
| Instruments financiers dérivés de taux au passif            | -  | -  | (0,6)                                | (0,6)      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>8,3</b>                           | <b>8,3</b> |

| Valeur de marché du portefeuille 2008 (en millions d'euros) | Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur | Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie | Dérivés non qualifiés de couvertures | Total      |
|---|--|--|--------------------------------------|------------|
| Instruments financiers dérivés de taux à l'actif            | -  | -  | 7,4                                  | 7,4        |
| Instruments financiers dérivés de taux au passif            | -  | (1,0)  | (4,5)                                | (5,5)      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>-</b>   | <b>(1,0)</b>   | <b>2,9</b>                           | <b>1,9</b> |

### Couverture de l'emprunt obligataire

Le groupe TF1 a souscrit en 2003 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe échéance 2010. Jusqu'au 31 décembre 2007, cet emprunt était désigné comme élément couvert dans une relation de couverture de juste valeur par un swap de taux mis en place à l'émission de l'emprunt, de même maturité, payeur taux variable, receveur taux fixe, à hauteur de 300 millions d'euros.

En janvier 2008, le Groupe a décidé de remettre à taux fixe l'intégralité de sa dette obligataire par la mise en place de deux swaps payeurs taux fixe d'échéance novembre 2009.

À compter de cette date, le Groupe a cessé de pratiquer la comptabilité de couverture entre les 300 millions d'euros d'emprunt et le swap payeur à taux variable et receveur taux fixe mis en place à l'origine. Les 3 swaps liés à l'emprunt obligataire ne sont donc pas en relation de couverture avec ce dernier et, l'emprunt obligataire est comptabilisé intégralement au coût amorti ; ce coût amorti a été recalculé selon le taux d'intérêt effectif qui actualise les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie résiduelle de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de l'emprunt au 1<sup>er</sup> janvier 2008, date d'annulation de la désignation de la relation de couverture.

Les trois swaps sont classés en « dérivés non qualifiés de couverture » depuis janvier 2008, et leurs variations de valeur de marché sont inscrites en charges sur endettement net. En 2009, ils ont généré un profit net de 3,4 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros en 2008.

### Couverture de l'endettement bancaire

En octobre 2008, le Groupe a couvert à taux fixe une partie de son endettement bancaire par la mise en place d'un swap payeur taux fixe de 100 millions d'euros. Ce dérivé était qualifié de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2008. En janvier 2009, le Groupe a conclu un second swap payeur taux fixe de 100 millions d'euros pour couvrir son endettement bancaire, aussi qualifié de couverture de flux de trésorerie. Les deux swaps ont couvert durant tout l'exercice 2009 l'endettement bancaire du Groupe.

Au 31 décembre 2009, après exercice du Put Vivendi (744 millions d'euros) fin décembre, l'endettement du Groupe est nul. Le sous-jacent de ces deux dérivés n'existe plus. En conséquence, le Groupe a dès lors cessé de pratiquer la comptabilité de couverture entre la dette bancaire et les 200 millions d'euros de swaps à fin décembre 2009.

Ces dérivés sont classés en « dérivés non qualifiés de couverture » au 31 décembre 2009 jusqu'à leur échéance au 1<sup>er</sup> février 2010. Leur valeur de marché à la clôture a été inscrite en résultat financier sur l'exercice 2009.

### Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, notamment en dollar et livre sterling, et de flux de ventes d'abonnements de la chaîne Eurosport en devises, hors de la zone Euro.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois minimum.

## Exposition au risque de change et sensibilité

À fin 2009, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

| Au cours de clôture 2009<br>(en millions d'euros) | USD <sup>(1)</sup> | GBP <sup>(2)</sup> | Autres devises <sup>(3)</sup> | Total          |
|---|--------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| Actifs  | 22,0               | 6,2                | 17,0                          | 45,3           |
| Passifs   | (40,9)             | (9,2)              | (10,4)                        | (60,5)         |
| Hors bilan  | (230,0)            | (14,9)             | (18,3)                        | (263,2)        |
| <b>Position avant couvertures</b>                 | <b>(248,9)</b>     | <b>(17,9)</b>      | <b>(11,6)</b>                 | <b>(278,4)</b> |
| Opérations à terme                                | 81,9               | 6,8                | (14,9)                        | 73,7           |
| Swaps de change                                   | (8,5)              | (1,8)              | (4,2)                         | (14,5)         |
| <b>Position nette après couvertures</b>           | <b>(175,5)</b>     | <b>(13,0)</b>      | <b>(30,7)</b>                 | <b>(219,2)</b> |

(1) Exposition nette en USD : plusieurs entités du Groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui génèrent les montants hors-bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

(2) Exposition nette en GBP : L'exposition concerne principalement l'acquisition des droits de la Coupe du Monde de Rugby en 2011.

(3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise, et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

L'exposition nette consolidée en devise (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des couvertures, est de 219 millions d'euros (contre 354 millions d'euros au 31 décembre 2008).

| Au cours de clôture 2008<br>(en millions d'euros) | USD <sup>(1)</sup> | GBP <sup>(2)</sup> | Autres devises <sup>(3)</sup> | Total          |
|---|--------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| Actifs  | 22,1               | 4,3                | 17,8                          | 44,3           |
| Passifs   | (55,6)             | (4,0)              | (14,8)                        | (74,3)         |
| Hors bilan  | (356,0)            | (19,9)             | (14,8)                        | (390,7)        |
| <b>Position avant couvertures</b>                 | <b>(389,4)</b>     | <b>(19,5)</b>      | <b>(11,7)</b>                 | <b>(420,7)</b> |
| Opérations à terme                                | 42,0               | 12,6               | (19,6)                        | 35,0           |
| Swaps de change                                   | 24,8               | 2,0                | 5,3                           | 32,1           |
| <b>Position nette après couvertures</b>           | <b>(322,6)</b>     | <b>(4,9)</b>       | <b>(26,0)</b>                 | <b>(353,5)</b> |

(1) Exposition nette en USD : plusieurs entités du Groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui génèrent les montants hors-bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

(2) Exposition nette en GBP : L'exposition concerne principalement l'acquisition des droits de la Coupe du Monde de Rugby en 2011.

(3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise, et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus,
- la variation de valeur du portefeuille de dérivés de couverture de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

| (en millions d'euros) | 2009                            |              |   |              | 2008                            |              |   |              |
|-----------------------|---------------------------------|--------------|---|--------------|---------------------------------|--------------|---|--------------|
|                       | Impact en résultat avant impôts |              | Impact en capitaux propres avant impôts |              | Impact en résultat avant impôts |              | Impact en capitaux propres avant impôts |              |
|                       | + 1 %                           | - 1 %        | + 1 %                                   | - 1 %        | + 1 %                           | - 1 %        | + 1 %                                   | - 1 %        |
| USD                   | 1,0                             | (1,1)        | 0,7                                     | (0,7)        | 0,6                             | (1,0)        | 1,4                                     | (2,3)        |
| GBP                   | -                               | -            | 0,1                                     | (0,1)        | -                               | -            | 0,0                                     | (0,0)        |
| Autres                | 0,3                             | (0,2)        | -                                       | -            | 0,3                             | 0,1          | -                                       | -            |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1,3</b>                      | <b>(1,3)</b> | <b>0,8</b>                              | <b>(0,9)</b> | <b>0,9</b>                      | <b>(0,9)</b> | <b>1,5</b>                              | <b>(2,3)</b> |

À fin 2009, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de -2,2 millions

d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. À fin 2008, elle s'élevait à -3,2 millions d'euros.

### Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change se répartissent par devise de la manière suivante au 31 décembre 2009 :

| Au 31 décembre 2009<br>(en millions)   | Devises                                | Nominal des couvertures     |                 |                  |                 | Valeurs de marché (euro) |  |  |
|--|--|-----------------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------------|--|--|
|  |  | Encours total<br>en devises | Encours en euro |                  |                 | Encours total            | Dont qualifiées<br>de couverture<br>de flux de<br>trésorerie |  |
|  |  |                             | Total           | Moins<br>de 1 an | De 1 à<br>5 ans |                          |  |  |
| Swaps de devises                       | USD                                    | 12,3                        | 8,5             | 8,5              | -               | 0,1                      | -  |  |
|  | GBP                                    | 1,6                         | 1,8             | 1,8              | -               | 0,0                      | -  |  |
|  | Autres devises (NOK,<br>SEK, DKK, CHF) |                             | 4,2             | 4,2              | -               | 0,0                      | -  |  |
| Achats à terme                         | USD                                    | 118,0                       | 81,9            | 68,5             | 13,4            | (0,2)                    | 0,1  |  |
|  | GBP                                    | 6,0                         | 6,8             | 6,8              | -               | (0,6)                    | (0,6)  |  |
| Achats à terme activant <sup>(1)</sup> | USD                                    | -                           | -               | -                | -               | -                        | -  |  |
| Ventes à terme                         | Autres devises (NOK,<br>SEK, DKK)      |                             | 14,9            | 14,9             | -               | (0,1)                    | -  |  |
| <b>TOTAL DES COUVERTURES</b>           |  |                             | <b>118,1</b>    | <b>104,7</b>     | <b>13,4</b>     | <b>(0,8)</b>             | <b>(0,5)</b>   |  |

| Au 31 décembre 2008<br>(en millions)   | Devises                                | Nominal des couvertures     |                 |                  |                 | Valeurs de marché (euro) |  |  |
|--|--|-----------------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------------|--|--|
|  |  | Encours total<br>en devises | Encours en euro |                  |                 | Encours total            | Dont qualifiées<br>de couverture<br>de flux de<br>trésorerie |  |
|  |  |                             | Total           | Moins<br>de 1 an | De 1 à<br>5 ans |                          |  |  |
| Swaps de devises                       | USD                                    | 33,1                        | 23,8            | 23,8             | -               | (0,8)                    | -  |  |
|  | GBP                                    | 1,9                         | 2,0             | 2,0              | -               | -                        | -  |  |
|  | Autres devises (NOK,<br>SEK, DKK, CHF) |                             | 5,5             | 5,5              | -               | 0,1                      | -  |  |
| Achats à terme                         | USD                                    | 53,5                        | 38,4            | 38,4             | -               | (0,4)                    | (0,3)  |  |
|  | GBP                                    | 12,0                        | 12,6            | 6,3              | 6,3             | (2,1)                    | (2,1)  |  |
| Achats à terme activant <sup>(1)</sup> | USD                                    | 5,0                         | 3,6             | 3,6              | -               | 0,1                      | -  |  |
| Ventes à terme                         | Autres devises (NOK,<br>SEK, DKK)      |                             | 19,6            | 19,6             | -               | 3,1                      | -  |  |
| <b>TOTAL DES COUVERTURES</b>           |  |                             | <b>105,5</b>    | <b>99,2</b>      | <b>6,3</b>      | <b>-</b>                 | <b>(2,4)</b>   |  |

(1) Un achat à terme activant garantit un cours de couverture maximum et permet de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un niveau de barrière. Si cette barrière est franchie, le cours de couverture redevient le cours maximum garanti.

### Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments dérivés sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de l'IAS 39, ces dérivés sont classés en couverture de juste

valeur ou de flux futurs selon les stratégies menées, mais dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés de couvertures au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

| (en millions d'euros)                              | Dérivés non qualifiés de couvertures | Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur | Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie | Valeur de marché |
|--|--------------------------------------|--|--|------------------|
| <b>2009</b>  |                                      |  |  |                  |
| Instruments financiers dérivés de change à l'actif | -                                    | -  | -  | -                |
| Instruments financiers dérivés de change au passif | (0,3)                                | -  | (0,5)  | (0,8)            |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>(0,3)</b>                         | <b>-</b>   | <b>(0,5)</b>   | <b>(0,8)</b>     |
| <b>2008</b>  |                                      |  |  |                  |
| Instruments financiers dérivés de change à l'actif | 4,2                                  | -  | -  | 4,2              |
| Instruments financiers dérivés de change au passif | (2,0)                                | -  | (2,5)  | (4,4)            |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>2,2</b>                           | <b>-</b>   | <b>(2,5)</b>   | <b>(0,3)</b>     |

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs dont les montants et dates de paiement sont définis contractuellement. Les autres opérations sont affectées aux autres contrats d'acquisition de droits audiovisuels sans que tous les critères requis par la norme IAS 39 pour reconnaître une relation de couverture ne soient satisfaits.

#### Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encaissement de

ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

#### Risque de recouvrement des créances

| 2009<br>(en millions d'euros)                  | Valeur nette comptable | Créances non échues | Créances échues |              |                |             |
|--|------------------------|---------------------|-----------------|--------------|----------------|-------------|
|  |                        |                     | Total           | < 6 mois     | De 6 à 12 mois | > 12 mois   |
| Clients et comptes rattachés                   | 755,6                  | 595,3               | 160,3           | 115,8        | 16,3           | 28,2        |
| Provisions Clients et comptes rattachés        | (18,9)                 | (0,3)               | (18,6)          | (3,4)        | (3,9)          | (11,3)      |
| <b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b> | <b>736,7</b>           | <b>595,0</b>        | <b>141,7</b>    | <b>112,4</b> | <b>12,4</b>    | <b>16,9</b> |

| 2008<br>(en millions d'euros)                  | Valeur nette comptable | Créances non échues | Créances échues |              |                |            |
|--|------------------------|---------------------|-----------------|--------------|----------------|------------|
|  |                        |                     | Total           | < 6 mois     | De 6 à 12 mois | > 12 mois  |
| Clients et comptes rattachés                   | 715,1                  | 534,3               | 180,8           | 149,8        | 13,5           | 17,5       |
| Provisions Clients et comptes rattachés        | (15,4)                 | (0,6)               | (14,8)          | (0,8)        | (3,4)          | (10,6)     |
| <b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b> | <b>699,7</b>           | <b>533,7</b>        | <b>166,0</b>    | <b>149,0</b> | <b>10,1</b>    | <b>6,9</b> |

#### Espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet du groupe TF1 et d'autres éditeurs) auprès d'annonceurs devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant des relations de partenariat de longue date. La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité qui sont parfaitement connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral de tout ordre de publicité, pour tout nouvel annonceur,
- outre le paiement anticipé des commandes à venir, le règlement de l'ensemble des factures impayées pour tout annonceur qui s'est

exposé à des incidents de paiement. À défaut, un refus de vente peut être opposé à l'annonceur défaillant,

- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits de Fin d'Ordre émis au début de l'exercice suivant, et dont l'acquisition définitive est soumise au paiement à bonne échéance des factures relatives au chiffre d'affaires annuel réalisé, servant d'assiette au calcul des dites remises.

Au-delà de ces procédures, un Département Crédit Management pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, et instruit les dossiers relevant de la phase contentieuse en relation avec la Coface.

Enfin, la mise en place d'une relance préventive effectuée avant chaque échéance de règlement auprès des principales agences du marché, l'application stricte des pénalités sur les remises commerciales en cas de facturation non réglée à bonne date et la facturation systématique des intérêts de retard, permettent à TF1 Publicité de maintenir le risque de non-paiement des annonceurs à un niveau inférieur à 0,15 % du montant de la facturation annuelle TTC.

#### Abonnements aux chaînes thématiques

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France, principalement Canal + et NC Numéricable, ne présentent pas de risques significatifs de non-recouvrement. Concernant les ventes à l'étranger, Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière des clients et à l'éclatement des marchés correspondants, qui induit une diversification naturelle très forte du risque.

#### Autres activités de diversification

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Les activités de Vente A Distance, conduites par le pôle Téléshopping, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

#### Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (cf. note 30.2.1 sur le risque de liquidité).

## Note 31 Options d'achat ou de souscription d'actions

### 31.1 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

|  | Plan n° 7  | Plan n° 8      | Plan n° 10     | Plan n° 11     |
|--|--|----------------|----------------|----------------|
| Date de l'Assemblée Générale                           | 23/04/2002   | 23/04/2002     | 17/04/2007     | 17/04/2007     |
| Date du Conseil d'Administration                       | 24/02/2003   | 31/08/2004     | 20/02/2008     | 18/02/2009     |
| Date d'attribution                                     | 12/03/2003   | 16/09/2004     | 20/03/2008     | 20/03/2009     |
| Nature du plan   | souscription   | souscription   | souscription   | souscription   |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées   | 2 300 500  | 1 008 000      | 2 000 000      | 1 880 897      |
| <i>dont par les mandataires sociaux</i>                | <i>560 000</i>   | <i>0</i>       | <i>86 000</i>  | <i>56 000</i>  |
| <i>dont par les 10 premiers attributaires salariés</i> | <i>390 000</i>   | <i>100 000</i> | <i>340 000</i> | <i>340 000</i> |
| Point de départ d'exercice des options                 | 12/03/2006   | 16/09/2007     | 20/03/2011     | 20/03/2012     |
| Date d'expiration                                      | 12/03/2010   | 16/09/2011     | 20/03/2015     | 20/03/2016     |
|  | 20,20 € ou   |                |                |                |
| Prix de souscription ou d'achat                        | 21,26 €*   | 23,46 €        | 15,35 €        | 5,98 €         |
| Modalités d'exercice                                   | Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire. |                |                |                |
| Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009              | 524 900  | -              | -              | -              |

\* La décote de 5 % n'a pas été appliquée aux options accordées aux dirigeants mandataires sociaux.

Le plan n° 8 a fait l'objet d'une couverture à 100 % en 2004 par l'achat d'une option d'achat d'actions, exerçable aux mêmes conditions que le plan couvert.

## 31.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

|   | 2009             |  | 2008             |  |
|---|------------------|--|------------------|--|
|   | Nombre d'options | Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros) | Nombre d'options | Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros) |
| <b>Options en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>4 496 100</b> | <b>18,77</b>   | <b>4 519 900</b> | <b>24,01</b>   |
| Options attribuées  | 1 880 897        | 5,98   | 2 000 000        | 15,35  |
| Options annulées ou devenues caduques                         | (37 500)         | 18,98  | (161 500)        | 19,09  |
| Options exercées  | -                | -  | -                | 0,00   |
| Options expirées  | -                | -  | (1 862 300)      | 27,80  |
| <b>Options en cours de validité au 31 décembre</b>            | <b>6 339 497</b> | <b>14,97</b>   | <b>4 496 100</b> | <b>18,77</b>   |
| <i>Options exerçables au 31 décembre</i>                      | <i>2 543 100</i> | <i>21,34</i>   | <i>2 564 100</i> | <i>21,34</i>   |

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice 2009. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2009 est de 45 mois (45 mois également au 31 décembre 2008).

## 31.3 PLAN N° 9 : PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Ce plan est arrivé à échéance le 31 mars 2008. Ses modalités étaient les suivantes :

|   |            |
|---|------------|
| ■ Date du Conseil d'Administration  | 21/02/2006 |
| ■ Date d'attribution provisoire   | 08/03/2006 |
| ■ Date d'acquisition définitive   | 31/03/2008 |
| ■ Date de disponibilité à la vente des titres acquis                          | 31/03/2010 |
| ■ Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine :                         | 445 725    |
| – sans condition autre que la présence effective dans le Groupe au 31/03/2008 | 191 025    |
| – avec conditions de performance et de marchés                                | 254 700    |

|   |         |
|---|---------|
| ■ Nombre d'actions gratuites attribuées définitivement :                      | 176 400 |
| – sans condition autre que la présence effective dans le Groupe au 31/03/2008 | 176 400 |
| – avec conditions de performance et de marchés                                | 0       |

Le Comité des Rémunérations du 14 février 2006 a décidé de couvrir le risque de hausse du cours de l'action par l'achat auprès d'une contrepartie bancaire de produits dérivés sur action TF1, respectivement des achats à terme pour couvrir les actions attribuées sans condition et des options d'achat pour couvrir les actions attribuées avec condition. Les couvertures fermes ont abouti à la livraison de 191 025 actions dont 176 400 ont été livrées aux attributaires et 14 625 conservées par la société (cf note 13.1). Les couvertures optionnelles n'ont pas été exercées.

## Note 32 Engagements hors bilan

Les engagements hors-bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » - note 11 : Contrats d'achat relatifs à la sécurisation

de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 30.2.1 : Lignes de crédit bancaires confirmées...).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.



Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

### Cautions et engagements de garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

### Engagements réciproques

#### Transport d'images

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

#### Engagements sur titres de participation

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres. Au 31 décembre 2009, ils concernent notamment l'accord signé avec le Groupe AB pour 192 millions d'euros (note 1.1).

#### Autres engagements contractuels réciproques

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe tel

que par exemple le contrat avec le GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique.

En vertu des accords entre Vivendi, TF1 et M6, les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison des obligations de TPS ont fait l'objet d'une contre-garantie octroyée par Vivendi à compter du 4 janvier 2007. En conséquence, ces engagements souscrits par TF1 et M6 ne figurent ni en engagements donnés, ni en engagements reçus.

#### Locations simples

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et encours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, et les sociétés françaises du Groupe Eurosport.

#### Location-financement

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

## 32.1 CAUTIONS ET ENGAGEMENTS DE GARANTIES

| (en millions d'euros)                               | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Total 2009 | Total 2008   |
|---|----------------|--------------|-----------------|------------|--------------|
| <b>Engagements de garantie</b>                      |                |              |                 |            |              |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles       | -              | -            | -               | -          | -            |
| Avals, cautions et garanties données <sup>(1)</sup> | 0,2            | 6,3          | 1,3             | 7,8        | 102,5        |
| <b>Engagements de garantie donnés</b>               | <b>0,2</b>     | <b>6,3</b>   | <b>1,3</b>      | <b>7,8</b> | <b>102,5</b> |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles       | -              | -            | -               | -          | -            |
| Avals, cautions et garanties reçues <sup>(1)</sup>  | 0,7            | 2,4          | 0,2             | 3,3        | 96,2         |
| <b>Engagements de garantie reçus</b>                | <b>0,7</b>     | <b>2,4</b>   | <b>0,2</b>      | <b>3,3</b> | <b>96,2</b>  |
| <b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE NETS</b>                 | <b>(0,5)</b>   | <b>3,9</b>   | <b>1,1</b>      | <b>4,5</b> | <b>6,3</b>   |

(1) La variation provient de la sortie du périmètre de consolidation de France 24.

## 32.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS RÉCIPROQUES

| (en millions d'euros)                         | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Total 2009   | Total 2008   |
|---|----------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| <b>Engagements contractuels divers</b>        |                |              |                 |              |              |
| Transport d'images                            | 77,8           | 80,6         | 1,6             | 160,0        | 190,7        |
| Engagements sur titres de participation       | 197,2          | 15,1         | 8,8             | 221,1        | 33,6         |
| Autres  | 10,5           | 14,7         | -               | 25,2         | 55,8         |
| <b>Engagements contractuels divers donnés</b> | <b>285,5</b>   | <b>110,4</b> | <b>10,4</b>     | <b>406,3</b> | <b>280,1</b> |
| Transport d'images                            | 77,8           | 80,6         | 1,6             | 160,0        | 190,7        |
| Engagements sur titres de participation       | 197,2          | 15,1         | 8,8             | 221,1        | 33,6         |
| Autres  | 10,5           | 14,7         | -               | 25,2         | 55,8         |
| <b>Engagements contractuels divers reçus</b>  | <b>285,5</b>   | <b>110,4</b> | <b>10,4</b>     | <b>406,3</b> | <b>280,1</b> |
| <b>Engagements contractuels divers nets</b>   | <b>-</b>       | <b>-</b>     | <b>-</b>        | <b>-</b>     | <b>-</b>     |

### 32.3 LOCATIONS SIMPLES

| (en millions d'euros)                   | À moins<br>d'1 an | De 1<br>à 5 ans | À plus<br>de 5 ans | Total 2009 | Total 2008 |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|------------|------------|
| <b>Contrats de location simple</b>      |                   |                 |                    |            |            |
| Locations simples données               | 22,6              | 95,0            | 46,7               | 164,3      | 170,5      |
| Locations simples reçues                | 22,6              | 95,0            | 46,7               | 164,3      | 170,5      |
| <b>Contrats de location simple nets</b> | -                 | -               | -                  | -          | -          |

### 32.4 LOCATION-FINANCEMENT

| (en millions d'euros)   | À moins<br>d'1 an | De 1<br>à 5 ans | À plus<br>de 5 ans | Total 2009 | Total 2008 |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|------------|------------|
| <b>Contrats de location-financement<br/>(déjà comptabilisés au bilan)</b> | <b>0,7</b>        | <b>0,5</b>      | -                  | <b>1,2</b> | <b>1,9</b> |

## Note 33 Informations sur les parties liées

### 33.1 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les quatorze membres du Comité de Direction générale TF1 cités dans le chapitre 1, s'élève à 7,0 millions d'euros et se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 2009 | 2008 |
|-----------------------|------|------|
| Rémunération fixe     | 5,4  | 5,2  |
| Rémunération variable | 1,6  | 0,9  |
| Avantages en nature   | N/S  | N/S  |

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,3 million d'euros,
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,4 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire

de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2009 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également Administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

### 33.2 TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros)                | Produits    |             | Charges       |               | Créances     |             | Dettes      |              |
|--------------------------------------|-------------|-------------|---------------|---------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
|                                      | 2009        | 2008        | 2009          | 2008          | 2009         | 2008        | 2009        | 2008         |
| Parties liées en amont (Bouygues SA) | 0,1         | 0,2         | (5,4)         | (8,5)         | -            | 0,1         | 1,9         | 3,1          |
| Coentreprises                        | 4,8         | 5,6         | (6,2)         | (9,8)         | 11,8         | 15,1        | 3,1         | 3,3          |
| Entités associées                    | 10,7        | 6,3         | (8,5)         | (8,0)         | 8,3          | 3,7         | 8,3         | 7,9          |
| Autres parties liées                 | 27,8        | 22,8        | (9,6)         | (10,6)        | 453,4*       | 6,7         | 4,2         | 199,9*       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>43,4</b> | <b>34,9</b> | <b>(29,7)</b> | <b>(36,9)</b> | <b>473,5</b> | <b>25,6</b> | <b>17,5</b> | <b>214,2</b> |

\* Convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 30.2.1).

### Note 34 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses Commissaires aux Comptes se répartit ainsi :

| (en milliers d'euros)   | Mazars       |              |              |              | KPMG         |              |              |              | Autres Réseaux<br>Commissaires |             |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|-------------|--------------|--------------|
|   | Montant      |              | %            |              | Montant      |              | %            |              | Montant                        |             | %            |              |
|   | 2009         | 2008         | 2009         | 2008         | 2009         | 2008         | 2009         | 2008         | 2009                           | 2008        | 2009         | 2008         |
| <b>Commissariat<br/>aux Comptes,<br/>certifications,<br/>examen des<br/>comptes individuels<br/>et consolidés</b>       | <b>(769)</b> | <b>(751)</b> | <b>96 %</b>  | <b>95 %</b>  | <b>(762)</b> | <b>(888)</b> | <b>92 %</b>  | <b>91 %</b>  | <b>(50)</b>                    | <b>(74)</b> | <b>98 %</b>  | <b>100 %</b> |
| <i>Dont TF1 SA</i>  | (219)        | (264)        |              |              | (219)        | (253)        |              |              | -                              | -           |              |              |
| <i>Dont Filiales</i>  | (550)        | (487)        |              |              | (543)        | (635)        |              |              | (50)                           | (74)        |              |              |
| <b>Autres diligences<br/>et prestations<br/>directement liées<br/>à la mission des<br/>Commissaires aux<br/>Comptes</b> | <b>(31)</b>  | <b>(40)</b>  | <b>4 %</b>   | <b>5 %</b>   | <b>(30)</b>  | <b>(64)</b>  | <b>4 %</b>   | <b>7 %</b>   | <b>-</b>                       | <b>-</b>    | <b>-</b>     | <b>-</b>     |
| <i>Dont TF1 SA</i>  | -            | -            |              |              | (4)          | -            |              |              | -                              | -           |              |              |
| <i>Dont Filiales</i>  | (31)         | (40)         |              |              | (26)         | (64)         |              |              | -                              | -           |              |              |
| <b>Honoraires CAC<br/>audit</b>   | <b>(800)</b> | <b>(791)</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>(792)</b> | <b>(952)</b> | <b>96 %</b>  | <b>98 %</b>  | <b>(50)</b>                    | <b>(74)</b> | <b>98 %</b>  | <b>100 %</b> |
| Juridique, fiscal, social   | -            | -            | -            | -            | (32)         | (20)         | 4 %          | 2 %          | (1)                            | -           | 2 %          | -            |
| Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)   | -            | -            | -            | -            | -            | -            | -            | -            | -                              | -           | -            | -            |
| <b>Honoraires CAC<br/>autres</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>(32)</b>  | <b>(20)</b>  | <b>4 %</b>   | <b>2 %</b>   | <b>(1)</b>                     | <b>-</b>    | <b>2 %</b>   | <b>0,0 %</b> |
| <b>TOTAL<br/>HONORAIRES CACS</b>  | <b>(800)</b> | <b>(791)</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>(824)</b> | <b>(972)</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>(51)</b>                    | <b>(74)</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

---

## Note 35 Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

---

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi du 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre.

TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes : LCI, Eurosport France, TMC et TF6, sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans.

---

## Note 36 Événements postérieurs à la clôture

---

### 36.1 AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DÉTENUE DANS SPS

Le groupe TF1, qui détenait déjà, via sa filiale Eurosport, 50 % du capital de la société SPS, devrait porter sa participation à 100 %, après accord des autorités compétentes, en rachetant les 50 % détenus par le fonds d'investissement Serendipity.

### 36.2 ACCORD DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE REÇU SUR L'ACQUISITION DU GROUPE AB (CF. NOTE 1.1)

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la concurrence a donné son accord pour la réalisation de l'acquisition de Groupe AB par le groupe TF1.

Le groupe TF1 est à ce jour en attente de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui doit se prononcer sur cette opération.

## Note 37 Périmètre de consolidation détaillé

| SOCIÉTÉ                                   | NATIONALITÉ      | ACTIVITÉ   | 2009                         |                          | 2008                         |                          |
|---|------------------|--|------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
|   |                  |  | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION |
| <b>TF1 SA</b>                             | <b>Française</b> | <b>Diffusion de programmes audiovisuels</b>        |                              | <b>Société mère</b>      |                              | <b>Société mère</b>      |
| <b>ANTENNES France</b>                    |                  |  |                              |                          |                              |                          |
| TF1 PUBLICITÉ                             | Française        | Régie publicitaire TF1                             | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TF1 FILMS PRODUCTION                      | Française        | Co-production de films                             | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TÉLÉSHOPPING                              | Française        | Télé-achat   | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TV BREIZH                                 | Française        | Chaîne thématique                                  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| UNE MUSIQUE                               | Française        | Édition musicale et phonographique                 | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TF6                                       | Française        | Chaîne thématique                                  | 50,00 %                      | IP                       | 50,00 %                      | IP                       |
| TF1 ENTREPRISES                           | Française        | Télématique, droits dérivés                        | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT France SA                       | Française        | Commercialisation du programme Eurosport en France | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EZ TRADING                                | Française        | Import-Export                                      | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TF1 DIGITAL                               | Française        | Holding du pôle Chaînes Thématiques                | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| e-TF1                                     | Française        | Création/diffusion services Internet               | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| LA CHAÎNE INFO                            | Française        | Exploitation de La Chaîne Info                     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TF1 PRODUCTION                            | Française        | Production de programmes                           | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| BAXTER                                    | Française        | Édition musicale et phonographique                 | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TF6 GESTION                               | Française        | Gérante de TF6                                     | 50,00 %                      | IP                       | 50,00 %                      | IP                       |
| SÉRIE CLUB                                | Française        | Chaîne thématique                                  | 50,00 %                      | IP                       | 50,00 %                      | IP                       |
| MONTE CARLO PARTICIPATIONS <sup>(2)</sup> | Française        | Holding de TMC                                     | 50,00 %                      | IP                       | 50,00 %                      | IP                       |
| TOP SHOPPING                              | Française        | Distribution en magasins                           | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1                | Française        | Édition littéraire                                 | 51,00 %                      | IG                       | 51,00 %                      | IG                       |
| ODYSSÉE                                   | Française        | Chaîne thématique                                  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| APHÉLIE                                   | Française        | Crédit-bail immobilier                             | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| HISTOIRE                                  | Française        | Chaîne thématique                                  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| USHUAÏA TV                                | Française        | Chaîne thématique                                  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TÉLÉ MONTE CARLO <sup>(2)</sup>           | Monégasque       | Chaîne thématique                                  | 40,00 %                      | IP                       | 40,00 %                      | IP                       |
| INFOSHOPPING                              | Française        | Infomercials                                       | 100,00 %                     | IG                       | 99,99 %                      | IG                       |
| SHOPPING À LA UNE                         | Française        | Commerce en ligne                                  | -                            | -                        | 100,00 %                     | IG                       |
| WAT                                       | Française        | Création/services Internet                         | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TMC RÉGIE <sup>(2)</sup>                  | Française        | Régie publicitaire TMC                             | 40,00 %                      | IP                       | 40,00 %                      | IP                       |

| SOCIÉTÉ                        | NATIONALITÉ | ACTIVITÉ   | 2009                         |                          | 2008                         |                          |
|--------------------------------|-------------|--|------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
|                                |             |  | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION |
| 1001 LISTES                    | Française   | Création/services<br>Internet  | 100,00 %                     | IG                       | 97,19 %                      | IG                       |
| JFG NETWORKS                   | Française   | Création/services<br>Internet  | 40,03 %                      | ME                       | 35,03 %                      | ME                       |
| SKY ART MEDIA                  | États-Unis  | Publication presse   | 27,54 %                      | ME                       | 27,54 %                      | ME                       |
| QUEST INFO                     | Française   | Agence d'images<br>d'actualités télévisées                                 | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| ONE CAST                       | Française   | Service de diffusion<br>et de transmission<br>audiovisuel                  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| SF2J                           | Française   | Éditeur de jeux de<br>société  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| DOGAN TÉLÉSHOPPING             | Turque      | Télé-achat   | -                            | -                        | 50,00 %                      | IP                       |
| DUJARDIN                       | Française   | Éditeur de jeux de<br>société  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| WB TÉLÉVISION                  | Belge       | Diffusion de programmes<br>audiovisuels                                    | 49,00 %                      | ME                       | 33,50 %                      | ME                       |
| GROUPE AB                      | Française   | Production,<br>programmation et<br>diffusion de programmes<br>audiovisuels | 33,50 %                      | ME                       | 33,50 %                      | ME                       |
| GIE TF1 Acquisitions de droits | Française   | Acquisition/ventes de<br>droits audiovisuels                               | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| DUALNET COMMUNICATION          | Française   | Exploitation de sites<br>Internet grand public                             | 100,00 %                     | IG                       | -                            | -                        |
| PLACE DES TENDANCES            | Française   | Commerce en ligne  | 80,00 %                      | IG                       | -                            | -                        |
| TF1 EXPANSION                  | Française   | Développement des<br>techniques numériques                                 | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| SACAS                          | Française   | Développement des<br>techniques numériques                                 | -                            | -                        | 100,00 %                     | IG                       |
| TF1 SATELLITE                  | Française   | Développement des te<br>chniques numériques                                | -                            | -                        | 100,00 %                     | IG                       |
| <b>DROITS AUDIOVISUELS</b>     |             |  |                              |                          |                              |                          |
| CIBY 2000                      | Française   | Exploitation de droits<br>audiovisuels                                     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| CIC                            | Française   | Exploitation de droits<br>vidéo  | -                            | -                        | 100,00 %                     | IG                       |
| TF1 VIDÉO                      | Française   | Exploitation de droits<br>vidéo  | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| GIE SONY TF1 VIDÉO             | Française   | Exploitation de droits<br>vidéo  | 50,00 %                      | IP                       | -                            | -                        |
| TF1 DROITS AUDIOVISUELS        | Française   | Exploitation de droits<br>audiovisuels                                     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TELEMA                         | Française   | Production d'œuvres<br>audiovisuelles                                      | -                            | -                        | 100,00 %                     | IG                       |
| TCM DA                         | Française   | Exploitation de droits<br>audiovisuels                                     | 50,00 %                      | IP                       | 50,00 %                      | IP                       |
| TCM GESTION                    | Française   | Gérante de TCM DA  | 49,96 %                      | IP                       | 49,96 %                      | IP                       |

| SOCIÉTÉ                            | NATIONALITÉ  | ACTIVITÉ  | 2009                         |                          | 2008                         |                          |
|------------------------------------|--------------|---|------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
|                                    |              |   | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION |
| TF IMAGE 2                         | Française    | Exploitation de droits audiovisuels                     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| TF1 INTERNATIONAL                  | Française    | Exploitation de droits audiovisuels                     | 66,00 %                      | IG                       | -                            | -                        |
| UGC DISTRIBUTION                   | Française    | Exploitation de droits audiovisuels                     | 34,00 %                      | ME                       | -                            | -                        |
| <b>ANTENNES INTERNATIONALES</b>    |              |   |                              |                          |                              |                          |
| EUROSPORT SA                       | Française    | Commercialisation du programme Eurosport hors France    | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT BV                       | Néerlandaise | Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport   | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT TÉLÉVISION Ltd           | Anglaise     | Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT TV AB                    | Suédoise     | Commercialisation en Suède du programme Eurosport       | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT MEDIA GmbH               | Allemande    | Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport   | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| KIGEMA SPORT ORGANISATION Ltd      | Anglaise     | Organisation de courses automobiles                     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| SRW EVENTS Ltd                     | Anglaise     | Organisation de courses automobiles                     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT ITALIA                   | Italienne    | Commercialisation en Italie du programme Eurosport      | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT ASIA Ltd                 | Hong-Kong    | Commercialisation en Asie du programme Eurosport        | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT MEDIA SA                 | Suisse       | Commercialisation en Suisse du programme Eurosport      | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT SA SPAIN                 | Espagnole    | Commercialisation en Espagne du programme Eurosport     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT FINLAND                  | Finlande     | Commercialisation en Finlande du programme Eurosport    | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| APT EUROSPORTNEWS DISTRIBUTION LTD | Hong-Kong    | Commercialisation en Asie du programme Eurosport        | 98,00 %                      | IG                       | 98,00 %                      | IG                       |
| EUROSPORT NORVÈGE AS               | Norvégienne  | Commercialisation en Norvège du programme Eurosport     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT POLSKA                   | Polonaise    | Commercialisation en Pologne du programme Eurosport     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |

| SOCIÉTÉ                                     | NATIONALITÉ | ACTIVITÉ   | 2009                         |                          | 2008                         |                          |
|---|-------------|--|------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
|   |             |  | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION | %<br>CONTRÔLE <sup>(1)</sup> | MÉTHODE<br>CONSOLIDATION |
| EUROSPORT DANMARK APS                       | Danoise     | Commercialisation<br>au Danemark du<br>programme Eurosport     | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| EUROSPORT EVENTS                            | Française   | Organisation<br>d'événements sportifs                          | 100,00 %                     | IG                       | 100,00 %                     | IG                       |
| SAILING ONE                                 | Française   | Organisation et<br>promotion de courses de<br>bateaux          | -                            | -                        | 34,00 %                      | ME                       |
| SPS   | Française   | Exploitation d'une activité<br>de jeux d'argent en ligne       | 50,00 %                      | IP                       | -                            | -                        |
| FRANCE 24                                   | Française   | Chaîne française<br>d'information<br>internationale en continu | -                            | -                        | 50,00 %                      | IP                       |
| FRANCE 24 ADVERTISING                       | Française   | Régie publicitaire de<br>France 24                             | -                            | -                        | 50,00 %                      | IP                       |
| <b>ACTIVITÉS DIVERSES</b>                   |             |  |                              |                          |                              |                          |
| METRO FRANCE<br>PUBLICATIONS <sup>(3)</sup> | Française   | Éditeur de presse  | 34,30 %                      | ME                       | 34,30 %                      | ME                       |
| TOP TICKET.S <sup>(4)</sup>                 | Française   | Éditeur de presse  | -                            | -                        | 39,18 %                      | IP                       |

(1) Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

(2) Monte Carlo Participations, Télé Monte Carlo et TMC Régie : les dispositions de la convention du 6 juillet 2004 entre TF1 et Groupe AB ont conduit à organiser le contrôle conjoint de ces sociétés.

(3) Metro France Publications : les dispositions du pacte d'actionnaires du 14 novembre 2003 entre TF1 et Metro International S.A. conduisent à organiser le contrôle exclusif de Publications Metro France par Metro International, TF1 n'exerçant qu'une influence notable sur cette filiale détenue à 34,3 %.

(4) Top Ticket.s : les dispositions de la convention du 22 mai 2007 entre TF1 et Artémis ont conduit à organiser le contrôle conjoint de cette société.



## 4.3 COMPTES INDIVIDUELS

### COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL (NORMES FRANÇAISES)

| <i>(en millions d'euros)</i>                                  | Annexe       | 2009             | 2008             |
|---|--------------|------------------|------------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                                |              | <b>1 587,9</b>   | <b>1 759,1</b>   |
| Recettes de Publicité liées à l'Antenne                       | 2.12 et 4.1  | 1 357,7          | 1 568,3          |
| Ventes de prestations techniques                              |              | 2,9              | 4,9              |
| Divers  |              | 16,0             | 4,9              |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                     |              | <b>1 376,6</b>   | <b>1 578,1</b>   |
| Production stockée  |              | 0,7              | (0,8)            |
| Production immobilisée  |              | 9,5              | 5,0              |
| Subvention d'exploitation                                     |              | 0,4              | -                |
| Reprises sur amortissements et provisions                     |              | 100,8            | 67,9             |
| Transferts de charges   | 4.7          | 97,5             | 106,2            |
| Autres produits   |              | 2,4              | 2,7              |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                 |              | <b>(1 547,2)</b> | <b>(1 608,1)</b> |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements     | 4.2          | (653,6)          | (695,5)          |
| Variation de stock  |              | (21,5)           | 28,1             |
| Autres achats et charges externes                             | 4.3          | (374,2)          | (452,0)          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                         | 4.4          | (104,7)          | (106,4)          |
| Salaires et traitements                                       | 4.5          | (138,7)          | (135,3)          |
| Charges sociales  | 4.5          | (69,3)           | (54,2)           |
| Dotations aux amortissements et aux provisions                |              |                  |                  |
| ▪ amortissements des coproductions diffusées                  |              | (10,8)           | (21,6)           |
| ▪ amortissements des autres immobilisations                   |              | (14,7)           | (12,9)           |
| ▪ amortissements des charges d'exploitation à répartir        |              | (0,2)            | (0,2)            |
| ▪ provisions sur immobilisations incorpo. et actif circulant  |              | (85,5)           | (81,0)           |
| ▪ provisions pour risques et charges                          |              | (13,9)           | (7,1)            |
| Autres charges  | 4.6          | (60,1)           | (70,0)           |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                                |              | <b>40,7</b>      | <b>151,0</b>     |
| <b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b> |              | -                | -                |
| Produits financiers   |              | 266,8            | 138,3            |
| Charges financières   |              | (117,1)          | (134,6)          |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                     | 4.8          | <b>149,7</b>     | <b>3,7</b>       |
| <b>RÉSULTAT COURANT</b>                                       |              | <b>190,4</b>     | <b>154,7</b>     |
| <b>Produits exceptionnels</b>                                 |              | <b>49,8</b>      | <b>72,6</b>      |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion              |              | 0,1              | 0,1              |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital              |              | 43,9             | 60,9             |
| Reprises sur provisions                                       |              | 5,8              | 11,6             |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                                |              | <b>(59,2)</b>    | <b>(61,6)</b>    |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion             |              | (0,2)            | -                |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital             |              | (53,5)           | (58,7)           |
| Dotations aux amortissements et aux provisions                |              | (5,5)            | (2,9)            |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                  | 4.9          | <b>(9,4)</b>     | <b>11,0</b>      |
| Participation des salariés                                    |              | (0,3)            | (3,6)            |
| Impôt sur les sociétés  | 4.10 et 4.11 | 17,7             | (23,2)           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>   |              | <b>198,4</b>     | <b>138,9</b>     |

## BILAN INDIVIDUEL (NORMES FRANÇAISES)

| <b>ACTIF (en millions d'euros)</b>                | <b>Annexe</b>       | <b>12/2009 Net</b> | <b>12/2008 Net</b> |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              | <i>2.2 et 3.1</i>   | <b>48,5</b>        | <b>42,6</b>        |
| Concessions et droits similaires                  |                     | 2,3                | 2,6                |
| Marque  |                     | -                  | -                  |
| Fonds commercial                                  |                     | -                  | -                  |
| Autres immobilisations incorporelles              |                     | -                  | -                  |
| Immobilisations incorporelles en cours            |                     | 5,0                | 0,5                |
| Coproductions diffusables                         |                     | 13,4               | 9,9                |
| Coproductions rediffusables                       |                     | 21,0               | 22,7               |
| Coproductions en cours                            |                     | 6,8                | 6,9                |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                | <i>2.3 et 3.2</i>   | <b>64,6</b>        | <b>52,7</b>        |
| Terrains  |                     | -                  | -                  |
| Constructions                                     |                     | -                  | -                  |
| Installations techniques matériels et outillages  |                     | 19,9               | 19,8               |
| Autres immobilisations corporelles                |                     | 32,1               | 24,2               |
| Immobilisations corporelles en cours              |                     | 12,6               | 8,7                |
| <b>Immobilisations financières</b>                | <i>2.4 et 3.3</i>   | <b>1 209,9</b>     | <b>1 265,9</b>     |
| Participations                                    |                     | 1 049,3            | 1 034,4            |
| Créances rattachées à des participations          |                     | -                  | -                  |
| Autres titres immobilisés                         |                     | 0,1                | 0,1                |
| Prêts   |                     | 160,2              | 230,4              |
| Autres immobilisations financières                |                     | 0,3                | 1,0                |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                           |                     | <b>1 323,0</b>     | <b>1 361,2</b>     |
| <b>Stocks et encours</b>                          | <i>2.5 et 3.4</i>   | <b>445,2</b>       | <b>443,4</b>       |
| Matières premières et autres approvisionnements   |                     | 0,1                | 0,1                |
| Marchandises                                      |                     | -                  | -                  |
| Droits de première diffusion                      |                     | 208,8              | 225,9              |
| Droits rediffusables                              |                     | 235,9              | 217,1              |
| Droits de diffusion encours                       |                     | 0,4                | 0,3                |
| Avances et acomptes versés sur commandes          | <i>2.6 et 3.5.1</i> | 226,2              | 211,7              |
| Créances clients et comptes rattachés             | <i>2.7 et 3.5.2</i> | 419,5              | 358,7              |
| Autres créances                                   | <i>3.5.3</i>        | 166,0              | 146,1              |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités | <i>2.8 et 3.7</i>   | 706,7              | 537,0              |
| Charges constatées d'avance                       | <i>3.8</i>          | 6,6                | 5,8                |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                            |                     | <b>1 970,2</b>     | <b>1 702,7</b>     |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices        |                     | 0,2                | 0,4                |
| Prime de remboursement des emprunts               |                     | 0,4                | 0,8                |
| Écarts de conversion actif                        |                     | 0,4                | 0,1                |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                           |                     | <b>3 294,2</b>     | <b>3 065,2</b>     |

| <b>PASSIF (en millions d'euros)</b>                                   | <b>Annexe</b> | <b>12/2009</b> | <b>12/2008</b> |
|---|---------------|----------------|----------------|
| Capital   |               | 42,7           | 42,7           |
| Prime d'émission  |               | 3,8            | 3,8            |
| Écart de réévaluation   |               | -              | -              |
| Réserve légale  |               | 4,3            | 4,3            |
| Réserve de plus-value à long terme                                    |               | -              | -              |
| Autres réserves   |               | 835,0          | 835,0          |
| Report à nouveau  |               | 144,0          | 105,4          |
| Résultat net de l'exercice  |               | 198,4          | 138,9          |
| Provisions réglementées   | 2.10          | 34,2           | 34,6           |
| <b>Capitaux propres</b>   | 3.9           | <b>1 262,4</b> | <b>1 164,7</b> |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                             | 2.11 et 3.10  | <b>38,4</b>    | <b>44,1</b>    |
| Autres emprunts obligataires  |               | 503,0          | 503,0          |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup> |               | 1,0            | 4,1            |
| Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>                  |               | 561,7          | 550,1          |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                     |               | 368,9          | 403,7          |
| Dettes fiscales et sociales   |               | 169,3          | 148,9          |
| Dettes sur immobilisations  |               | 3,7            | 4,4            |
| Dettes diverses   |               | 384,8          | 240,3          |
| Produits constatés d'avance   |               | 0,9            | 1,7            |
| <b>Dettes</b>   | 3.11          | <b>1 993,3</b> | <b>1 856,2</b> |
| Écarts de conversion passif   |               | 0,1            | 0,2            |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>  |               | <b>3 294,2</b> | <b>3 065,2</b> |
| (1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques  |               | 0,2            | -              |
| (2) Dont comptes courants intra-groupe                                |               | 561,7          | 550,1          |

## TABLEAU DE FINANCEMENT INDIVIDUEL EN FLUX DE TRÉSORERIE (NORMES FRANÇAISES)

| EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)                                      | 12/2009       | 12/2008       |
|--|---------------|---------------|
| <b>1 - Opérations d'exploitation</b>   |               |               |
| ■ Résultat de l'exercice   | 198,4         | 138,9         |
| ■ Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>                                | 6,0           | 48,0          |
| ■ Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat                  | -             | -             |
| ■ Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations                            | 1,4           | (16,6)        |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>  | <b>205,8</b>  | <b>170,3</b>  |
| ■ Acquisitions de coproductions <sup>(2)</sup>                                   | (12,4)        | (7,6)         |
| ■ Amortissements et provisions de coproductions <sup>(2)</sup>                   | 9,0           | 11,2          |
| ■ Stocks   | (1,7)         | (7,8)         |
| ■ Créances d'exploitation  | (89,2)        | 6,4           |
| ■ Dettes d'exploitation  | 129,0         | (3,3)         |
| ■ Charges à répartir   | -             | -             |
| ■ Avances nettes en provenance des tiers   | (16,7)        | (5,4)         |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>                  | <b>18,0</b>   | <b>(6,5)</b>  |
| <b>Trésorerie provenant de l'exploitation</b>                                    | <b>223,8</b>  | <b>163,8</b>  |
| <b>2 - Opérations d'investissement</b>   |               |               |
| ■ Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup> | (28,9)        | (27,2)        |
| ■ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>     | 0,2           | 40,7          |
| ■ Acquisitions de participations financières                                     | (6,4)         | (45,8)        |
| ■ Cessions de participations financières   | 2,4           | 17,3          |
| ■ Variation nette des dettes sur immobilisations                                 | (0,7)         | (54,8)        |
| ■ Variation nette autres immobilisations financières                             | 71,0          | 5,6           |
| <b>Trésorerie affectée aux investissements</b>                                   | <b>37,6</b>   | <b>(64,2)</b> |
| <b>3 - Opérations de financement</b>   |               |               |
| ■ Variation des capitaux propres   | -             | -             |
| ■ Variation nette des dettes financières   | 8,5           | 93,1          |
| ■ Dividendes mis en paiement   | (100,3)       | (181,4)       |
| <b>Trésorerie résultant du financement</b>                                       | <b>(91,8)</b> | <b>(88,3)</b> |
| <b>Variation globale de la trésorerie</b>  | <b>169,6</b>  | <b>11,3</b>   |
| Trésorerie au début de l'exercice  | 536,9         | 525,6         |
| Variation de la trésorerie   | 169,6         | 11,3          |
| <b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                                     | <b>706,5</b>  | <b>536,9</b>  |

(1) Hors parts de coproduction de programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

## 4.4 Annexes des comptes individuels

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010.

|               |                               |     |               |                                     |     |
|---------------|-------------------------------|-----|---------------|-------------------------------------|-----|
| <b>Note 1</b> | Faits marquants               | 188 | <b>Note 4</b> | Notes sur le compte de résultat     | 197 |
| <b>Note 2</b> | Règles et méthodes comptables | 188 | <b>Note 5</b> | Autres informations                 | 199 |
| <b>Note 3</b> | Notes sur le bilan            | 191 | <b>Note 6</b> | Événements postérieurs à la clôture | 202 |

## Note 1 Faits marquants

En février 2009, TF1 a cédé sa participation de 50 % dans le capital de la chaîne France 24 à la société Audiovisuel Extérieur de la France pour un montant de 2 millions d'euros.

En juin 2009, le groupe TF1 et le Groupe AB ont signé un accord visant au rachat par TF1 de 100 % de NT1 et 40 % de TMC détenus par Groupe AB. Cette transaction serait réalisée pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

TF1 conserverait une participation dans les autres activités de Groupe AB identique à celle qu'elle détient aujourd'hui, soit 33,5 %. L'équipe dirigeante actuelle de Groupe AB se verrait consentir une option lui permettant d'acquérir cette participation minoritaire de TF1 dans un délai de 2 ans pour un montant de 155 millions d'euros.

Cette opération a reçu le 26 janvier 2010 l'accord de l'Autorité de la Concurrence sous réserve du respect par le Groupe d'engagements comportementaux (cf. paragraphe 6 Événements postérieurs à la clôture).

En novembre 2009, TF1 a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Top Ticket.s, editrice du journal d'annonces Pilipili.

En décembre 2009, TF1 a apporté à TF1 Digital les sociétés TV Breizh et Ushuaïa TV pour un montant de 38,2 millions d'euros.

Dans le cadre de la refonte du pôle Information du Groupe, TF1 a acquis LCI et Ouest Info, auprès de, respectivement, TF1 Digital et TV Breizh, pour un montant total de 2,7 millions d'euros.

## Note 2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.1 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2009.

### 2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 2.2.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

|                           | Type de programme                                |                |                   |
|---------------------------|--|----------------|-------------------|
|                           | Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes | Dessins animés | Autres programmes |
| 1 <sup>re</sup> diffusion | 80 %   | 50 %           | 100 %             |
| 2 <sup>e</sup> diffusion  | 20 %   | 50 %           |                   |

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

#### 2.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

#### 2.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte « coproductions rediffusables » pour une valeur égale à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition en fonction

de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

### 2.2.4 Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

### 2.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

## 2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

|                                    |               |            |
|------------------------------------|---------------|------------|
| Installations techniques           | Mode linéaire | 3 à 7 ans  |
| Autres immobilisations corporelles | Mode linéaire | 2 à 10 ans |

## 2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

## 2.5 STOCKS ET ENCOURS

### 2.5.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

|                           | Type de programme                                |  |                   |
|---------------------------|--|--|-------------------|
|                           | Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes | Films, téléfilms, séries, dessins animés | Autres programmes |
| 1 <sup>re</sup> diffusion | 80 %   | 50 %                                     | 100 %             |
| 2 <sup>e</sup> diffusion  | 20 %   | 50 %                                     |                   |

- pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines / documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande ».

### 2.5.2 Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunts comptabilisés en charge).

### 2.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte « droits de diffusion rediffusables » pour une valeur égale à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

## 2.6 AVANCES ET ACOMPTES

Les acomptes sur achats de programmes sont comptabilisés selon les principes décrits au paragraphe 2-5-1 et peuvent faire l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'événement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

## 2.7 CRÉANCES CLIENTS

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non-recouvrement supérieurs à 2 ans ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2007 et non recouvrées au 31 décembre 2009 ne sont pas significatifs.

## 2.8 TRÉSORERIE

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

## 2.9 OPÉRATIONS EN DEVICES ET ÉCARTS DE CONVERSION

Les factures reçues en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

## 2.10 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de

fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

|   |      |
|---|------|
| 1 <sup>er</sup> mois                    | 20 % |
| 2 <sup>e</sup> mois                     | 15 % |
| 3 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> mois   | 5 %  |
| 10 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois | 2 %  |

## 2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

### 2.11.1 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance.

### 2.11.2 Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

### 2.11.3 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

## 2.12 PUBLICITÉ

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par TF1 Publicité diminuée de sa commission de régie.



TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.

### 2.13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux figurent en engagements hors bilan.

Les lignes de crédit confirmées auprès des banques, non utilisées à la date de clôture des comptes, figurent en engagements hors bilan.

### 2.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options de change et de taux comptabilisées en résultat au moment de leur paiement.

## Note 3 Notes sur le bilan

### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros)                                      | 2009          | 2008          |
|--|---------------|---------------|
| Coproductions en cours                                     | 8,4           | 9,5           |
| Coproductions diffusables                                  | 9,9           | 15,0          |
| Coproductions rediffusables                                | 22,8          | 30,7          |
| <b>VALEUR COPRODUCTIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>      | <b>41,1</b>   | <b>55,2</b>   |
| Investissements  | 23,7          | 20,3          |
| Consommations 1 <sup>re</sup> diffusion                    | (9,1)         | (17,1)        |
| Consommations 2 <sup>e</sup> diffusion                     | (1,7)         | (4,4)         |
| <b>Consommations totales au titre de la diffusion</b>      | <b>(10,8)</b> | <b>(21,5)</b> |
| Droits échus   | (2,5)         | (4,0)         |
| Réformes et abandons                                       | (5,7)         | (5,7)         |
| VNC reventes   | (3,1)         | (2,9)         |
| <b>Diminutions</b>   | <b>(22,1)</b> | <b>(34,2)</b> |
| <b>VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DÉCEMBRE</b>                 | <b>42,7</b>   | <b>41,1</b>   |
| La ventilation des parts de coproduction est la suivante : |               |               |
| Coproductions en cours                                     | 8,3           | 8,4           |
| Coproductions diffusables                                  | 13,4          | 9,9           |
| Coproductions rediffusables                                | 21,0          | 22,8          |
| <b>Total</b>   | <b>42,7</b>   | <b>41,1</b>   |
| <b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>                        |               |               |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>                           | <b>1,6</b>    | <b>1,6</b>    |
| Dotation   |               | 0,1           |
| Reprise  | (0,1)         | (0,1)         |
| <b>Au 31 décembre</b>                                      | <b>1,5</b>    | <b>1,6</b>    |

Au 31 décembre 2009, le risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 15,0 millions d'euros dont :

- 1,5 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif,
- 13,5 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i> | À moins<br>d'1 an | De 1<br>à 5 ans | À plus<br>de 5 ans | Total 2009 | Rappel 2008 |
|------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|------------|-------------|
| Parts de production          | 7,1               | 0,8             | 6,0                | 13,9       | 16,7        |

### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i>          |              |               |               |              |
|---------------------------------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Valeurs brutes                        | 01/01/2009   | Augmentations | Diminutions   | 31/12/2009   |
| Installations techniques et matériels | 86,4         | 6,6           | (6,1)         | 86,9         |
| Autres immobilisations                | 79,2         | 16,1          | (3,1)         | 92,2         |
| Immobilisations en cours              | 8,7          | 11,3          | (7,4)         | 12,6         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>174,3</b> | <b>34,0</b>   | <b>(16,6)</b> | <b>191,7</b> |
| Amortissements                        | 01/01/2009   | Dotations     | Reprises      | 31/12/2009   |
| Installations techniques et matériels | 66,6         | 6,4           | (6,0)         | 67,0         |
| Autres immobilisations                | 55           | 7,7           | (2,6)         | 60,1         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>121,6</b> | <b>14,1</b>   | <b>(8,6)</b>  | <b>127,1</b> |

### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                               | Titres de participation | Autres titres immobilisés | Prêts        | Autres     | Total          |
|---|-------------------------|---------------------------|--------------|------------|----------------|
| <b>Valeurs brutes au 31 décembre 2008</b>           | <b>1 257,0</b>          | <b>0,1</b>                | <b>230,4</b> | <b>1,0</b> | <b>1 488,5</b> |
| <b>Augmentations</b>                                |                         |                           |              |            |                |
| Titres TF1 Digital (suite à l'apport de Ushuaïa TV) | 11,5                    |                           |              |            | 11,5           |
| Titres TF1 Digital (suite à l'apport de TV Breizh)  | 26,7                    |                           |              |            | 26,7           |
| Acquisition LCI                                     | 2,1                     |                           |              |            | 2,1            |
| Acquisition Ouest Info                              | 0,6                     |                           |              |            | 0,6            |
| Augmentation de capital Top Ticket.s                | 9,4                     |                           |              |            | 9,4            |
| Acquisition WB Télévision                           | 1,5                     |                           |              |            | 1,5            |
| <b>Diminutions</b>                                  |                         |                           |              |            |                |
| Apport TV Breizh à TF1 Digital                      | (26,7)                  |                           |              |            | (26,7)         |
| Cession Top Ticket.s                                | (11,4)                  |                           |              |            | (11,4)         |
| Cession TF1 Mobile à e-TF1                          | (2,5)                   |                           |              |            | (2,5)          |
| Cession Sacas à TF1 Expansion                       | (0,1)                   |                           |              |            | (0,1)          |
| Liquidation diverses sociétés du Groupe             | (0,9)                   |                           |              |            | (0,9)          |
| Prêts Aphélie                                       |                         |                           | (70,2)       |            | (70,2)         |
| Dépôts et cautionnements                            |                         |                           |              | (0,7)      | (0,7)          |
| <b>VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>           | <b>1 267,2</b>          | <b>0,1</b>                | <b>160,2</b> | <b>0,3</b> | <b>1 427,8</b> |
| Provisions pour dépréciation                        |                         |                           |              |            |                |
| <b>Au 31 décembre 2008</b>                          | <b>222,6</b>            |                           |              |            | <b>222,6</b>   |
| Dotation  | 42,3                    |                           |              |            | 42,3           |
| Reprise   | (47,0)                  |                           |              |            | (47,0)         |
| <b>Au 31 décembre 2009</b>                          | <b>217,9</b>            |                           |              |            | <b>217,9</b>   |
| <b>VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>           | <b>1 049,3</b>          | <b>0,1</b>                | <b>160,2</b> | <b>0,3</b> | <b>1 209,9</b> |

La rubrique Prêts est composée pour l'essentiel d'un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31/12/2009 : 160,0 millions d'euros).

Les dotations aux dépréciations concernent TF1 Digital pour 35,0 millions d'euros et A1 International pour 7,3 millions d'euros.

Les reprises de dépréciations correspondent principalement à Eurosport France pour 18,0 millions d'euros, TF1 Production pour 14,0 millions d'euros, TF1 Droits Audiovisuels pour 12,0 millions d'euros et TF1 Mobile pour 2,5 millions d'euros.

### 3.4 STOCKS ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                                 | Achats de droits | Production interne | Total 2009     | Rappel 2008      |
|---|------------------|--------------------|----------------|------------------|
| Droits de première diffusion                          | 247,7            | 0,4                | 248,1          | 235,2            |
| Droits de rediffusions                                | 356,2            |                    | 356,2          | 341,6            |
| Droits de diffusion en cours                          |                  | 0,3                | 0,3            | 0,5              |
| <b>Stock au 1<sup>er</sup> janvier</b>                | <b>603,9</b>     | <b>0,7</b>         | <b>604,6</b>   | <b>577,3</b>     |
| Achats  | 653,3            | 261,6              | 914,9          | 1 033,4          |
| Consommations 1 <sup>re</sup> diffusion               | (523,7)          | (260,8)            | (784,5)        | (879,3)          |
| Consommations 2 <sup>e</sup> diffusion                | (71,9)           |                    | (71,9)         | (63,4)           |
| <b>Consommations totales au titre de la diffusion</b> | <b>(595,6)</b>   | <b>(260,8)</b>     | <b>(856,4)</b> | <b>(942,7)</b>   |
| Droits échus  | (34,7)           |                    | (34,7)         | (43,3)           |
| Réformes et abandons                                  | (16,6)           | (0,1)              | (16,7)         | (14,8)           |
| Reventes  | (27,9)           |                    | (27,9)         | (5,3)            |
| <b>Consommations totales</b>                          | <b>(674,8)</b>   | <b>(260,9)</b>     | <b>(935,7)</b> | <b>(1 006,1)</b> |
| <b>Stock au 31 décembre</b>                           | <b>582,4</b>     | <b>1,4</b>         | <b>583,8</b>   | <b>604,6</b>     |
| <b>Variation de stock</b>                             | <b>(21,5)</b>    | <b>0,7</b>         | <b>(20,8)</b>  | <b>27,3</b>      |
| La ventilation du stock est la suivante :             |                  |                    |                |                  |
| Droits de première diffusion                          | 233,0            | 1,0                | 234,0          | 248,1            |
| Droits de rediffusions                                | 349,4            |                    | 349,4          | 356,2            |
| Droits de diffusion en cours                          |                  | 0,4                | 0,4            | 0,3              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>582,4</b>     | <b>1,4</b>         | <b>583,8</b>   | <b>604,6</b>     |
| <b>Provisions pour dépréciation</b>                   |                  |                    |                |                  |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>                      | <b>161,0</b>     | <b>0,3</b>         | <b>161,3</b>   | <b>141,8</b>     |
| Transfert   |                  |                    |                | 0,4              |
| Dotation  | 60,4             |                    | 60,4           | 81,0             |
| Reprise   | (83,0)           |                    | (83,0)         | (61,9)           |
| <b>Au 31 décembre</b>                                 | <b>138,4</b>     | <b>0,3</b>         | <b>138,7</b>   | <b>161,3</b>     |

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

| (en millions d'euros)                 | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Total 2009     | Rappel 2008    |
|---------------------------------------|----------------|--------------|-----------------|----------------|----------------|
| Programmes et droits de télédiffusion | 486,5          | 633,5        | 23,4            | 1 143,4        | 1 283,6        |
| Droits de retransmissions sportives   | 92,4           | 220,1        |                 | 312,5          | 477,5          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>578,9</b>   | <b>853,6</b> | <b>23,4</b>     | <b>1 455,9</b> | <b>1 761,1</b> |

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 185,6 millions d'euros en US dollars et 13,5 millions d'euros en livres sterling.

### 3.5 AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES ET CRÉANCES

#### 3.5.1 Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 127,7 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 2,4 millions d'euros) et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 114,4 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 17,0 millions d'euros).

### 3.5.2 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2009, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 379,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 327,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

### 3.5.3 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée d'une créance d'impôt sur les sociétés 2009 de 11,5 millions d'euros, de créances relatives à la TVA pour 89,9 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 53,6 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros).

### 3.5.4 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

| (en millions d'euros) | 01/01/2009 | Transfert  | Dotation    | Reprise    | 31/12/2009  |
|-----------------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Avances et acomptes   | 1,1        |            | 18,3        |            | 19,4        |
| Créances clients      | 0,0        |            |             |            | 0,0         |
| Autres créances       | 1,4        |            | 6,8         |            | 8,2         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2,5</b> | <b>0,0</b> | <b>25,1</b> | <b>0,0</b> | <b>27,6</b> |

### 3.6 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

| (en millions d'euros)          | À moins d'1 an | À plus d'1 an et à moins de 5 ans | À plus de 5 ans | Total          |
|--------------------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| Actif immobilisé               |                | 160,3                             | 0,2             | 160,5          |
| Actif circulant <sup>(1)</sup> | 1 292,0        | 0,2                               | 0,0             | 1 292,2        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>1 292,0</b> | <b>160,5</b>                      | <b>0,2</b>      | <b>1 452,7</b> |

(1) Hors avances et acomptes versés sur commandes.

### 3.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

| Valeurs brutes (en millions d'euros)          | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| <b>Valeurs mobilières de placement</b>        | <b>0,4</b>   | <b>0,4</b>   |
| Dépôts bancaires et mouvements de fonds       | 105,1        | 1,1          |
| Comptes courants de trésorerie débiteurs      | 603,5        | 532,9        |
| Caisses                                       | 0,6          | 0,4          |
| Intérêts courus à recevoir                    | 1,8          | 3,8          |
| <b>Disponibilités</b>                         | <b>711,0</b> | <b>538,2</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>711,4</b> | <b>538,6</b> |
| <b>Provisions des comptes courants et VMP</b> |              |              |
| <b>Au 1<sup>er</sup> Janvier</b>              | <b>1,6</b>   | <b>14,1</b>  |
| Dotation                                      | 4,5          | 0,2          |
| Reprise                                       | (1,4)        | (12,7)       |
| <b>Au 31 décembre</b>                         | <b>4,7</b>   | <b>1,6</b>   |
| <b>VALEURS NETTES</b>                         | <b>706,7</b> | <b>537,0</b> |

Au 31 décembre 2009, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 14 625 actions TF1 qui ont fait l'objet d'une dépréciation pour 0,2 million d'euros.

### 3.8 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (5,8 millions d'euros en 2008).

### 3.9 CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 213 410 492 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros)   | Affectation du résultat (AGO) |                              |              |              | 31/12/2009         |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
|                         | 01/01/2009                    | 17/04/2009                   | Augmentation | Diminution   |                    |
| Capital                 | 42,7                          | -                            |              |              | 42,7               |
| Prime d'émission        | 3,8                           | -                            |              |              | 3,8                |
| Réserve légale          | 4,3                           | -                            | -            | -            | 4,3                |
| Report à nouveau        | 105,4                         | 38,6                         | -            | -            | 144,0              |
| Autres réserves         | 835,0                         |                              | -            | -            | 835,0              |
| Résultat de l'exercice  | 138,9                         | (138,9)                      | 198,4        | -            | 198,4              |
| <b>Sous total</b>       | <b>1 130,1</b>                | <b>(100,3)</b>               | <b>198,4</b> | <b>0,0</b>   | <b>1 228,2</b>     |
| Provisions réglementées | 34,6                          |                              | 5,5          | (5,9)        | 34,2               |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1 164,7</b>                | <b>(100,3)<sup>(1)</sup></b> | <b>203,9</b> | <b>(5,9)</b> | <b>1 262,4</b>     |
| <b>Nombre d'actions</b> | <b>213 410 492</b>            |                              |              |              | <b>213 410 492</b> |

(1) Dividendes payés à partir du 27 avril 2009.

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

| (en millions d'euros)                         | 01/01/2009  | Dotations   | Reprises pour utilisation | Reprises pour non-utilisation | 31/12/2009  |
|---|-------------|-------------|---------------------------|-------------------------------|-------------|
| Provisions pour litiges                       | 13,0        | 10,5        | (1,5)                     | (9,4)                         | 12,6        |
| Provisions relatives aux sociétés apparentées | 8,7         | 7,0         | (8,5)                     |                               | 7,2         |
| Provisions pour non-recouvrement des clients  | 2,7         |             | (2,7)                     |                               | 0,0         |
| Provisions pour indemnités de fin de carrière | 15,0        | 2,9         | (1,8)                     | (2,3)                         | 13,8        |
| Provisions pour congés d'ancienneté           | 4,7         | 0,7         | (0,4)                     | (0,2)                         | 4,8         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>44,1</b> | <b>21,1</b> | <b>(14,9)</b>             | <b>(11,9)</b>                 | <b>38,4</b> |

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 13,8 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 17,7 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 3,9 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,89 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 60 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

### 3.11 DETTES

#### 3.11.1 Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 millions d'euros remboursable au pair in fine dans 7 ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375 %.

#### 3.11.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

Les intérêts courus sur les swaps souscrits par la société figurent dans ce poste pour un montant de 0,8 million d'euros.

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 060,5 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2009 (dont 110,0 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 950,5 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

### 3.11.3 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 561,7 millions d'euros (353,1 millions d'euros en 2008).

### 3.11.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 378,2 millions d'euros (218,5 millions d'euros en 2008).

### 3.11.5 Échéances des dettes

| (en millions d'euros) | À moins d'1 an | À plus d'1 an et à moins de 5 ans | À plus de 5 ans | Total          |
|-----------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| Emprunt obligataire   | 503,0          |                                   |                 | 503,0          |
| Autres dettes         | 1 490,3        |                                   |                 | 1 490,3        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 993,3</b> | <b>0,0</b>                        | <b>0,0</b>      | <b>1 993,3</b> |

### 3.11.6 État des charges à payer et des produits à recevoir

| (en millions d'euros) |      |                             |       |
|-----------------------|------|-----------------------------|-------|
| Actif                 |      | Passif                      |       |
| Créances clients      | 16,3 | Dettes fournisseurs         | 123,9 |
| Autres créances       | 8,9  | Dettes fiscales et sociales | 55,7  |
|                       |      | Dettes sur immobilisations  | 1,5   |
|                       |      | Dettes diverses             | 378,5 |

## Note 4 Notes sur le compte de résultat

### 4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 357,7 millions d'euros (1 568,3 millions d'euros en 2008).

### 4.2 ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS ET VARIATION DE STOCKS

Ce poste comprend les consommations de droits de diffusion pour 674,8 millions d'euros (666,9 millions d'euros en 2008). Se reporter au paragraphe 3-4.

### 4.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale s'élève à 0,4 million d'euros en 2009.

### 4.4 IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 77,6 millions d'euros en 2009 contre 87,3 millions d'euros en 2008. Il comprend également en 2009 un montant de 9,3 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée.

### 4.5 SALAIRES ET TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 3,3 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2008) sur un total de 138,7 millions d'euros (135,3 millions d'euros en 2008).

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise s'élève à 4,1 millions d'euros (montant identique à celui de 2008). La charge relative à l'abondement de l'opération Bouygues Partage 2 s'élève à 0,3 million d'euros.

Un montant de 9,7 millions d'euros a été enregistré au 31 décembre 2009 au titre du contrat d'intéressement mis en place en 2008 dans le Groupe.

### 4.6 AUTRES CHARGES

Les versements aux sociétés d'auteurs figurent dans ce poste pour un montant de 54,8 millions d'euros en 2009 (63,6 millions d'euros en 2008).

### 4.7 TRANSFERTS DE CHARGES

Dans ce poste figurent principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

#### 4.8 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

| (en millions d'euros)                                     | 2009         | 2008       |
|---|--------------|------------|
| Dividendes et remontée résultats sociétés transparentes   | 172,4        | 42,8       |
| Intérêts nets versés                                      | (14,8)       | (7,7)      |
| Provisions pour dépréciation des titres <sup>(1)</sup>    | 4,7          | (24,0)     |
| Provisions pour dépréciation des comptes courants         | (4,6)        | 1,7        |
| Provisions pour risques sur filiales                      | (7,0)        | (7,7)      |
| Autres provisions   | 0,6          | (0,1)      |
| Écarts de change  | (1,2)        | (1,2)      |
| Produits sur cessions de VMP                              |              | 0,3        |
| Amortissement des primes de remboursement des obligations | (0,4)        | (0,4)      |
| <b>Net</b>  | <b>149,7</b> | <b>3,7</b> |

(1) Se reporter au paragraphe 3-3.

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions pour pertes de change.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élevaient à 3,4 millions d'euros et les intérêts reçus à 12,6 millions d'euros en 2009 (respectivement 13,4 millions d'euros et 34,4 millions d'euros en 2008).

#### 4.9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

| (en millions d'euros)  | 2009         | 2008        |
|--|--------------|-------------|
| Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions      | (8,3)        | (9,8)       |
| Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) | 0,4          | 8,9         |
| Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières      | (0,9)        | 16,5        |
| Mali sur rachat d'actions TF1                                      |              | (4,5)       |
| Divers   | (0,6)        | (0,1)       |
| <b>Net</b>   | <b>(9,4)</b> | <b>11,0</b> |

#### 4.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste se décompose comme suit :

| (en millions d'euros)                                  | 2009        | 2008          |
|--|-------------|---------------|
| Charge d'impôt du groupe fiscal                        | (2,8)       | (34,2)        |
| Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires | 20,5        | 11,0          |
| <b>Impôt sur les sociétés</b>                          | <b>17,7</b> | <b>(23,2)</b> |

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 6,8 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 36 sociétés en 2009 contre 47 en 2008.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 34,43 % et le taux apparent de -9,8 % résulte essentiellement des produits non fiscalisés sur 2009 (principalement les dividendes et les plus ou moins values à long terme) et des économies d'impôt dans l'intégration fiscale des déficits des sociétés intégrées.



#### 4.11 FISCALITÉ DIFFÉRÉE

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43 %.

| (en millions d'euros)   | Accroissement futur d'impôt | Allègement futur d'impôt |
|---|-----------------------------|--------------------------|
| Provisions réglementées   | 11,3                        | -                        |
| Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté, autres charges non déductibles | -                           | 13,0                     |

### Note 5 Autres informations

#### 5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 2009, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

| Engagements donnés (en millions d'euros) | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Total 2009   | Rappel 2008  |
|--|----------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| Crédit-bail immobilier                   |                |              |                 | 0,0          | 9,7          |
| Contrats de location simple              | 19,2           | 106,9        | 93,8            | 219,9        | 136,0        |
| Contrats de transport d'images           | 60,9           | 58,6         | 1,3             | 120,8        | 145,8        |
| Garanties                                | 6,0            | 26,6         | 8,8             | 41,4         | 49,1         |
| Engagements sur titres de participation  | 192,0          |              |                 | 192,0        |              |
| Divers <sup>(1)</sup>                    | 5,6            | 4,4          |                 | 10,0         | 38,9         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>283,7</b>   | <b>196,5</b> | <b>103,9</b>    | <b>584,1</b> | <b>379,5</b> |

| Engagements reçus (en millions d'euros) | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Total 2009   | Rappel 2008  |
|---|----------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| Crédit-bail immobilier                  |                |              |                 | 0,0          | 9,7          |
| Contrats de location simple             | 19,2           | 106,9        | 93,8            | 219,9        | 136,0        |
| Contrats de transport d'images          | 60,9           | 58,6         | 1,3             | 120,8        | 145,8        |
| Engagements sur titres de participation | 192,0          |              |                 | 192,0        |              |
| Divers <sup>(2)</sup>                   | 11,7           | 4,8          |                 | 16,5         | 7,4          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>283,8</b>   | <b>170,3</b> | <b>95,1</b>     | <b>549,2</b> | <b>298,9</b> |

(1) Les engagements donnés divers comprennent :

- la contribution financière pour un montant de 8,5 millions d'euros au GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique,
- la juste valeur de deux swaps de 100 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 0,3 million d'euros,
- la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1) pour un montant de 1,2 million d'euros.

(2) Les engagements reçus divers comprennent :

- la contribution financière au GIP France Télé Numérique pour 8,5 millions d'euros,
- la juste valeur d'un swap de 300 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 7,6 millions d'euros,
- la juste valeur des instruments financiers de change pour 0,4 million d'euros (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2009.

## 5.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

### 5.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent à 100 % l'exposition 2010 et une partie des échéances 2011 des contrats signés au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élève à 97,3 millions d'euros dont :

- 88,7 millions d'euros d'achats à terme (6,8 constitués en GBP ; 81,9 constitués en US dollars),

- 8,6 millions d'euros de swaps de change (0,1 constitués en GBP ; 8,5 constitués en US dollars).

### 5.2.2 Couverture du risque de taux

Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du groupe, celle-ci étant explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2009, TF1 a souscrit :

- un swap de taux de 300 millions d'euros en 2003 ; échéance 2010,
- un swap de taux de 100 millions d'euros en 2008 ; échéance février 2010,
- un swap de taux de 100 millions d'euros en 2009 ; échéance février 2010,
- deux swaps de taux de 150 millions d'euros chacun en 2008, arrivés à échéance en novembre 2009.

L'impact net des opérations de couverture de risque de taux au 31 décembre 2009 correspond à une charge financière de 2,3 millions d'euros.

## 5.3 EFFECTIFS

À la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

|                                | 2009         | 2008         | 2007         |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Collège 1 – Employés           | 12           | 13           | 16           |
| Collège 2 – Agents de maîtrise | 410          | 415          | 445          |
| Collège 3 – Cadres             | 938          | 891          | 867          |
| Collège 4 – Journalistes       | 237          | 217          | 245          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>1 597</b> | <b>1 536</b> | <b>1 573</b> |

## 5.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quatorze membres du Comité de Direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,0 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,4 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2009 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé

aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

## 5.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

## 5.6 JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2009 s'élève à 0,3 million d'euros.

## 5.7 DÉTAILS DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

| <i>(en millions d'euros)</i>       |       |                         |         |
|------------------------------------|-------|-------------------------|---------|
| Actif                              |       | Passif                  |         |
| Immobilisations financières        | 160,0 | Dettes financières      | 560,0   |
| Créances d'exploitation            | 497,6 | Dettes d'exploitation   | 32,2    |
| Créances diverses                  | 59,3  | Dettes diverses         | 382,3   |
| Disponibilités et comptes courants | 603,5 |                         |         |
| Charges                            |       | Produits                |         |
| Charges d'exploitation             | 173,3 | Produits d'exploitation | 1 457,9 |
| Charges financières                | 65,5  | Produits financiers     | 242,5   |

## 5.8 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Sociétés ou groupes de sociétés                                     | Devise | Capitaux propres autre que capital                                       |             | Quote-part du capital détenue | Valeur brute comptable des titres détenus <sup>(1)</sup> | Valeur nette comptable des titres détenus <sup>(1)</sup> | Prêts et avances consentis non remboursés | Cautions et avals fournis <sup>(2)</sup> | CA du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|---|--------|--|-------------|-------------------------------|--|--|---|--|------------------------|------------------------------|---|
|   |        | Capital  | et résultat |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
|   |        | <i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i> |             |                               | <i>En milliers d'euros</i>                               |  |   |  |                        |                              |   |
| <b>I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</b> |        |  |             |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| ■ TF1 PUBLICITÉ   |        | 2 400  | 269         | 100,00 %                      | 3 038  | 3 038  | -   | -  | 1 568 790              | 15 799                       | 4 050                                       |
| ■ TF1 FILMS PRODUCTION  |        | 2 550  | 18 110      | 100,00 %                      | 1 768  | 1 768  | -   | -  | 47 822                 | 32                           | 1 020                                       |
| ■ TÉLÉSHOPPING  |        | 5 127  | 1 561       | 100,00 %                      | 5 130  | 5 130  | 12 064                                    | -  | 75 926                 | 2 167                        | 2 991                                       |
| ■ TF1 PUBLICATIONS*   |        | 75   | (1 458)     | 99,88 %                       | 519  | -  | -   | -  | -                      | 27                           | -   |
| ■ TF1 ENTREPRISES   |        | 3 000  | 9 777       | 100,00 %                      | 3 049  | 3 049  | -   | -  | 29 790                 | (268)                        | 4 000                                       |
| ■ e-TF1   |        | 1 000  | (153)       | 100,00 %                      | 1 000  | 1 000  | -   | -  | 65 159                 | (136)                        | -   |
| ■ TF1 DIGITAL   |        | 46 559   | (10 554)    | 100,00 %                      | 209 451  | 75 320   | 7 275                                     | -  | 8 802                  | 3 681                        | -   |
| ■ EUROSPORT   |        | 15 000   | 305 687     | 100,00 %                      | 234 243  | 234 243  | 160 000                                   | 843                                      | 299 413                | 21 561                       | 1 500                                       |
| ■ EUROSPORT France  |        | 2 325  | 12 116      | 100,00 %                      | 126 825  | 114 825  | -   | 5 754                                    | 61 916                 | 3 795                        | 1 500                                       |
| ■ ONE CAST  |        | 40   | (1 168)     | 100,00 %                      | 13 440   | 40   | 6 019                                     | -  | 4 414                  | (419)                        | -   |
| ■ TF1 EXPANSION   |        | 269  | 189 141     | 100,00 %                      | 291 290  | 291 290  | -   | -  | 0                      | 202 387                      | 150 000                                     |
| ■ TF1 DROITS AUDIOVISUELS   |        | 15 210   | (9 369)     | 100,00 %                      | 66 431   | 21 731   | 21 410                                    | 29 053                                   | 74 959                 | (8 199)                      | -   |
| ■ LA CHAÎNE INFO  |        | 4 500  | 49          | 100,00 %                      | 2 059  | 2 059  | -   | 5 754                                    | 44 649                 | (3 890)                      | -   |
| ■ QUEST INFO  |        | 15   | (352)       | 100,00 %                      | 617  | 617  | 224                                       | -  | 1 975                  | (302)                        | -   |
| ■ TF1 PRODUCTION  |        | 10 080   | 168         | 100,00 %                      | 24 052   | 24 052   | 4 421                                     | -  | 102 556                | 699                          | -   |
| ■ TF1 INSTITUT  |        | 40   | (405)       | 100,00 %                      | 40   | 40   | 439                                       | -  | 570                    | (118)                        | -   |
| ■ TF1 MANAGEMENT  |        | 40   | (10)        | 100,00 %                      | 40   | 40   | -   | -  | -                      | (3)                          | -   |
| ■ WAT   |        | 40   | (2 881)     | 100,00 %                      | 7 040  | 7 040  | 4 507                                     | -  | 1 483                  | (1 691)                      | -   |
| ■ PREFAS 1  |        | 40   | (7)         | 100,00 %                      | 40   | 40   | -   | -  | 0                      | (3)                          | -   |
| ■ PREFAS 4  |        | 40   | (6)         | 100,00 %                      | 40   | 40   | -   | -  | 0                      | (2)                          | -   |
| ■ PREFAS 5  |        | 40   | (6)         | 100,00 %                      | 40   | 40   | -   | -  | 0                      | (3)                          | -   |
| ■ PREFAS 6  |        | 40   | (6)         | 100,00 %                      | 40   | 40   | -   | -  | 0                      | (2)                          | -   |
| ■ GIE ACQUISITION DE DROITS   |        | 0  | 0           | 96,00 %                       | 0  | 0  | 25 000                                    | -  | 58 611                 | (3 261)                      | -   |

| Sociétés ou groupes de sociétés  | Devise | Capitaux propres autre que capital et résultat |             | Quote-part du capital détenue | Valeur brute des titres détenus <sup>(1)</sup> | Valeur nette comptable des titres détenus <sup>(1)</sup> | Prêts et avances consentis non remboursés | Cautions et avals fournis <sup>(2)</sup> | CA du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|--|--------|--|-------------|-------------------------------|--|--|---|--|------------------------|------------------------------|---|
|  |        | Capital  | et résultat |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| <i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i> |        |  |             |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| <i>En milliers d'euros</i>   |        |  |             |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| <b>II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>   |        |  |             |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| ■ MÉDIAMÉTRIE*   | 930    | 8 706  | 10,80 %     | 44                            | 44   | -  | -   | 52 360                                   | 2 950                  | -                            | -   |
| ■ A1 INTERNATIONAL**   | 20     | 14 603   | 50,00 %     | 12 809                        | 0  | -  | -   | -  | (10 172)               | -                            | -   |
| ■ MONTE CARLO PARTICIPATION  | 25 285 | (169)  | 50,00 %     | 12 642                        | 12 642   | 8 300  | -   | 1 196                                    | 40                     | -                            | -   |
| ■ TCM GESTION  | 40     | 7  | 33,92 %     | 14                            | 14   | -  | -   | 4  | 0                      | -                            | -   |
| ■ TCM DROITS AUDIOVISUELS  | 240    | 6 358  | 34,00 %     | 82                            | 82   | 2 207  | -   | 9 173                                    | 5 101                  | -                            | -   |
| ■ PUBLICATIONS METRO FRANCE  | 100    | 368  | 34,30 %     | 12 000                        | 12 000   | -  | -   | 34 919                                   | 4                      | -                            | -   |
| ■ S. M. R. 6   | 90     | 47   | 16,67 %     | 15                            | 15   | 5  | -   | 78                                       | 2                      | -                            | -   |
| ■ JFG NETWORKS   | 47     | 1 727  | 40,03 %     | 3 504                         | 3 504  | -  | -   | 1 690                                    | (115)                  | -                            | -   |
| ■ SOPARMEDIA**   | 1990   | (7)  | 12,56 %     | 250                           | -  | -  | -   | -  | (9)                    | -                            | -   |
| ■ GROUPE AB*   | 30 243 | 91 286   | 33,50 %     | 229 642                       | 229 642  | -  | -   | 8 156                                    | 47 812                 | -                            | -   |
| ■ WB TÉLÉVISION*   | 62     | (3 250)  | 49,03 %     | 4 500                         | 4 500  | -  | -   | 525                                      | (440)                  | -                            | -   |
| ■ MR5  | 38     | 0  | 33,33 %     | 13                            | 13   | -  | -   | 7 943                                    | (9)                    | -                            | -   |
| <b>III. Participations (capital détenu inférieur à 10 %)</b>             |        |  |             |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| ■ PRIMA TV*  | 6 500  | 4 680  | 5,00 %      | 1 407                         | 1 407  | -  | -   | 36 499                                   | (716)                  | -                            | -   |
| ■ MÉDIAMÉTRIE EXPANSION*   | 1 829  | 137  | 5,00 %      | 91                            | 0  | -  | -   | 0  | 113                    | 7                            | -   |
| ■ LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1   | 40     | 52   | 1,00 %      | 0                             | 0  | -  | -   | 9  | 4                      | -                            | -   |
| ■ EZ TRADING   | 75     | (37)   | 0,02 %      | 0                             | 0  | -  | -   | 12 100                                   | 3 049                  | -                            | -   |
| ■ TF6  | 80     | (5)  | 0,02 %      | 0                             | 0  | 2 474  | -   | 17 610                                   | (858)                  | -                            | -   |
| ■ TF6 GESTION  | 80     | 19   | 0,001 %     | 0                             | 0  | -  | -   | 4  | 5                      | -                            | -   |
| ■ SÉRIE CLUB   | 50     | 612  | 0,004 %     | 2                             | 2  | -  | -   | 9 174                                    | 586                    | -                            | -   |
| ■ SED ODYSSEÉ  | 8      | (61)   | 0,20 %      | 0                             | 0  | 443  | -   | 4 822                                    | 14                     | -                            | -   |
| ■ APHÉLIE  | 2      | (5 960)  | 0,05 %      | 0                             | 0  | 66 908   | -   | 10 453                                   | 4 953                  | -                            | -   |
| ■ DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)  | 463    | 2 150  | 0,01 %      | -                             | -  | -  | -   | 8 857                                    | (17)                   | -                            | -   |
| ■ NT1*   | 8 351  | 0  | 0,0 %       | -                             | -  | -  | -   | 23 515                                   | (4 244)                | -                            | -   |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   |        |  |             |                               |  |  |   |  |                        |                              |   |
| <b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>  |        | <b>0</b>                                       |             | <b>1 267 207</b>              | <b>1 049 307</b>                               | <b>-</b>   | <b>-</b>                                  | <b>-</b>                                 | <b>-</b>               | <b>-</b>                     | <b>-</b>                                    |

(1) Le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres.

(2) Les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

\* Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2008.

\*\* Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2007.

## Note 6 Événements postérieurs à la clôture

### ACCORD DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE REÇU SUR L'ACQUISITION DE GROUPE AB

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la Concurrence a donné son accord pour la réalisation de l'acquisition de Groupe AB par le groupe TF1. L'opération sera finalisée après l'obtention de l'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>5.1</b> | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES<br/>SUR LES COMPTES ANNUELS</b>                                    | <b>204</b> |
| <b>5.2</b> | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES<br/>SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>                                | <b>205</b> |
| <b>5.3</b> | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES<br/>SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>                                 | <b>206</b> |
| <b>5.4</b> | <b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES<br/>AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS<br/>ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b> | <b>207</b> |

## 5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1 S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.4 de l'annexe présente les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation conduisant à la constatation éventuelle d'une dépréciation et, le cas échéant, d'une provision. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée ;
- les parts de coproduction et les droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans les notes 2.2 et 2.5 de l'annexe, qui précisent notamment les modalités d'amortissement et de consommation ainsi que le principe de détermination des dépréciations. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur nette des parts de coproduction et des droits de diffusion, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 26 février 2010

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Éric Lefebvre  
Associé

MAZARS

Gilles Rainaut  
Associé

## 5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Télévision Française 1 S.A.

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Télévision Française 1 S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 26 février 2010

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
*Éric Lefebvre*  
Associé

MAZARS  
*Gilles Rainaut*  
Associé

## 5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 « Changements de méthode comptable » de l'annexe qui précise que l'entrée en vigueur de nouvelles normes IFRS n'a pas d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède chaque année à un test de dépréciation des *goodwills* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans la note 2.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée ;
- les programmes et droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans la note annexe 2.12 aux états financiers consolidés, qui précise notamment les modalités de consommation et le principe de détermination des dépréciations. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur nette des programmes et droits de diffusion, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 26 février 2010

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Éric Lefebvre  
Associé

MAZARS

Gilles Rainaut  
Associé



## 5.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Télévision Française 1 S.A., nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de notre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### AVEC LA SOCIÉTÉ APHÉLIE S.N.C.

##### Bail commercial

Le 19 juin 2009, TF1 a signé avec Aphélie, un bail commercial portant sur les bâtiments de l'IGH, l'Aile Nord et le bâtiment central de l'immeuble du Point du Jour. Cette opération a été approuvée lors des Conseils d'Administration du 13 mai et du 10 novembre 2009.

Le bail a été signé pour une durée de 9 ans et 9 jours, avec un engagement ferme sur 6 ans et 9 jours. Le loyer annuel est égal à 13 049 k€ HT au 22 juin 2009, date d'effet du bail, avec une franchise de 12 mois et 9 jours.

*TF1 est associée de la société Aphélie S.N.C. par l'intermédiaire de sa filiale TF1 Expansion.*

#### ABANDONS DE CRÉANCES DE LA SOCIÉTÉ TF1 AU PROFIT DE SES FILIALES

##### Jet S.A.S.

Le 26 novembre 2009, TF1 a abandonné la créance qu'elle détenait au compte courant de la société Jet pour un montant de 80 k€. Cette opération a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 10 novembre 2009.

*TF1 était associée de la société Jet S.A.S. lors de cet abandon de créance.*

##### TF1 Mobile S.A.S.

Le 26 novembre 2009, TF1 a abandonné la créance qu'elle détenait au compte courant de la société TF1 Mobile pour un montant de 1 366 k€. Cette opération a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 10 novembre 2009.

*TF1 était associée de la société TF1 Mobile S.A.S. lors de cet abandon de créance.*

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES S.A.

##### Convention de Services Communs

Cette convention prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs de Bouygues et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs.

Au titre de l'exercice 2009, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 3 409 k€. Ce montant tient compte d'un avoir au titre de l'exercice 2008 de 70 k€.

**Utilisation des avions détenus par Bouygues**

Cette convention offre à TF1 la possibilité de solliciter le Département « Bouygues Transport Air » qui est l'opérateur de la flotte aérienne.

Pour l'année 2009, aucun montant n'a été facturé par Bouygues.

**Convention relative à la campagne de communication institutionnelle**

Bouygues a lancé à l'automne 2008 une campagne de communication institutionnelle visant à faire connaître l'approche développement durable des différents métiers du Groupe.

Cette campagne programmée sur 2008 et 2009 est financée partiellement par les différents métiers du groupe Bouygues, au prorata de leur contribution au chiffre d'affaires de Bouygues.

Au titre de cette convention, Bouygues a facturé à TF1 un montant de 358 k€ au titre de l'exercice 2009. Ce montant tient compte d'un avoir au titre de l'exercice 2008 de 295 k€.

**Convention avec Zenith Optimedia**

Bouygues a conclu dans le cadre de la campagne de communication précitée, par l'intermédiaire de la société Zenith Optimedia agissant en qualité de mandataire, des contrats d'achat d'espaces publicitaires, notamment auprès du groupe TF1.

Au titre de ces achats d'espaces publicitaires, Zenith Optimedia a facturé à Bouygues en 2009, la somme de 2 k€ au profit de TF1.

**Complément de retraite consenti aux dirigeants**

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues SA fait bénéficier à ses membres du Comité de Direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Nonce Paolini était membre dudit Comité, au cours de l'année 2009.

Au titre de l'exercice 2009, le montant facturé par Bouygues à TF1 s'élève à 268 k€.

**AVEC LA SOCIÉTÉ EUROSPORT**

Eurosport a renégocié avec TF1 les deux prêts qu'elle avait contractés auprès de cette dernière et a ainsi conclu auprès d'elle un nouveau prêt d'un montant de 160 M€. Celui-ci se substitue aux précédents.

Ce prêt prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006, a une durée de 5 ans et devra être intégralement remboursé au plus tard le 30 septembre 2011. Le remboursement du principal s'effectuera, *in fine*, avec possibilité de remboursement anticipé (sans pénalité mais irrévocable), d'un montant minimum de 10 M€.

Les intérêts trimestriels à terme échu sont calculés sur la base d'un taux fixe issu du swap taux fixe / Euribor 3 mois sur le marché en date du 28 septembre 2006 majoré de la marge sur tirage de 0,375 %.

Au cours de l'exercice 2009, la rémunération perçue par TF1 en application de cette convention s'est élevée à 6 602 k€.

**AVEC LES FILIALES DU GROUPE TF1**

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance). La quote-part refacturée par TF1 à ses filiales est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2009, la société TF1 a facturé à ces filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Montant HT    |
|------------------------------|---------------|
| TF1 PUBLICITÉ                | 3 732         |
| EUROSPORT                    | 2 141         |
| TF1 PRODUCTION               | 1 100         |
| e-TF1                        | 836           |
| TF1 VIDEO                    | 717           |
| TÉLÉSHOPPING                 | 556           |
| LA CHAÎNE INFO               | 510           |
| TF1 DROITS AUDIOVISUELS      | 463           |
| TF1 ENTREPRISES              | 351           |
| EUROSPORT FRANCE             | 344           |
| TF1 FILMS PRODUCTION         | 232           |
| TV BREIZH                    | 178           |
| INFOSHOPPING                 | 109           |
| ODYSSÉE                      | 83            |
| WE ARE TALENTED              | 55            |
| EZ TRADING                   | 51            |
| OUEST INFO*                  | 50            |
| HISTOIRE                     | 46            |
| TOP SHOPPING                 | 44            |
| DUJARDIN                     | 31            |
| USHUAIA TV                   | 23            |
| ONECAST                      | 23            |
| TF1 INSTITUT                 | 5             |
| UNE MUSIQUE                  | (3)           |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>11 677</b> |

\* Sociétés facturées pour la première fois au titre de l'exercice 2009.

La convention conclue avec Shopping à la Une n'a pas été appliquée au titre de l'exercice 2009 en raison de sa vente début janvier 2009 à une société extérieure au groupe TF1.

#### AVEC LA SOCIÉTÉ LA CHAÎNE INFO – LCI

En vertu d'une convention du 12 octobre 2005, LCI peut à l'occasion d'événements majeurs décrocher son antenne sur celle de TF1 pour lui permettre une couverture immédiate.

LCI a perçu au titre de l'exercice 2009 une rémunération forfaitaire d'un montant de 5 000 k€..

#### AVEC LA SOCIÉTÉ e-TF1

En vertu du contrat de location-gérance signé entre e-TF1 et TF1, ayant fait l'objet d'un avenant en date du 13 juillet 2007, TF1 perçoit une redevance calculée par palier sur le chiffre d'affaires de e-TF1.

TF1 a perçu 982 k€ de redevance au titre de l'exercice 2009.

#### AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE 24

TF1 a conclu avec France 24 un mandat de gestion de trésorerie rémunéré au prix forfaitaire annuel de 10 k€.

Au titre de l'exercice 2009, TF1 a facturé 5 k€ à France 24 (jusqu'à la date de cession soit le 12 février 2009).

**AVEC LA SOCIÉTÉ TF1 DIGITAL****Contrat de location-gérance (Belgique)**

Le 20 avril 2006, TF1 a signé avec TF1 Digital un contrat de location-gérance d'une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En vertu dudit contrat, TF1 a donné en location-gérance à TF1 Digital la branche du fonds de commerce liée à l'activité « Belge », dont notamment l'ensemble des droits d'exploitation, d'utilisation et de diffusion du programme dont bénéficie TF1 dans le cadre de ses productions internes et des contrats de coproduction et / ou d'achat de droits audiovisuels à destination du territoire de la Belgique.

Le fonds de commerce comprend notamment le logo « TF1 », la marque TF1, la clientèle attachée, le bénéfice des traités, conventions et marchés passés avec tous tiers pour l'exploitation dudit fonds.

TF1 Digital verse à ce titre à TF1 une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires en provenance des distributeurs de service. Cette redevance est plafonnée au titre des exercices 2007 à 2009 à hauteur respectivement de 102 k€, 139 k€, 182 k€ et à hauteur de 211 k€ pour les exercices 2010 et 2011.

Au titre de l'exercice 2009, TF1 Digital a versé une redevance de 128 k€.

**Contrat de location (Grand-Duché – Luxembourg)**

Le 3 décembre 2008, TF1 a signé avec TF1 Digital un contrat de location-gérance d'une durée de cinq ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En vertu dudit contrat, TF1 a donné en location-gérance à TF1 Digital la branche du fonds de commerce liée à l'activité « luxembourgeoise », dont notamment l'ensemble des droits d'exploitation, d'utilisation et de diffusion du programme, dont bénéficie TF1, dans le cadre de ses productions internes et des contrats de coproduction et / ou d'achat de droits audiovisuels à destination du territoire du Grand-Duché du Luxembourg.

Le fonds de commerce comprend notamment le logo « TF1 », la marque TF1, la clientèle attachée, le bénéfice des traités, conventions et marchés passés avec tous tiers pour l'exploitation dudit fonds.

TF1 Digital verse à ce titre une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires en provenance des distributeurs de service hors taxes encaissé par TF1 Digital au titre du programme TF1 et généré au moyen de la régie publicitaire développée directement par TF1 Digital ou en partenariat, au titre de l'exploitation publicitaire du marché publicitaire luxembourgeois.

Cette redevance est plafonnée au titre des exercices 2008 à 2012 à 11 k€ par an.

Au titre de l'exercice 2009, TF1 a perçu 11 k€.

**AVEC LA SOCIÉTÉ TOP TICKETS (CESSION INTERVENUE LE 17 NOVEMBRE 2009)**

Plusieurs conventions d'assistance ont été conclues entre TF1 et Top Ticket.s portant notamment sur des prestations fonctionnelles de gestion de personnel, de réalisation de la paie et de prestations de trésorerie.

Au titre de ces conventions, TF1 a facturé à Top Ticket.s un montant de 116 k€ au titre de l'exercice 2009.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Courbevoie, le 26 février 2010

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

*Éric Lefebvre*  
Associé

MAZARS

*Gilles Rainaut*  
Associé

# INFORMATIONS JURIDIQUES

|            |   |            |
|------------|---|------------|
| <b>6.1</b> | <b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1</b>               | <b>212</b> |
| 6.1.1      | Renseignements de caractère général                           | 212        |
| 6.1.2      | Objet social  | 212        |
| 6.1.3      | Répartition statutaire des bénéfices                          | 212        |
| 6.1.4      | Assemblée Générale  | 213        |
| 6.1.5      | Franchissements de seuils statutaires                         | 213        |
| 6.1.6      | Statuts   | 214        |
| <b>6.2</b> | <b>ENVIRONNEMENT JURIDIQUE</b>                                | <b>221</b> |
| 6.2.1      | L'actionnariat  | 221        |
| 6.2.2      | Le régime d'autorisation                                      | 221        |
| 6.2.3      | Les principales dispositions et obligations légales           | 222        |
| 6.2.4      | Arrêt de la diffusion analogique au 30 novembre 2011          | 223        |
| 6.2.5      | Haute Définition et télévision mobile personnelle             | 223        |
| <b>6.3</b> | <b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2010</b>                    | <b>224</b> |
| 6.3.1      | Ordre du jour   | 224        |
| 6.3.2      | Présentation des résolutions – Partie ordinaire               | 224        |
| <b>6.4</b> | <b>RESPONSABLES DE L'INFORMATION</b>                          | <b>227</b> |
| 6.4.1      | Information juridique et Relations Investisseurs              | 227        |
| 6.4.2      | Agenda de communication pour l'année 2010                     | 227        |
| <b>6.5</b> | <b>INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE</b>                    | <b>228</b> |
| <b>6.6</b> | <b>ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES<br/>ET PARTICIPATIONS</b> | <b>229</b> |
| <b>6.7</b> | <b>TABLE DE CONCORDANCE<br/>DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>      | <b>230</b> |

## 6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1

### 6.1.1 Renseignements de caractère général

---

Dénomination : TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 - TF1

Siège social : 1, quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt

Numéro R.C.S. : 326 300 159 RCS Nanterre

Numéro SIRET : 326 300 159 00067

Code APE : 6020A

Forme : Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration

Date de constitution : 17 septembre 1982

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### 6.1.2 Objet social

---

La société a pour objet l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,

- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

### 6.1.3 Répartition statutaire des bénéfices

---

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

## 6.1.4 Assemblée Générale

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par son conjoint ou par un actionnaire.

### FORMALITÉS PRÉALABLES À EFFECTUER POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

#### LES ACTIONNAIRES SOUHAITANT ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE, S'Y FAIRE REPRÉSENTER OU VOTER PAR CORRESPONDANCE, DEVRONT IMPÉRATIVEMENT :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 12 avril 2010, à zéro heure, heure de Paris,
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le lundi 12 avril 2010, à zéro heure, heure de Paris.

### MODE DE PARTICIPATION À CETTE ASSEMBLÉE

#### LES ACTIONNAIRES DÉSIANT ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE POURRONT DEMANDER UNE CARTE D'ADMISSION DE LA FAÇON SUIVANTE :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32, avenue Hoche - 75008 Paris (tel : 01.44.20.11.07 - fax : 01.44.20.12.42),
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société TF1 au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

#### LES ACTIONNAIRES N'ASSISTANT PAS PERSONNELLEMENT À CETTE ASSEMBLÉE ET SOUHAITANT ÊTRE REPRÉSENTÉS OU VOTER PAR CORRESPONDANCE POURRONT :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32, avenue Hoche - 75008 Paris,
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32, avenue Hoche - 75008 Paris.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32, avenue Hoche - 75008 Paris, au plus tard le lundi 12 avril 2010, à minuit, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

### DEMANDES D'INSCRIPTION DE PROJETS DE RÉSOLUTION

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée par des actionnaires ayant justifié dans les conditions légales de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication de l'avis de convocation et jusqu'à vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

## 6.1.5 Franchissements de seuils statutaires

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

## 6.1.6 Statuts

Mis à jour le 17 avril 2009

### ARTICLE 1

#### FORME

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois en vigueur et à venir, ainsi que par les présents statuts.

### ARTICLE 2

#### OBJET

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

### ARTICLE 3

#### DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : « TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 »

ou par abréviation « TF1 ».

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « SA » et de l'énonciation du montant du capital social.

### ARTICLE 4

#### SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Boulogne (92100) – 1, quai du Point du Jour.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

### ARTICLE 5

#### DURÉE

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

### ARTICLE 6

#### CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 42 682 098,40 €, divisé en 213 410 492 actions de 0,20 € nominal chacune.

### ARTICLE 7

#### FORME – LIBÉRATION - ROMPUS

a. Les actions de la société pourront être nominatives ou au porteur.

Les actions et toutes autres valeurs mobilières émises par la société donnent lieu à une inscription en compte au nom de leurs titulaires ou, le cas échéant, au nom de l'intermédiaire, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

b. En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission des titres (ci-après « le dépositaire central »), selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la société par le dépositaire central, la société a la faculté de demander soit au dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire et pour compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.



Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou au dépositaire central.

La société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 7. b) n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social, peut sur demande de la société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

- c. Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1%, 2%, 3% et 4% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1%, 2%, 3%, et 4% sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

- d. Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.
- e. Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

## ARTICLE 8

### CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires et notamment dans les conditions prévues par les lois n° 86-1067 du 30 septembre 1986, n° 86-1210 du 27 novembre 1986 et n° 89-25 du 17 janvier 1989.

Sous réserve des engagements internationaux souscrits par la France, aucune personne de nationalité étrangère au sens de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part de capital détenue par des étrangers à plus de 20 pour 100 du capital social ou des droits de vote dans les Assemblées Générales de la société.

Par ailleurs, une même personne physique ou morale ne peut détenir directement ou indirectement une part supérieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Plus généralement, les actionnaires sont tenus de respecter les dispositions spécifiques relatives à la détention ou l'acquisition des titres de la société édictées par les lois en vigueur.

## ARTICLE 9

### DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

- I. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Chaque action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

- II. Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent : au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

**ARTICLE 10****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration de douze membres sous réserve des dérogations prévues par la loi. En application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, deux des sièges du Conseil d'Administration sont attribués à des représentants du personnel ; l'un de ces deux sièges est réservé aux ingénieurs, cadres et assimilés.
- II. En cours de vie sociale, les Administrateurs non-représentants du personnel sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
- III. La durée des fonctions des Administrateurs est de deux années.

Les fonctions d'un Administrateur non-représentant du personnel prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les fonctions d'un Administrateur Représentant du Personnel prennent fin lors de la proclamation des résultats des votes des collèges électoraux ayant abouti à la désignation des Administrateurs représentants du personnel ; cette désignation devra normalement intervenir dans un délai de deux semaines précédant la réunion de l'Assemblée Générale de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

Les Administrateurs non-représentants du personnel peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs représentant le personnel ne peuvent être révoqués par décision du Président du Tribunal de Grande Instance rendue en la forme des Référéés que pour faute dans l'exercice de leur mandat, à la demande de la majorité des membres du Conseil d'Administration. La décision est exécutoire par provision.

Sauf en cas de résiliation à l'initiative du salarié, la rupture du contrat de travail d'un Administrateur élu par les salariés ne peut être prononcée que par le bureau de jugement du Conseil des Prud'hommes statuant en la forme des référés. La décision est exécutoire par provision.

- IV. Les Administrateurs non-représentants du personnel peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.
- Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.
- V. Si un ou plusieurs sièges d'Administrateurs non-représentants du personnel deviennent vacants entre deux Assemblées Générales,

par suite du décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Si un ou plusieurs sièges d'Administrateurs représentants du personnel deviennent vacants par décès, démission, révocation ou rupture du contrat de travail, le siège vacant est pourvu par le remplaçant.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou que deux Administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**ARTICLE 11****ACTIONS DES ADMINISTRATEURS**

Les Administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une action.

Les Administrateurs nommés au cours de la vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

**ARTICLE 12****BUREAU DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'Administrateur.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-président exerçant les fonctions de Directeur général, ou le Vice-président le plus ancien. À défaut, le Conseil désigne parmi ses membres le Président de séance.

Le Président, les Vice-présidents et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

À compter de la date d'admission des actions à la cote officielle ou à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris, l'âge limite pour

l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans.

## ARTICLE 13

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

I. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Président du Conseil d'Administration doit également, dans les conditions prévues par la loi, procéder à cette convocation sur demande du tiers de ses membres ou du Directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'Administration, même si la dernière réunion date de moins de deux mois.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement.

II. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

## ARTICLE 14

### POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ou au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

D'une manière générale, il prend toute décision et exerce toute prérogative qui, en vertu des dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou des présents statuts, relève de sa compétence.

Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixera la composition et les attributions de ces Comités.

Il peut confier à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

## ARTICLE 15

### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

I. Les Administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, demeure maintenue jusqu'à décision contraire et qui sont portés aux charges d'exploitation.

II. Le Conseil décide, à la majorité et de la façon qu'il juge convenable, la répartition de ces avantages entre ses membres.

III. Les Administrateurs peuvent avoir droit, en outre, à des rémunérations exceptionnelles autorisées par le Conseil et soumises au contrôle de l'Assemblée, sur rapport spécial des Commissaires, pour des missions ou mandats qui leur seraient confiés, ainsi qu'au remboursement de leurs frais de déplacement occasionnés par les besoins de la gestion.

## ARTICLE 16

### DIRECTION GÉNÉRALE-DÉLÉGATION DE POUVOIRS

I. La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui prend alors le titre de Président directeur général, soit par une autre personne physique, Administrateur ou non, nommée par le Conseil d'Administration, dont il fixe la durée des fonctions et portant le titre de Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale lors de toute nomination ou renouvellement du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'Administration.

Ce choix reste valable jusqu'à l'expiration de l'un de ces mandats ou, le cas échéant, jusqu'au jour où le Président du Conseil d'Administration décide de ne plus assumer les fonctions de Directeur général ou, sur décision du Conseil d'Administration, pendant une période plus courte qui ne peut être inférieure à un an.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

II. Le Directeur général ou le Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Toute limitation de ces pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est sans effet à l'égard des tiers.

III. Le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur général ou du Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur général, donner mandat à une personne physique, Administrateur ou non, d'assister celui-ci avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués pouvant être ainsi nommé est celui fixé par les dispositions légales en vigueur.

Chaque Directeur général délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur général, ou du Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur général. En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur général ou du Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur général, chaque Directeur général délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'une autre personne assumant les fonctions de Directeur général.

En accord avec le Directeur général, ou le Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués à chaque Directeur général délégué.

À l'égard des tiers, chaque Directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général ou des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur général.

## ARTICLE 17

### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, dès lors qu'elle ne porte pas sur une opération courante ou n'est pas conclue à des conditions normales.

Il en est de même des conventions autres qu'une convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Est également soumise à autorisation préalable toute convention, autre qu'une convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, intervenant entre la société et une entreprise si l'un des Administrateurs, le Directeur général ou l'un des Directeurs généraux délégués de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, Administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Est également soumis à autorisation préalable tout engagement pris au bénéfice du Président, du Directeur général ou l'un des Directeurs généraux délégués, par la société ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16 et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En cas de nomination aux fonctions de Président, de Directeur général ou de Directeur général délégué d'une personne liée par un contrat de travail à la société ou à toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16, les dispositions dudit contrat

correspondant, le cas échéant, à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont également soumises à autorisation préalable.

## ARTICLE 18

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle est exercé par deux Commissaires aux Comptes titulaires qui sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Deux Commissaires aux Comptes suppléants sont également nommés, conformément à la loi et appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de ces derniers.

## ARTICLE 19

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

## ARTICLE 20

### CONVOCATION ET LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

## ARTICLE 21

### ACCÈS AUX ASSEMBLÉES - POUVOIRS

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux Assemblées Générales. Toutefois le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout titulaire d'actions ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat ou, s'il n'a pas son domicile sur le territoire français, par un intermédiaire inscrit comme actionnaire en application des dispositions de l'article L. 228-1 du Code de Commerce.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, voter par procuration ou par correspondance à toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, ou le cas échéant, dans les lettres de convocation, par télétransmission.

## ARTICLE 22

### QUORUM - VOTE - NOMBRE DE VOIX

I. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées de droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires participant à l'Assemblée par visioconférence, Internet ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dont la nature et les conditions sont conformes aux dispositions légales et réglementaires

II. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

III. Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et aux nus-proprétaires dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

## ARTICLE 23

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans des délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

II. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

## ARTICLE 24

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

I. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

II. Sauf dispositions légales particulières, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à laquelle elle avait été convoquée.

Sous réserve des mêmes dispositions particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

## ARTICLE 25

### EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

À titre exceptionnel l'exercice en cours s'étend du 1er septembre 1987 au 31 décembre 1988.

## ARTICLE 26

### FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pourra accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende et des acomptes sur dividende, qui seront mis en distribution, une option entre le paiement du dividende et des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie du capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes de l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

## ARTICLE 27

### DISSOLUTION-LIQUIDATION

Hors le cas de dissolution prévu par la loi, il y aura dissolution de la société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

## ARTICLE 28

### CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient s'élever relativement aux affaires sociales, pendant la durée de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société ou ses Administrateurs, soit entre la société et ses Administrateurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

## 6.2 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

### 6.2.1 L'actionnariat

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 8 % de l'audience totale des télévisions. Un décret en Conseil d'État doit venir préciser les modalités de calcul de l'audience des chaînes.

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, lorsqu'une personne physique ou morale détient, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique, elle ne peut

détenir, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une telle autorisation.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Aux termes de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 modifié par la loi du 9 juillet 2004, une même personne peut être titulaire, directement ou indirectement, d'un nombre maximal de sept autorisations relatives chacune à un service de télévision national diffusé par voie hertzienne en mode numérique.

### 6.2.2 Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1<sup>er</sup> août 2000, TF1 bénéficie d'une seconde reconduction « automatique » pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans (jusqu'en 2012), au titre de la reprise en « *simulcast* » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en télévision numérique terrestre.

Au terme de l'article 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans à la condition que la chaîne soit membre d'un groupement d'intérêt public chargé de mettre en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique et la continuité de réception des chaînes par les téléspectateurs. Le 26 avril 2007, TF1 a signé la convention créant le GIP.

Par ailleurs et au terme de l'article 96-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007, cette autorisation fait également l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans, à compter de l'extinction de l'analogique, dès lors que la chaîne prend l'engagement d'assurer la diffusion de leur programme en hertzien numérique auprès de 95 % de la population française. TF1 a d'ores et déjà pris cet engagement auprès du CSA.

En conséquence, l'autorisation de TF1 au titre de la loi du 5 mars 2007, peut s'établir comme suit :

1. terme de l'autorisation de TF1 : 2012,
2. prolongation de l'autorisation de 5 ans au titre de l'article 99 : 2017,
3. prolongation de l'autorisation de 5 ans au titre de l'article 96-2 : 2022.

## 6.2.3 Les principales dispositions et obligations légales

### LES TEXTES :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et la Décision du 20 novembre 2001 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1, complétée par la décision du 10 juin 2003, prorogée par la décision du 20 février 2007,
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 94-88 du 1er février 1994, par la loi 2000-719 du 1<sup>er</sup> août 2000, par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, par la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 et par la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009,
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée (dernière modification en date du 11 décembre 2007),
- Décret n° 2001-609 du 9 juillet 2001, modifié par le Décret n° 2001-1326 du 28 décembre 2001 et le Décret n° 2009-1271 du 21 octobre 2009 (obligations de production des chaînes analogiques en clair).
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-279 du 27 mars 1992, par le décret n° 2001-1330 du 28 décembre 2001 et par le Décret n° 2009-1271 du 21 octobre 2009 (obligations de diffusion),
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992 modifié par le décret n° 2001-1331 du 28 décembre 2001, par le décret n° 2003-960 du 7 octobre 2003 et par le décret n° 2008-1392 du 19 décembre 2008 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20h30 et 22h30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20h30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doivent être consacrés à des programmes francophones,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,
- obligation de commande d'œuvres audiovisuelles : consacrer 12,5 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles patrimoniales, dont au moins 9,25 % à des producteurs indépendants et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, (dont 30 heures de rediffusions) débutant entre 20 heures et 21 heures,
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses dans les 12,5 % de l'obligation générale précédente), dont au moins 0,45 % à des producteurs indépendants,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions,
- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part Antenne,
- obligation, dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité des programmes de la chaîne, à l'exception des messages publicitaires. À noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soient pas soumis à l'obligation en raison de leurs caractéristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.



## 6.2.4 Arrêt de la diffusion analogique au 30 novembre 2011

---

La loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 modifiant la loi du 30 septembre 1986 a posé le principe et organisé les modalités de l'arrêt de la diffusion hertzienne analogique au 30 novembre 2011.

Au terme de cette loi, une extinction progressive de l'analogique hertzien pourrait intervenir à compter du 31 mars 2008, le CSA devant fixer neuf mois à l'avance et pour chaque zone concernée (service par service et émetteur par émetteur) une date d'arrêt en tenant compte de l'équipement des foyers, de la disponibilité des chaînes de la TNT et de la spécificité des zones frontalière.

Par ailleurs, il convient de noter que cette loi aménage l'octroi, à l'extinction complète de l'analogique, d'un canal supplémentaire (dit canal compensatoire) pour les chaînes analogiques.

De plus, le dividende libéré par l'arrêt de l'analogique fera l'objet d'une réaffectation par le Premier ministre aux administrations et au CSA.

La majorité des fréquences libérées resteront affectées aux services audiovisuels.

Enfin, ce texte aménage les conditions de l'extension de la diffusion hertzienne numérique. Les chaînes hertziennes analogiques en clair devront couvrir 95 % de la population en hertzien numérique, les nouvelles chaînes de la TNT quant à elles bénéficieront d'une prolongation automatique de leur autorisation de cinq ans si elles prennent des engagements complémentaires de diffusion au-delà de la zone inscrite dans leur autorisation. À noter que l'ensemble des chaînes de la TNT ont souscrit à cet engagement.

L'ensemble des chaînes gratuites de la TNT doivent être diffusées sur 100 % du territoire quel que soit le mode de réception et être reprise par un distributeur satellite commun.

## 6.2.5 Haute Définition et télévision mobile personnelle

---

Le 3 juillet 2007, le CSA a lancé un appel à candidature en vue de l'usage d'une ressource radioélectrique pour des services de télévision à vocation nationale, diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique et en Haute Définition.

Par décision du 21 novembre 2007, le CSA a sélectionné TF1. La convention de TF1 a ainsi été modifiée le 6 mai 2008 (Journal officiel du 31/05/2008).

Le CSA a, le 8 novembre 2007, lancé un appel à candidatures pour des services de télévision mobile personnelle. Par décision en date du 27 mai 2008, le CSA a sélectionné 13 candidats dont TF1.

## 6.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2010

### 6.3.1 Ordre du jour

#### POUR LA PARTIE ORDINAIRE

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes,
- Approbation de ces rapports et des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2009 - Quitus aux Administrateurs,
- Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice 2009,
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement, pour deux ans, du mandat d'un Administrateur,
- Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'acquisition par la société de ses propres actions,

#### POUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société,

- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission sans droit préférentiel de souscription, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre adressée exclusivement à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier (placement privé),
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

### 6.3.2 Présentation des résolutions – Partie ordinaire

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

##### *(Approbation des comptes sociaux)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, dont notamment le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2009 et le rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport de gestion sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2009 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2009.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

##### *(Approbation des comptes consolidés)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration, dont notamment le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2009, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2009 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### **(Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code du Commerce)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### **(Affectation et répartition des résultats)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 342 439 459,84 euros, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 198 396 033,56 euros et du report à nouveau de 144 043 426,28 euros, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- distribution en numéraire d'un dividende de 91 766 511,56 euros (soit un dividende de 0,43 euros par action de 0,20 euros valeur nominale),
- affectation du solde au Report à nouveau 250 672 948,28 euros.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 28 avril 2010.

La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 30 avril 2010.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 3 mai 2010.

L'Assemblée Générale prend acte que, conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % ; cette option devant être effectuée lors de chaque encaissement ; cette option étant irrévocable et ne pouvant être exercée *a posteriori*.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, à savoir :

| Exercice clos le : | Dividende versé par action | Abattement* |
|--------------------|----------------------------|-------------|
| 31/12/2006         | 0,85 €                     | oui         |
| 31/12/2007         | 0,85 €                     | oui         |
| 31/12/2008         | 0,47 €                     | oui         |

\* Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### **(Ratification de la cooptation d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Claude Berda effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 février 2010, en remplacement de Patrick Le Lay, Administrateur démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### **(Renouvellement, pour deux ans, du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### **(Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel élus par les collèges électoraux le 18 mars 2010 et communiqués par le Président du Conseil avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### (Achat d'actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1. autorise le Conseil d'Administration à acheter, dans les conditions décrites ci-après, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société au jour de l'utilisation de cette autorisation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions posées par les articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, par le règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés financiers, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,

2. décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme,
3. décide que le prix d'achat ne pourra dépasser 20 euros par action et que le prix de vente ne pourra être inférieur à 5 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, bénéfiques ou réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres après l'opération,
4. fixe à 300 000 000 euros (trois cents millions d'euros), le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions,
5. prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date,
6. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation,
7. décide que le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale des opérations réalisées, conformément à la réglementation applicable,
8. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## 6.4 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

### 6.4.1 Information juridique et Relations Investisseurs

---

Philippe Denery

Directeur général adjoint Finances du Groupe

Tél. : 01 41 41 44 11

Fax : 01 41 41 29 10

Courriel : pdenery@tf1.fr

**Les documents juridiques peuvent être consultés à :**

TF1

Direction des Affaires Juridiques

1, quai du Point-du-Jour

92 656 Boulogne Billancourt Cedex

Courriel : ibrosset@tf1.fr

**Documents accessibles au public**

Les documents tels que le règlement intérieur du Conseil d'Administration, le document annuel, les autres rapports du

Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 15 avril 2010 peuvent être consultés sur le site de la société à l'adresse suivante : [www.tf1finance.fr](http://www.tf1finance.fr)

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe TF1 peut, sans engagement, demander les documents à TF1 – Direction des Affaires Juridiques – 1 quai du Point du Jour – 92 100 Boulogne Billancourt, tél : 01 41 41 28 27.

Vous pouvez également vous informer sur la vie du groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société :

■ par courrier adressé à :

TF1

Département des Relations Investisseurs

1, quai du Point du Jour

92 656 Boulogne Cedex

■ sur Internet : [www.tf1finance.fr](http://www.tf1finance.fr)

■ par courriel : [comfi@tf1.fr](mailto:comfi@tf1.fr)

### 6.4.2 Agenda de communication pour l'année 2010

---

18 février 2010 : Chiffre d'affaires et comptes annuels 2009, Réunion des Analystes

15 avril 2010 : Assemblée Générale des actionnaires

28 avril 2010 : Détachement du dividende 2009

3 mai 2010 : Paiement du dividende 2009

11 mai 2010 : Chiffre d'affaires et comptes du 1er trimestre 2010

23 juillet 2010 : Chiffre d'affaires et comptes semestriels 2010, Réunion des Analystes

9 novembre 2010 : Chiffre d'affaires et comptes des neuf premiers mois de 2010

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

## 6.5 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 49 à 170 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2009 sous le numéro D.09-159.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 48 à 131 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2008 sous le numéro D.08-152.

## 6.6 ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Février 2010)

**1, quai du Point du Jour -**

**92 656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE**

TF1 DIGITAL

LA CHAÎNE INFO – LCI

USHUAIA TV

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ET DE DOCUMENTAIRES – ODYSSEE

HISTOIRE

CIBY 2000

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU MULTIPLEX R6 – SMR6

ONECAST

**Immeuble Le Delta - 3-7 Quai du Point du Jour -**

**92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

TF1 PRODUCTION

**Atrium- 6, place Abel-Gance - 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

TF1 ENTREPRISES

TF1 VIDÉO

UNE MUSIQUE

TF1 PUBLICITÉ

TF1 FILMS PRODUCTION

TF1 DROITS AUDIOVISUELS

WAT

e-TF1

**L'Amiral - 3, rue Gaston et René-Caudron -**

**97 988 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE**

EUROSPORT

EUROSPORT France

EUROSPORT EVENTS

**57, rue Pierre Charron - 75 008 PARIS**

SPS

**120, avenue Charles-de-Gaulle - 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE**

TF6

SÉRIE CLUB

**Quai Péristyle - 56 100 LORIENT - FRANCE**

TV BREIZH

**3, rue du Commandant-Rivière - 75 008 PARIS - FRANCE**

TCM DA

**Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75 015 PARIS - FRANCE**

LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1

**35, rue Greneta - 75 002 PARIS - FRANCE**

PUBLICATIONS METRO FRANCE

**45, boulevard Victor-Hugo Bâtiment 264 -**

**93 534 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE**

TÉLÉSHOPPING

TOP SHOPPING

INFO SHOPPING

EZ TRADING

PLACE DES TENDANCES

**6 bis, quai Antoine-1<sup>er</sup> - MONACO**

TÉLÉ MONTE CARLO (TMC)

**69, rue de Richelieu - 75 002 PARIS - FRANCE**

1001 Listes

## 6.7 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### Table de concordance - Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

|      |  |  |
|------|--|--|
| 1    | <b>Personnes responsables</b>  | 4  |
| 2    | <b>Contrôleurs légaux des comptes</b>  | 27, 203-210                              |
| 3    | <b>Informations financières sélectionnées</b>  | 228                                      |
| 3.1  | <b>Informations historiques</b>  | 7-13, 61-70, 89-90, 93, 96-98, 118, 228, |
| 3.2  | <b>Informations intermédiaires</b>   | NA                                       |
| 4    | <b>Facteurs de risque</b>  | 48-58, 113, 165-173                      |
| 5    | <b>Informations concernant l'émetteur</b>  |  |
| 5.1  | <b>Histoire et évolution de la société</b>   | 7-13, 212, 221-223                       |
| 5.2  | <b>Investissements</b>   | 83-84                                    |
| 6    | <b>Aperçu des activités</b>  |  |
| 6.1  | <b>Principales activités</b>   | 7-10, 14-18                              |
| 6.2  | <b>Principaux marchés</b>  | 61-70, 71-83                             |
| 6.3  | <b>Événements exceptionnels</b>  | NA                                       |
| 6.4  | <b>Dépendance éventuelle</b>   | 176-178, 201                             |
| 6.5  | <b>Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle</b>   | 61-70                                    |
| 7    | <b>Organigramme</b>  |  |
| 7.1  | <b>Description sommaire</b>  | 6  |
| 7.2  | <b>Liste des filiales importantes</b>  | 7, 229                                   |
| 8    | <b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>  |  |
| 8.1  | <b>Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée</b>   | 130, 144, 189, 192                       |
| 8.2  | <b>Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles</b>  | 108-112                                  |
| 9    | <b>Examen de la situation financière et du résultat</b>  |  |
| 9.1  | <b>Situation financière</b>  | 71-83, 203-210                           |
| 9.2  | <b>Résultat d'exploitation</b>   | 71-83                                    |
| 10   | <b>Trésorerie et capitaux</b>  |  |
| 10.1 | <b>Capitaux de l'émetteur</b>  | 89-98, 123, 150-151                      |
| 10.2 | <b>Source et montant des flux de trésorerie</b>  | 124, 186                                 |
| 10.3 | <b>Conditions d'emprunt et structure financière</b>  | 153                                      |
| 10.4 | <b>Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur</b> | 114-116                                  |
| 10.5 | <b>Sources de financement attendues</b>  | 165-173                                  |
| 11   | <b>Recherche et Développement, brevets et licences</b>   | 83-84                                    |
| 12   | <b>Information sur les tendances</b>   | 61-84                                    |
| 13   | <b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>   | 84                                       |
| 14   | <b>Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale</b>   |  |
| 14.1 | <b>Organes d'administration et de Direction</b>  | 21-32                                    |
| 14.2 | <b>Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction</b>  | 30                                       |
| 15   | <b>Rémunérations et avantages</b>  |  |
| 15.1 | <b>Montant de la rémunération versée et avantages en nature</b>  | 32-39, 176, 200                          |



|      |   |                          |
|------|---|--------------------------|
| 15.2 | <b>Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages</b> | 153-155                  |
| 16   | <b>Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>  |                          |
| 16.1 | <b>Date d'expiration des mandats actuels</b>  | 21-27, 117, 225          |
| 16.2 | <b>Contrats de service liant les membres des organes d'administration</b>   | 28-31                    |
| 16.3 | <b>Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations</b>  | 31-32, 45                |
| 16.4 | <b>Gouvernement d'entreprise</b>  | 28-32                    |
| 17   | <b>Salariés</b>   |                          |
| 17.1 | <b>Nombre de salariés</b>   | 99-107, 118              |
| 17.2 | <b>Participations et stock-options</b>  | 34-39, 173-174           |
| 17.3 | <b>Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur</b>   | 101                      |
| 18   | <b>Principaux actionnaires</b>  |                          |
| 18.1 | <b>Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote</b>  | 7, 93-95, 213            |
| 18.2 | <b>Existence de droits de vote différents</b>   | 93                       |
| 18.3 | <b>Contrôle de l'émetteur</b>   | 93-94                    |
| 18.4 | <b>Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle</b>  | 95                       |
| 19   | <b>Opérations avec des apparentés</b>   | 85                       |
| 20   | <b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>                  |                          |
| 20.1 | <b>Informations financières historiques</b>   | 11-13, 118               |
| 20.2 | <b>Informations financières proforma</b>  | 4, 126                   |
| 20.3 | <b>États financiers</b>   | 119-202                  |
| 20.4 | <b>Vérification des informations historiques annuelles</b>  | 204, 206                 |
| 20.5 | <b>Date des dernières informations financières</b>  | 227                      |
| 20.6 | <b>Informations financières intermédiaires et autres</b>  | NA                       |
| 20.7 | <b>Politique de distribution des Dividendes</b>   | 13, 86, 98, 225          |
| 20.8 | <b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>  | 50-53, 153-155           |
| 20.9 | <b>Changement significatif de la situation commerciale ou financière</b>  | NA                       |
| 21   | <b>Informations complémentaires</b>   |                          |
| 21.1 | <b>Capital social</b>   | 86, 89-90, 118           |
| 21.2 | <b>Acte constitutif et statuts</b>  | 212-220                  |
| 22   | <b>Contrats importants</b>  | NA                       |
| 23   | <b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>   | NA                       |
| 24   | <b>Documents accessibles au public</b>  | 227                      |
| 25   | <b>Informations sur les participations</b>  | 87-88, 138, 188, 201-202 |



Le document de référence est disponible sur le site du groupe [www.tf1finance.fr](http://www.tf1finance.fr)

Crédit photo : Service photo TF1  
(DR)



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêt gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

---

ON SE RETROUVE SUR 

**TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 - TF1**  
Société Anonyme au capital de 42 682 098,40 €  
Siège social : 1, Quai du Point du Jour - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
326 300 159 RCS NANTERRE